R A P P O R T D E R E C H E R C H E

Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la **gestion des affaires et des services municipaux**

Affaires municipales, Sport et Loisir
Québec

La présente publication est une réalisation du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Line Arsenault	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Mario Boisvert	Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Patrick Champagne	
Chantal Girard	
Jean-Luc Bessette	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Patrick Dubé	Secrétariat au loisir et au sport
Danielle Fillion	
Marie-Claude Lapointe	
Luc Beaudin	Direction de l'aménagement et du développement local
Ghislain Dumas	Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Louise Houde	Direction du partenariat Montréal
Louis Lessard	Direction de l'inforoute municipale et de la géomatique
Yvan Rompré	Direction des politiques municipales et urbaines Montréal
Pierre Rouleau	Direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles
François Renaud	Société d'habitation du Québec Direction de la planification, de la recherche et de la concertation
Line Arsenault	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Patrick Champagne	Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Chantal Girard	
Stéphane Lachance	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Direction de l'inforoute municipale et de la géomatique
Ginette Bouffard	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Marie-Ève Hudon	Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation
Ernest B. Roy	
	France Galarneau
	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir Service de l'information et de l'édition
	Boum! Communication graphique inc.
	Imprimerie Vitray

Cette publication est également disponible sur le site web du Ministère : www.mamsl.gouv.qc.ca

Dépôt légal — octobre 2004
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-43307-6

© Gouvernement du Québec — 2004

2007-01303/

Table des matières

Introduction 9

1 L'évolution démographique au Québec et dans ses régions 11

1.1 Le portrait du vieillissement pour le Québec dans son ensemble 13
1.1.1 Le portrait actuel 13
1.1.2 Les projections démographiques 14

1.2 Le portrait du vieillissement à l'échelle des régions administratives et des MRC 19
1.2.1 La situation actuelle dans les régions et les MRC 19
1.2.2 Le vieillissement dans les régions et les MRC, si la tendance se maintient 21

1.3 Les migrations et l'inégal vieillissement des régions québécoises 28

En conclusion 31
Annexes 33

2 Les effets du vieillissement sur la demande de services municipaux 49

2.1 L'habitat 50
2.1.1 Le choix des modes d'occupation 50
2.1.1.1 Des facteurs démographiques 52
2.1.1.2 Des facteurs économiques 55
2.1.1.3 La diversification de l'offre de logements 61
2.1.1.4 Des éléments qui déterminent les choix 64
2.1.1.5 Des éléments qui influencent l'offre et la demande de logements 67
2.1.2 L'état des stocks de logements 67
2.1.2.1 Des logements de qualité convenable 68
2.1.2.2 Des logements de taille convenable 70
2.1.2.3 Des besoins impérieux de logement 71
2.1.3 Les résidences secondaires et la villégiature 72
2.1.4 Les offices municipaux d'habitation (OMH) 73

2.2 Les loisirs 75
2.2.1 Les équipements de loisir 77
2.2.2 Les activités de loisir 79
2.2.2.1 Les activités physiques et de plein-air 79
2.2.2.2 Les activités socio-éducatives 83
2.2.2.3 Les activités scientifiques et mécaniques 84
2.2.2.4 Les activités culturelles 86
2.2.3 Le loisir supervisé 87
2.2.4 Le bénévolat 87

2.3 La sécurité publique 91
2.3.1 Les programmes de surveillance 92
2.3.2 La police communautaire 92

2.4 L'aménagement des lieux publics 94
2.4.1 La sécurité dans l'aménagement des infrastructures municipales 94
2.4.2 L'entretien des infrastructures municipales 95
2.4.3 L'aménagement et la socialisation 97

2.5 Le transport 98
2.5.1 Le déplacement et la mobilité 98
2.5.2 Le transport en commun et le transport adapté 100
2.5.3 Le réseau des rues et des routes 102

2.6 Les infrastructures municipales 103
2.6.1 L'étalement urbain 105
2.6.2 Le coût d'entretien des infrastructures 106

Annexe 107

3 Les effets du vieillissement sur les finances et la fiscalité 109

3.1 Les finances municipales 111
3.1.1 Le marché foncier : historique et prospective 111
3.1.1.1 De 1946 à aujourd'hui 111
3.1.1.2 D'aujourd'hui à demain 112
3.1.2 Fluctuations récentes des assiettes foncières 113
3.1.3 Le vieillissement et son impact sur les finances municipales 114
3.1.3.1 Les facteurs structurels et conjoncturels 114
3.1.3.2 Les données budgétaires municipales 115

3.2 La fiscalité municipale 121
3.2.1 Les revenus autonomes des municipalités 121
3.2.1.1 L'assiette foncière 122
3.2.1.2 La tarification et les frais de service 122
3.2.2 Les changements sociodémographiques 123

Annexes 125

4 Les effets du vieillissement sur la gouvernance et la démocratie 133

4.1 La démocratie locale au Québec 135
4.1.1 Le cadre légal des élections municipales québécoises et les personnes âgées 135
4.1.1.1 La mobilité 135
4.1.1.2 La participation aux élections 136
4.1.2 Information, consultation et participation 137
4.1.2.1 L'accès à l'information 137
4.1.2.2 Les mécanismes municipaux de consultation et de participation 138

4.2 Le pouvoir gris 139

4.3 Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) 144
4.3.1 Le gouvernement en ligne et les personnes âgées 145
4.3.2 L'accessibilité de l'information en ligne 146
4.3.3 La communication et la participation en ligne 147
4.3.4 La prestation de services en ligne 148
4.3.5 Le vote électronique 149

4.4 Que prévoir pour les municipalités? 149

5 Les stratégies : objectifs et moyens 151

5.1 L'habitat 152
5.1.1 Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'habitat 152
5.1.2 Encourager la création d'entreprises de soutien au maintien à domicile 154
5.1.3 Mettre en place des mesures pour favoriser la rénovation et l'adaptation de logements 155
5.1.4 Adopter une réglementation propre aux personnes âgées et au logement abordable 155

5.2 Les loisirs 157
5.2.1 Mettre en place des forums d'échanges et de discussions 157
5.2.2 Implanter des mesures pour favoriser la pratique d'activités physiques et de loisir et en accroître la participation 158
5.2.3 Mettre en place des outils d'éducation et d'information 160

5.3 La sécurité publique 161
5.3.1 Suggérer et conseiller lors de travaux de rénovation ou de construction 161
5.3.2 Favoriser les interventions de nature communautaire 161

5.4 L'aménagement des lieux publics 162
5.4.1 Confirmer le rôle de l'aménagement en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie 162
5.4.2 Créer un comité consultatif sur les personnes âgées 162
5.4.3 Introduire les besoins des personnes âgées dans les concepts d'aménagement 163

5.5 Le transport 163
5.5.1 Réorganiser les interventions publiques qui influent sur la mobilité et le déplacement 163
5.5.2 Adapter les schémas de déplacement et les réseaux de transport 164
5.5.3 Élargir la gamme des possibilités de transport 164

5.6 Les infrastructures municipales 165
5.6.1 Élaborer un programme à long terme de réfection et d'entretien des infrastructures 165
5.6.2 Freiner les conséquences néfastes de l'étalement urbain 165

6 La poursuite des actions par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir 167

Bibliographie 169

Liste des tableaux

Tableau 1	Âge médian de certains pays et du Québec en 2000	14
Tableau 2	Les 10 MRC ayant les populations les plus vieilles en 2001	21
	Les 10 MRC ayant les populations les plus jeunes en 2001	21
Tableau 3	Les 10 MRC ayant les populations les plus vieilles en 2021	23
	Les 10 MRC ayant les populations les plus jeunes en 2021	23
Tableau 4	Impact des mouvements naturels et migratoires	29
Tableau 5	Statut des ménages dirigés par un aîné - Québec 1996	50
Tableau 6	Statut des ménages dirigés par un aîné selon le type d'habitat - Canada 1996	52
Tableau 7	Le soutien des ménages, par sexe et par groupe d'âge, en % - 1996	53
Tableau 8	Croissance du nombre de ménages dirigés par un aîné - 1996	54
Tableau 9	Le niveau de revenu réel moyen, 1981–1998 En dollars constants de 1998	55
Tableau 10	Le niveau de revenu des ménages aînés de 55 ans ou plus – 1996	56
Tableau 11	Proportion des ménages aînés à faible revenu – 1996	57
Tableau 12	Proportion des ménages aînés à faible revenu, selon le sexe – 1996	57
Tableau 13	Taux d'effort consenti au logement – selon le statut Ménages de plus de 55 ans – 1996	58
Tableau 14	Taux d'effort consenti au logement – Québec et types de régions Ménages de plus de 55 ans – 1996	59
Tableau 15	Taux d'inoccupation des logements dans les immeubles de trois appartements ou plus d'initiative privée – en %	60
Tableau 16	Valeur des permis de construction délivrés en 2002 et 2003 – résidentiels et non résidentiels En millions de dollars	61
Tableau 17	Distribution des ménages ainés (55 ans ou plus) par taille de logements dans les régions administratives du Québec	65
Tableau 18	Conditions de logement des ménages dirigés par un aîné Canada - 1996	68
Tableau 19	Proportion des ménages dont le logement nécessite des réparations majeures, par région, selon le sexe du soutien de ménage -1996	69
Tableau 20	Densité de peuplement selon le sexe du soutien de ménage - 1996	70
Tableau 21	Conditions de logement des ménages dirigés par un aîné dans les régions métropolitaines de recensement - 1996	71
Tableau 22	Évaluation de l'importance accordée à cinq facteurs par les 45 à 64 ans lors du dernier déménagement	73
Tableau 23	Les aînés sur les listes d'attente dans les OMH Données de septembre 2003	74

Tableau 24 Les aînés très peu ou pas actifs, 1992-1993 et 1998
En pourcentage 76

Tableau 25 Espérance de vie (EV) et espérance de vie active (EVA)
des Québécoises et Québécois
En année 76

Tableau 26 Les infrastructures des organismes publics et privés dans l'île de montréal, 2003
En pourcentage 78

Tableau 27 Les échelles d'évaluation de l'étude de la FADOQ- mouvement des aînés du Québec ..79

Tableau 28 Les activités physiques et de plein-air selon l'âge et le sexe
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27 80

Tableau 29 Les activités physiques de loisir pratiquées 10 fois et plus
au cours d'une période de 12 mois
Population des 55 ans et plus, 1997 et 1998 81

Tableau 30 Les adeptes de cyclisme au Québec, en 1995 et en 2000, selon l'âge
En pourcentage 82

Tableau 31 Les activités socio-éducatives selon l'âge, le type de résidence, le sexe
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27 84

Tableau 32 Les activités scientifiques et mécaniques selon l'âge,
le sexe, le lieu et le type de résidence
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27 85

Tableau 33 Les activités culturelles selon l'âge, le sexe, la résidence et la vie associative
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27 86

Tableau 34 Les bénévoles au Canada selon l'âge, 1997 et 2000 88

Tableau 35 Les bénévoles au Canada selon la scolarité, 1997 et 2000 89

Tableau 36 Les obstacles au bénévolat chez les bénévoles canadiens,
1997 et 2000 90

Tableau 37 Les obstacles au bénévolat chez les non-bénévoles canadiens,
1997 et 2000 90

Tableau 38 Les dépenses d'investissement en infrastructures – 2000 et 2001 95

Tableau 39 Taux de motorisation des titulaires de permis de conduire au Québec – 1992-1998 ..99

Tableau 40 Déplacements quotidiens selon le mode de transport,
agglomération de Montréal 100

Tableau 41 Évolution des services de transport adapté au Québec, 1993-2001 101

Tableau 42 Les postes budgétaires municipaux – dépenses de fonctionnement 104

Tableau 43 Certaines dépenses municipales de fonctionnement
Variation 1997-2001 105

Tableau 44 Les MRC sélectionnées en fonction du critère de la vieillesse 116

Tableau 45 Les MRC sélectionnées en fonction du critère de la jeunesse 117
Tableau 46 Les dépenses de fonctionnement des municipalités des MRC les plus vieilles – 2002 En pourcentage 118
Tableau 47 Les dépenses de fonctionnement des municipalités des MRC les plus jeunes – 2002 En pourcentage 119

Liste des figures

Figure 1 Proportion des grands groupes d'âge, Québec, 1901-2051 13
Figure 2 Pyramides des âges, Québec, Femmes 15
Figure 3 Évolution du nombre de jeunes et d'aînés, Québec, 2001-2031 16
Figure 4 Indice de séniorité 17
Figure 5 Répartition des aînés selon le sexe, Québec 18
Figure 6 Population âgée de 65 ans et plus par région administrative, Québec 20
Figure 7 Population âgée de 65 ans et plus par région administrative, Québec 22
Figure 8 Augmentation du nombre d'aînés entre 2001 et 2021 24
Figure 9 Taux de croissance et vieillissement relatif, Québec 25
Figure 10 Taux de croissance et vieillissement absolu, Québec 26
Figure 11 Pyramide des âges, MRC 27
Figure 12 Part des 65 ans ou plus dans la population et dans la population en âge de voter 139
Figure 13 Évolution de la population par groupe d'âge d'un recensement à l'autre 142
Figure 14 Part des boomers chez les électeurs et dans la population 144

Introduction

Dans la foulée du plan d'action gouvernemental pour les aînés 2001-2004, intitulé *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir s'est engagé à réaliser une recherche afin de cerner les effets, sur la gestion des affaires et des services publics municipaux, des tendances démographiques liées au vieillissement de la population et également de faire ressortir les disparités régionales, urbaines et rurales relatives au vieillissement ainsi qu'à la disponibilité des ressources pour y faire face.

La présente étude est le fruit de cet engagement. Elle porte sur les effets du vieillissement sur la gestion des affaires et des services municipaux et comprend cinq chapitres. Le premier présente l'évolution démographique au Québec et dans ses régions, en accordant une attention particulière à la situation dans les municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents. Le deuxième chapitre s'attarde aux effets du vieillissement sur la demande de services municipaux, y inclus l'habitat, les loisirs, la sécurité publique, l'aménagement des lieux publics, le transport et les infrastructures municipales. Le troisième chapitre traite des effets du vieillissement sur les finances et la fiscalité à la lumière d'une comparaison entre les douze MRC les plus vieilles et les douze MRC les plus jeunes, sans toutefois déboucher sur des constats permettant d'attribuer au vieillissement un effet probant.

Le quatrième chapitre s'intéresse aux effets du vieillissement sur la gouvernance et la démocratie locale, notamment en ce qui a trait à la participation aux élections, aux mécanismes de consultation publique, au poids politique des personnes âgées et à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le cinquième chapitre trace à grands traits quelques stratégies mises en place dans les municipalités pour faire face aux effets du vieillissement sur la demande de services. En conclusion, le rapport fait état des actions entreprises au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour documenter la problématique de l'adaptation des services au vieillissement de la population.

L'étude a été réalisée à l'intérieur d'un cadre de recherche comportant certaines limites. Tout d'abord, les sujets qui ont été privilégiés dans les divers chapitres sont ceux qui interpellent le plus directement la municipalité dans sa relation avec ses citoyennes et citoyens âgés. C'est pourquoi les effets du vieillissement sur l'économie, la main-d'œuvre et les enjeux sociaux ont été écartés dans cette recherche. De même, le rapport ne fait pas état des problématiques qui vont de pair avec le vieillissement de la population, notamment celle de la diminution du poids des jeunes ou de l'exode des jeunes de certaines régions ou encore celle de l'apport de l'immigration comme frein au déclin démographique. Il s'agit d'autant d'enjeux qui méritent de faire ou qui font l'objet d'études par ailleurs.

De plus, la limite de l'accessibilité des données s'est avérée importante dès le début de la rédaction du rapport. Les données du recensement de 2001 et d'autres études statistiques consultées à l'étape de la recherche préalable continuent de faire périodiquement l'objet de nouvelles diffusions. Afin de pouvoir produire le présent document, des dates butoirs ont dû être fixées; c'est pourquoi certaines données qui s'y trouvent sont déjà périmées et mériteront d'être mises à jour. Le chapitre 1, traitant de l'évolution démographique au Québec et dans ses régions, sera le premier chapitre à être mis à jour.

Enfin, une étude sur les effets du vieillissement comporte les limites liées à sa dimension prospective. De fait, on ne peut prévoir avec certitude le comportement futur des personnes âgées, d'autant plus que ce comportement risque d'être fort différent selon l'état de santé, les revenus, le milieu de vie, etc.

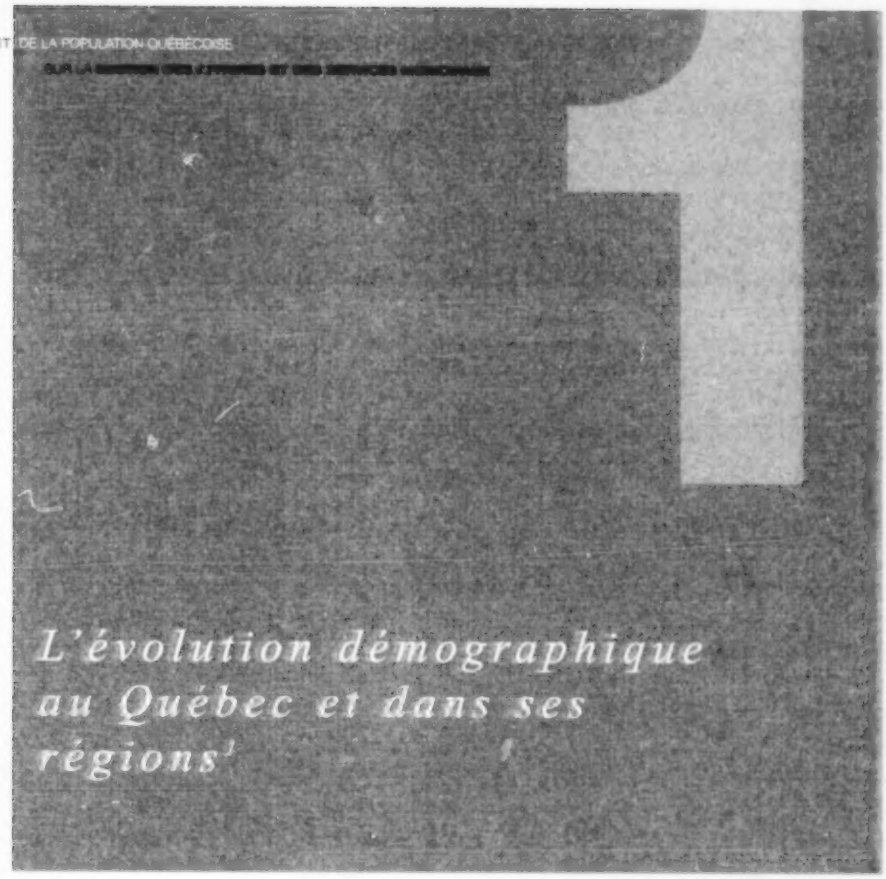

1 L'évolution démographique au Québec et dans ses régions[1]

[1] *Depuis la rédaction des résultats de notre étude, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié de nouvelles perspectives démographiques pour le Québec et les régions (février 2004). Cependant, ces nouvelles données ne seront disponibles à l'échelle des MRC qu'au cours de l'automne 2004. Les résultats présentés ici portent donc sur les perspectives démographiques publiées par l'ISQ au cours de l'année 2000. Même si les pourcentages privés diffèrent un peu des nouveaux résultats publiés, les grandes conclusions pour le Québec et les régions administratives demeurent les mêmes.*

Le vieillissement démographique représente une préoccupation grandissante dans l'administration publique québécoise, notamment en raison de l'ampleur qu'il prendra au cours des prochaines décennies et de la rapidité de son évolution. La préparation des institutions municipales face à cette transformation de la structure par âge de la population du Québec peut être facilitée par une documentation adéquate de la problématique.

Le présent chapitre vise à décrire la situation actuelle et l'évolution projetée du phénomène au cours des vingt prochaines années. Son apport original est qu'il s'intéresse tout spécialement à la disparité du phénomène sur le territoire québécois. L'analyse se divise en trois sections. La première trace un bref portrait du vieillissement de la population pour le Québec dans son ensemble. La deuxième précise ce portrait en analysant les données à l'échelle des régions administratives et des MRC ou des territoires équivalents. La troisième éclaire le tableau d'une manière particulière en faisant quelques liens entre la migration et l'inégal vieillissement des régions québécoises.

Trois considérations méritent d'être précisées d'entrée de jeu. D'abord, bien que le vieillissement de la population puisse se définir d'une manière large comme un changement dans l'équilibre entre les groupes d'âge, conjuguant le plus souvent une diminution de la part des jeunes et une croissance de celle des aînés, un seul de ces éléments est documenté ici, soit l'évolution de la population de 65 ans et plus.

Ensuite, bien que l'âge de 65 ans ne représente plus, comme auparavant, le seuil de la vieillesse, il correspond encore à une limite administrative largement utilisée. En outre, c'est autour de cet âge, parfois un peu avant ou encore un peu après, que se produisent le retrait du marché du travail et les changements qui s'ensuivent en matière de revenus, de santé, etc. Ces événements ont un impact sur les individus en matière de choix du milieu de vie auquel ils aspirent pour cette tranche de vie. Certains choisissent de demeurer dans leur résidence en milieu urbain, d'autres, de migrer vers le milieu rural, ce qui risque donc d'influencer le domaine municipal.

Ce chapitre ne porte pas directement sur le vieillissement des populations de chacune des municipalités du Québec, mais plutôt sur celui des MRC ou de leurs territoires équivalents[2]. Le travail fait ici pourra cependant servir à alimenter le questionnement des acteurs locaux en matière de vieillissement à l'échelle des municipalités.

[2] *La MRC 97 (Sept-Rivières-Caniapiscau) désigne le regroupement des MRC 971 (Sept-Rivières) et 972 (Caniapiscau); la MRC 98 (Minganie–Basse-Côte-Nord) désigne le regroupement de la MRC 981 (Minganie) et du territoire équivalent 982 (Basse-Côte-Nord); la MRC 99 (Jamésie–Kativik) désigne le regroupement des territoires équivalents 991 (Jamésie) et 992 (Kativik).*

1.1 Le portrait du vieillissement pour le Québec dans son ensemble

1.1.1 Le portrait actuel

Ce n'est plus un secret pour personne, la population du Québec vieillit. Alors que la part des personnes âgées de 65 ans et plus n'était que de 5 %, soit à peine une personne sur vingt, pendant toute la première moitié du 20e siècle, elle a grimpé rapidement et atteint 13 % aujourd'hui, soit un peu plus d'une personne sur huit. Cette croissance devrait se poursuivre pour atteindre 16 % aux alentours de 2011. À ce moment, le pourcentage des aînés dans la population dépassera celui des jeunes. L'augmentation se poursuivra et la part des 65 ans et plus sera d'une personne sur cinq vers 2021, d'une sur quatre vers 2026 et d'un peu moins d'une sur trois vers 2051 (figure 1).

Proportion des grands groupes d'âge, Québec, 1901-2051

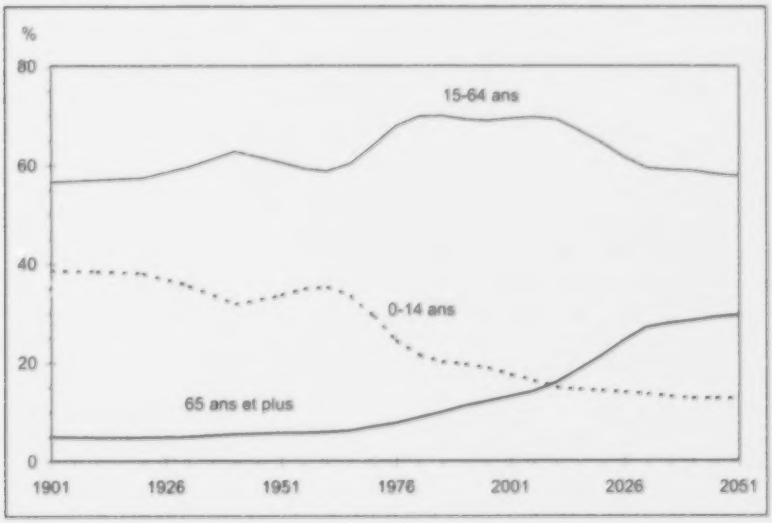

Source :
Institut de la statistique du Québec, La situation démographique au Québec, Bilan 2002, tableau 2.6.

Une réalité planétaire

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène exclusivement québécois; c'est un phénomène planétaire. Les Nations Unies estiment qu'en 2050, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les personnes de plus de 60 ans excéderont en nombre les jeunes de moins de 15 ans. Et toujours selon les travaux des Nations Unies, tous les pays sans exception connaîtront d'ici 2050 une augmentation de l'âge médian de leur population. L'âge médian est d'ailleurs l'indicateur que retient cet organisme pour classer les pays en fonction du vieillissement de leur population. Selon ce classement (tableau 1), le Japon, où l'âge médian s'établit à 41,3 ans en 2000, est le pays ayant la population la plus vieille, suivi par l'Italie et la Suisse (40,2 ans), l'Allemagne (39,9 ans) et la Suède (39,6 ans). Le Canada se situe au 27e rang de ce classement (36,9 ans), tout juste devant la Russie (28e rang). La population canadienne est donc un peu plus jeune que celle du Royaume-Uni (18e rang) ou de la France

(20e rang), mais un peu plus âgée que celle de l'Australie (34e rang) ou des États-Unis (36e rang), et beaucoup plus âgée que celle du Mexique (104e rang). L'âge médian du Québec (38,0 ans en 2000) le situerait au 16e rang du classement. Les résultats du recensement de 2001 de Statistique Canada ont d'ailleurs révélé que le Québec est, avec la Nouvelle-Écosse, l'une des deux provinces canadiennes ayant la population la plus âgée.

TABLEAU 1

Âge médian de certains pays et du Québec en 2000

RANG	PAYS	ÂGE MÉDIAN
1	Japon	41,3
2	Italie	40,2
3	Suisse	40,2
4	Allemagne	39,9
5	Suède	39,6
16*	***Québec***	***38,0***
18	Royaume-Uni	37,7
20	France	37,6
27	**Canada**	**36,9**
28	Russie	36,8
34	Australie	35,2
36	États-Unis	35,2
104	Mexique	22,9

* La donnée pour le Québec a été ajoutée au classement des pays fait par les Nations Unies.

Sources :
ONU (2003). World Population Prospects : The 2002 Revision. Highlights.
Statistique Canada. Estimations de la population.

1.1.2 Les projections démographiques

La conséquence des comportements passés

Le vieillissement de la population québécoise est une réalité incontournable, car il découle des comportements des cinq dernières décennies (Lapierre-Adamcyk, 2001). Il est le résultat de la baisse de la fécondité, qui a entraîné un recul de la proportion des jeunes, conjuguée à de substantiels progrès en matière de longévité, qui ont amené une augmentation relative du nombre de personnes âgées. Les expressions « vieillissement par la base » et « vieillissement par le sommet » sont associées à ces phénomènes. Le baby-boom des années 1950 et 1960 (on en fixe généralement les limites à la période 1946-1966) en a d'abord freiné le processus, mais l'arrivée des premiers baby-boomers à ce que l'on appelle le troisième âge (vers 2011) aura au contraire un effet d'accélération.

L'examen de la pyramide des âges de la population du Québec à différents moments dans le temps, ici 1971, 2001 et 2031 (figure 2), permet de bien voir les transformations dans la structure par âge et de suivre le passage des générations du baby-boom du bas vers le haut de la pyramide. En 1971, les baby-boomers ont de 5 à 24 ans.

Le poids de leur nombre se fait alors tout particulièrement sentir dans le monde de l'éducation. En 2001, ils ont de 35 à 54 ans et constituent une large part des personnes sur le marché du travail. On voit poindre le vieillissement de la population active. En 2031, âgés de 65 à 84 ans, leur importance numérique se fera notamment sentir sur les régimes de retraite. Notons que les femmes de 65 à 74 ans formeront alors le segment le plus nombreux de la population.

Pyramides des âges, Québec, Femmes

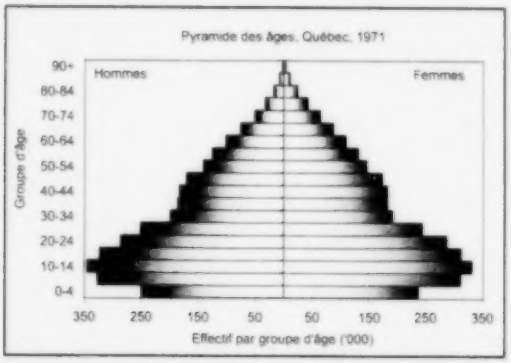

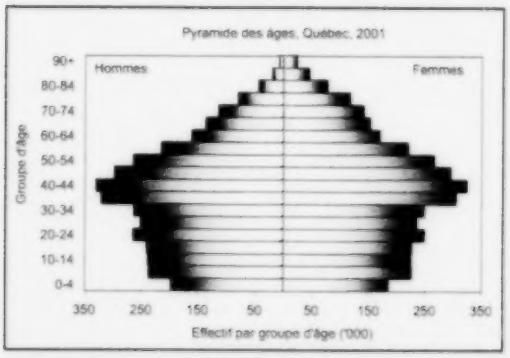

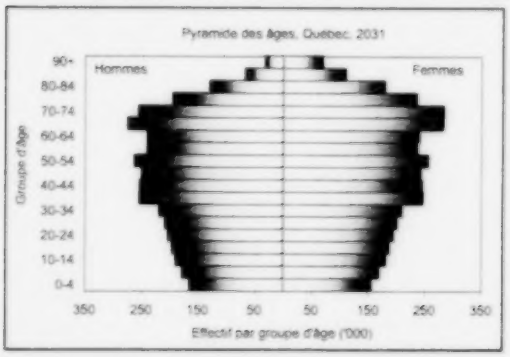

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

Le poids des nombres

La part des aînés dans la population québécoise passera de 13 % à près de 30 % d'ici une cinquantaine d'années. C'est ce que l'on appelle le « vieillissement relatif ». Mais l'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus, que l'on désigne comme le « vieillissement absolu », sera tout aussi saisissante (figure 3). Le Québec, qui compte 960 000 personnes de 65 ans et plus en 2001, en comptera 1,2 million dans dix ans, 1,7 million dans vingt ans et 2,1 millions dans trente ans, ce qui représente plus que le double du nombre actuel. En contrepartie, sans un redressement important de la fécondité, le nombre de jeunes de moins de 15 ans ira en diminuant, passant de 1,3 million actuellement à tout juste un million dans trente ans.

Évolution du nombre de jeunes et d'aînés, Québec, 2001-2031

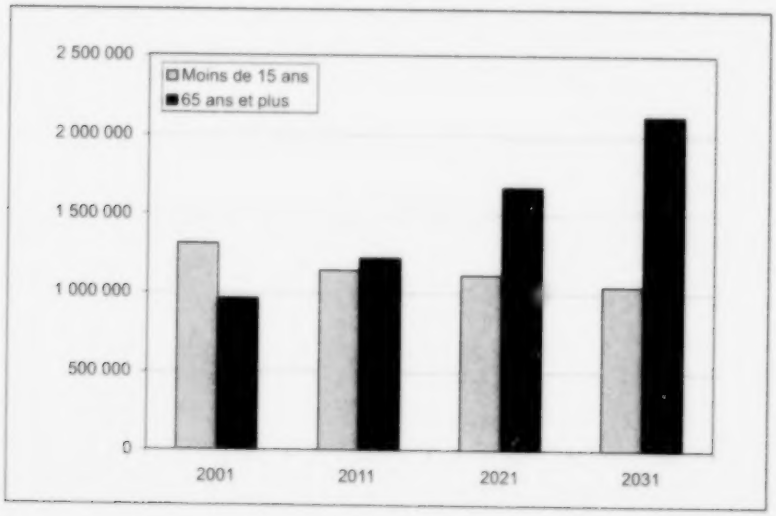

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

Un vieillissement dans le vieillissement

La structure par âge à l'intérieur même de la population âgée va-t-elle aussi se modifier, phénomène que certains appellent le « vieillissement dans le vieillissement » (Eggerickx et Tabutin, 2000)? En effet, l'indice de séniorité, soit la part des 80 ans et plus dans la population des 65 ans et plus, a connu une augmentation continue au Québec au cours des dernières années, passant de 16 % en 1971 à 23 % en 2001 (figure 4). L'indice devrait poursuivre sa croissance pour atteindre 26 % en 2011, puis la tendance s'inversera pour une quinzaine d'années, période pendant laquelle une large part des baby-boomers aura de 65 à 79 ans. L'arrivée de ces générations nombreuses au quatrième âge entraînera une flambée de l'indice de séniorité de 2026 à 2041. À ce moment, près de 40 % des aînés auront plus de 80 ans.

Indice de séniorité

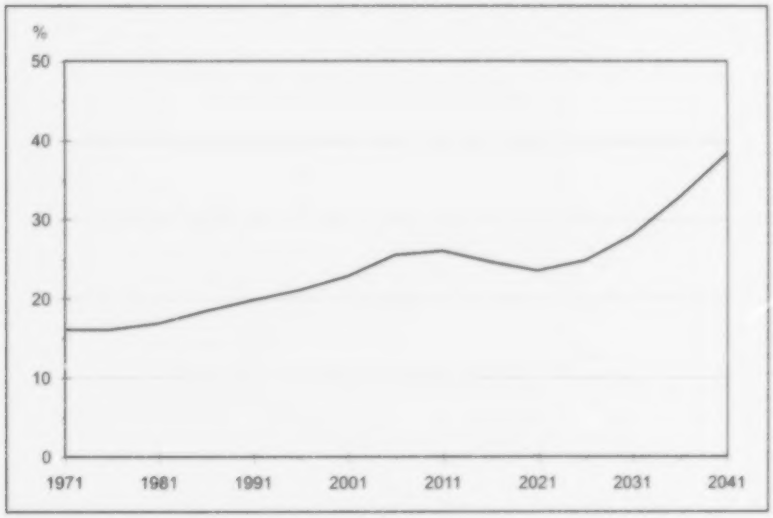

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

L'apanage des femmes?

La population âgée est et demeurera majoritairement féminine, mais l'écart entre les sexes semble appelé à se rétrécir (figure 5). En 2001, 59 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes. Ce pourcentage devrait diminuer légèrement pour atteindre 55 % en 2041. Le déséquilibre entre les sexes est plus marqué dans la population très âgée. Actuellement, 68 % des personnes de 80 ans et plus sont de sexe féminin. Bien que le pourcentage soit en diminution, il y aura encore 60 % de femmes chez les grands aînés en 2041.

Répartition des aînés selon le sexe, Québec

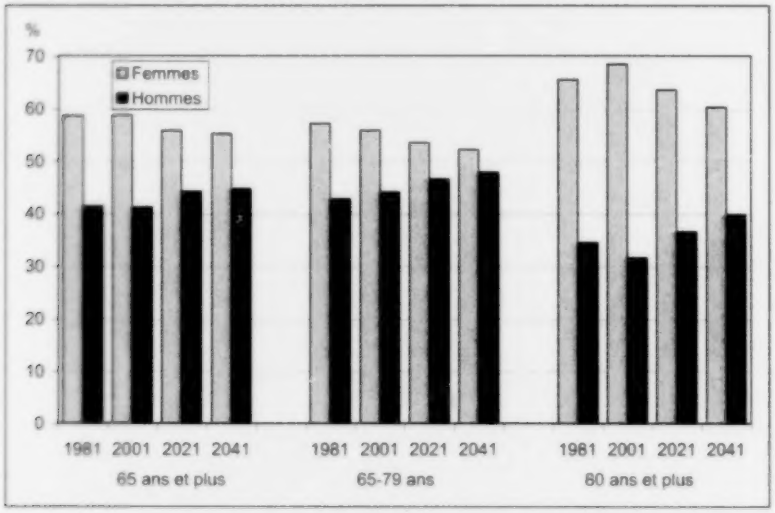

Sources
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

En somme

Au Québec, comme un peu partout dans le monde, la population vieillit. Le pourcentage et le nombre de personnes âgées vont croître rapidement au cours des prochaines années, conséquence des comportements passés. L'arrivée des baby-boomers au troisième âge (à compter de 2011), puis au quatrième âge (à compter de 2026) viendra amplifier ce phénomène amorcé depuis déjà plusieurs années.

1.2 Le portrait du vieillissement à l'échelle des régions administratives et des MRC

Tout comme la population en général, la population âgée ne se répartit pas uniformément sur le territoire québécois et il est évident que le vieillissement ne sera pas vécu partout avec la même intensité ni à la même vitesse. C'est cet aspect qui fait l'objet de la présente section.

L'analyse porte sur les régions administratives et sur les MRC et territoires équivalents qui subdivisent le Québec. Pour des raisons liées à la disponibilité des données démographiques nécessaires à cette analyse, le découpage géographique utilisé n'est pas le plus récent, mais plutôt celui qui était en vigueur au 31 décembre 1999. Pour ces mêmes raisons, quelques MRC situées dans le nord du Québec ont été regroupées deux à deux[3]. Pour simplifier la lecture, le terme MRC sera utilisé tout au long du texte et désignera à la fois les MRC, les territoires équivalents et les regroupements mentionnés précédemment. Ainsi, 17 régions administratives et 99 MRC sont à l'étude.

1.2.1 La situation actuelle dans les régions et les MRC

La diversité des situations observées en matière de vieillissement est importante à l'échelle des régions administratives et, plus encore, à l'échelle des MRC. En 2001, la proportion d'aînés dans les régions varie de 4,2 % à 16,1 %. Parmi les MRC, la plus jeune compte 4,2 % d'aînés alors que dans la plus vieille, cette proportion est de presque une personne sur cinq (19,4 %). Mais de quelles régions et de quelles MRC s'agit-il?

La figure 6 présente la part des aînés dans la population de chacune des régions administratives du Québec en 2001 ainsi qu'en 1981. En 2001, c'est la Mauricie qui compte le plus grand pourcentage d'aînés (16,1 %), suivie par les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent (15,3 %). Montréal arrive au quatrième rang (14,9 %). Au bas de la figure, on trouve le Nord-du-Québec, qui ne dénombre que 4,2 % d'aînés dans sa population. La forte présence autochtone dans cette région n'est certes pas étrangère à ce fait, puisque cette population affiche un taux de natalité supérieur à celui du reste de la province. La Côte-Nord (9,4 %) est la seule autre région sous le seuil des 10 %. L'Outaouais (10,0 %), Lanaudière (10,7 %) et les Laurentides (10,9 %) viennent ensuite. Dans toutes les régions, la situation a grandement évolué au cours des vingt dernières années. En 1981, c'est Montréal qui arrivait au premier rang, seule région alors à compter plus de 10 % d'aînés. La progression du vieillissement sur la Côte-Nord (de 3,6 % à 9,4 %) mérite d'être soulignée, bien que cette région demeure l'une des plus jeunes. Mentionnons aussi les cas de Laval et du Saguenay–Lac-Saint-Jean où la proportion d'aînés a plus que doublé en deux décennies.

[3] *La MRC 97 (Sept-Rivières–Caniapiscau) désigne le regroupement des MRC 971 (Sept-Rivières) et 972 (Caniapiscau).*
la MRC 98 (Minganie–Basse-Côte-Nord) désigne le regroupement de la MRC 981 (Minganie) et du territoire équivalent 982 (Basse-Côte-Nord).
la MRC 99 (Jamésie–Kativik) désigne le regroupement des territoires équivalents 991 (Jamésie) et 992 (Kativik).

Population âgée de 65 ans et plus par région administrative, Québec

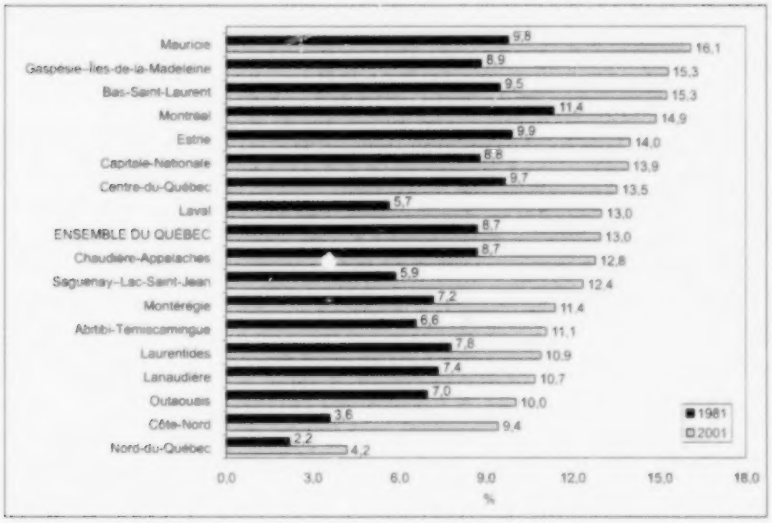

Source :
Statistique Canada, Estimations de la population.

Parmi les MRC qui comptent les plus forts pourcentages d'aînés en 2001 (tableau 2), six se situent dans un continuum regroupant les régions des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie, mais à l'extérieur des grandes régions métropolitaines (carte 1). C'est la MRC des Basques qui détient actuellement le plus fort pourcentage de personnes âgées, soit 19,4 % (tableau 2). Viennent ensuite Mékinac (18,7 %), Asbestos (18,6 %) et Le Centre-de-la-Mauricie (18,0 %). On trouve trois des cinq MRC de la région de la Mauricie (région 04) dans la liste des dix MRC les plus vieilles.

Les MRC les moins avancées dans leur vieillissement se situent surtout dans le nord du Québec ainsi que dans la banlieue de Montréal. On en compte aussi quelques-unes autour de la ville de Québec et dans le sud de l'Outaouais. Mentionnons Jamésie–Kativik (4,2 %), Les Moulins (6,5 %), La Jacques-Cartier (6,7 %), Les Chutes-de-la-Chaudière (6,8 %) et Mirabel (6,8 %).

Il est intéressant de noter que les régions de l'Outaouais (07), de la Chaudière-Appalaches (12), de Lanaudière (14) et des Laurentides (15) comptent à la fois une MRC parmi les dix plus vieilles, mais aussi une ou deux parmi les dix plus jeunes.

Les 10 MRC ayant les populations les plus vieilles en 2001

Rang	Numéro et nom de la MRC	Région	% 65 +
1	11 Les Basques	01	19.4
2	35 Mékinac	04	18.7
3	40 Asbestos	05	18.6
4	36 Le Centre-de-la-Mauricie	04	18.0
5	77 Les Pays-d'en-Haut	15	17.7
6	62 Matawinie	14	17.7
7	31 L'Amiante	12	17.4
8	80 Papineau	07	17.3
9	64 Denis-Riverin	11	17.0
10	51 Maskinongé	04	17.0

Les 10 MRC ayant les populations les plus jeunes en 2001

Rang	Numéro et nom de la MRC	Région	% 65 +
1	99 Jamésie- Kativik	10	4.2
2	64 Les Moulins	14	6.5
3	22 La Jacques- Cartier	03	6.7
4	25 Les Chutes-de-la- Chaudière	12	6.8
5	74 Mirabel	15	6.8
6	73 Thérèse-De Blainville	15	7.4
7	82 Les Collines-de-l'Outaouais	07	7.6
8	59 Laemmerais	16	8.0
9	97 Sept-Rivières- Caniapiscau	09	8.2
10	81 Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais	07	8.9

Note : 97 = somme des MRC 971 et 972 ; 99 = somme des MRC 991 et 992

Source :
Statistique Canada, Estimations de la population.

L'annexe 1 résume sous forme d'un tableau synthèse la plupart des résultats présentés dans cette section.

1.2.2 Le vieillissement dans les régions et les MRC, si la tendance se maintient...

Le vieillissement de la population se déploiera de manière très hétérogène sur le territoire québécois. Cependant, au-delà de cette hétérogénéité, un grand constat s'impose : toutes les régions administratives et toutes les MRC du Québec connaîtront une hausse importante de la part des 65 ans et plus dans leur population au cours des vingt prochaines années. En effet, un coup d'œil à l'annexe 2 laisse voir une succession de courbes illustrant l'évolution de ces proportions qui augmentent toutes dans le temps, sans exception. Cependant, cette hétérogénéité apparaît bien clairement, puisque la situation anticipée du vieillissement varie beaucoup d'une région à l'autre et, à l'intérieur même d'une région, d'une MRC à l'autre.

Quatre indicateurs vont permettre d'illustrer la progression du phénomène du vieillissement dans les régions et les MRC au cours des deux prochaines décennies : le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus en 2021; l'année estimée où le nombre d'aînés dépassera le nombre de jeunes; l'année estimée où les aînés représenteront plus de 20 % de la population et, enfin, le pourcentage d'augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus d'ici 2021. Une cinquième section traite du lien entre la croissance ou la décroissance démographique des MRC et le vieillissement.

Indicateur no 1 : La part des 65 ans et plus en 2021

Dans la plupart des cas, les régions actuellement les plus âgées le seront encore dans vingt ans (figure 7). En effet, la Mauricie, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent conservent les trois premiers rangs en comptant respectivement 26,9 %, 27,3 % et 26,5 % d'aînés en 2021, soit plus d'un résidant sur quatre. Le cas de Montréal apparaît particulier. Cette région, qui compte actuellement un pourcentage d'aînés supérieur à la moyenne québécoise (14,9 % contre 13,0 % en 2001), devrait connaître un vieillissement moins marqué dans le futur (19,8 % contre 21,4 % en 2021). On peut penser que la migration internationale, qui se concentre dans l'île de Montréal et qui est généralement le fait de personnes plus jeunes, vient atténuer le phénomène du vieillissement dans cette région. En 2021, onze régions compteront plus de 20 % d'aînés alors que cinq autres seront tout près de ce seuil. La région du Nord-du-Québec se démarque. La part des aînés y passera de 4,2 % à 8,3 %, ce qui est nettement moins que dans les autres régions, mais qui correspond tout de même à un doublement de la proportion.

FIGURE 7

Population âgée de 65 ans et plus par région administrative, Québec

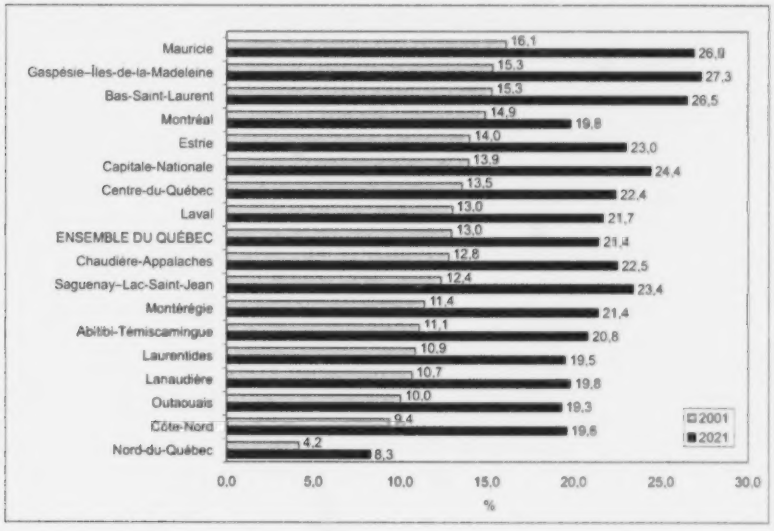

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

Qu'en est-il à l'échelle des MRC ? Alors qu'en 2001, 16 MRC sur 99 comptaient moins de 10 % d'aînés dans leur population, elles ne sont plus que deux dans cette situation en 2021. Et alors qu'en 2001, aucune MRC ne totalisait plus de 20 % d'aînés, ce seuil aura été franchi par 80 des 99 MRC du Québec dans une vingtaine d'années. Au total, on dénombre 17 MRC ayant un pourcentage d'aînés supérieur à 27,5 % et 18 autres où le pourcentage varie de 25,0 à 27,5 % en 2021 (carte 2). Tout comme en 2001, la plupart de ces MRC se situent dans l'axe du fleuve Saint-Laurent, mais à l'extérieur des grandes régions métropolitaines. La banlieue montréalaise se caractérise par un grand nombre de MRC parmi les plus jeunes.

En 2021, les MRC aux populations les plus vieilles compteront plus de 30 % d'aînés (tableau 3). Ce sont Les Basques et Le Bas-Richelieu (31,1 %), Mékinac (31,0 %), Charlevoix (30,9 %), Papineau (30,6 %) et L'Amiante (30,3 %). Les deux seules MRC à se situer en dessous de 10 % sont Jamésie–Kativik (8,3 %) et Mirabel (9,8 %). Viennent ensuite La Jacques-Cartier (14,0 %), Les Moulins (15,1 %) et Thérèse-De Blainville (15,8 %).

Les 10 MRC ayant les populations les plus vieilles en 2021

Rang	Numéro et nom de la MRC	Région	% 65 +
1	11 Les Basques	01	31.1
2	53 Le Bas-Richelieu	16	31.1
3	35 Mékinac	04	31.0
4	18 Charlevoix	03	30.9
5	60 Papineau	07	30.6
6	31 L'Amiante	12	30.3
7	77 Les Pays-d'en-Haut	15	29.5
8	08 Matane	01	29.5
9	51 Maskinongé	04	29.4
10	40 Asbestos	05	29.4

Les 10 MRC ayant les populations les plus jeunes en 2021

Rang	Numéro et nom de la MRC	Région	% 65 +
1	99 Jamésie–Kativik	10	8.3
2	74 Mirabel	15	9.8
3	22 La Jacques-Cartier	03	14.0
4	64 Les Moulins	14	15.1
5	73 Thérèse-De Blainville	15	15.8
6	82 Les Collines-de-l'Outaouais	07	17.0
7	67 Rousseau	16	17.1
8	98 Minganie–Basse-Côte-Nord	09	17.2
9	25 Les Chutes-de-la-Chaudière	12	17.2
10	81 Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais	07	18.0

Note : 98 = somme des MRC 981 et 982 ; 99 = somme des MRC 991 et 992.

Source :
Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population,
Perspectives démographiques 1996-2041.

Indicateur no 2 : Moins de jeunes que d'aînés

Si la tendance se maintient, c'est un peu avant 2011 que le nombre de personnes de 65 ans et plus dépassera celui des moins de 15 ans dans la population du Québec. Cette inversion des proportions dans la structure par âge a déjà lieu dans une région, la Mauricie, et dans 16 MRC, toutes comptant parmi les plus âgées actuellement (carte 3). Elle est imminente dans le Bas-Saint-Laurent, dans la Capitale-Nationale, en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et dans 25 MRC où elle devrait se produire d'ici 2006. En 2021, une seule région, le Nord-du-Québec, et seulement 5 MRC (La Jacques-Cartier, Les Moulins, Thérèse-De Blainville, Mirabel et Jamésie–Kativik) compteront encore plus de jeunes que d'aînés dans leur population.

Indicateur no 3 : Le seuil du 20 %

Bien que quelques-unes s'en approchent, aucune MRC ne compte actuellement plus de 20 % de sa population âgée de plus de 65 ans. En 2021, cette proportion aura été dépassée dans 11 des 17 régions et dans 80 des 99 MRC. Cinq MRC devraient franchir ce seuil d'ici 2006 (carte 4). Ce sont les MRC des Basques, de Mékinac, de Matawinie, des Pays-d'en-Haut et de Papineau. Treize autres le franchiront entre 2006 et 2011. Les premières régions à atteindre ce niveau (Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Mauricie et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) le feront entre 2011 et 2016, en même temps que 31 autres MRC. Elles seront suivies par 30 MRC et 6 régions entre 2016 et 2021. La plupart des MRC qui n'auront pas franchi ce seuil en 2021 se situent dans le nord du Québec, mais aussi dans la banlieue de Montréal. Pour l'ensemble du Québec, cette situation devrait se produire un peu avant 2021.

Indicateur no 4 : De deux à trois fois plus d'aînés dans certaines MRC

L'analyse du vieillissement absolu dans les MRC, c'est-à-dire de l'augmentation du nombre de personnes âgées, révèle des tendances fort différentes de celles mises en évidence jusqu'ici par l'analyse du vieillissement relatif. En effet, ce sont les territoires qui ont actuellement les plus faibles pourcentages de personnes âgées qui verront croître le plus rapidement le nombre de personnes de 65 ans et plus sur leur territoire dans les vingt prochaines années.

On constate à la figure 8 que les territoires qui ont actuellement moins de 10 % d'aînés dans leur population verront le nombre de ceux-ci doubler (une augmentation de 100 %) et parfois même tripler (une augmentation de 200 %) d'ici 2021. Les MRC qui comptent déjà une forte proportion d'aînés connaîtront une hausse importante certes mais moindre, de l'ordre de 50 % à 100 % dans la plupart des cas.

Augmentation du nombre d'aînés entre 2001 et 2021

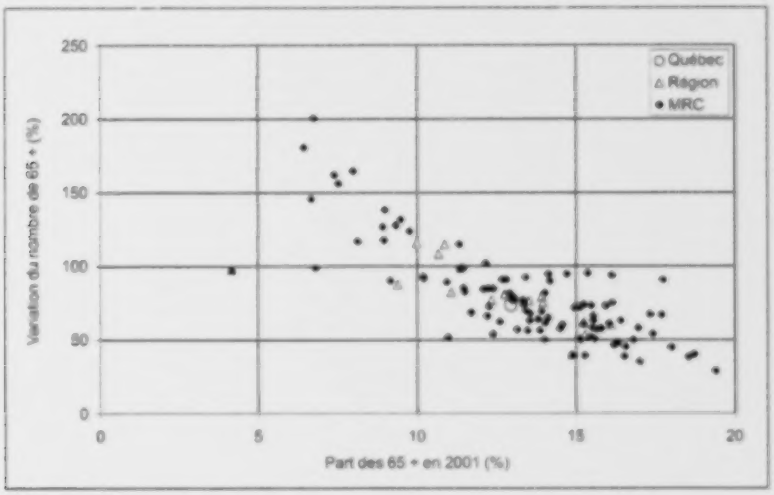

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

La carte 5 permet d'illustrer géographiquement ces observations. Elle présente, au premier coup d'œil, une situation à peu près à l'inverse de ce que les cartes précédentes laissaient voir. Cette fois, c'est la couronne montréalaise qui affiche les pourcentages les plus élevés pendant que la Mauricie, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine affichent les scores les plus bas. Dans cinq MRC, la hausse du nombre de personnes âgées pourrait dépasser 150 %. Ce sont Les Chutes-de-la-Chaudière, Les Moulins, Thérèse-De Blainville, Lajemmerais et Les Collines-de-l'Outaouais.

Croissance, décroissance et vieillissement

Au Québec, le vieillissement de la population se conjugue avec un ralentissement de la croissance démographique qui devrait mener, dans quelques années, à l'amorce du déclin.

Globalement, il existe une relation négative entre le taux de croissance de la population totale et le vieillissement relatif. Ainsi, plus la diminution de la population anticipée est grande, plus le pourcentage d'aînés dans cette population en 2021 tend à être important (figure 9). Déclin de population et pourcentage élevé d'aînés sont donc souvent associés. Cinq des six MRC pour lesquelles la projection anticipe plus de 30 % d'aînés en 2021 (voir le tableau 3) pourraient connaître des pertes démographiques de l'ordre de 10 à 20 % au cours des deux prochaines décennies.

Taux de croissance et vieillissement relatif, Québec

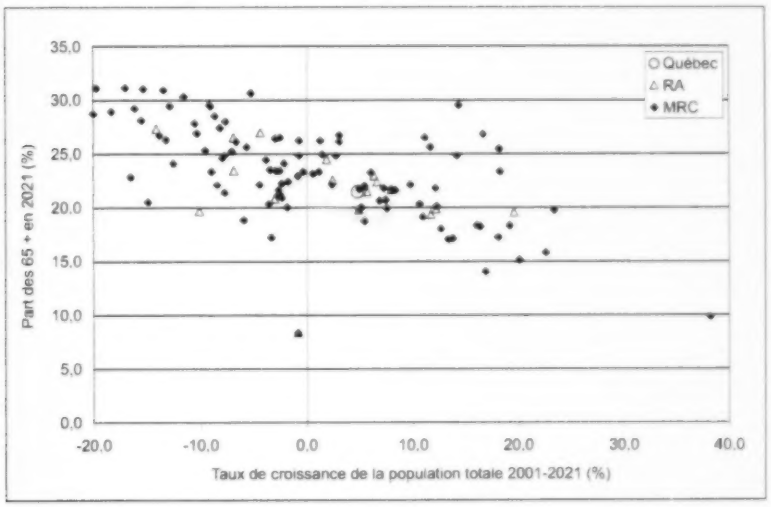

Sources : Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

À l'inverse, un taux de croissance positif est le plus souvent associé à une proportion d'aînés moins grande. Il s'agit là de la tendance générale, mais on note plusieurs exceptions. Les plus notables concernent les MRC pour lesquelles on anticipe une croissance démographique de plus de 10 % en vingt ans, mais qui compteront pourtant plus d'un aîné sur quatre dans leur population en 2021. Ce sont les MRC de Memphrémagog, de Matawinie, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et de La Vallée-de-la-Gatineau.

La relation entre le taux de croissance de la population totale et le vieillissement absolu tend, quant à elle, à devenir positive. Croissance de la population totale et croissance particulièrement forte du nombre d'aînés semblent liées (figure 10). Les cinq MRC identifiées précédemment comme pouvant voir augmenter le nombre d'aînés sur leur territoire de plus de 150 % (carte 5) le feront dans un contexte de croissance soutenue.

Taux de croissance et vieillissement absolu, Québec

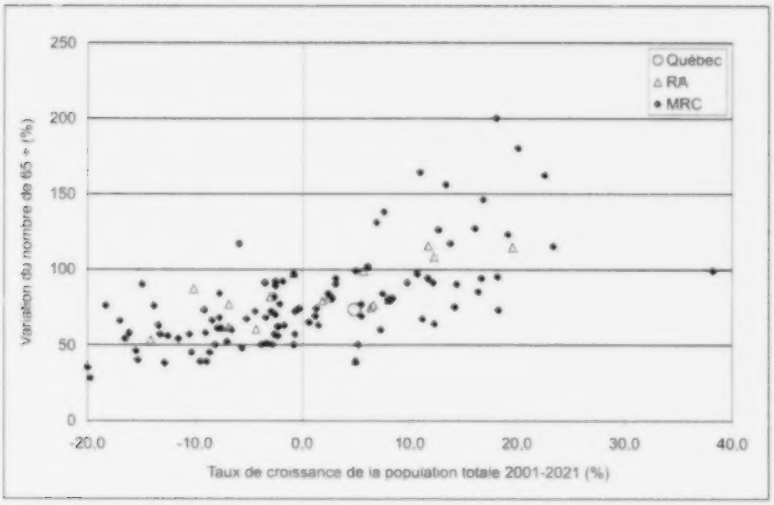

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

L'annexe 3 résume sous forme de tableau synthèse la plupart des résultats présentés dans cette section.

La figure 11, quant à elle, illustre les situations extrêmes en matière de vieillissement démographique à l'échelle des MRC québécoises. On y présente les pyramides des âges en 2001 et en 2021 pour trois d'entre elles : Les Basques, la plus vieille actuellement et dans vingt ans; Les Moulins, actuellement jeune, mais qui verra le nombre d'aînés augmenter rapidement; Jamésie–Kativik, actuellement la plus jeune et qui le demeurera.

Pyramide des âges, MRC

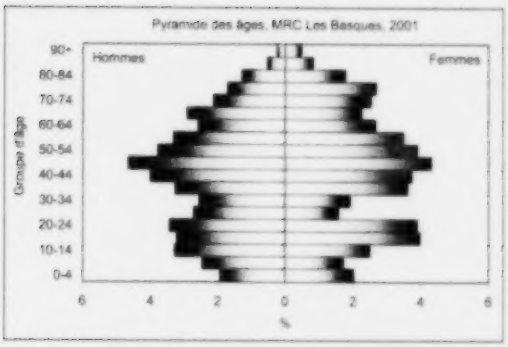

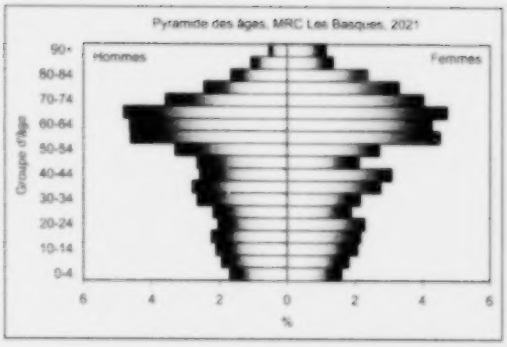

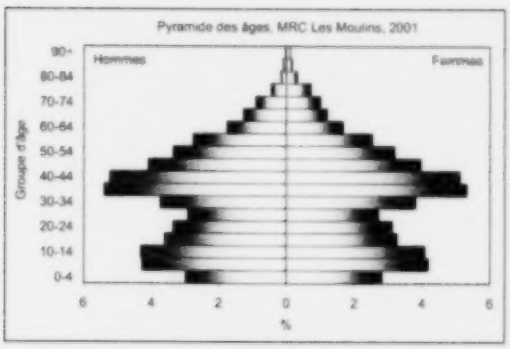

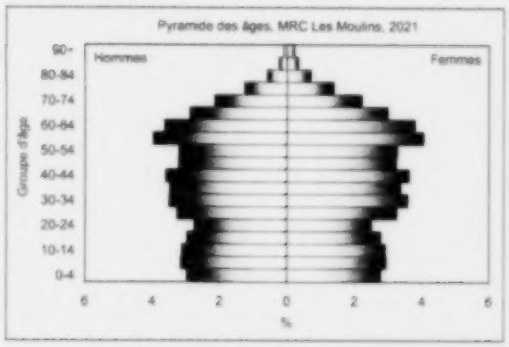

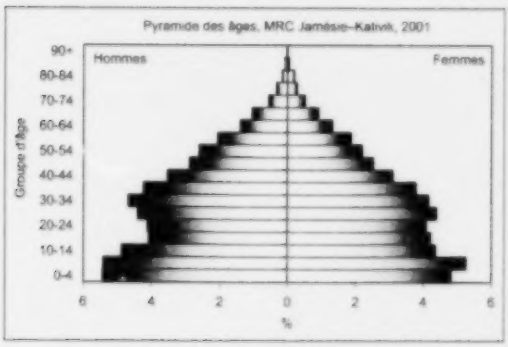

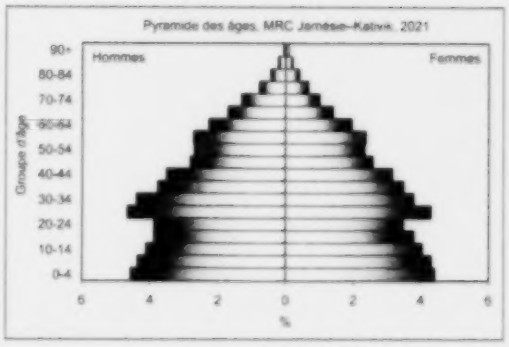

Sources :
Statistique Canada. Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

En somme

Toutes les MRC verront le nombre et la part des personnes âgées augmenter dans leur population au cours des prochaines années. Cependant, la situation sera plus accentuée dans certaines d'entre elles, et ce, de deux manières différentes.

La première se traduit par un poids important des aînés dans la population. Elle touche déjà et touchera de façon encore plus marquée dans les années à venir un grand nombre de MRC. Les premières concernées se situent notamment dans les régions de la Mauricie, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, mais on trouve des MRC ayant une forte part d'aînés dans la plupart des régions du Québec. En outre, quatre MRC sur cinq compteront plus de 20 % d'aînés dans leur population dans moins de deux décennies. Ce type de vieillissement est souvent associé à une faible fraction de jeunes dans la population et au déclin démographique de la MRC, mais quelques MRC en croissance auront aussi un fort pourcentage d'aînés en 2021.

La seconde forme de vieillissement se caractérise par une augmentation marquée du nombre de personnes âgées dans la population. Elle se trouve tout particulièrement dans les milieux urbains de Montréal, de Québec et de Gatineau, ainsi que dans le nord du Québec. Bien différente de la précédente, elle s'accompagne généralement d'un accroissement de la population totale.

1.3 Les migrations et l'inégal vieillissement des régions québécoises

On l'a dit, le vieillissement de la population est inscrit dans la structure par âge de la population québécoise et résulte des comportements passés. Cependant, les mouvements migratoires ont un impact sur ce vieillissement. Ils peuvent agir comme facteur accélérant dans les territoires qui voient partir les jeunes adultes comme dans ceux qui attirent les personnes âgées. Ils peuvent aussi favoriser un rajeunissement dans les territoires attractifs pour les jeunes ménages et leurs enfants. Pour le Québec et ses régions administratives, il est possible d'estimer l'impact attribuable respectivement aux mouvements naturels (naissances et décès) et aux mouvements migratoires sur le pourcentage d'aînés dans la population. Cela peut se faire à l'aide d'un scénario de projection spécial faisant l'hypothèse qu'il n'y a aucun mouvement migratoire.

Le tableau 4 permet de constater que l'impact dû aux mouvements naturels est de beaucoup supérieur à celui imputable aux mouvements migratoires, et ce, tant pour le Québec que pour les différentes régions administratives. Pour l'ensemble du Québec, les mouvements naturels sont à l'origine d'une hausse de 9,5 points de pourcentage. Celle-ci n'est réduite que de 1,1 point de pourcentage par les mouvements migratoires (interprovinciaux et internationaux). C'est dire que, globalement, la migration a un léger effet de rajeunissement sur la population du Québec.

Impact des mouvements naturels et migratoires

Région administrative	65 ans et plus (%)		Variation 2001-2021 (%)		
	2001	2021	totale	par mouvements naturels	par mouvements migratoires
Ensemble du Québec	13,0	21,4	8,4	9,5	-1,1
Bas-Saint-Laurent (01)	15,3	26,5	11,2	8,9	2,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	12,4	23,4	11,0	9,2	1,8
Capitale-Nationale (03)	13,9	24,4	10,5	11,1	-0,6
Mauricie (04)	16,1	26,9	10,8	9,4	1,4
Estrie (05)	14,0	23,0	9,0	8,7	0,3
Montréal (06)	14,9	19,8	4,9	7,7	-2,8
Outaouais (07)	10,0	19,3	9,3	10,9	-1,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	11,1	20,8	9,7	8,2	1,5
Côte-Nord (09)	9,4	19,6	10,2	11,7	-1,5
Nord-du-Québec (10)	4,2	8,3	4,1	6,0	-1,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	15,3	27,3	12,0	9,3	2,7
Chaudière-Appalaches (12)	12,8	22,5	9,7	9,6	0,1
Laval (13)	13,0	21,7	8,7	10,1	-1,4
Lanaudière (14)	10,7	19,8	9,1	10,5	-1,4
Laurentides (15)	10,9	19,5	8,6	10,3	-1,7
Montérégie (16)	11,4	21,4	10,0	11,0	-1,0
Centre-du-Québec (17)	13,5	22,4	8,9	8,5	0,4

Sources :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec,
Perspectives démographiques 1996-2041, scénario de référence (A) et scénario sans migration (F).

L'analyse du tableau par région montre que les mouvements migratoires (regroupant cette fois trois types de migration, soit internationale, interprovinciale et interrégionale) ont un effet de rajeunissement plus marqué pour Montréal (-2,8 %), le Nord-du-Québec (-1,9 %) et les Laurentides (-1,7 %). Cependant, ils accélèrent le vieillissement dans d'autres régions. Par exemple, ces mouvements seraient à l'origine de 2,7 points de pourcentage en plus d'aînés dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de 2,3 points dans le Bas-Saint-Laurent, de 1,8 point au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de 1,5 point en Abitibi-Témiscamingue de 2001 à 2021.

Dans les MRC

Il n'est pas possible d'illustrer la situation précédente à l'échelle des MRC, puisque l'Institut de la statistique du Québec n'a pas réalisé le scénario sans migration à cette échelle géographique. Cependant, il est possible d'identifier les MRC qui sont les plus sujettes aux mouvements migratoires qui accélèrent le vieillissement, soit le départ des jeunes et l'afflux de personnes retraitées. Nous nous limiterons à examiner les mouvements migratoires à l'intérieur du Québec. La source de données utilisées ici est le Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

La carte 6 présente les MRC qui ont enregistré des pertes migratoires supérieures à 10 % de 1996 à 2001 dans le groupe des 15 à 34 ans ainsi que les MRC qui ont enregistré des gains migratoires supérieurs à 7 % au cours de la même période dans le groupe des 55 à 74 ans.

Dans le premier cas, 32 MRC sont concernées. En comparant avec les résultats illustrés à la carte 2, on constate que plus de la moitié de ces MRC compteront plus de 25 % d'aînés en 2021. Cependant, les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et quelques MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean perdent une part importante de leurs jeunes adultes, mais sans atteindre les niveaux de vieillissement attendus dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. C'est que ces territoires ont pour la plupart des populations actuellement plus jeunes que la moyenne québécoise.

Même si un nombre croissant d'aînés choisissent de changer de milieu de vie, la probabilité de changer de MRC est beaucoup moins élevée après 50 ans qu'elle ne l'est chez les plus jeunes. Cependant, certaines MRC semblent avoir un effet attractif important sur la population des 55 à 74 ans. Ainsi, six d'entre elles ont enregistré pour ce groupe d'âge un taux net de migration inter-MRC supérieur à 7 % de 1996 à 2001. Ce sont les MRC de Mirabel (15,4 %), des Pays-d'en-Haut (14,2 %), de Memphrémagog (14,0 %), de Matawinie (9,7 %), des Laurentides (7,8 %) et d'Antoine-Labelle (7,5 %). Il s'agit pour la plupart de régions de villégiature. Quatre de ces MRC se situent dans la région des Laurentides.

En somme

Bien qu'il découle surtout de la structure par âge actuelle et des mouvements naturels (naissances et décès), le vieillissement de la population est influencé par les mouvements migratoires. À l'échelle du Québec, la migration a un effet de rajeunissement, mais celui-ci demeure assez limité. Dans une MRC sur trois, on enregistre des pertes migratoires nettes supérieures à 10 % chez les jeunes adultes, pertes qui viennent accélérer l'augmentation de la part des aînés dans la population. Dans six MRC où sont concentrés plusieurs des lieux de villégiature les plus populaires du Québec, c'est plutôt le nombre d'aînés qui augmente rapidement avec l'arrivée de larges cohortes de personnes retraitées.

En conclusion

Au cours des prochaines années, toutes les MRC du Québec verront croître à la fois le nombre et le poids des aînés dans leur population. Ces transformations démographiques interpellent le monde municipal qui devra y faire face de manière parfois différente selon le type de vieillissement anticipé. Trois situations peuvent être ciblées de manière particulière, car elles risquent d'entraîner des besoins plus criants.

Dans certaines MRC, le plus souvent éloignées des grands centres urbains, les populations en place vont vieillir dans un contexte de déclin et de départ des jeunes adultes. Le nombre d'aînés y augmentera modérément, mais la dévitalisation probable du milieu, en l'absence de renouvellement démographique, aura sans aucun doute des conséquences sur les populations désireuses de demeurer sur place.

Dans quelques autres MRC, plus rares et souvent constituées de lieux de villégiature, c'est l'arrivée de personnes retraitées qui accélère le vieillissement. L'afflux de quinquagénaires et de sexagénaires ne sera pas sans conséquences sur la vie municipale. Quels sont leurs besoins et ceux-ci sont-ils les mêmes que ceux des populations qui sont nées sur place et qui y vivent depuis toujours ? Les municipalités peuvent aussi s'interroger sur la pérennité de la présence de ces nouveaux arrivants, car ils sont peut-être de passage pour quelques années seulement.

Dans les couronnes de banlieue des grandes villes, les populations vont continuer de croître, mais les populations âgées vont augmenter beaucoup plus vite que la population totale. C'est dans ces MRC que le nombre d'aînés va plus que doubler en moins de vingt ans. Il s'agit de territoires qui comptent un grand nombre de personnes actuellement âgées de 45 à 64 ans. Souvent créés pour accueillir de jeunes familles et leurs enfants, comment ces quartiers vivront-ils la transformation démographique qui les attend ?

En outre, les aînés de demain ne seront vraisemblablement pas comme ceux d'hier, ni même comme ceux d'aujourd'hui. Plus riches, plus scolarisés, en meilleure santé, ils vivront aussi beaucoup plus vieux et peut-être aussi plus seuls, puisqu'ils ont eu moins d'enfants et vivent moins souvent en couple.

Il faut aussi planifier les interventions en fonction d'un phénomène de passage. Si la tendance actuelle se maintient, la population demeurera vieille même après l'extinction de la génération nombreuse du baby-boom. Cependant, les populations âgées seront moins nombreuses.

Les résultats présentés tracent le portrait du vieillissement sur le territoire, mais le dessin reste peu précis. Que se passe-t-il à l'intérieur des MRC ? On peut penser que les conclusions énoncées précédemment s'appliquent. Reste à déterminer quel type de vieillissement les municipalités et leurs différents quartiers connaîtront.

Habitat, loisirs, sécurité publique, aménagement des lieux publics, transport, infrastructures municipales, notamment, doivent dès maintenant être repensés dans la perspective des changements démographiques déjà en cours.

http://www.statcan.ca/start_f.html

http://www.stat.gouv.qc.ca/

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pers_demo.htm

Annexes

ANNEXE 1

Populations totale et âgée des régions administratives et des MRC, Québec, 2001

Code	Région administrative (RA) et MRC *	Population totale en 2001 n	Nombre de 65 ans et + en 2001 n	Part des 65 ans et + en 2001 %	Nombre de 80 ans et + en 2001 n	Indice de sénilité en 2001 %
	Ensemble du Québec	7 417 732	961 595	13.0	218 970	22.8
RA 01	Bas-Saint-Laurent	203 585	31 071	15.3	7 665	24.7
7	La Matapédia	20 260	3 098	15.3	736	23.8
8	Matane	22 900	3 547	15.5	793	22.4
9	La Mitis	19 620	3 249	16.6	785	24.2
10	Rimouski-Neigette	52 904	7 106	13.4	1 712	24.1
11	Les Basques	9 907	1 923	19.4	514	26.7
12	Rivière-du-Loup	32 324	4 835	15.0	1 398	28.9
13	Témiscouata	22 697	3 514	15.5	724	20.6
14	Kamouraska	22 973	3 799	16.5	1 003	26.4
RA 02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	284 588	35 171	12.4	6 612	18.8
91	Le Domaine-du-Roy	33 623	3 942	11.7	748	19.0
92	Maria-Chapdelaine	27 500	3 362	12.2	722	21.5
93	Lac-Saint-Jean-Est	52 777	6 660	12.6	1 166	17.5
94	Le Fjord-du-Saguenay	170 688	21 207	12.4	3 976	18.7
RA 03	Capitale-Nationale	648 466	90 323	13.9	21 665	24.0
15	Charlevoix-Est	16 889	2 669	15.8	560	21.0
16	Charlevoix	13 436	2 206	16.4	523	23.7
20	L'Île-d'Orléans	7 004	913	13.0	217	23.8
21	La Côte-de-Beaupré	22 185	3 117	14.1	822	26.4
22	La Jacques-Cartier	27 139	1 815	6.7	305	16.8
23	Communauté-Urbaine-de-Québec	515 751	72 388	14.0	17 647	24.4
34	Portneuf	46 062	7 215	15.7	1 591	22.1
RA 04	Mauricie	261 455	42 084	16.1	9 447	22.4
35	Mékinac	13 204	2 473	18.7	531	21.5
36	Le Centre-de-la-Mauricie	66 237	11 935	18.0	2 694	22.6
37	Francheville	141 950	21 496	15.1	4 915	22.9
51	Maskinongé	23 811	4 040	17.0	896	22.2
90	Le Haut-Saint-Maurice	16 253	2 140	13.2	411	19.2
RA 05	Estrie	291 928	40 828	14.0	9 878	24.2
30	Le Granit	22 239	3 244	14.6	694	21.4
40	Asbestos	14 970	2 777	18.6	685	24.7
41 *	Le Haut-Saint-François	22 311	3 097	13.9	726	23.4
42 *	Le Val-Saint-François	28 679	3 825	13.3	919	24.0
43 *	La Région-Sherbrookoise	144 790	18 715	12.9	4 922	26.3
44 *	Coaticook	16 454	2 309	14.0	498	21.6
45 *	Memphrémagog	42 485	6 861	16.1	1 434	20.9
RA 06	Montréal	1 840 093	274 076	14.9	71 267	26.0
66	Communauté-Urbaine-de-Montréal	1 840 093	274 076	14.9	71 267	26.0
RA 07	Outaouais	323 448	32 448	10.0	6 367	19.6
80	Papineau	21 079	3 654	17.3	756	20.7
81	Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais	229 133	20 494	8.9	3 988	19.5
82	Les Collines-de-l'Outaouais	37 214	2 810	7.6	492	17.5
83	La Vallée-de-la-Gatineau	20 752	3 056	14.7	556	18.2
84	Pontiac	15 270	2 434	15.9	575	23.6
RA 08	Abitibi-Témiscamingue	150 382	16 686	11.1	3 204	19.2
85	Témiscamingue	18 031	2 115	11.7	462	21.8
86	Rouyn-Noranda	41 369	4 535	11.0	798	17.6
87	Abitibi-Ouest	22 487	3 034	13.5	589	19.4
88	Abitibi	24 969	2 556	10.2	478	18.7
89	Vallée-de-l'Or	43 526	4 446	10.2	877	19.7
RA 09	Côte-Nord	101 093	9 524	9.4	1 614	16.9
95	La Haute-Côte-Nord	13 250	1 644	12.4	276	16.8
96	Manicouagan	34 926	3 206	9.2	615	19.2
97 **	Sept-Rivières–Caniapiscau	40 304	3 288	8.2	446	13.6
98 **	Minganie–Basse-Côte-Nord	12 613	1 386	11.0	277	20.0
RA 10	Nord-du-Québec	39 520	1 652	4.2	208	12.6
99 **	Jamésie–Kativik	39 520	1 652	4.2	208	12.6

ANNEXE 1 (SUITE)

Code	Région administrative (RA) et MRC *	Population totale en 2001	Nombre de 65 ans et + en 2001	Part des 65 ans et + en 2001	Nombre de 80 ans et + en 2001	Indice de sénionté en 2001
		n	n	%	n	%
RA 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	99 886	15 292	15,3	3 793	24,8
1	Les Îles-de-la-Madeleine	13 203	1 766	13,4	494	28,0
2	Le Rocher-Percé	19 855	3 084	15,5	716	23,2
3	La Côte-de-Gaspé	19 223	2 789	14,5	605	21,7
4	Denis-Riverin	12 949	2 204	17,0	533	24,2
5	Bonaventure	18 876	3 060	16,2	825	27,0
6	Avignon	15 780	2 389	15,1	620	26,0
RA 12	Chaudière-Appalaches	391 605	50 042	12,8	11 955	23,9
17	L'Islet	19 690	3 310	16,8	780	23,6
18	Montmagny	23 681	3 802	16,1	869	22,9
19	Bellechasse	29 958	4 674	15,6	1 294	27,7
24	Desjardins	52 997	7 122	13,4	1 839	25,8
25	Les Chutes-de-la-Chaudière	81 560	5 518	6,8	1 029	18,6
26	La Nouvelle-Beauce	26 093	3 161	12,1	822	26,0
27	Robert-Cliche	19 062	2 585	13,6	667	25,8
28	Les Etchemins	18 103	2 956	16,3	701	23,7
29	Beauce-Sartigan	48 737	5 542	11,4	1 314	23,7
31	L'Amiante	44 078	7 678	17,4	1 693	22,1
33	Lotbinière	27 646	3 694	13,4	957	25,9
RA 13	Laval	355 770	46 253	13,0	9 498	20,5
65	Laval	355 770	46 253	13,0	9 498	20,5
RA 14	Lanaudière	400 317	42 816	10,7	7 215	16,9
52	D'Autray	39 164	5 414	13,8	1 012	18,7
60	L'Assomption	107 005	9 644	9,0	1 330	13,8
61	Joliette	55 390	7 864	14,2	1 721	21,9
62	Matawinie	44 798	7 932	17,7	1 410	17,8
63	Montcalm	40 065	4 602	11,5	708	15,4
64	Les Moulins	113 895	7 360	6,5	1 034	14,0
RA 15	Laurentides	477 116	51 988	10,9	9 329	17,9
72	Deux-Montagnes	84 961	7 946	9,4	1 550	19,5
73	Thérèse-De Blainville	134 673	10 000	7,4	1 650	16,5
74	Mirabel	28 261	1 928	6,8	298	15,5
75	La Rivière-du-Nord	91 947	10 430	11,3	1 830	17,5
76	Argenteuil	28 960	4 678	16,2	973	20,8
77	Les Pays-d'en-Haut	32 706	5 805	17,7	910	15,7
78	Les Laurentides	40 443	6 224	15,4	1 173	18,8
79	Antoine-Labelle	35 165	4 977	14,2	945	19,0
RA 16	Montérégie	1 325 921	151 211	11,4	31 955	21,1
46	Brome-Missisquoi	47 064	7 184	15,3	1 849	25,7
47	La Haute-Yamaska	81 975	9 996	12,2	2 185	21,9
48	Acton	15 573	1 910	12,3	496	26,0
53	Le Bas-Richelieu	51 057	7 939	15,5	1 733	21,8
54	Les Maskoutains	80 631	10 934	13,6	2 869	26,2
55 *	Rouville	30 774	3 547	11,5	717	20,2
56	Le Haut-Richelieu	103 085	13 089	12,7	2 769	21,2
57 *	La Vallée-du-Richelieu	123 800	11 767	9,5	2 083	17,7
58	Champlain	323 799	37 213	11,5	8 232	22,1
59	Lajemmerais	104 799	8 401	8,0	1 275	15,2
67	Roussillon	149 515	13 429	9,0	2 247	16,7
68	Les Jardins-de-Napierville	23 508	2 887	12,3	594	20,6
69	Le Haut-Saint-Laurent	24 699	3 443	13,9	829	24,1
70	Beauharnois-Salaberry	59 775	9 114	15,2	2 145	23,5
71	Vaudreuil-Soulanges	105 867	10 358	9,8	1 932	18,7
RA 17	Centre-du-Québec	222 559	30 130	13,5	7 288	24,2
32	L'Érable	24 513	3 465	14,1	909	26,2
38	Bécancour	19 624	3 052	15,6	779	25,5
39	Arthabaska	65 315	8 554	13,1	2 137	25,0
49	Drummond	89 418	11 466	12,8	2 717	23,7
50	Nicolet-Yamaska	23 689	3 593	15,2	746	20,8

* Dénominations et limites territoriales au 31 décembre 1999. Comme les estimations de Statistique Canada sont basées sur la géographie au 1er janvier 1996, les données 2001 de quelques MRC ont été ajustées.

** 97 : somme des MRC 971 et 972 ; 98 : somme des MRC 981 et 982 ; 99 : somme des MRC 991 et 992

Source :
Statistique Canada, Estimations de la population.

ANNEXE 2

Évolution de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus par région administrative pour chaque MRC et territoire équivalent, Québec, 1996-2021

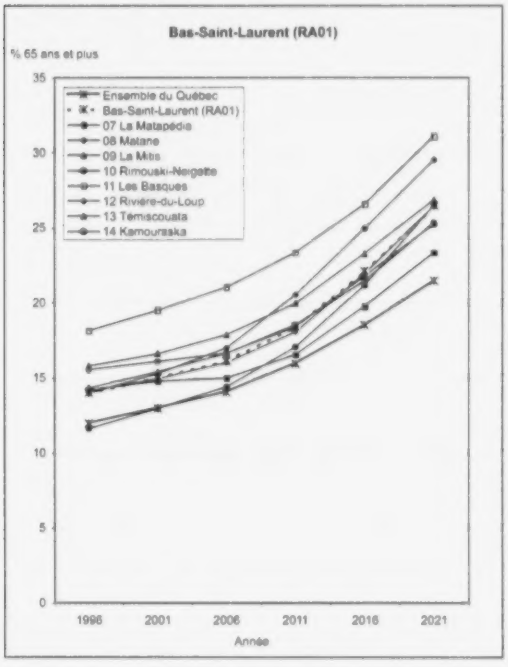

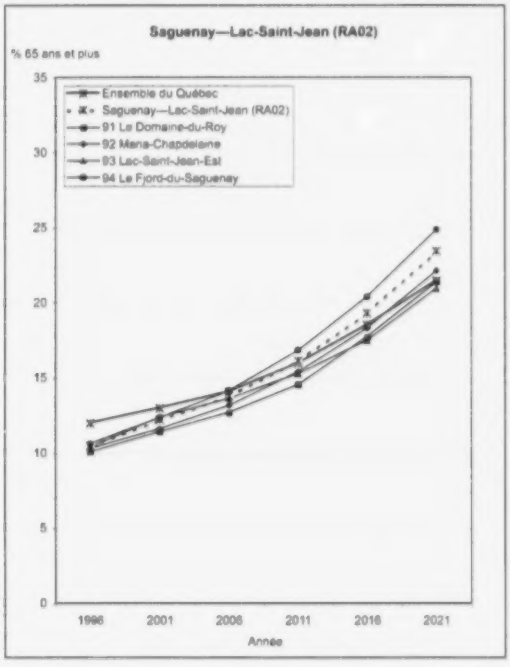

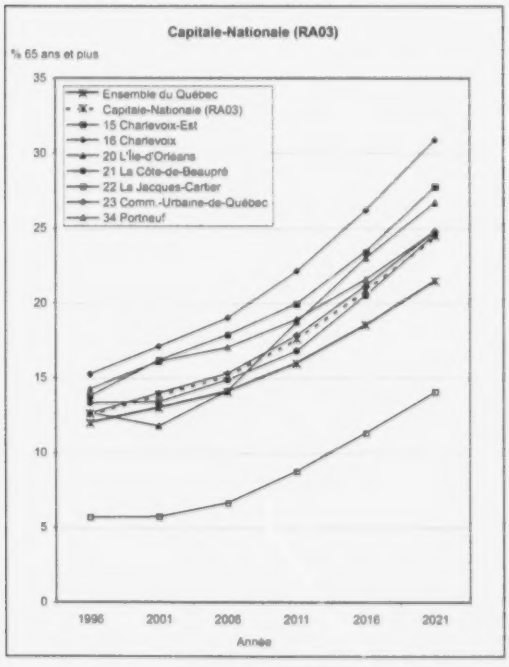

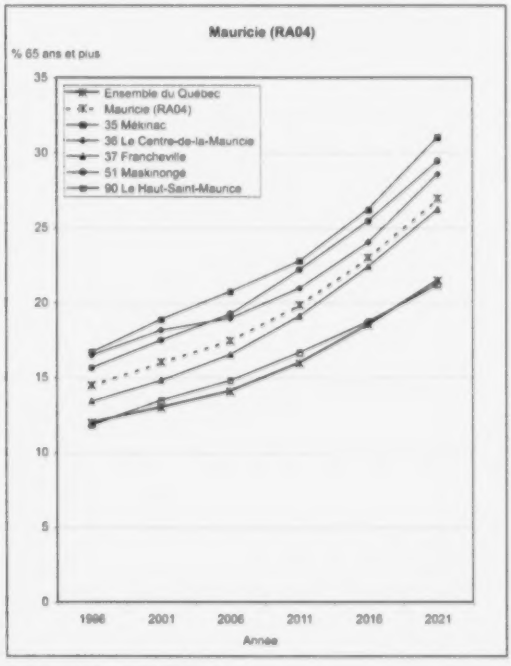

ANNEXE 2 (SUITE)

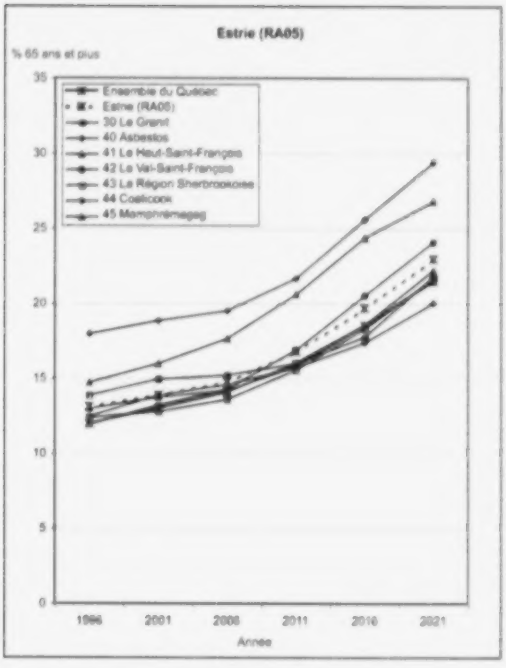

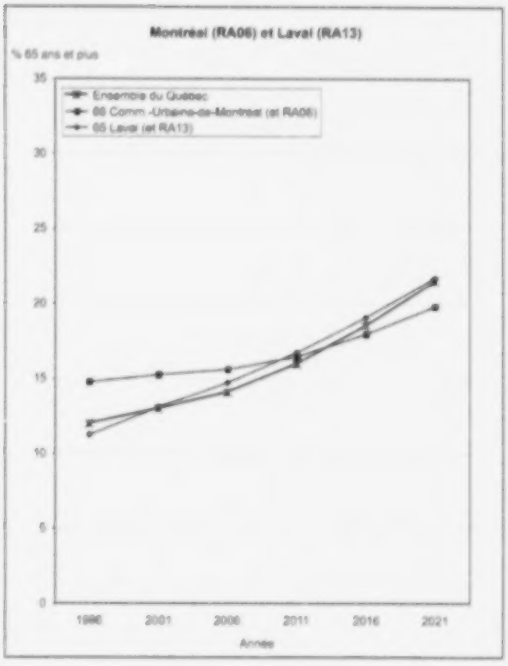

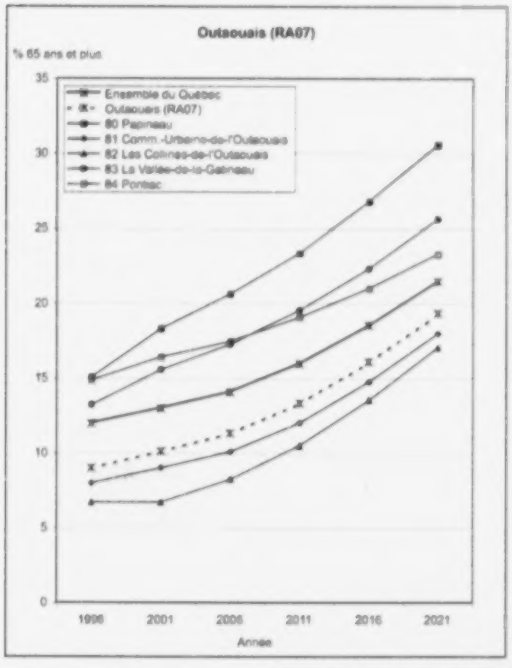

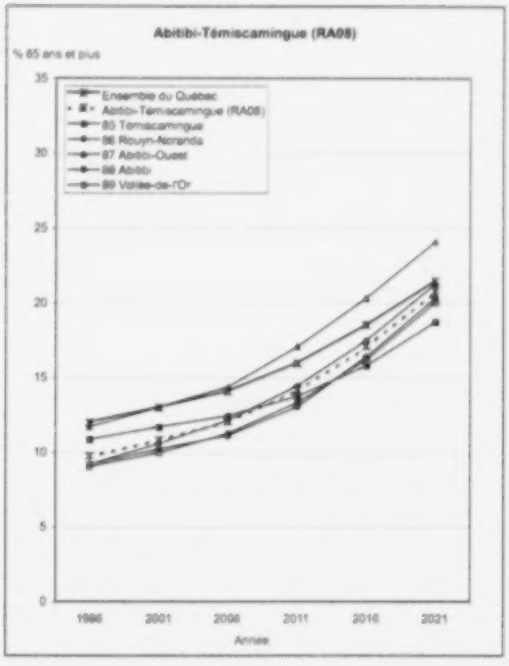

ANNEXE 2 (SUITE)

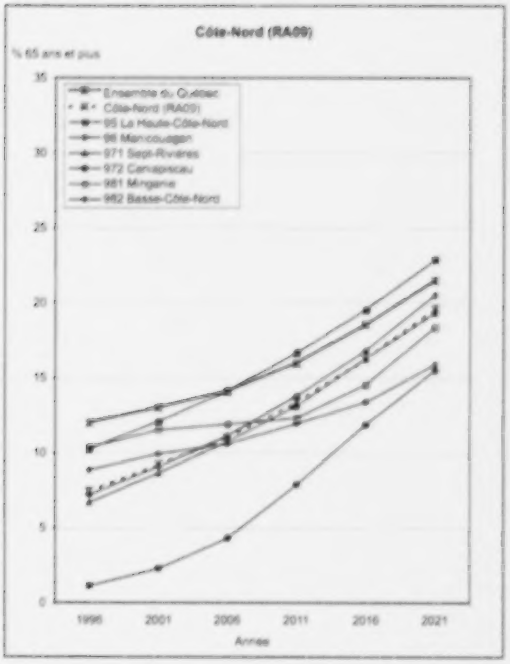

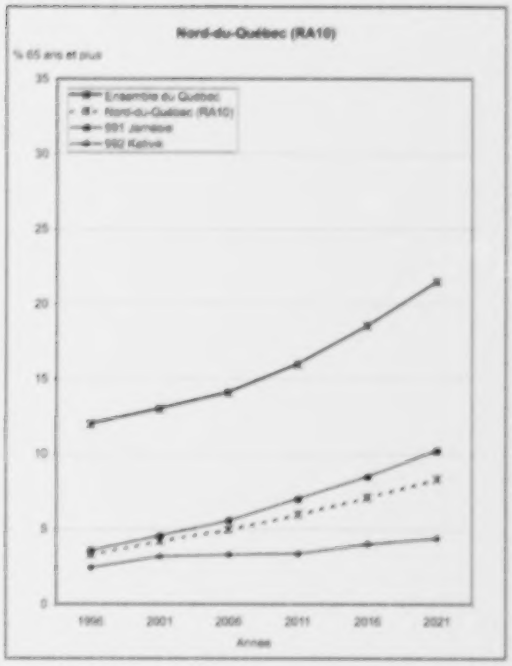

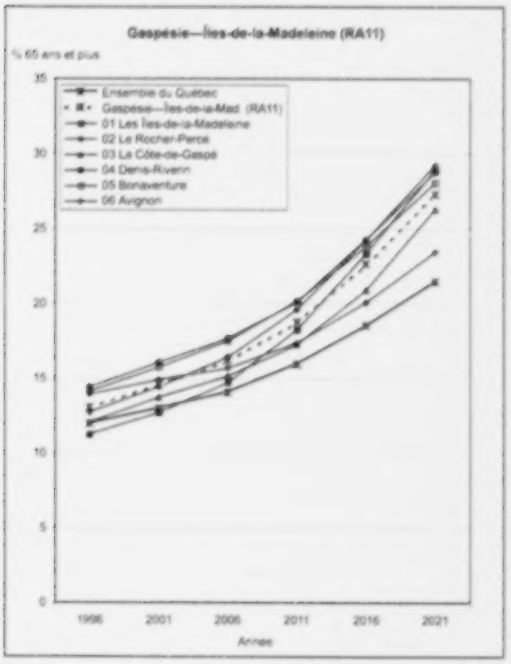

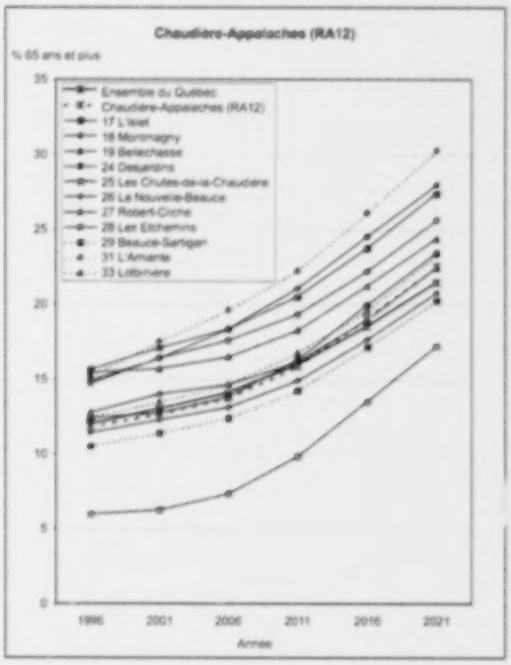

ANNEXE 2 (SUITE)

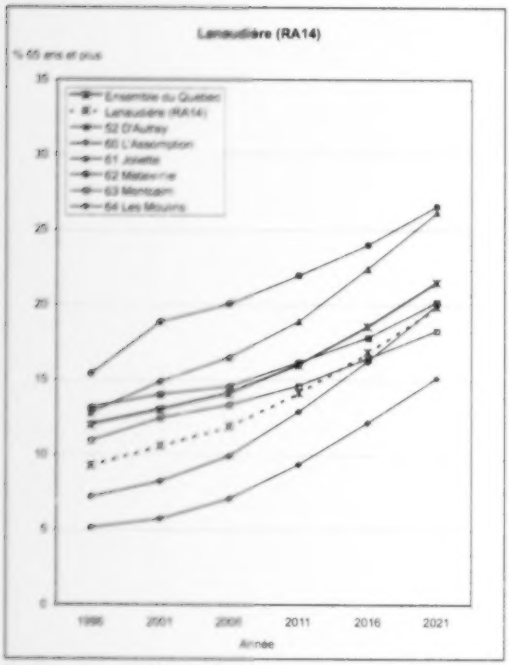

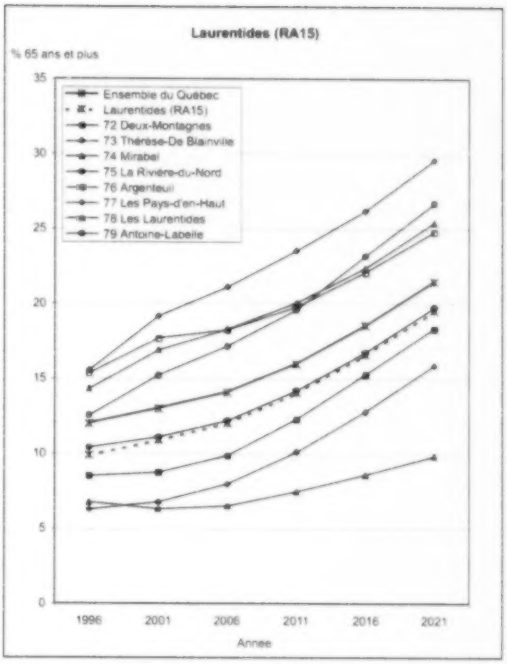

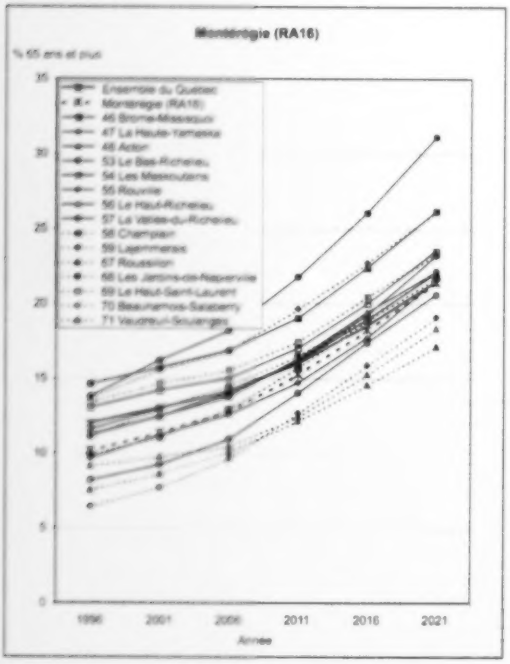

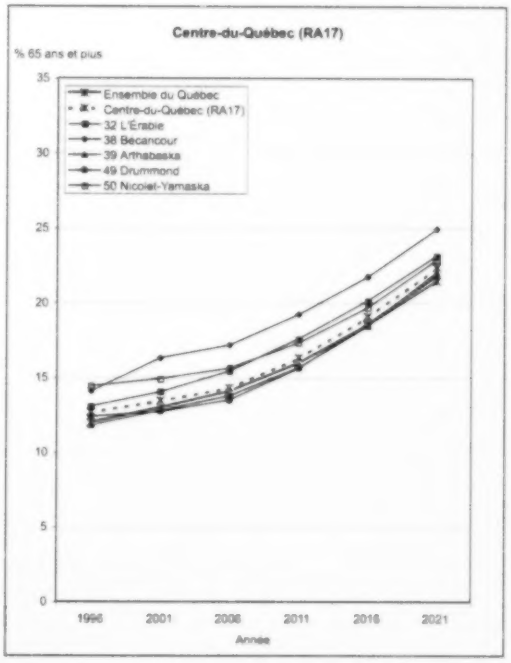

Source :
Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

ANNEXE 3

Populations totale et âgée en 2021 et indicateurs de vieillissement choisis, régions administratives et MRC, Québec, 2021

Code	Région administrative (RA) et MRC *	Population totale en 2021	Nombre de 65 ans et + en 2021	Part des 65 ans et + en 2021	Variation 2001-2021		Période au	
					Population totale	65 ans et +	65+ > 0-14	65+ > 20%
		n	n	%	%	%		
	Ensemble du Québec	7 776 852	1 666 653	21.4	4.8	73.3	2006-2011	2016-2021
RA 01	Bas-Saint-Laurent	189 684	50 181	26.5	-6.8	61.5	2001-2006	2011-2016
7	La Matapédia	18 448	4 303	23.3	-8.9	38.9	2001-2006	2016-2021
8	Matane	20 806	6 139	29.5	-9.1	73.1	Avant 2001	2006-2011
9	La Mitis	17 580	4 723	26.9	-10.3	45.4	2001-2006	2011-2016
10	Rimouski-Neigette	51 570	13 660	26.5	-2.5	92.2	2001-2006	2011-2016
11	Les Basques	7 951	2 471	31.1	-19.7	28.5	Avant 2001	2001-2006
12	Rivière-du-Loup	31 386	8 293	26.4	-2.9	71.5	2001-2006	2011-2016
13	Témiscouata	21 115	5 329	25.2	-7.0	51.7	2001-2006	2011-2016
14	Kamouraska	20 796	5 263	25.3	-9.5	38.5	2001-2006	2011-2016
RA 02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	285 242	62 112	23.4	-6.8	76.6	2006-2011	2016-2021
91	Le Domaine-du-Roy	31 021	6 629	21.4	-7.7	68.2	2011-2016	2016-2021
92	Maria-Chapdelaine	25 195	5 572	22.1	-9.4	65.7	2011-2016	2016-2021
93	Lac-Saint-Jean-Est	51 564	10 794	20.9	-2.3	62.1	2011-2016	2016-2021
94	Le Fjord-du-Saguenay	157 462	39 117	24.8	-7.7	84.5	2006-2011	2011-2016
RA 03	Capitale-Nationale	660 945	161 530	24.4	1.9	78.8	2001-2006	2011-2016
15	Charlevoix-Est	15 124	4 198	27.8	-10.5	57.3	Avant 2001	2011-2016
16	Charlevoix	11 640	3 562	30.9	-13.4	62.8	Avant 2001	2006-2011
20	L'Île-d'Orléans	8 034	1 810	26.7	-13.8	78.3	2006-2011	2011-2016
21	La Côte-de-Beaupré	20 437	5 023	24.6	-7.9	61.1	2006-2011	2011-2016
22	La Jacques-Cartier	31 732	4 457	14.0	16.9	145.6	Après 2021	Après 2021
23	Communauté-Urbaine-de-Québec	530 251	131 330	24.8	2.8	81.4	2001-2006	2011-2016
34	Portneuf	45 727	11 320	24.8	-0.7	56.9	2001-2006	2011-2016
RA 04	Mauricie	250 222	67 386	26.9	-4.3	60.1	Avant 2001	2011-2016
35	Mékinac	11 179	3 464	31.0	-15.3	40.1	Avant 2001	2001-2006
36	Le Centre-de-la-Mauricie	60 519	17 265	28.5	-8.6	44.7	Avant 2001	2006-2011
37	Francheville	141 016	36 931	26.2	-0.7	71.8	2001-2006	2011-2016
51	Maskinongé	21 671	6 372	29.4	-9.0	57.7	Avant 2001	2006-2011
90	Le Haut-Saint-Maurice	15 837	3 354	21.2	-2.6	56.7	2006-2011	2016-2021
RA 05	Estrie	310 612	71 293	23.0	6.4	74.6	2006-2011	2016-2021
30	Le Granit	23 869	5 194	21.8	7.3	60.1	2006-2011	2016-2021
40	Asbestos	13 055	3 835	29.4	-12.8	38.1	Avant 2001	2006-2011
41 *	Le Haut-Saint-François	21 806	4 837	22.2	-2.3	56.2	2006-2011	2016-2021
42 *	Le Val-Saint-François	28 068	6 753	24.1	-2.1	76.5	2006-2011	2011-2016
43 *	La Région-Sherbrookoise	156 924	33 934	21.6	8.4	81.3	2006-2011	2016-2021
44 *	Coaticook	17 315	3 461	20.0	5.2	49.9	2011-2016	Après 2021
45 *	Memphrémagog	49 575	13 279	26.8	16.7	93.5	2001-2006	2006-2011
RA 06	Montréal	1 931 562	382 119	19.8	5.0	39.4	2006-2011	Après 2021
66	Communauté-Urbaine-de-Montréal	1 931 562	382 119	19.8	5.0	39.4	2006-2011	Après 2021
RA 07	Outaouais	361 557	69 856	19.3	11.8	115.3	2011-2016	Après 2021
80	Papineau	19 981	6 109	30.6	-5.2	67.2	Avant 2001	2001-2006
81	Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais	258 150	46 415	18.0	12.7	126.5	2016-2021	Après 2021
82	Les Collines-de-l'Outaouais	42 184	7 189	17.0	13.4	155.8	2016-2021	Après 2021
83	La Vallée-de-la-Gatineau	23 180	5 937	25.6	11.7	94.3	2001-2006	2011-2016
84	Pontiac	18 062	4 206	23.3	18.3	72.8	2001-2006	2011-2016
RA 08	Abitibi-Témiscamingue	145 909	30 318	20.8	-3.0	81.7	2011-2016	2016-2021
85	Témiscamingue	19 031	3 564	18.7	5.5	68.5	2016-2021	Après 2021
86	Rouyn-Noranda	40 353	8 572	21.2	-2.5	89.0	2011-2016	2016-2021
87	Abitibi-Ouest	19 667	4 732	24.1	-12.5	56.0	2006-2011	2011-2016
88	Abitibi	24 099	4 893	20.3	-3.5	91.4	2016-2021	2016-2021
89	Vallée-de-l'Or	42 759	8 557	20.0	-1.8	92.5	2011-2016	2016-2021
RA 09	Côte-Nord	90 909	17 833	19.6	-10.1	87.2	2011-2016	Après 2021
95	La Haute-Côte-Nord	11 060	2 527	22.8	-18.5	53.7	2006-2011	2016-2021
96	Manicouagan	29 735	6 089	20.5	-14.9	89.9	2011-2016	2016-2021
97 **	Sept-Rivières–Caniapiscau	37 912	7 120	18.8	-5.9	116.5	2016-2021	Après 2021
98 **	Minganie–Basse-Côte-Nord	12 202	2 097	17.2	-3.3	51.3	2016-2021	Après 2021
RA 10	Nord-du-Québec	39 207	3 260	8.3	-0.8	97.3	Après 2021	Après 2021
99 **	Jamésie–Kativik	39 207	3 260	8.3	-0.8	97.3	Après 2021	Après 2021

ANNEXE 3 (SUITE)

Code	Région administrative (RA) et MRC *	Population totale en 2021	Nombre de 65 ans et + en 2021	Part des 65 ans et + en 2021	Variation 2001-2021		Période où	
					Population totale	65 ans et +	65+ > 0-14	65+ > 20%
		n	n	%	%	%		
RA 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	85 792	23 409	27,3	-14,1	53,1	2001-2006	2011-2016
1	Les Îles-de-la-Madeleine	10 784	3 115	28,9	-16,3	76,4	2001-2006	2011-2016
2	Le Rocher-Percé	16 686	4 866	29,2	-16,1	57,8	Avant 2001	2011-2016
3	La Côte-de-Gaspé	16 693	4 383	26,3	-13,2	57,2	2001-2006	2011-2016
4	Denis-Riverin	10 359	2 977	28,7	-20,0	35,1	Avant 2001	2006-2011
5	Bonaventure	15 954	4 477	28,1	-15,5	46,3	2001-2006	2006-2011
6	Avignon	15 336	3 591	23,4	-2,8	50,3	2006-2011	2011-2016
RA 12	Chaudière-Appalaches	401 205	90 339	22,5	2,5	80,5	2006-2011	2016-2021
17	L'Islet	18 097	4 955	27,4	-8,1	49,7	2001-2006	2006-2011
18	Montmagny	21 878	6 115	28,0	-7,6	60,8	Avant 2001	2006-2011
19	Bellechasse	28 830	7 026	24,4	-3,8	50,3	2001-2006	2011-2016
24	Desjardins	51 646	12 094	23,4	-2,5	69,8	2006-2011	2016-2021
25	Les Chutes-de-la-Chaudière	96 341	16 569	17,2	18,1	200,3	2016-2021	Après 2021
26	La Nouvelle-Beauce	28 040	5 815	20,7	7,5	84,0	2011-2016	2016-2021
27	Robert-Cliche	18 733	4 204	22,4	-1,7	62,6	2006-2011	2016-2021
28	Les Etchemins	17 098	4 374	25,6	-5,6	48,0	2001-2006	2011-2016
29	Beauce-Sartigan	53 942	10 940	20,3	10,7	97,4	2011-2016	2016-2021
31	L'Amiante	39 027	11 811	30,3	-11,5	53,8	Avant 2001	2006-2011
33	Lotbinière	27 575	6 436	23,3	-0,3	74,2	2006-2011	2016-2021
RA 13	Laval	384 409	83 272	21,7	8,0	80,0	2006-2011	2016-2021
65	Laval	384 409	83 272	21,7	8,0	80,0	2006-2011	2016-2021
RA 14	Lanaudière	449 403	89 079	19,8	12,3	108,1	2011-2016	Après 2021
52	D'Autray	43 994	8 863	20,1	12,3	63,7	2006-2011	2016-2021
60	L'Assomption	115 094	22 948	19,9	7,6	138,0	2011-2016	Après 2021
61	Joliette	57 103	14 915	26,1	3,1	89,7	2001-2006	2011-2016
62	Matawinie	49 822	13 220	26,5	11,2	66,7	Avant 2001	2001-2006
63	Montcalm	46 625	8 505	18,2	16,4	84,8	2016-2021	Après 2021
64	Les Moulins	136 765	20 628	15,1	20,1	160,3	Après 2021	Après 2021
RA 15	Laurentides	570 747	111 467	19,5	19,6	114,4	2011-2016	Après 2021
72	Deux-Montagnes	98 650	18 061	18,3	16,1	127,3	2016-2021	Après 2021
73	Thérèse-De Blainville	165 054	26 157	15,8	22,6	161,6	Après 2021	Après 2021
74	Mirabel	39 056	3 831	9,8	38,2	98,7	Après 2021	Après 2021
75	La Rivière-du-Nord	113 442	22 375	19,7	23,4	114,5	2011-2016	Après 2021
76	Argenteuil	33 071	8 188	24,8	14,2	75,0	2001-2006	2011-2016
77	Les Pays-d'en-Haut	37 403	11 052	29,5	14,4	90,4	Avant 2001	2001-2006
78	Les Laurentides	47 808	12 134	25,4	18,2	95,0	2001-2006	2006-2011
79	Antoine-Labelle	36 263	9 669	26,7	3,1	94,3	2001-2006	2011-2016
RA 16	Montérégie	1 402 140	300 107	21,4	5,7	98,5	2006-2011	2016-2021
46	Brome-Missisquoi	47 685	12 480	26,2	1,3	73,7	2001-2006	2011-2016
47	La Haute-Yamaska	86 961	20 160	23,2	6,1	101,7	2006-2011	2016-2021
48	Acton	15 941	3 523	22,1	2,4	84,5	2011-2016	2016-2021
53	Le Bas-Richelieu	42 399	13 184	31,1	-17,0	66,1	Avant 2001	2006-2011
54	Les Maskoutains	77 929	18 326	23,5	-3,4	67,6	2006-2011	2011-2016
55 *	Rouville	29 864	6 467	21,6	-2,6	82,3	2006-2011	2016-2021
56	Le Haut-Richelieu	113 145	24 950	22,1	9,8	90,6	2006-2011	2016-2021
57 *	La Vallée-du-Richelieu	132 324	27 233	20,6	6,9	131,4	2011-2016	2016-2021
58	Champlain	339 876	73 868	21,7	5,0	98,5	2006-2011	2016-2021
59	Lajemmerais	116 323	22 209	19,1	11,0	164,4	2011-2016	Après 2021
67	Roussillon	170 147	29 178	17,1	13,6	117,3	2016-2021	Après 2021
68	Les Jardins-de-Napierville	22 468	4 973	22,1	-4,4	72,3	2006-2011	2016-2021
69	Le Haut-Saint-Laurent	24 992	5 822	23,3	1,2	69,1	2006-2011	2011-2016
70	Beauharnois-Salaberry	55 834	14 600	26,1	-6,6	60,2	2001-2006	2011-2016
71	Vaudreuil-Soulanges	126 152	23 134	18,3	19,2	123,3	2016-2021	Après 2021
RA 17	Centre-du-Québec	237 327	53 092	22,4	6,6	76,2	2006-2011	2016-2021
32	L'Érable	24 670	5 706	23,1	0,6	64,7	2006-2011	2011-2016
38	Bécancour	19 916	4 956	24,9	1,5	62,7	2001-2006	2011-2016
39	Arthabaska	68 900	15 181	22,0	5,5	77,5	2011-2016	2016-2021
49	Drummond	100 333	21 862	21,8	12,2	90,7	2011-2016	2016-2021
50	Nicolet-Yamaska	23 508	5 377	22,9	-0,8	49,7	2006-2011	2016-2021

* Dénominations et limites territoriales au 31 décembre 1999. Comme les estimations de Statistique Canada sont basées sur la géographie au 1er janvier 1996, les données 2001 de quelques MRC ont été ajustées.

** 97 somme des MRC 971 et 972 ; 96 somme des MRC 961 et 962 ; 99 somme des MRC 991 et 992

Source :
Statistique Canada, Estimations de la population; Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

ANNEXE 4

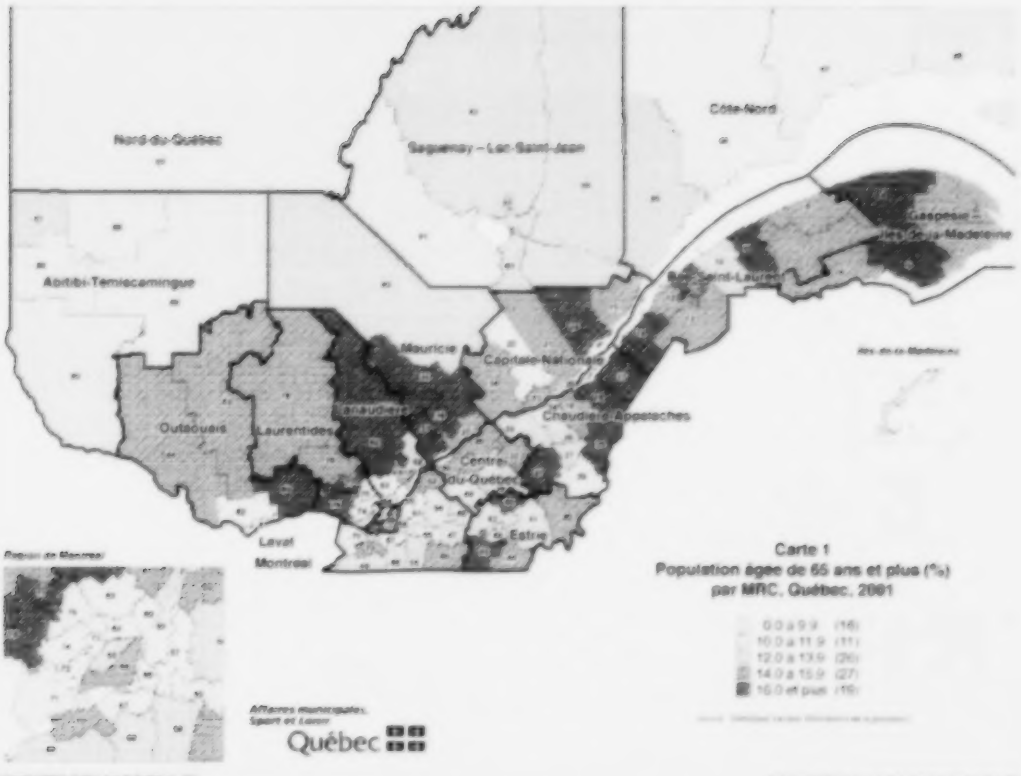

Carte 1
Population âgée de 65 ans et plus (%)
par MRC, Québec, 2001

ANNEXE 4 (SUITE)

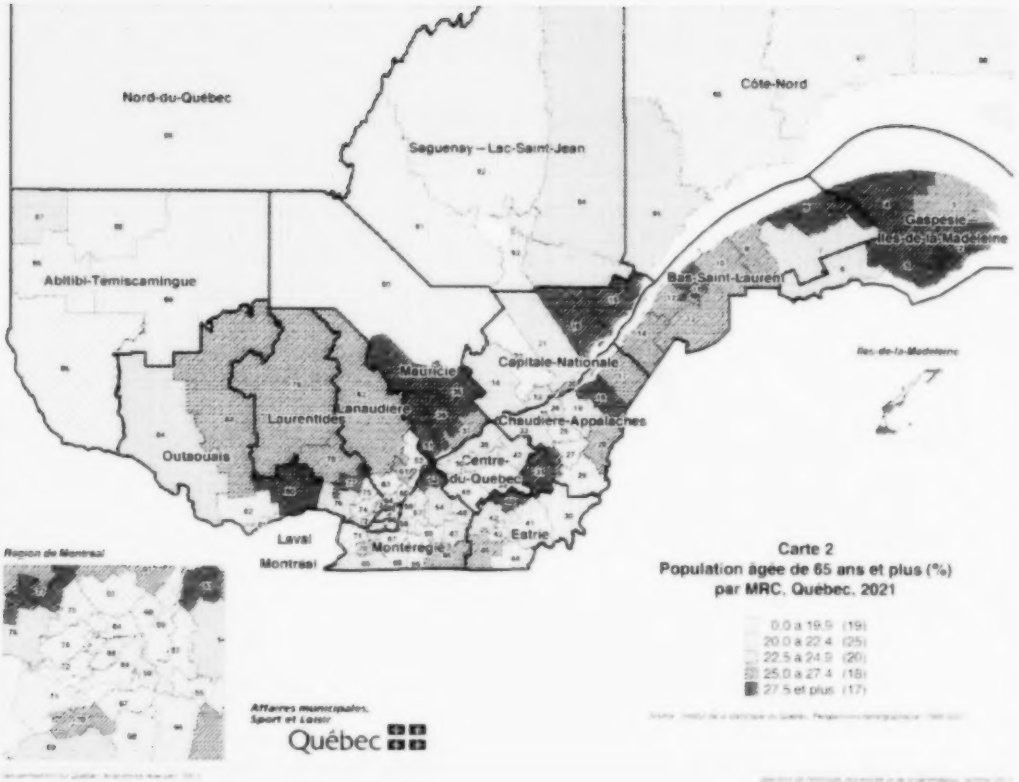

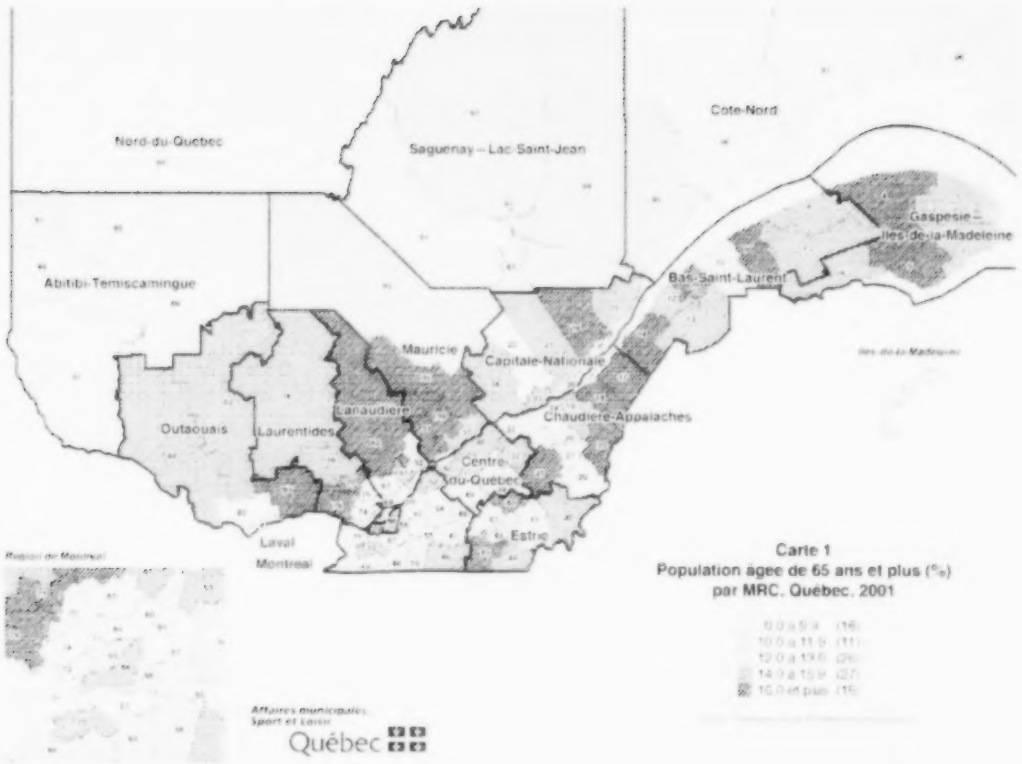

Carte 1
Population âgée de 65 ans et plus (%)
par MRC, Québec, 2001

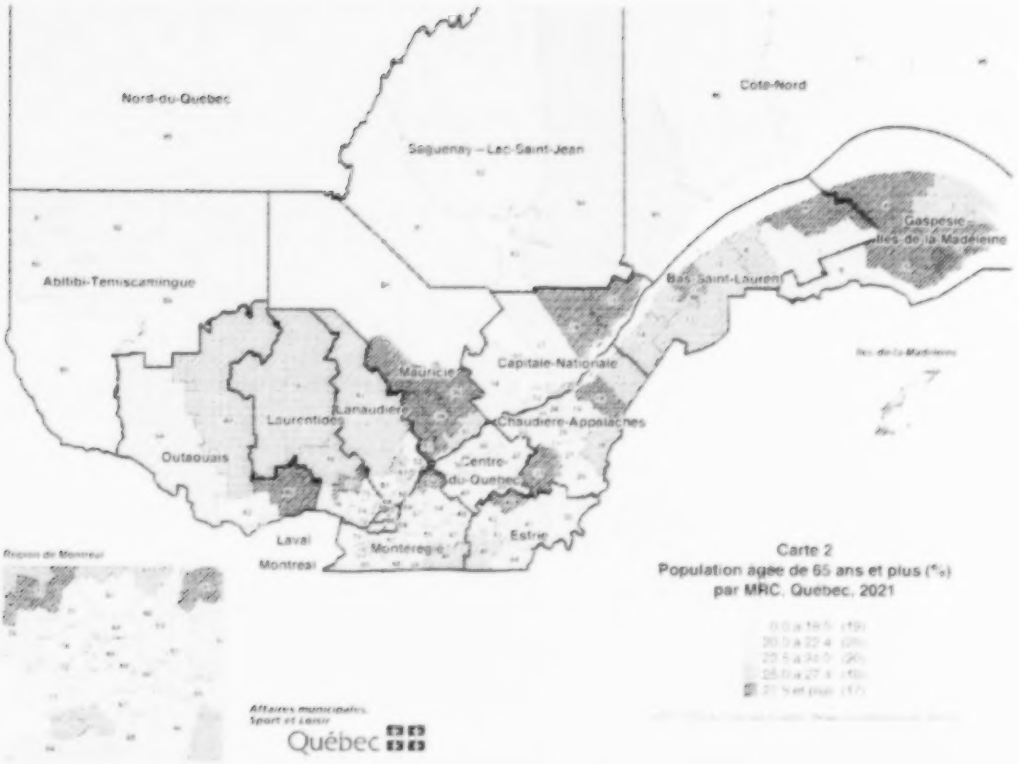

Carte 2
Population âgée de 65 ans et plus (%)
par MRC, Québec, 2021

ANNEXE A (SUITE)

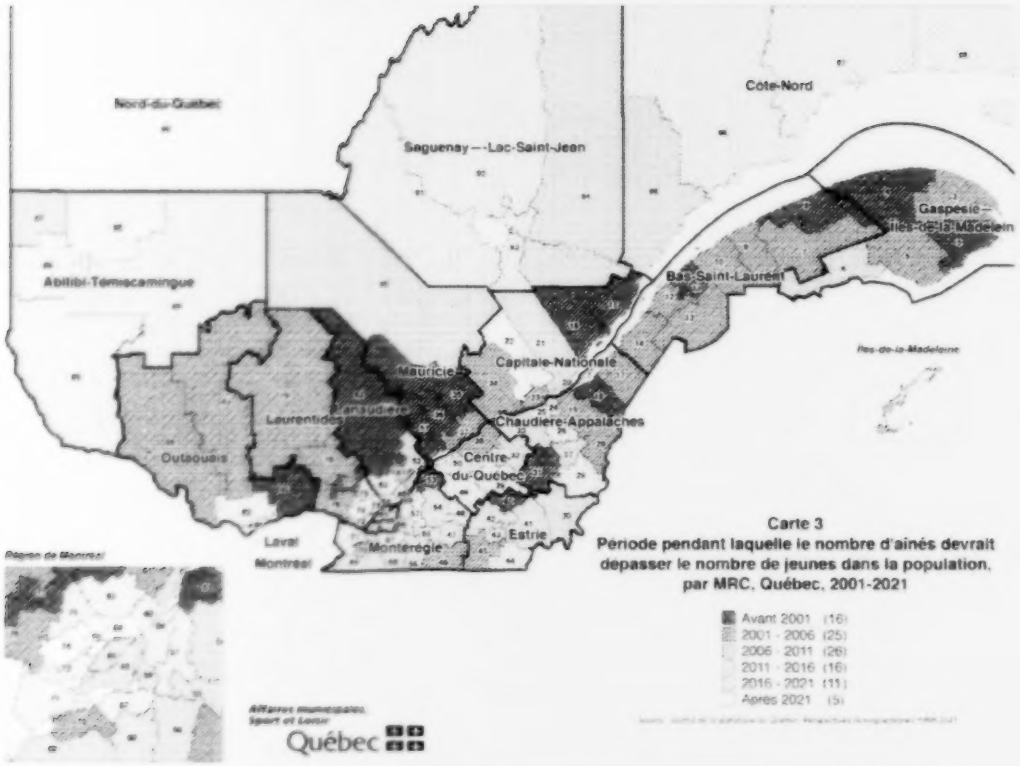

ANNEXE 4 (SUITE)

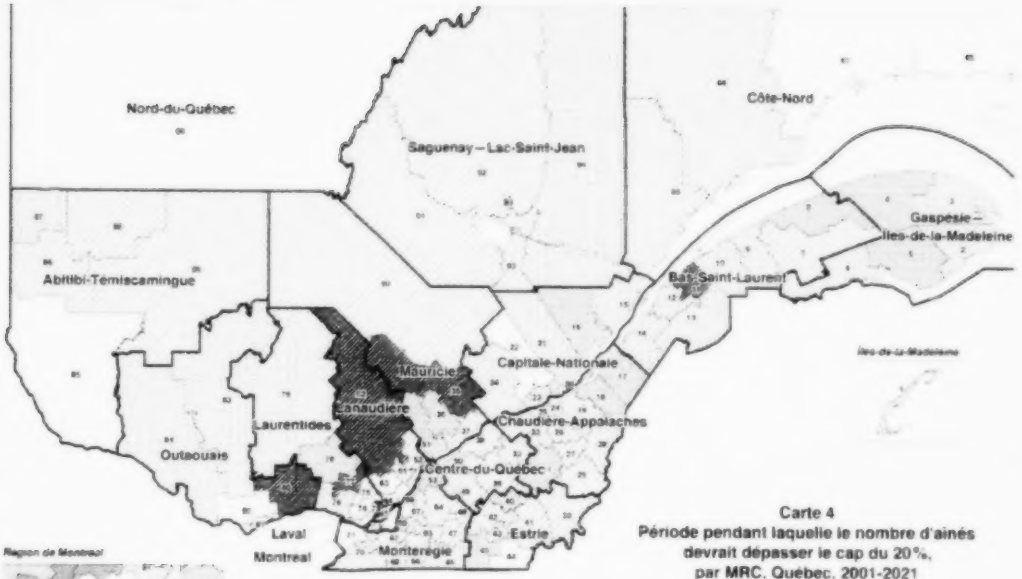

Carte 4
Période pendant laquelle le nombre d'aînés devrait dépasser le cap du 20%, par MRC, Québec, 2001-2021

- Avant 2001 (0)
- 2001 - 2006 (5)
- 2006 - 2011 (13)
- 2011 - 2016 (31)
- 2016 - 2021 (30)
- Après 2021 (20)

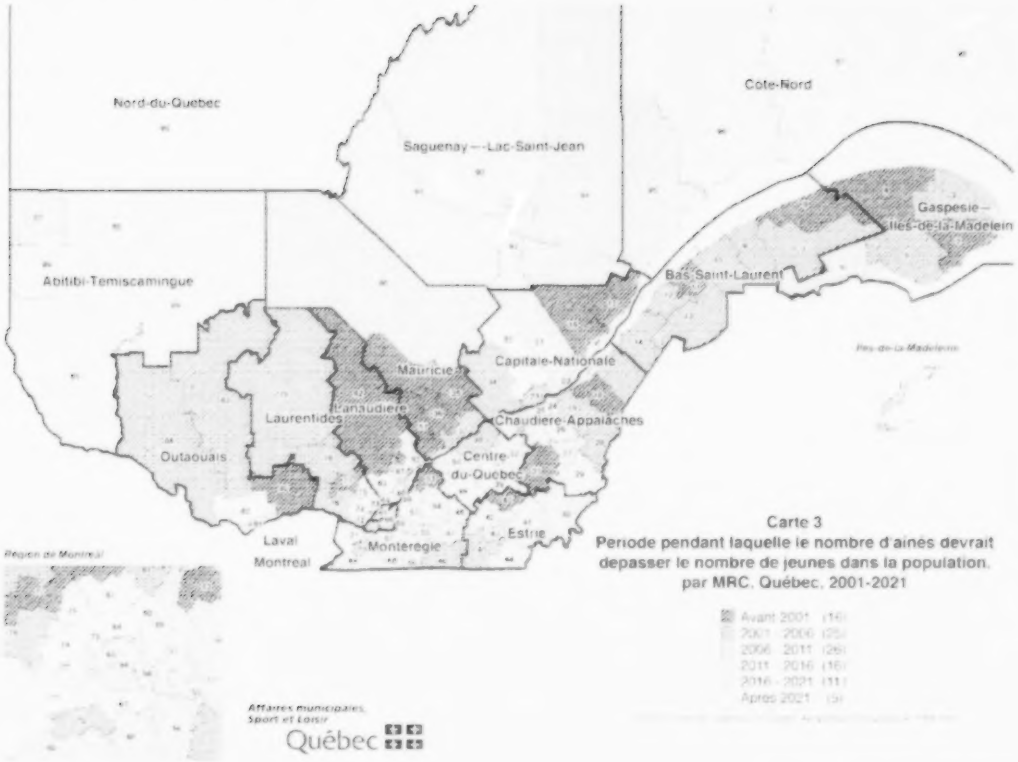

Carte 3
Période pendant laquelle le nombre d'aînés devrait dépasser le nombre de jeunes dans la population, par MRC, Québec, 2001-2021

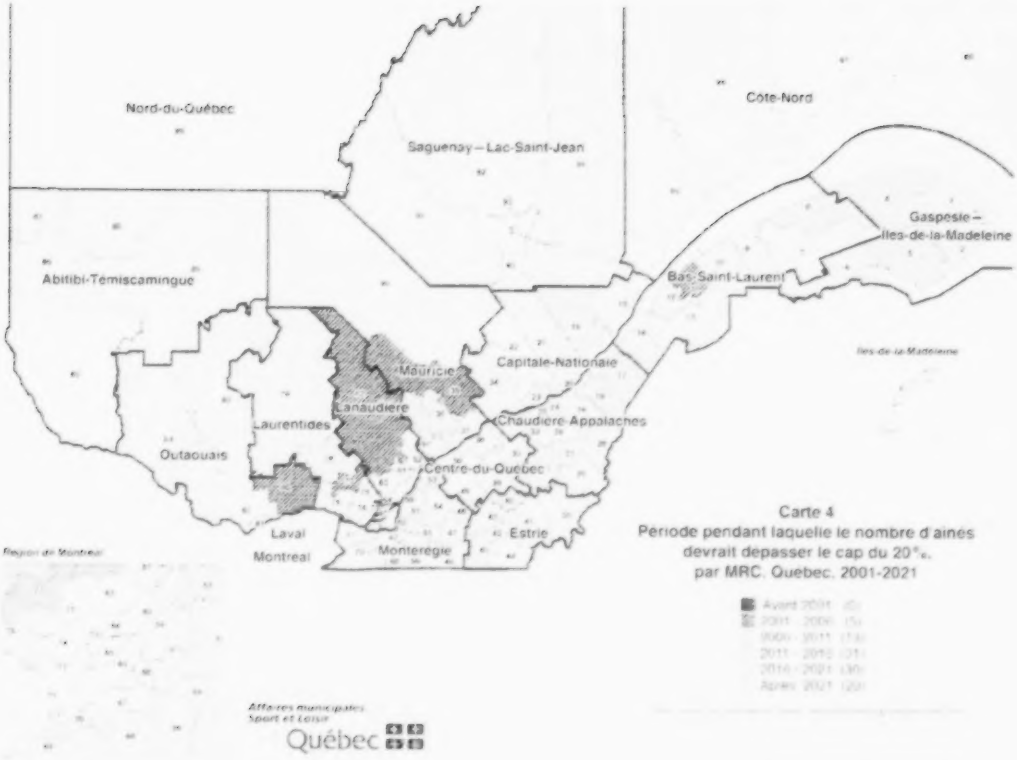

Carte 4
Période pendant laquelle le nombre d'aînés devrait dépasser le cap du 20 %, par MRC, Québec, 2001-2021

ANNEXE 4 (SUITE)

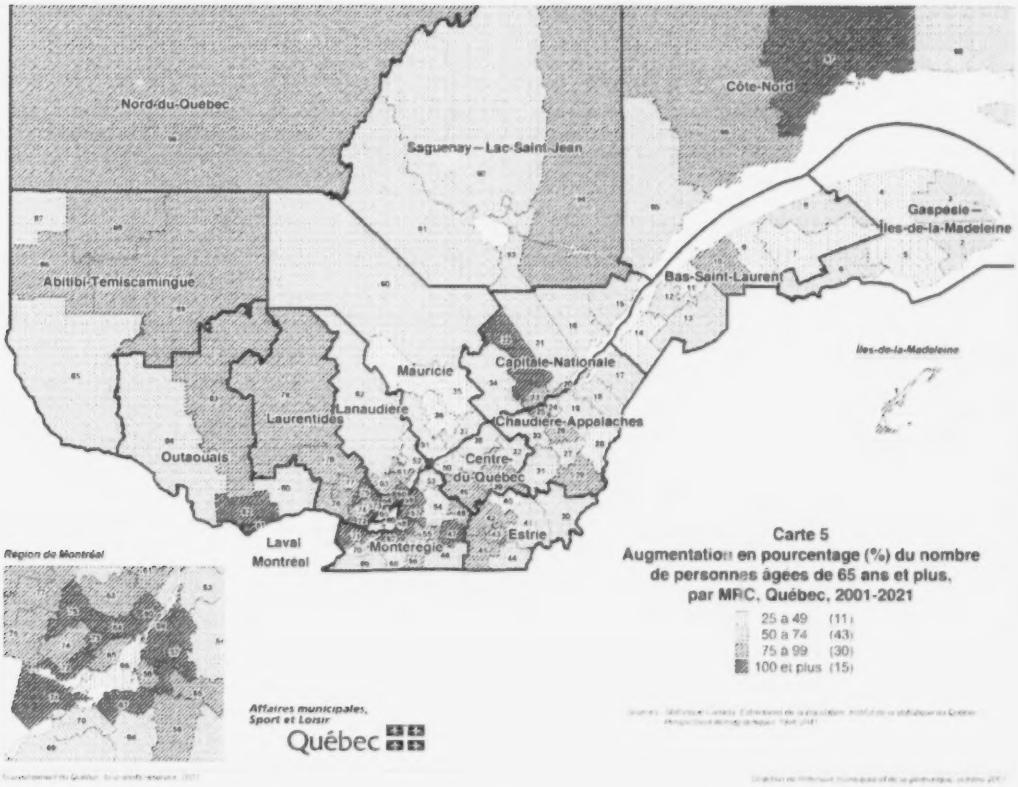

ANNEXE 4 (SUITE)

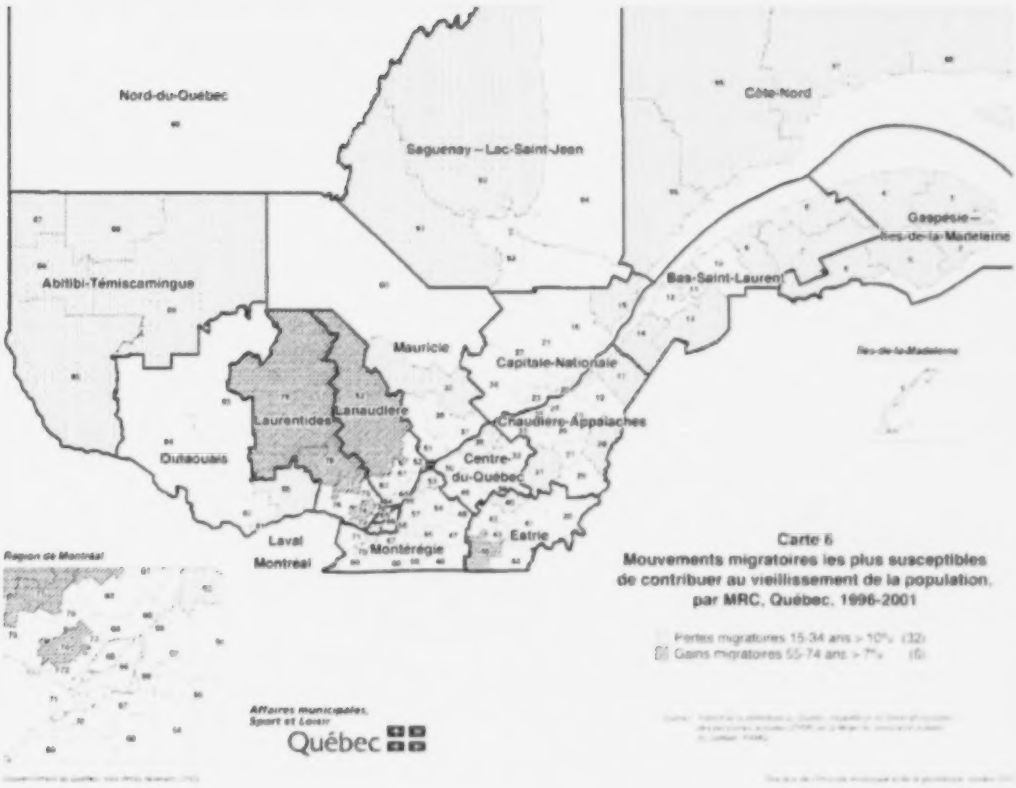

Carte 6
Mouvements migratoires les plus susceptibles de contribuer au vieillissement de la population, par MRC, Québec, 1996-2001

Pertes migratoires 15-34 ans > 10% (32)
Gains migratoires 55-74 ans > 7% (6)

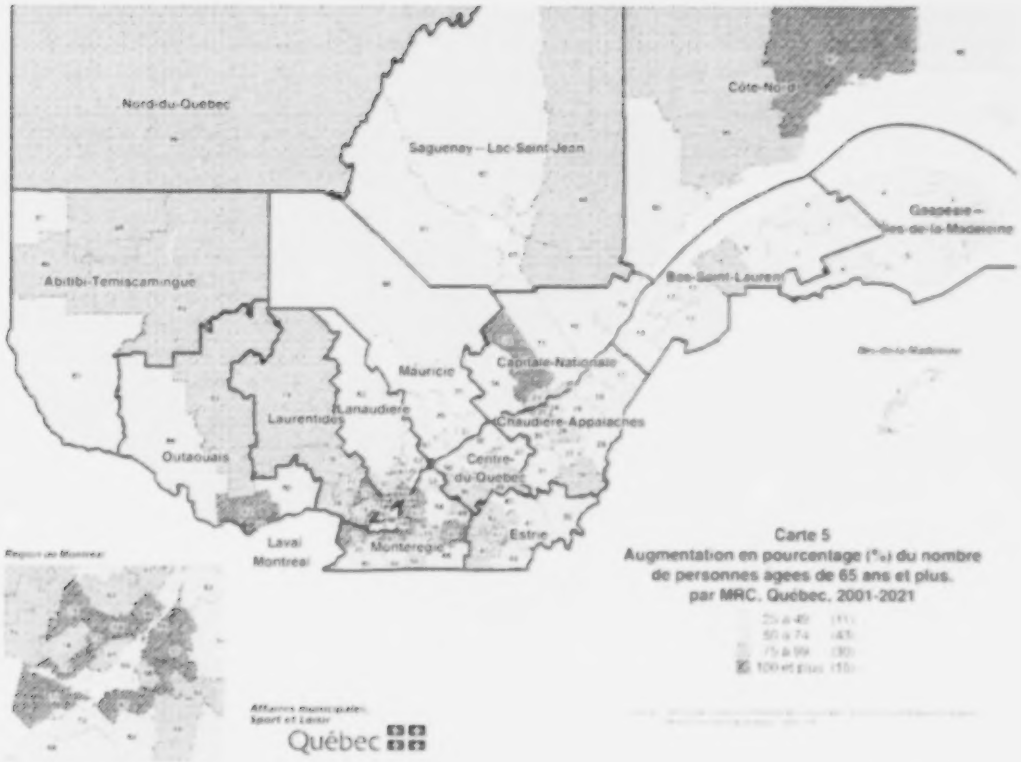

Carte 5
Augmentation en pourcentage (%) du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, par MRC, Québec, 2001-2021

Carte 6
Mouvements migratoires les plus susceptibles de contribuer au vieillissement de la population par MRC, Québec, 1996-2001

PAGE BLANCHE

(pour conserver la pagination dans le document PDF)

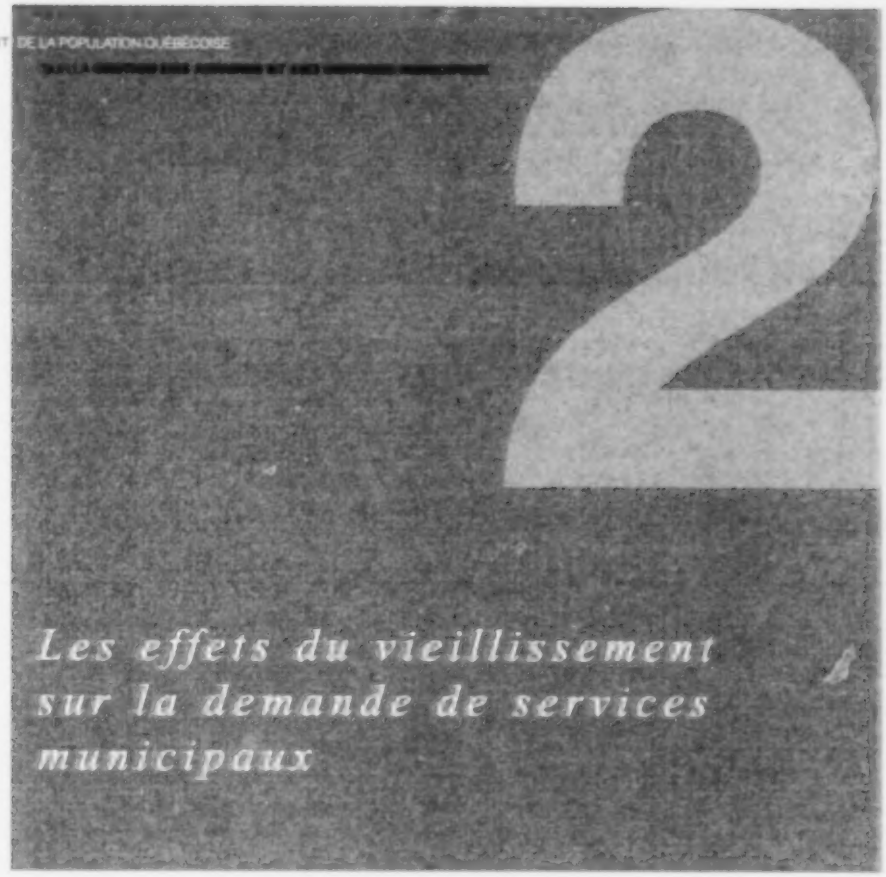

2

Les effets du vieillissement sur la demande de services municipaux

La génération du baby-boom, tel que nous l'avons vu dans la section précédente, est prédominante dans la pyramide des âges de la population québécoise. Cette cohorte est plus nombreuse que les générations qui la précèdent de même qu'elle est plus nombreuse que les générations qui la suivent. Le poids du nombre de la génération du baby-boom, conjugué au fait que cette cohorte de la population n'a pas suivi les modèles comportementaux des générations qui l'ont précédée, incite les analystes de la prospective à une extrême prudence en matière de prévisions à long terme. Aborder la question du vieillissement de la population en adaptant les schémas comportementaux des personnes âgées d'aujourd'hui pour en faire un modèle de prospective demeure donc risqué.

Le groupe de recherche d'origine britannique Demos, dans un document intitulé *The New Old : Why baby boomers won't be pensioned off*, invite à mettre les paradigmes de côté et à observer le phénomène du vieillissement de la population avec prudence, mais également avec ouverture. La cohorte du baby-boom n'est pas monolithique; cette génération s'étire sur vingt ans (1946-1966) et les natifs de l'après-guerre n'ont pas les mêmes caractéristiques ou comportements que les natifs de la Révolution tranquille. Dans les prochaines pages, nous ferons donc état de données factuelles, de tendances, d'écoles de pensée, mais nous ne voulons pas prétendre à un modèle prospectif qui soit infaillible. Nous mettrons les faits les plus signifiants sur la table comme base d'une discussion que nous souhaitons animer pour toutes les personnes ou organisations municipales préoccupées par le phénomène du vieillissement.

2.1 L'habitat

2.1.1 Le choix des modes d'occupation

Les différents auteurs consultés l'affirment unanimement : les personnes âgées veulent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible. Plus souvent propriétaires que locataires, surtout en milieu rural, les aînés voient leur autonomie se confirmer par leur maintien à domicile, associé à un statut de propriétaire.

Au Québec en 2001, le taux de propriété était de 58,0 %, ce qui est encore inférieur à la moyenne canadienne qui s'établit à 66,1 %. Mais sa progression est constante et plus rapide qu'au Canada anglais. La particularité de ce marché résidentiel est qu'il s'agit d'abord d'un phénomène montréalais — le taux de propriété est de 35,8 % à Montréal — et, dans une bien moindre mesure, d'un phénomène propre aux régions de Québec, de l'Estrie et de la Mauricie. Les autres régions ont des taux de propriété comparables à ceux du reste du Canada. Selon les données de 2001 par groupe d'âge de Statistique Canada, le taux de propriété atteint son maximum chez les personnes âgées de 55 à 64 ans (68,5 %), mais il chute sérieusement après 75 ans pour atteindre 50,3 %.

Les données présentées dans le tableau 5 démontrent que le statut de propriétaire diminue avec l'âge, et il est à prévoir que cette tendance se maintiendra. Toutefois, ce portrait pourrait changer en ce qui concerne la proportion des ménages propriétaires dirigés par une femme. Le bouleversement des rôles traditionnels dans la société québécoise, l'entrée des femmes dans le marché du travail et la croissance de l'accès à la propriété font en sorte que l'écart entre les ménages propriétaires dirigés par une femme et les ménages propriétaires dirigés par un homme se rétrécit.

TABLEAU 5

Statut des ménages dirigés par un aîné - Québec 1996

MÉNAGES DONT LE SOUTIEN EST UNE FEMME								
	ÂGE DU SOUTIEN							
	55 à 64 ans		65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus	
STATUT DU MÉNAGE	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Propriétaire	57 795	48,8	57 660	43,9	30 860	35,0	6 075	29,9
Locataire	60 620	51,2	73 620	56,1	57 405	65,0	14 255	70,1
TOTAL	**118 415**	**100,0**	**131 280**	**100,0**	**88 265**	**100,0**	**20 330**	**100,0**

MÉNAGES DONT LE SOUTIEN EST UN HOMME								
	ÂGE DU SOUTIEN							
	55 à 64 ans		65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus	
STATUT DU MÉNAGE	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Propriétaire	197 965	75,4	139 735	71,6	45 635	61,7	5 205	49,3
Locataire	64 630	24,6	55 430	28,4	28 285	38,3	5 360	50,7
TOTAL	**262 595**	**100,0**	**195 165**	**100,0**	**73 920**	**100,0**	**10 565**	**100,0**

TOUS LES MÉNAGES DE 55 ANS OU PLUS

	ÂGE DU SOUTIEN							
	55 à 64 ans		65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus	
STATUT DU MÉNAGE	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%
Propriétaire	255 760	67,1	197 395	60,5	76 495	47,2	11 280	36,5
Locataire	125 250	32,9	129 050	39,5	85 690	52,8	19 615	63,5
TOTAL	**381 010**	**100,0**	**326 445**	**100,0**	**162 185**	**100,0**	**30 895**	**100,0**

Source :
P. Vianney et F. Renaud, *Les aîné(e)s et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, Société d'habitation du Québec, 2000, cité par le Conseil des aînés dans *La réalité des aînés québécois*, p. 45.

Une étude du Conseil des aînés[4] révèle qu'une plus grande proportion des ménages aînés sont propriétaires de leur logement jusqu'à 75 ans; par la suite, ils sont majoritairement locataires. De plus, le Conseil constate que la situation des hommes et celle des femmes sont différentes : les femmes sont plus souvent locataires que propriétaires.

Un feuillet publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)[5] confirme que les ménages aînés sont majoritairement propriétaires. En effet, alors que 56,7 % des ménages dirigés par un aîné vivent dans des maisons unifamiliales, 95,5 % de ces ménages en sont propriétaires. Mais cette proportion diminue avec le vieillissement, et plus encore pour les femmes. Sur l'ensemble des ménages dirigés par un aîné de 65 ans ou plus, 68,7 % sont propriétaires, cette proportion est ramenée à 23,4 % pour les ménages composés d'une femme âgée de 65 ans ou plus, et à 25,4 % pour les ménages dirigés par un aîné de 75 ans ou plus.

Au Canada, le taux de propriétaires dans les autres provinces est supérieur au taux observé au Québec. Il est possible que cette même proportion soit de mise pour le tableau 6 qui traite du nombre de ménages propriétaires qui sont dirigés par un aîné, mais nous ne possédons pas les données québécoises pour le confirmer. De plus, en ce qui a trait aux ménages plus jeunes qui prendront leur retraite, leurs comportements sont très différents et plus audacieux que ceux des aînés actuels. Il est donc probable que des comportements nouveaux émergeront dans le futur et qu'ils induiront des effets autres sur l'aménagement du territoire.

4 *Conseil des aînés*. La réalité des aînés québécois, *2e édition, 2001, 178 pages.*

5 *SCHL. « Conditions de logement des aînés ».* Le point en recherche, série socio-économique *n° 55-8, juin 2002, 12 pages.*

Statut des ménages dirigés par un aîné selon le type d'habitat - Canada 1996

MÉNAGES DIRIGÉS PAR UN AÎNÉ				
		PROPRIÉTAIRES DE 75 ANS OU PLUS		PROPRIÉTAIRES DE 75 ANS OU PLUS
		TOUS	COMPOSÉS D'UNE FEMME	
TYPE D'HABITAT	*Nombre en milliers*	*Nombre en milliers*	*Nombre en milliers*	*Nombre en milliers*
Maisons individuelles	1 232 (56,7 %)	1 176 (95,5 %)	250 (21,3 %)	432 (35,1 %)
Appartements	698 (32,2 %)	152 (21,8 %)	57 (37,5 %)	66 (67,4 %)
Collectifs d'habitation	212 (9,8 %)	136 (64,2 %)	36 (26,5 %)	45 (21,2 %)
Habitations mobiles	28 (1,3 %)	26 (92,3 %)	6 (23,1 %)	9 (32,1 %)
TOTAL	**2 170 (100,0 %)**	**1 490 (68,7 %)**	**349 (23,4 %)**	**552 (25,4 %)**

Source :
SCHL, *Le point en recherche, no 55-8 : Conditions de logement des aînés*, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 3.

La SCHL a mené une enquête auprès d'une cohorte de personnes de 45 à 64 ans dans les régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec[6]. Cette étude démontre que la copropriété est plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était, il y a cinq ans : « Il y a 5 ans, 16 % des ménages étaient copropriétaires dans les régions de Montréal et de Québec, alors que maintenant 26 % des ménages sont copropriétaires à Montréal et 30 % à Québec. »

En matière de logement, le choix des modes d'occupation s'articule autour de facteurs qui exercent plus ou moins d'influence : les facteurs démographiques, les facteurs économiques et la diversification de l'offre de logements. Il y a aussi des éléments qui déterminent les choix et des éléments qui influencent l'offre et la demande de logements. Chacun sera abordé brièvement.

2.1.1.1 Des facteurs démographiques

Dès que l'on aborde la question du vieillissement de la population, on prend vite conscience du poids considérable de la génération du baby-boom dans les courbes de natalité. Cette génération est plus nombreuse (36 %) que les générations qui la suivent : la première étant la génération issue de l'effondrement de la natalité (parce que beaucoup moins nombreuse que la précédente), et la seconde étant la génération issue de l'écho du baby-boom (plus importante en nombre que la précédente mais moins importante que le baby-boom).

De plus, aborder la question du vieillissement de la population permet de constater que la cohorte des personnes âgées qui ont aujourd'hui 65 ans ou plus est un groupe social hétérogène. Il faut distinguer les personnes de 65 à 75 ans, qui sont plus actives physiquement et socialement, des personnes de plus de 75 ans, qui sont davantage ralenties par des incapacités physiques, notamment.

6 *SCHL. Resume d'étude sur la trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec, Centre d'analyse du marché du Québec, 2002, 26 pages.*

Mais en dépit de l'âge des aînés, les facteurs démographiques qui risquent d'influencer le choix des modes d'occupation des personnes âgées sont, parmi les plus significatifs à l'heure actuelle, la composition des ménages et la croissance du nombre de ménages.

La composition des ménages

Le vieillissement de la population se caractérise par une diminution du nombre de personnes par ménage. Les enfants partis, le couple âgé se retrouve seul, et en raison de l'espérance de vie plus élevée des femmes, ces dernières sont, dans 54 % ou plus des cas, le soutien du ménage dans le groupe des aînés de 75 ans et plus.

TABLEAU 7

Le soutien des ménages, par sexe et par groupe d'âge, en % - 1996

GROUPE D'ÂGE	FEMMES	HOMMES	GROUPES D'ÂGE	FEMMES	HOMMES
Moins de 25 ans	**55 %**	45 %	55-64 ans	31 %	**69 %**
25-34 ans	40 %	**60 %**	65-74 ans	40 %	**60 %**
35-44 ans	34 %	**66 %**	75-84 ans	**54 %**	46 %
45-54 ans	31 %	**69 %**	85 ans ou plus	**66 %**	34 %

Source :
SHQ, *Les femmes et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 16.

Les récentes observations confirment que les jeunes ménages sont de plus en plus formés de jeunes qui s'installent seuls, et non plus en couple. Également, la croissance du nombre de ruptures conjugales devient un facteur important de reconstitution de ménages de moindre taille : pour chacun des membres du couple séparément et, souvent, pour chacun des enfants de ce couple.

Ces données influencent le marché du logement, car les besoins de logement des ménages de petite dimension sont différents des besoins exprimés par des ménages familiaux.

La croissance du nombre de ménages

Selon les données de la SCHL parues en juin 2002, le nombre de ménages dirigés par un aîné a augmenté de 12,2 % de 1991 à 1996 au Canada. Les ménages formés de personnes âgées de 80 ans ou plus ont augmenté de 22 %.

Croissance du nombre de ménages dirigés par un aîné - 1996

GROUPE D'ÂGE	1991	1996	ÉCART ENTRE 1991 ET 1996	
	En milliers	*En milliers*	*En milliers*	*En %*
65-69 ans	1 046	1 088	42	4,0
70-74 ans	789	924	135	17,1
75-79 ans	568	635	67	11,8
80-84 ans	317	386	69	21,8
85 ans ou plus	179	219	40	22,4
TOTAL	**2 899**	**3 252**	**353**	**12,2**

Source :
SCHL, *Le point en recherche, no 55-8 : Conditions de logement des aînés*, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 2.

Certains démographes prévoient que cette tendance ira en s'amplifiant. D'autres, comme la SCHL[7], s'attendent à une diminution à long terme de la création de nouveaux ménages, considérant que la majorité des membres de la génération du baby-boom a déjà formé des ménages. Mais ils reconnaissent toutefois que le nombre de ménages non familiaux (dont les personnes vivant seules) augmentera plus rapidement que le nombre de ménages familiaux (les personnes vivant avec un ou plusieurs membres de la famille).

Depuis la fin des années 1960 et du baby-boom, le nombre de ménages croît beaucoup plus vite que la population. De 1971 à 2001, le nombre de ménages a augmenté de 85,5 % alors que la population ne s'est accrue que de 20,1 %[8]. La taille moyenne des ménages a alors chuté, passant de 3,7 à 2,4 personnes, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne de 2,6 personnes par ménage. D'abord le résultat de la dénatalité, le phénomène s'est modéré grâce à la stabilisation du taux de fécondité, mais il se poursuit, car depuis 1986, la taille des ménages baisse de 0,1 personne à chaque recensement. Le vieillissement des baby-boomers va contribuer à cette tendance : départ des enfants, veuvage, etc.

Le nombre de nouveaux ménages créés durant une période a une influence directe sur la demande de logements. Une croissance du nombre de ménages qui s'accompagne d'une croissance du nombre de logements disponibles permet d'éviter une situation de pénurie de logements. Un ralentissement du nombre de ménages créés pendant une période active de mises en chantier résidentielles pourrait entraîner une offre excédentaire de logements.

[7] *SCHL, « L'industrie de la construction résidentielle : les défis et les possibilités du 21e siècle »*
Le point en recherche, série socio-économique n° 03-004, juin 2003, 8 pages.

[8] *Statistique Canada, Données du recensement de 2001.*

2.1.1.2 Des facteurs économiques

Le niveau de revenu des personnes âgées s'est considérablement amélioré au cours des deux dernières décennies. Il a augmenté de plus de 20 % alors que celui des personnes de moins de 65 ans a décru de 1,3 % pour les hommes mais a augmenté de 15 % pour les femmes.

Le niveau de revenu réel moyen, 1981–1998
en dollars constants de 1998

	PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS			PERSONNES DE 16 À 64 ANS		
	1981	1998	ÉCART EN %	1981	1998	ÉCART EN %
Hommes	**22 200 $**	**26 800 $**	**20,7 %**	35 500 $	35 050 $	-1,3 %
Femmes	**13 800 $**	**16 900 $**	**22,5 %**	18 800 $	21 600 $	14,9 %
	1981			1998		
	16-64 ANS	65 ANS ET +	ÉCART EN %	16-64 ANS	65 ANS ET +	ÉCART EN %
Hommes	35 500 $	**22 200 $**	**-37,5 %**	35 050 $	**26 800 $**	**-23,5 %**
Femmes	18 800 $	**13 800 $**	**-26,6 %**	21 600 $	**16 900 $**	**-21,8 %**

Source :
Statistique Canada

Il importe ici de préciser que les comparaisons de revenus entre les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes du groupe des 16 à 64 ans sont à nuancer. En effet, les personnes retraitées bénéficient, par définition, d'une rente de retraite inférieure à la moyenne mensuelle des revenus à partir desquels elles ont cotisé. Aussi, les revenus du groupe d'âge des 16 à 64 ans diffèrent énormément selon qu'on considère le sous-groupe des 16 à 30 ans ou celui des 55 à 64 ans. Les données présentées doivent donc être interprétées avec prudence.

La mise en place de régimes publics de retraite et de fonds de pension, dont jouissent également les femmes qui ont intégré le marché du travail, contribue à améliorer le revenu des aînés. Mais bien que leur niveau de revenu soit en augmentation, les personnes âgées disposent d'un revenu plus faible que le groupe d'âge des 16 à 64 ans. De 1981 à 1998, l'écart s'est rétréci de 14 points chez les hommes et de 4,8 points chez les femmes, mais les revenus des aînés sont de près de 25 % inférieurs aux revenus du groupe d'âge des 16 à 64 ans. Les personnes âgées forment un groupe de la société dont une large part des effectifs ont encore des revenus se situant sous le seuil de faible revenu, comme on le verra dans la prochaine section.

Les différentes études consultées indiquent que les facteurs économiques qui risquent d'influencer le choix des modes d'occupation des personnes âgées sont, parmi les plus significatifs à l'heure actuelle, le revenu des personnes âgées, l'accessibilité financière du logement et le taux d'inoccupation des logements.

Le revenu des personnes âgées

Selon la Société d'habitation du Québec (SHQ)[9], 31 % des ménages québécois âgés de 55 ans ou plus sont des ménages à faible revenu. Pour l'ensemble des régions urbaines du Québec, ce sont 33 % des ménages québécois âgés de 55 ans ou plus qui sont des ménages à faible revenu alors que pour l'ensemble des régions rurales, 21 % des ménages vivent sous le seuil de faible revenu.

9 *SHQ. Les aînés et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec. 2000, 63 pages.*

Le tableau 10 indique que dans les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal, la proportion de ménages aînés de 55 ans ou plus ayant un faible revenu est supérieur à la moyenne de l'ensemble du Québec. La proportion de ménages aînés à revenu faible dans les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est la plus faible au Québec, puisqu'elle se situe sous la barre des 25 %.

Le niveau de revenu des ménages aînés de 55 ans ou plus – 1996

RÉGION ADMINISTRATIVE	FAIBLE REVENU	AUTRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	FAIBLE REVENU	AUTRE
01- Bas-Saint-Laurent	26 %	74 %	10- Nord-du-Québec	23 %	77 %
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	29 %	71 %	11- Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine	23 %	77 %
03- Capitale-Nationale	34 %	66 %	12- Chaudière-Appalaches	25 %	75 %
04- Mauricie	30 %	70 %	13- Laval	29 %	71 %
05- Estrie	25 %	75 %	14- Lanaudière	27 %	73 %
06- Montréal	38 %	62 %	15- Laurentides	30 %	70 %
07- Outaouais	25 %	75 %	16- Montérégie	27 %	73 %
08- Abitibi-Témiscamingue	27 %	73 %	17- Centre-du-Québec	25 %	75 %
09- Côte-Nord	20 %	80 %			
Ensemble du Québec				**31 %**	**69 %**
Ensemble des régions urbaines du Québec				33 %	67 %
Ensemble des régions rurales du Québec				21 %	79 %

Source :
SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 30-31.

La précarité des revenus augmente avec l'âge car, selon les chiffres de 1996, 47 % des ménages de 85 ans ou plus sont des ménages à faible revenu. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les ménages de personnes seules âgées de 55 ans ou plus, puisque 55 % d'entre eux sont des ménages à faible revenu.

TABLEAU 11

Proportion des ménages aînés à faible revenu – 1996

GROUPE D'ÂGE	FAIBLE REVENU	AUTRE
55-64 ans	28 %	72 %
65-74 ans	30 %	70 %
75-84 ans	38 %	62 %
85 ans ou plus	47 %	53 %

Source :
SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 32.

Les femmes âgées sont touchées, elles aussi, par la précarité des revenus, car 46 % des ménages aînés dirigés par une femme disposent d'un faible revenu.

TABLEAU 12

Proportion des ménages aînés à faible revenu, selon le sexe – 1996

MÉNAGE AÎNÉ (55 ANS OU PLUS)	FAIBLE REVENU	AUTRE
Dirigé par un homme	21 %	79 %
Dirigé par une femme	46 %	54 %

Source :
SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 33.

Le Conseil du statut de la femme[10] constate qu'en matière de revenu, les femmes du baby-boom s'en tireront un peu mieux que celles qui les ont précédées, mais que, malheureusement, l'inégalité sera encore au rendez-vous en 2020.

En effet, la présence des femmes sur le marché de l'emploi est toujours plus faible que celle des hommes. Selon Statistique Canada, en 1998, le taux de participation des 45 à 54 ans est de 68,9 % chez les femmes et de 87,3 % chez les hommes. De plus, le revenu moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes : en 1995, chez les 40 à 64 ans, le revenu moyen des femmes s'élevait à 22 254 $ tandis que celui des hommes du même âge s'établissait à 38 493 $. Le Conseil du statut de la femme conclut que lorsque les femmes de la génération du baby-boom arriveront à la retraite dans quinze ou vingt ans, leur infériorité économique se fera encore sentir.

Ces données sur la capacité financière des aînés influencent l'accès au logement. Dans les années à venir, si la capacité financière des ménages continue de diminuer proportionnellement à l'accroissement en âge de la population, la situation risque de devenir particulièrement préoccupante pour les ménages de 85 ans ou plus, et pour les ménages dirigés par une femme seule, ces deux clientèles devenant de plus en plus importantes en nombre.

[10] *Conseil du statut de la femme.* **Des nouvelles d'elles. Les femmes âgées du Québec.** *Bulletin no 199-08-I, septembre 1999, 56 pages.*

L'accessibilité financière du logement

Le taux d'effort au logement est la proportion du revenu du ménage qui doit être consacrée au logement. Plus faible est le taux d'effort consenti au logement, plus le logement est considéré comme accessible. La précarité des revenus des personnes âgées se traduit par une accessibilité réduite du logement. Un logement est considéré comme accessible lorsque l'occupant consacre moins de 30 % de son revenu brut au paiement de son loyer. Selon les données de la SCHL, c'est au Québec, de 1996 à 2001, qu'on a observé la plus forte baisse du nombre de ménages qui dépensent au moins 30 % de leur revenu pour le logement, la proportion étant passée de 22,8 à 19,7 %.

Bien que la majorité des aînés vivent dans une maison dont ils sont propriétaires, les études récentes confirment que le taux d'effort qu'ils fournissent augmente avec l'âge. De plus, l'effort consenti par les locataires est plus important que celui consenti par les propriétaires.

TABLEAU 14

Taux d'effort consenti au logement – selon le statut
Ménages de plus de 55 ans – 1996

	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Nombre de ménages	359 605	540 930
Ménages dont 30 % ou plus des revenus sont consacrés au logement	172 920	85 285
% où le taux d'effort est de 30 % et plus	**48,1 %**	**15,8 %**

Source :
SHQ, *Les aîné(e)s et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 57.

La SHQ a démontré que le taux d'effort augmente avec l'âge : 27,4 % de l'ensemble des ménages âgés de 55 à 64 ans doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu au paiement du loyer alors que 42 % des ménages de 85 ans ou plus vivent cette situation. Une partie de cet écart s'explique par la diminution du revenu des personnes retraitées, tel que spécifié au chapitre des revenus. De plus, il est possible que les modes d'hébergement des personnes âgées de 85 ans ou plus comprennent également les frais pour les services dispensés par les résidences privées et les centres d'hébergement. Le tableau 14 présente les résultats.

TABLEAU 14

Taux d'effort consenti au logement – Québec et types de régions
Ménages de plus de 55 ans – 1996

MÉNAGES - ENSEMBLE DU QUÉBEC

	ÂGE DU SOUTIEN							
	55 à 64 ans		65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus	
TAUX D'EFFORT	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%
Moins de 30 %	276 645	72,6	238 900	73,2	108 850	67,1	17 940	58,0
30 % ou plus	104 365	27,4	87 535	26,8	53 340	32,9	12 970	42,0
TOTAL	381 010	100,0	326 435	100,0	162 190	100,0	30 910	100,0

MÉNAGES EN RÉGIONS URBAINES

	ÂGE DU SOUTIEN							
	55 à 64 ans		65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus	
TAUX D'EFFORT	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%
Moins de 30 %	216 340	71,0	184 990	69,9	84 635	62,8	14 045	53,1
30 % ou plus	88 565	29,0	79 760	30,1	50 100	37,2	12 420	46,9
TOTAL	304 905	100,0	264 750	100,0	134 735	100,0	26 465	100,0

MÉNAGES EN RÉGIONS RURALES

	ÂGE DU SOUTIEN							
	55 à 64 ans		65 à 74 ans		75 à 84 ans		85 ans ou plus	
TAUX D'EFFORT	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%	*Nombre*	%
Moins de 30 %	60 300	79,2	53 910	87,4	24 210	88,2	3 895	87,6
30 % ou plus	15 800	20,8	7 775	12,6	3 240	11,8	550	12,4
TOTAL	76 100	100,0	61 685	100,0	27 450	100,0	4 445	100,0

Source :
P. Vianney et F. Renaud, *Les aîné(e)s et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, Société d'habitation du Québec, 2000, cité par le Conseil des aînés dans *La réalité des aînés québécois*, p. 49.

La SHQ fait ressortir que les problèmes d'accessibilité financière sont plus importants dans les régions urbaines que dans les régions rurales : 42,0 % des ménages de 85 ans ou plus vivant dans les régions urbaines doivent consacrer 30 % ou plus de leur revenu au logement; ce taux est de 12,4 % pour la même catégorie de ménages vivant dans les régions rurales.

Les données sur l'accessibilité financière du logement indiquent que la pertinence des mesures, tels les programmes *Allocation-Logement*, *Logement abordable Québec* et *AccèsLogis Québec*, doit être évaluée en relation avec l'évolution des revenus des personnes âgées. Les données actuelles sur l'évolution des revenus des personnes âgées ne présentent pas, pour l'instant, de tendances sur l'accessibilité du logement pour les personnes âgées de demain.

Le taux d'inoccupation

Depuis quelques années déjà, le marché du logement connaît des tensions importantes dans les régions fortement urbanisées. Le taux d'inoccupation des logements, dans les régions de Gatineau, de Montréal et de Québec notamment, a atteint un niveau inférieur à 1,0 %, alors que le point d'équilibre entre l'offre et la demande de logements se situe à environ 3,0 %. À Montréal, où le taux d'inoccupation est passé de 0,6 % en 2001 à 1,0 % en 2003, il ne dépasse pas la barre du 1 %. Dans la ville de Québec, où il est passé de 0,8 % en 2001 à 0,5 % en 2003, il demeure là aussi sous la barre du 1,0 %. Durant la même période, le taux d'inoccupation dans la ville de Sherbrooke a fait de même en passant de 2,3 % à 0,7 %.

Taux d'inoccupation des logements dans les immeubles de trois appartements ou plus d'initiative privée – en %

MUNICIPALITÉ	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Gatineau	9,4	6,7	4,4	1,4	0,6	0,5	1,2
Montréal	5,9	4,7	3,0	1,5	0,6	0,7	1,0
Québec	6,6	5,2	3,3	1,6	0,8	0,3	0,5
Saguenay	4,1	4,8	4,9	4,4	4,4	4,9	5,2
Sherbrooke	7,5	7,3	7,6	4,7	2,3	1,8	0,7
Trois-Rivières	8,6	8,5	7,9	6,8	4,7	3,0	1,5

Source :
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Cette situation de pénurie de logements a provoqué la nécessité, pour certaines municipalités, de mettre temporairement en place des centres de dépannage pour les ménages n'ayant pas réussi à trouver un logis. Le 28 mai 2003, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir lançait un programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements. Le programme s'adressait aux municipalités où le taux d'inoccupation était de 1,5 % ou moins, ce qui était le cas pour 109 municipalités réparties dans neuf régions administratives (voir l'annexe 1 du présent chapitre).

La reprise importante de l'activité dans le domaine de la construction résidentielle permet d'espérer un rétablissement du taux d'inoccupation à moyen terme. Par contre, les statistiques concernant la construction domiciliaire ne permettent pas d'établir le profil de la clientèle à qui ce nouveau parc de logements s'adresse. Il semble que les logements à prix moyen ou modique demeureront encore une denrée rare.

Selon la SCHL, le nombre de mises en chantier a continué de croître au Québec en 2003 alors que la hausse était de 18,5 %. Depuis 2000, elles sont passées de moins de 25 000 à plus de 50 000 unités. Les données de Statistique Canada sur les permis de bâtir montrent qu'elles resteront vigoureuses en 2004. La valeur des permis résidentiels continue en effet d'augmenter et la progression s'établit à 25,9 % en 2003. La SCHL prévoit donc que les mises en chantier resteront au-dessus des 45 000 unités en 2004, voire en 2005.

Valeur des permis de construction délivrés en 2002 et 2003 – résidentiels et non résidentiels
En millions de dollars

MUNICIPALITÉ	2002	2003	ÉCART
	(en millions de $)		*(en %)*
Saguenay	174,6	131,6	-24,6
Québec	813,3	1 008,6	24,0
Sherbrooke	182,0	224,4	23,3
Trois-Rivières	170,7	202,1	18,4
Montréal	4 604,4	5 331,3	15,8
Gatineau	477,0	505,5	6,0
ENSEMBLE DU QUÉBEC	**2002**	**2003**	**ÉCART**
	(en millions de $)		*(en %)*
Permis résidentiels	5 216,1	6 568,5	25,9
Permis non résidentiels	3 412,3	3 589,0	5,2

Source :
Statistique Canada

La croissance des mises en chantier en 2003 est venue essentiellement des habitations multifamiliales. Selon la SHQ, celles-ci accaparent présentement près de la moitié des constructions neuves et se répartissent à peu près également entre les logements locatifs et la copropriété. Cependant, si ces données impliquent que le marché de la copropriété n'a jamais été aussi important, le nombre de logements locatifs neufs par rapport à l'ensemble du stock existant reste faible. Leur taux de croissance paraît élevé, mais s'applique à des niveaux de mises en chantier très bas au départ.

Le taux d'inoccupation des logements est un indicateur de l'offre et de la demande. Malgré une hausse importante au cours des dernières années, la construction de logements locatifs n'a pas évolué au même rythme que la demande de logements. Un faible taux d'inoccupation, tel qu'il existe actuellement, crée une pression à la hausse sur les coûts des loyers, ce qui, dans un marché réglementé, peut être atténué.

2.1.1.3 La diversification de l'offre de logements

Selon les données de la SHQ, la majorité des Québécois aînés (90 % des 65 ans et plus) vivent dans un ménage privé. Le Conseil des aînés a évalué, grâce aux données provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux, à 4,2 % la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui, en 2001, résidaient dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Ces ressources étant de plus en plus restreintes, nous assistons depuis une vingtaine d'années à l'émergence de solutions d'hébergement qui, en plus de celles déjà en place, élargissent l'éventail des possibilités d'hébergement pour les personnes âgées autonomes. Selon les auteurs de nombreux ouvrages consultés, la future génération des aînés formulera des besoins d'hébergement de plus en plus variés.

Toutefois, compte tenu du désir des aînés de demeurer chez eux le plus longtemps possible, nous avons également pris en considération les formes habituelles de logements. Parmi celles-ci, considérons d'abord la maison résidentielle unifamiliale. Cette dernière est un type de maison qui offre un seul logement. Elle procure intimité, liberté et espace extérieur. Il peut y avoir un palier ou plus, mais les personnes âgées ou vieillissantes privilégient les maisons de type bungalow, sur un seul palier, ce qui facilite la mobilité pour une clientèle à autonomie plus restreinte. Mais pour réaliser le rêve de demeurer chez soi le plus longtemps possible, certains accommodements sont parfois nécessaires : adaptation du domicile, rénovation, allocation au logement, services à domicile, etc.

D'autres formules résidentielles permettent actuellement de répondre aux besoins diversifiés des ménages âgés selon, entre autres, leur niveau de revenu et leur niveau d'autonomie. En voici quelques exemples.

La maison intergénérationnelle

La maison intergénérationnelle est une maison résidentielle unifamiliale à laquelle le ou la propriétaire ajoute une unité de logement destinée à abriter un ou plusieurs membres apparentés par filiation au ménage. Une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet aux municipalités de passer des règlements afin d'autoriser ou non l'ajout de logements et, le cas échéant de préciser les conditions sous lesquelles il est possible de construire cet ajout.

Il y a douze ans, la Ville de Terrebonne a été la première municipalité du Québec à modifier sa réglementation pour accueillir des résidences intergénérationnelles. Elle a défini un plan d'intégration et d'implantation architecturales de sorte que les familles puissent vivre ensemble sans que la résidence perde son attrait.

On reconnaît aussi ce type de logement sous le vocable « appartement accessoire », puisqu'il s'agit d'un logement autonome faisant partie d'une maison individuelle.

L'habitation partagée

L'habitation partagée est un mode de cohabitation par lequel un service de jumelage permet aux personnes de tous âges dont les besoins sont compatibles de partager le même toit pendant une certaine période. Un protocole d'entente établit et clarifie les attentes et les besoins des personnes jumelées, ainsi que la durée du jumelage.

La population, y inclus les aînés, des villes de Gatineau, de Saguenay et de Québec disposent d'un service d'habitation partagée sur leur territoire.

L'habitation collective (ou appartement en copropriété)

L'habitation collective est un grand bâtiment à logements multiples destinés aux personnes âgées qui peuvent vivre de manière autonome. Ces habitations sont davantage connues sous l'appellation de « condos ». Des services de soutien sont parfois offerts à l'intérieur de l'habitation, notamment l'entretien ménager et la préparation des repas. Certaines habitations dispensent aussi des services de santé, comme les consultations externes, la physiothérapie et l'ergothérapie, même si ces maisons ne sont pas des foyers pour personnes âgées.

Dans son étude sur le profil sociodémographique des acheteurs, en 2001-2002, dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec, la SCHL observe que les copropriétés sont surtout situées dans le centre-ville. Caractérisé par son coût plus abordable et son entretien moindre, ce type de logement a trouvé 42 % de sa clientèle d'acheteurs chez les 55 ans ou plus.

Le logement-services

Le logement-services est une forme d'habitation qui, d'une part, offre un milieu physique spécialement conçu pour être sûr, habilitant et de type familial et, d'autre part, des services de soutien tels que la préparation des repas, l'entretien ménager et des activités sociales et de loisir.

Le logement-services peut prendre plusieurs formes, selon les types et le niveau de services qu'on veut y fournir, selon la taille souhaitée de l'ensemble immobilier, le type de logement préféré, le mode d'occupation désiré et les types de parrainage disponibles. Le logement-services se distingue de l'habitation collective par le fait qu'on le trouve dans un ensemble d'immeubles comprenant tant les maisons unifamiliales des bénéficiaires de services que les locataires d'immeubles plus grands.

Il est possible de combiner des services offerts à l'intérieur et d'autres offerts à l'extérieur des lieux d'habitation, et ces services peuvent être dispensés tant aux résidents des immeubles qu'à des personnes âgées vivant dans le voisinage.

La coopérative à capitalisation

Le principe de la coopérative à capitalisation veut que les résidants versent une contribution financière et obtiennent ainsi des parts leur donnant le droit d'occuper un logement et d'utiliser les installations communes. Lorsqu'un résidant quitte la coopérative, il a droit à la pleine valeur de sa mise de fonds initiale et, si la démarche que la coopérative a choisie le prévoit, à une certaine partie de la plus-value de ses parts.

Le prix d'un logement à l'intérieur d'une coopérative à capitalisation représente généralement de 75 à 90 % du prix d'un logement en copropriété comparable. Ces économies sont possibles grâce à la mise en commun de l'avoir des membres, qui agissent eux-mêmes en tant que promoteurs immobiliers. Aucune subvention gouvernementale n'entre en jeu. Citons comme exemple les Jardins Memphrémagog, à Magog.

À ce jour, on trouve principalement des coopératives d'habitation sans but lucratif destinées aux personnes âgées. Cette situation s'explique par le financement qu'offrent les gouvernements fédéral et provincial et par le fait que les aînés sont souvent en mesure de fournir une contribution financière importante provenant de leur ancienne propriété. Plusieurs coopératives ont été mises sur pied par des personnes âgées désireuses de faire construire des logements dans des immeubles de faible hauteur, plutôt que d'aller résider dans les immeubles d'appartements de plus forte dimension.

Des coopératives de solidarité ou des coopératives de soins communautaires se créent également afin d'offrir des services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées vivant en coopérative d'habitation.

Le centre public sans services (HLM)

La SHQ gère un parc immobilier d'un peu plus de 63 000 unités de logements à but non lucratif dont plus de la moitié est destinée aux personnes âgées. Répartis sur l'ensemble du territoire québécois, ces immeubles à logements offrent parfois quelques services de base dont un service de conciergerie permettant aux résidants de bénéficier d'espaces communs propres et en bon état. Dans les habitations à loyer modique (HLM), plus populeuses, on peut parfois trouver des services privés de coiffure, teinturerie, kiosque à journaux, etc., destinés à la clientèle locataire.

Le centre privé avec services

Le marché du centre privé avec services, appelé «résidences pour personnes âgées», a pris un essor fulgurant au cours des dernières années. Le centre privé peut contenir un nombre variable de chambres ou de logements, et une gamme variée de services, selon la clientèle que l'on veut atteindre et sa capacité de payer.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a fait l'objet d'une modification par laquelle il est maintenant possible pour les municipalités de réglementer les centres privés avec services aménagés dans des résidences offrant neuf chambres et moins. Cette modification législative permet aux municipalités qui le désirent de garantir un seuil minimum de qualité de construction et d'aménagement aux résidants qui choisissent ce mode d'habitation.

Le centre privé avec services spécialisés

Le centre privé avec services spécialisés propose d'accueillir une clientèle nécessitant des soins particuliers. Pensant notamment à la clientèle souffrant de démences diverses, et spécialement celle associée à la maladie d'Alzheimer, des ressources d'hébergement, comme la Maison Carpe Diem de Trois-Rivières, un centre privé à but non lucratif, se spécialisent dans l'hébergement des personnes affectées par cette maladie.

Les ressources d'hébergement publiques

Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre des ressources d'hébergement pour personnes âgées. Le centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) est davantage connu sous le vocable «foyer pour personnes âgées». La clientèle du CHSLD est la personne âgée en perte d'autonomie ou non autonome nécessitant des soins particuliers.

2.1.1.4 Des éléments qui déterminent les choix

Les formes d'habitation pour aînés continueront de se développer au cours des prochaines années, mais il est à prévoir que le comportement et les attentes des personnes âgées subiront de profonds changements. Selon le Conseil des aînés, les ménages rejetteront tant qu'ils le pourront l'idée d'un déménagement vers une ressource d'hébergement privée ou publique. Ils réclameront plutôt des services leur permettant de vivre le plus longtemps possible dans leur demeure. Certains besoins s'avèrent alors importants et très déterminants dans le choix du type de logement. Il en sera également question dans le chapitre portant sur le transport.

Le besoin d'autonomie de la personne âgée

L'autonomie est un besoin important que la personne âgée manifeste par sa volonté de demeurer chez elle le plus longtemps possible. Une enquête menée par le Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur les Banlieues (groupe GIRBa) et portant sur les aspirations des aînés propriétaires précise que la majorité des aînés (84 %) désirent vieillir chez eux. Pour ce faire, des programmes d'adaptation de domiciles existent déjà et sont appelés à être davantage sollicités par une clientèle vieillissante exprimant son désir de quitter le domicile le plus tardivement possible. Selon les données de la SHQ, 60,5 % des personnes âgées de 65 à 74 ans sont propriétaires de leur logement.

Le besoin d'espace

Malgré le fait que les personnes vieillissantes se retrouvent dans une maison maintenant devenue plus grande, conséquence du départ des enfants, la majorité entrevoit demeurer sur place. La SHQ[11] constate que les logements de plus petite taille habités par les aînés se concentrent en milieu urbain, particulièrement dans la ville-centre où l'on recense la majorité des aînés vivant seuls.

11 SHQ, Les aînés et le logement [...], op. cit.

TABLEAU V

Distribution des ménages aînés (55 ans ou plus) par taille de logements dans les régions administratives du Québec

RÉGION ADMINISTRATIVE	TAILLE DE LOGEMENT		
	2 PIÈCES ET -	3 – 4 PIÈCES	5 PIÈCES ET +
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,7 %	18,2 %	81,1 %
Chaudière-Appalaches	1,8 %	19,1 %	79,1 %
Bas-Saint-Laurent	1,8 %	19,9 %	78,3 %
Nord-du-Québec	2,7 %	20,1 %	77,2 %
Côte-Nord	2,0 %	22,9 %	75,1 %
Centre-du-Québec	1,6 %	24,3 %	74,1 %
Laval	2,9 %	23,1 %	74,0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2,3 %	24,2 %	73,5 %
Montérégie	2,0 %	24,7 %	73,3 %
Lanaudière	1,0 %	26,4 %	72,6 %
Outaouais	2,5 %	25,3 %	72,2 %
Mauricie	2,5 %	25,8 %	71,7 %
Laurentides	1,8 %	27,5 %	70,7 %
Abitibi–Témiscamingue	2,8 %	26,7 %	70,5 %
Estrie	2,0 %	27,9 %	70,1 %
Québec	4,3 %	31,3 %	64,4 %
Montréal	5,3 %	35,3 %	59,4 %
Ensemble du Québec	**3,2 %**	**28,3 %**	**68,5 %**

Source :
Société d'habitation du Québec, *Les aîné(e)s et le logement : un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec*, 2000, p. 46.

Dans une enquête téléphonique effectuée en juillet 1999 par la SHQ, 73 % des répondants retraités ont exprimé vouloir demeurer sur place. Parmi les 27 % de répondants qui ont manifesté leur désir de déménager, 52 % souhaitaient intégrer un espace plus grand.

La SCHL[12] révèle qu'au cours des cinq dernières années, 20 % des ménages âgés de 45 à 64 ans ont déménagé, que ces ménages aient été propriétaires ou locataires. Un peu moins de la moitié des ménages propriétaires ont déménagé vers une habitation plus grande, mais la SCHL a observé le phénomène inverse chez les locataires.

12 *SCHL.* Résumé d'étude sur la trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec, op. cit.

L'attachement au quartier et le besoin de socialisation

Les personnes âgées, qu'elles soient propriétaires ou locataires, désirent demeurer dans leur quartier le plus longtemps possible. Des liens d'affection et de confiance s'y sont tissés et des amitiés se sont développées au cours des années, favorisant l'appartenance à un réseau qui offre sécurité, entraide, et socialisation. Les aînés évaluent faiblement leur capacité d'insertion à un nouvel environnement, aussi bien en ce qui regarde le bâtiment résidentiel que leur nouveau voisinage, au fur et à mesure qu'ils vieillissent. C'est pourquoi ils rejettent tant l'idée de déménager, surtout si c'est à l'extérieur de leur quartier.

La qualité de l'environnement

Lorsque le quartier ne répond plus aux besoins des aînés, ces derniers envisagent le déménagement dans une optique d'amélioration de leur qualité de vie. Tel que mentionné dans la section précédente traitant de la démographie, les derniers recensements indiquent une augmentation de la population âgée de 50 ans et plus dans les municipalités situées dans certaines régions de villégiature. Les critères de l'environnement et du paysage, associés au fait que les couples âgés désirent souvent se rapprocher de leurs enfants ou des services (de santé ou autres) sont des composantes qui deviennent essentielles au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie.

La capacité financière

Vivre dans sa maison le plus longtemps possible est un choix qui peut devenir difficile financièrement. Les données compilées par la SHQ indiquent que le taux d'effort des ménages diffère selon leur localisation. Pour l'ensemble du Québec, les problèmes d'accessibilité financière du logement augmentent avec l'âge. Par contre, le taux d'effort pour maintenir le logement diminue avec le vieillissement lorsque le ménage habite en région rurale, alors que cet effort augmente si le ménage habite en région urbaine (voir le tableau 14).

La difficulté financière des aînés habitant en milieu urbain reflète également le fait qu'ils sont davantage locataires que propriétaires, donc soumis à un paiement de loyer fixe. Comme les aînés vivant en région rurale sont plus souvent propriétaires, il y a lieu de s'interroger sur le lien existant entre leur capacité financière et les montants investis en entretien ou en rénovation du bâtiment. Aucune étude consultée ne permet de répondre à cette question.

À ce propos, la SCHL apporte certains éléments de réflexion :

> *Dans le cas des aînés, l'abordabilité des logements pose un problème lorsque les propriétaires-occupants n'ont plus les moyens de maintenir leur maison. La plupart des personnes âgées ont un revenu fixe et peu de salaires d'appoint sur lesquels elles peuvent compter après avoir payé les impôts fonciers et autres frais de subsistance. À moins que les réparations majeures nécessaires ne soient effectuées, leur habitation pourrait se détériorer, ce qui dévaluerait leur élément d'actif le plus important et pourrait compromettre leur sécurité de revenu.*[13]

La proximité et l'accessibilité des services

Les ménages les plus âgés privilégient les villes-centres, ou du moins le centre de services le plus proche. Dans les régions rurales, les personnes âgées ont tendance à quitter leur rang pour se rapprocher du noyau villageois, si les services de base s'y trouvent encore (épicerie, services de santé et de pharmacie, etc.). Si ces services ne sont pas présents sur leur territoire, ces personnes quittent rang et village pour rejoindre la ville la plus proche, qui leur fournira les services dont elles ont besoin.

13 *SCHL. « Logement des générations issues du baby-boom, de l'effondrement de la natalité et de l'écho du baby-boom », Le point en recherche, série socio-économique n° 77, mars 2002, 6 pages.*

2.1.1.5 Des éléments qui influencent l'offre et la demande de logements

La vitalité de la construction domiciliaire influence fortement l'offre de logements. Un faible taux d'inoccupation des logements indique un déséquilibre entre l'offre et la demande, ce qui restreint le choix offert aux personnes âgées qui recherchent un logement répondant à leurs besoins.

Les services offerts et la proximité des services de base sont des facteurs prépondérants quand vient l'heure du choix. Mais la qualité des services offerts et la bonne réputation du milieu sont des éléments qui ajoutent du poids à la demande de logements.

Les différences municipales entre les régions urbaines et les régions rurales, notamment en ce qui a trait à l'effort financier à consentir pour demeurer dans son logement, sont perceptibles aussi en matière de qualité de vie. Que ce soit sur le plan des services, de l'environnement, de la sécurité ou des loisirs, les choix qui s'offrent aux aînés sont multiples et variés, mais diffèrent selon que ceux-ci habitent dans les régions urbaines ou les régions rurales.

2.1.2 L'état des stocks de logements

Selon la terminologie de la SCHL, un logement est de « qualité convenable » lorsqu'il n'a pas besoin de réparations importantes; il est de « taille convenable » lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour combler les besoins du ménage, et il est « abordable » lorsque les frais de logement sont inférieurs à 30 % du revenu brut du ménage. L'état du stock de logements sera mesuré surtout en fonction des deux premiers critères, puisque l'accessibilité financière du logement a déjà été traitée dans un paragraphe précédent.

Toujours selon la SCHL, certains ménages canadiens vivent dans des habitations qui ne sont pas de qualité convenable ou qui ne sont pas de taille convenable, ou les deux, et pour lesquelles ils doivent débourser des frais supérieurs à 30 % de leur revenu brut. On dit alors d'un ménage qu'il éprouve des *besoins impérieux de logement*.

La hausse du nombre de mises en chantier de logements est à mettre en parallèle avec l'état des stocks de logements. En effet, l'augmentation du nombre de logements neufs contribue à l'amélioration du parc de logements. À ce propos, la SCHL confirme que, dans les régions métropolitaines, l'augmentation des stocks est essentiellement due aux logements multiples (41,1 %) plutôt qu'aux maisons unifamiliales isolées et jumelées (-2,5 %).

2.1.2.1 Des logements de qualité convenable

Lorsque l'on tente de mesurer la qualité des logements, les critères subjectifs peuvent facilement prendre le dessus. C'est pourquoi l'étude de la SCHL se restreint à compiler les résultats de l'information reçue de la part des répondants selon le besoin *perçu* par ces derniers en fonction de la nécessité d'effectuer des réparations urgentes au logement.

En 1996, 5 % de tous les ménages dirigés par un aîné habitaient dans un logement non conforme à la norme liée à la qualité. Ce pourcentage était sensiblement le même en 1991. En 1996, ce sont 6,2 % des aînés propriétaires qui considéraient leur logement non conforme à la norme liée à la qualité.

Conditions de logement des ménages dirigés par un aîné
Canada - 1996

	MÉNAGES DIRIGÉS PAR UN AÎNÉ						TOUS LES MÉNAGES	
	1991		1996				1996	
			TOUS		PROPRIÉTAIRES			
CONDITIONS DE LOGEMENT	*En milliers*	*% tous ménages aînés*	*En milliers*	*% tous ménages aînés*	*En milliers*	*% tous ménages aînés*	*En milliers*	*% tous ménages aînés*
Conforme à toutes les normes	1 328	72,7	1492	71,7	1 184	82,7	6 687	68,2
Non conforme à une norme	466	25,5	551	26,5	230	16,1	2 695	27,5
Abordabilité	**342**	**18,7**	**416**	**20,0**	**124**	**8,7**	**1778**	**18,1**
Qualité	**95**	**5,2**	**103**	**5,0**	**89**	**6,2**	**507**	**5,2**
Taille	**29**	**1,6**	**32**	**1,5**	**17**	**1,2**	**410**	**4,2**
Non conforme à plus d'une norme	**31**	1,8	39	1,8	18	1,2	427	4,3
TOTAL DES MÉNAGES	1 825	100,0	2082	100,0	1 432	100,0	9 809	100,0

Source :
SCHL, *Le point en recherche, no 55-8 : Conditions de logement des aînés*, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 4.

En 2000, la SHQ a dressé un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes de tous âges au Québec. L'état des logements de tous les ménages y a été observé par région administrative, et il apparaît que les logements nécessitant des réparations majeures se situent essentiellement dans les régions périphériques du Québec.

TABLEAU 13

Proportion des ménages dont le logement nécessite des réparations majeures, par région selon le sexe du soutien de ménage -1996

RÉGION ADMINISTRATIVE	FEMMES	HOMMES	RÉGION ADMINISTRATIVE	FEMMES	HOMMES
01- Bas-Saint-Laurent	**10%**	**10%**	10- Nord-du-Québec	**14%**	**12%**
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	8%	8%	11- Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine	**16%**	**14%**
03- Capitale-Nationale	6%	6%	12- Chaudière-Appalaches	8%	8%
04- Mauricie	9%	8%	13- Laval	6%	6%
05- Estrie	7%	8%	14- Lanaudière	9%	7%
06- Montréal	9%	8%	15- Laurentides	8%	8%
07- Outaouais	**10%**	8%	16- Montérégie	8%	7%
08- Abitibi-Témiscamingue	**11%**	**12%**	17- Centre-du-Québec	8%	7%
09- Côte-Nord	**14%**	**14%**			
Ensemble du Québec				**8%**	**8%**

Source :
SHQ, *Les femmes et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 41.

En établissant un parallèle avec le tableau 10, on constate que les régions où la proportion de ménages aînés disposant d'un faible revenu est moindre sont aussi les régions où la proportion des ménages dont le logement nécessite des réparations majeures est la plus élevée. Il y a lieu de s'interroger sur la valeur accordée aux maisons comme investissement ou patrimoine immobilier.

En consultant le tableau 14, on constate aussi que les ménages aînés habitant en milieu rural fournissent un effort constant au logement à partir de 65 ans alors qu'en milieu urbain, l'effort consenti au logement augmente avec l'âge. Les investissements en entretien et en réparations de maisons comportent peut-être plus d'avantages chez les urbains que chez les ruraux. Chez les personnes âgées, la plus-value d'une maison en milieu urbain est peut-être plus importante qu'en milieu rural.

2.1.2.2 Des logements de taille convenable

Selon les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec à partir des enquêtes sur l'équipement ménager ou sur les dépenses des ménages de Statistique Canada, le nombre moyen de pièces par personne est passé de 1,8 à 2,2 de 1982 à 1993. La multiplication, voire le dédoublement des espaces et équipements contribue à cette augmentation, tels le sous-sol aménagé, la pièce pour le bureau ou l'ordinateur, la chambre d'amis, le solarium, le garage double, la salle d'eau, etc. La proportion des ménages disposant de deux salles de bain complètes s'accroît sans arrêt, passant de 5,9% à 25,6% de 1972 à 1999.

En 1991 et en 1996, environ 1,5% des ménages dirigés par un aîné habitait un logement non conforme à la norme liée à la taille. En 1996, cette proportion se répartit quasi également entre les ménages propriétaires (17 000 ménages sur 32 000) et les ménages locataires (voir le tableau 18).

L'étude de la SHQ sur les femmes et le logement propose un calcul de la densité de peuplement des ménages en 1996, d'où il ressort que plus de 52,6% des ménages dirigés par un homme et 64,3% des ménages dirigés par une femme disposent d'un logement où se retrouve moins de 0,5 personne par pièce.

TABLEAU 20

Densité de peuplement selon le sexe du soutien de ménage - 1996

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE	HOMMES		FEMMES	
	Nombre	*%*	*Nombre*	*%*
Moins de 0,5 personne	918 370	52,6	668 820	64,3
De 0,5 à 1 personne	748 045	42,8	338 465	32,5
1 personne par pièce	61 855	3,5	26 855	2,6
De 1 à 1,5 personne	13 545	0,8	4 810	0,5
De 1,5 à 2 personnes	3 250	0,2	1 205	0,1
Plus de 2 personnes	770	0,0	270	0,0
TOTAL	**1 745 835**	**100,0**	**1 040 425**	**100,0**

Source :
SHQ, *Les femmes et le logement, un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, compilation spéciale des données du recensement de Statistique Canada, p. 40.

2.1.2.3 Des besoins impérieux de logement

La SCHL[14] observe que 71,7 % des ménages dirigés par un aîné occupent des logements au moins conformes ou supérieurs à toutes les normes résidentielles. Cette proportion grimpe à 82,7 % chez les ménages propriétaires (voir le tableau 18). Au Québec, dans les régions métropolitaines de recensement, la proportion de ménages dirigés par un aîné habitant un logement au moins conforme ou supérieur à toutes les normes est de 60 à 70 %.

TABLEAU 21

Conditions de logement des ménages dirigés par un aîné dans les régions métropolitaines de recensement - 1996

	STATUT		REVENU MOYEN		LOGEMENT CONFORME (À TOUTES LES NORMES)		LOGEMENT NON CONFORME (À TOUTES LES NORMES)	
							ÉPROUVANT DES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT	
MUNICIPALITÉ	Prop. (en %)	Locataire (en %)	En $	% affecté au logement	En milliers	% de tous les ménages aînés	En milliers	% de tous les ménages aînés
Trois-Rivières	53 %	47 %	27 735 $	23 %	7	70 %	2	22 %
Saguenay	57 %	43 %	28 408 $	23 %	7	68 %	2	21 %
Québec	48 %	52 %	45 980 $	23 %	30	64 %	12	25 %
Sherbrooke	47 %	53 %	27 267 $	25 %	6	63 %	3	25 %
Montréal	47 %	53 %	34 410 $	27 %	143	60 %	70	29 %
Gatineau	64 %	36 %	45 098 $	22 %	43	70 %	14	22 %
Total Canada	**69 %**	**31 %**	**35 228 $**	**21 %**	**1 492**	**72 %**	**442**	**21 %**

Source :
SCHL, *Le point en recherche, no 55-8 : Conditions de logement des aînés*, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, juin 2002, p. 5.

La SCHL précise qu'en 1996, 21 % des ménages dirigés par un aîné qui habitent dans des logements non conformes aux normes éprouvent des besoins impérieux de logement, ce qui constitue une augmentation de 18 % par rapport à 1991. De plus, environ 64 % de ces ménages sont des locataires, même si seulement 31 % de tous les ménages dirigés par un aîné sont des ménages locataires. Dans les régions métropolitaines de recensement, Montréal mène le bal, puisque 29 % des ménages aînés éprouvent un besoin impérieux de logement, et Toronto suit avec 27 %.

Industrie Canada[15] confirme que la grosse majorité de la génération du baby-boom est bien logée. Il devrait y avoir de l'activité surtout sur le marché immobilier de haut de gamme et sur le marché de la rénovation, la cohorte des baby-boomers entendant adapter leur intérieur aux besoins de leurs adolescents, d'un parent qu'ils accueillent chez eux ou de l'installation d'un bureau à domicile.

14 *SCHL*, Conditions de logement des aînés, op. cit.

15 *Industrie Canada*, Le Canada au 21e siècle. 1. Mise en situation : les tendances démographiques au Canada, 1996-2006 : les répercussions sur les secteurs public et privé. *Document no 4, novembre 1998, 51 pages.*

2.1.3 Les résidences secondaires et la villégiature

Selon David K. Foot, spécialiste du baby-boom (*Entre le Boom et l'Écho*), c'est à partir de l'âge de 45 ans que les gens songent à acquérir une résidence secondaire. Les résultats de l'Enquête sur la sécurité financière menée en 1999 par Statistique Canada vont dans le même sens, établissant à 52 ans l'âge moyen du propriétaire d'une résidence secondaire.

La section précédente qui traite de la démographie précise que certaines MRC sont actuellement attractives pour les personnes âgées, soit Memphrémagog, Matawinie, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides, Mirabel et Antoine-Labelle. À l'exception de la ville-MRC de Mirabel dont le paysage diffère des autres MRC, le trait commun de ces MRC porte sur leurs caractéristiques géographiques qui permettent le développement de la villégiature saisonnière ou permanente.

De 1976 à 1999, le pourcentage des ménages propriétaires d'une résidence secondaire a diminué légèrement, passant de 8,2 % à 6,7 %. Ce résultat serait entre autres lié à l'instabilité des ménages, peu de gens ayant les possibilités de s'occuper seuls de deux logements. La transformation de chalets saisonniers en résidences permanentes, notamment par les futurs retraités, connaît toutefois une popularité grandissante, puisque les chalets portés aux rôles d'évaluation municipaux sont passés de 199 000 unités en 1992 à 172 000 unités en 2003.

Cette tendance n'est pas récente, notamment pour les municipalités des MRC de la région des Laurentides. Le professeur Marcel Samson rappelle que le phénomène de l'urbanisation de la campagne n'est pas nouveau : « [...] ces tendances à l'urbanisation qui se sont manifestées, nous l'avons déjà mentionné, dès les années 1960 et qui ont connu une accélération marquée dans les années 1980 devraient connaître une période d'essoufflement dans les années 1990[16] ».

L'auteur mentionne également que, déjà en 1991, la disponibilité de terrains se faisait de plus en plus faible, et c'est cette rareté qui a provoqué l'augmentation des prix. C'est pourquoi on assiste encore aujourd'hui au phénomène de transformation de résidences secondaires en résidences permanentes par des personnes retraitées ou des ménages qui ont une occupation, des revenus et une liberté de déplacements suffisants pour faire de ces espaces de nouvelles banlieues plus ou moins éloignées de la métropole ou des centres urbains régionaux les plus importants.

Les études les plus récentes confirment toujours cette tendance. Dans une de celles-ci, publiée en 2002 par l'INRS-Urbanisation, Culture et Société[17], les auteurs ont observé que 10,6 % des propriétaires-occupants possèdent une résidence secondaire. La proportion la plus élevée de propriétaires d'une résidence secondaire se situe dans le groupe d'âge des 55 ans et plus (environ 15 %), et bénéficiant d'un revenu annuel supérieur à 70 000 $.

De son côté, la SCHL a interrogé des personnes de 45 à 64 ans pour découvrir que 33 % de celles qui résident dans la RMR de Montréal et 28 % de celles qui habitent dans la RMR de Québec, et qui ont déménagé au cours des dernières années (un ménage sur cinq), l'ont fait afin de se rapprocher de la nature et de profiter de plus de tranquillité.

16 *Marcel Samson « La ville à la campagne? », in* Teoros, *vol. 10, n° 1, mars 1991, p. 26.*

17 *Francine Dansereau et Marc Choko,* Les logements privés au Québec : la composition du parc de logements, les propriétaires bailleurs et les résidants, *INRS-Urbanisation, Culture et Société, juin 2002, 53 pages.*

Évaluation de l'importance accordée à cinq facteurs par les 45 à 64 ans lors du dernier déménagement

	% DES RÉPONDANTS CONSIDÉRANT LE FACTEUR TRÈS IMPORTANT	
FACTEUR	**RMR DE MONTRÉAL**	**RMR DE QUÉBEC**
Rapprocher nature et tranquillité	33 %	28 %
Taille de la résidence (besoins)	31 %	22 %
Rapprocher du travail	16 %	21 %
Coût du logement trop élevé	7 %	20 %
Rapprocher du centre-ville	7 %	18 %

Source :
SCHL, *La trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec*, Centre d'analyse de marché du Québec, 2002, p. 4- 5.

De plus, 25 % des ménages sondés envisagent sérieusement de déménager dans un horizon de cinq à dix ans. En ce qui concerne ce prochain déménagement, 41 % des ménages de la région métropolitaine de recensement de Montréal et 34 % des ménages de la région métropolitaine de recensement de Québec évoquent le rapprochement vers la nature et la tranquillité comme étant la principale préoccupation le justifiant.

Cette étude de la SCHL confirme le résultat de l'étude de l'INRS mentionnée précédemment : le marché des résidences secondaires est un marché appelé à croître. L'enquête de la SCHL révèle de plus que la possibilité d'habiter sa résidence secondaire sur une base permanente est l'ambition de plus du tiers des répondants à son enquête (38 % dans la RMR de Montréal et 34 % dans la RMR de Québec). Bien que qualifié de marginal, le phénomène de la transformation des résidences secondaires en résidences permanentes peut amener, dans certaines régions, des effets d'embourgeoisement, des pressions à la hausse sur les valeurs foncières ou une demande accrue de services municipaux. Il s'agit d'un sujet dont l'exploration reste à faire.

2.1.4 Les offices municipaux d'habitation (OMH)

L'un des modes de concrétisation de l'implication municipale en matière de logements réside dans la mise en place et la gestion d'un office municipal d'habitation. En raison du vieillissement de la population, la demande de logements sociaux ira en s'accroissant et la pression sur les municipalités en subira les mêmes effets.

Les offices municipaux d'habitation sont des organismes publics municipaux qui ont pour mission de gérer un parc de 63 000 logements sociaux dont près de la moitié est dédiée aux personnes âgées autonomes. Ce type de logement social vient en aide aux ménages démunis qui dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Bien qu'il existe des mesures d'aide, dont *Allocation-Logement* pour les personnes de 55 ans ou plus, de nombreux ménages doivent débourser une grande part de leur revenu pour se loger. La disponibilité de logements sociaux est faible, tant pour les ménages défavorisés que pour les personnes âgées, et les OMH doivent dresser des listes d'attente.

Les listes d'attente des OMH sont importantes et ne sont qu'un reflet des besoins non comblés, toutes clientèles confondues. Dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire concernant les enjeux liés à la rareté de logements sociaux et abordables, le Regroupement des Offices d'habitation du Québec (ROHQ) précise que les listes d'attente des OMH s'établissent à plus de 20 000 ménages pour l'ensemble du Québec, dont 15 800 à Montréal, 2 185 à Longueuil, 2 100 à Québec et 700 pour chacune des villes de Gatineau et de Sherbrooke. Ces listes d'attente sont constituées de ménages à faible revenu, et la proportion de ménages âgés varie selon les municipalités interrogées.

Les aînés sur les listes d'attente dans les OMH
Données de septembre 2003

	LISTE D'ATTENTE DE L'OMH		
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE MÉNAGES INSCRITS SUR LA LISTE	NOMBRE DE MÉNAGES AÎNÉS INSCRITS SUR LA LISTE	% DE MÉNAGES AÎNÉS INSCRITS SUR LA LISTE
Montréal	15 800	4 195	26,6 %
Québec	2 100	461	22,0 %
Longueuil	2 185	1 371	62,8 %
Sherbrooke	700	80	11,4 %
Gatineau	700	157	22,4 %

Source :
Données recueillies auprès des offices municipaux d'habitation de chaque municipalité le 26 septembre 2003.

Les municipalités financent 10 % du déficit d'exploitation des HLM et du coût du supplément au loyer. L'office municipal d'habitation, qui est un agent de la municipalité auprès de la Société d'habitation du Québec, agit comme gestionnaire des programmes de logements à loyer modique. Étant donné le vieillissement attendu de la population et l'augmentation notable de la cohorte des 75 ans et plus, il est à prévoir que les municipalités seront de plus en plus sollicitées afin de fournir des services plus spécialisés à cette clientèle.

Déjà, dans les villes de Montréal et de Québec, la municipalité analyse elle-même les projets de réalisation de logements dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement abordable Québec*. Dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire concernant les enjeux liés à la rareté de logements sociaux et abordables, la SHQ précise que le rôle des municipalités est encore appelé à s'intensifier dans le contexte d'une approche de partenariat ou de contractualisation. Dans cette perspective, la municipalité se verrait déléguer certaines compétences et responsabilités lui permettant de livrer elle-même certains services.

SOURCES INTERNET

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M05700.pdf

http://www.conseil-des-aines.qc.ca/pdf/realite_des_aines.pdf

http://www.cmhc-schl.gc.ca/publications/fr/rh-pr/index.html

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M05701.pdf

http://www.statcan.ca/start_f.html

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/presse/commu/2003/2003-12-02-0815.cfm

http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040115/q040115b.htm

http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/bulletinVol_4_2.pdf

http://www.potame.net/article.php3?id_article=21

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/praifi/su/prdeha/loader.cfm?url=/commonspot/security/getfile.cfm&PageID=32602

http://www.mamm.gouv.qc.ca/pdf_mamm/observatoire/communautes_cloturees.pdf

http://www.girba.crad.ulaval.ca/Francais/accueil.htm

http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/ineas-aes.nsf/vwapj/4foolo-f.pdf/$FILE/4foolo-f.pdf

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M06470.pdf

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/region_fr/quebec/quebec_006.cfm?renderforprint=1

2.2 Les loisirs

Les réactions sont diverses lorsque l'on discute du vieillissement de la population et de ses effets sur la pratique du loisir. Certains interlocuteurs voient l'arrivée massive des personnes âgées sous les traits de personnes malades et inaptes qui constitueront un fardeau pour toute la société. D'autres imaginent les personnes âgées de demain en santé et actives, curieuses, financièrement à l'aise et disponibles pour la pratique de toutes formes de loisir. Les analyses prospectives les plus probables se situent entre les deux.

Le chapitre précédent sur le logement a confirmé que les personnes âgées expriment leur désir de demeurer chez elles le plus longtemps possible. Aussi, il est démontré que les personnes de plus de 60 ans optent souvent pour un chez-soi confortable, soit en déménageant ou en rénovant leur résidence, ce qui les incite à vouloir demeurer à la maison, pour en profiter au moment de la retraite. Ce désir de demeurer chez soi et de profiter de la retraite a une incidence sur la pratique d'activités de loisir, qu'elles soient physiques et de plein air, socio-éducatives, scientifiques ou culturelles.

Une étude européenne du Conseil national de recherche scientifique portant sur les conditions de logement et de loisir des personnes âgées révèle qu'en vieillissant, les personnes de plus de 60 ans sortent de moins en moins. Alors qu'avant d'atteindre 75 ans la plupart des personnes âgées se déplaçaient sans hésitation un peu partout, on constate qu'à partir de 75 ans, les aînés limitent leurs déplacements à l'intérieur de leur quartier, d'où l'importance de maintenir des services de loisirs à proximité des lieux de résidence des aînés. Après 80 ans, la plupart sortent de moins en moins.

Ces données européennes se confirment par l'avis du comité scientifique de Kino-Québec[18] qui précise que les aînés d'aujourd'hui sont moins actifs que les aînés d'hier. En 1992-1993, 25 % des aînés étaient très peu ou pas actifs et, en 1998, cette proportion grimpe à 33 %.

TABLEAU 24

Les aînés très peu ou pas actifs, 1992-1993 et 1998
En pourcentage

ANNÉE	HOMMES	FEMMES	HOMMES ET FEMMES
1992-1993	25 %	24 %	25 %
1998	36 %	31 %	33 %

Source :
Kino-Québec, *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*, Avis du comité scientifique de Kino-Québec, p. 19.

De 1987 à 1998, l'espérance de vie des Québécoises et Québécois est passé de 76,1 ans à 78,4 ans, les femmes ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes. L'« espérance de vie active » représente l'âge auquel une personne perd l'autonomie fonctionnelle permettant la pratique régulière d'activités physiques diversifiées. De 1987 à 1998, l'espérance de vie active des Québécoises et des Québécois est passée de 66,3 ans à 66,8 ans, les femmes ayant aussi une espérance de vie active plus élevée que les hommes. Toutefois, malgré un gain de 0,5 an durant cette période, l'espérance de vie active a diminué de 0,9 an de 1992-1993 à 1998.

TABLEAU 25

Espérance de vie (EV) et espérance de vie active (EVA) des Québécoises et Québécois
En année

	FEMMES		HOMMES		HOMMES ET FEMMES	
ANNÉE	EV	EVA	EV	EVA	EV	EVA
1987	79,8	68,5	72,3	63,9	76,1	66,3
1992-1993	81,1	69,3	74,1	65,9	77,7	67,7
1998	81,3	68,1	75,3	65,4	78,4	66,8

Source :
Kino-Québec, *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*, Avis du comité scientifique de Kino-Québec, p. 19.

Les principaux obstacles à la pratique d'activités physiques ont été relevés en 2000 par une étude effectuée par l'Institut de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. Ces obstacles sont : la perception du manque d'habiletés, l'information disponible sur les programmes offerts, l'accessibilité selon une plage horaire correspondant aux besoins des aînés, le manque de programmes, l'entretien des installations et équipements, le coût et le soutien social.

[18] *Kino-Québec*, L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus, *mai 2002*.

Ces obstacles sont perçus différemment selon l'âge de l'aîné. C'est pourquoi il est important de distinguer les personnes âgées selon la strate d'âge qu'elles occupent dans ce groupe. Dans le milieu de la santé, on distingue les personnes âgées de 65 ans et plus selon quatre groupes : les « jeunes vieux » (de 65 à 74 ans), les « vieux » (de 75 à 84 ans), les « vieux vieux » (de 85 à 99 ans) et les « très vieux » (de 100 ans ou plus). La première catégorie, les jeunes vieux, regroupe la majorité des personnes âgées dont le nombre augmente rapidement. Elle compte beaucoup de personnes actives évoluant et agissant comme des personnes d'âge moyen.

L'impact de l'effet du vieillissement sur le loisir doit donc être observé en parallèle avec cette réalité démographique : le groupe des 65 ans et plus est un groupe hétérogène. Sur le plan de la recherche, le thème des loisirs a été très peu fouillé, notamment en loisir culturel. En ce qui concerne le domaine de l'activité physique, les recherches sont plus nombreuses. Quelques résultats obtenus au fil de cette recherche sont présentés ici, en particulier sur les équipements de loisir, les activités de loisir, le loisir supervisé et le bénévolat.

2.2.1 Les équipements de loisir

Il n'existe pratiquement aucune étude concernant les effets du vieillissement de la population sur les équipements de loisir. La seule étude portant sur ce sujet a paru en juillet 2003 et s'intitule : *Portrait des ressources, services et programmes en activité physique pour les personnes de 50 ans et plus de l'île de Montréal*. Ce document est le fruit d'une collaboration entre, notamment, Kino-Québec, des universités montréalaises et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Comme son titre l'indique, elle porte uniquement sur le territoire de l'île de Montréal. Il est impossible d'exporter ces résultats pour toutes les autres régions du Québec, même en y apportant les adaptations nécessaires. C'est pourquoi ces résultats sont présentés ici à titre indicatif seulement.

Les municipalités sont les organismes qui possèdent le plus d'équipements de loisir, que ce soit les équipements culturels (salles de spectacles, salles d'exposition, bibliothèques, centres d'archives, etc.) ou les équipements sportifs (arénas, piscines, parcs, sentiers, etc.). Dans l'île de Montréal, les équipements sportifs détenus par plus de 75 % des municipalités sont les arénas, patinoires extérieures, piscines extérieures, salles de loisirs et terrains de tennis.

Les infrastructures des organismes publics et privés dans l'île de Montréal, 2003
En pourcentage

INFRASTRUCTURE	MUNICIPALITÉ	UNIVERSITÉ CÉGEP	CENTRE D'ACTIVITÉS PRIVÉ
Piste cyclable	50 %	9 %	0 %
Sentier de randonnée	33 %	9 %	0 %
Circuit de patin à glace	11 %	0 %	0 %
Aréna	83 %	27 %	13 %
Patinoire extérieure	94 %	0 %	6 %
Piste de ski de fond	33 %	9 %	0 %
Piscine intérieure	50 %	82 %	94 %
Piscine extérieure	94 %	9 %	0 %
Salle de loisirs	83 %	45 %	63 %
Gymnase	61 %	91 %	100 %
Terrain de tennis	78 %	45 %	19 %
Terrain de golf	17 %	8 %	6 %
Parc – nature	22 %	0 %	0 %
Piste de jogging intérieure	11 %	27 %	31 %
Salle de musculation	6 %	100 %	94 %
Autre (salle de danse)	0 %	25 %	0 %

Source :
Direction de la santé publique de Montréal-Centre et autres, *Portrait des ressources, services et programmes en activité physique pour les personnes de 50 ans et plus de l'île de Montréal*, p. 29.

Les municipalités sont assez bien pourvues en infrastructures permettant la pratique d'activités de plein air ou de sport de glisse à l'intérieur (patin, curling). De leur côté, les établissements scolaires et les centres d'activités privés sont davantage pourvus en équipements pour l'éducation physique, la mise en forme et la musculation.

En 2001, la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ–Mouvement des Aînés du Québec), en collaboration avec le Secrétariat au loisir et au sport (aujourd'hui le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir) et l'Université du Québec à Trois-Rivières, a publié une étude sur les besoins en loisir des personnes âgées de 50 ans et plus. Bien que les municipalités possèdent de nombreux équipements de loisir, cette étude confirme que les aînés déplorent la faible disponibilité de ces équipements, surtout durant le jour. De plus, les aînés se considèrent comme peu présents dans les organisations de loisir œuvrant à l'échelle municipale et déplorent le peu de tribunes qui leur sont offertes afin de déterminer et d'exprimer leurs besoins.

2.2.2 Les activités de loisir

Dans son étude portant sur les besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec, la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec révèle que la pratique d'activités de loisir varie selon l'âge et les intérêts. Nous reprenons brièvement ici les conclusions de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, puisqu'il s'agit de l'éclairage le plus récent sur les activités de loisir des personnes âgées.

Les tableaux issus de l'étude de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec et reproduits ici sont élaborés selon l'échelle de mesure de Likert, selon quatre niveaux équidistants.

TABLEAU 27

Les échelles d'évaluation de l'étude de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec

DEGRÉ DE MESURE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
0	Je ne la pratique pas	Je ne l'ai jamais pratiquée	Aucun intérêt
1	1 fois ou moins par semaine	Je l'ai faite, mais pas beaucoup	Un peu d'intérêt
2	2 à 5 fois par semaine	Je l'ai pratiquée passablement	Intérêt moyen
3	Tous les jours ou presque	Je l'ai faite beaucoup et longtemps	Grand intérêt

Source :
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, novembre 2000.

2.2.2.1 Les activités physiques et de plein-air

Les activités physiques regroupent les activités qui contribuent à l'amélioration de la santé physique, telles que le conditionnement physique, la natation, etc. Les activités de plein-air, comme le nom l'indique, se pratiquent en nature ou en plein air; ce peut être faire des randonnées à pied, pratiquer des sports comme le golf ou le tennis, la chasse et la pêche, la cueillette des fruits, fleurs ou plantes, l'observation de la nature, etc. Les activités physiques de déplacement ou de transport actif, comme la marche et le vélo, sont également considérées.

La pratique des activités physiques et de plein-air est à son maximum chez les personnes de 60 à 69 ans, mais la pratique et l'intérêt diminuent graduellement avec l'avance en âge. Dans chacun des groupes d'âge présentés au tableau suivant, l'intérêt pour les activités physiques et de plein-air est supérieur à la pratique actuelle et l'écart le plus important est vécu par le groupe des 50 à 59 ans. Les hommes démontrent un intérêt plus marqué que les femmes pour les activités physiques et de plein-air et ils en pratiquent également davantage que les femmes.

TABLEAU 28

Les activités physiques et de plein-air selon l'âge et le sexe
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27

GROUPES D'ÂGE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
50-59 ans	1,11	1,47	1,58
60-69 ans	1,20	1,45	1,42
70-79 ans	1,10	1,43	1,22
80 ans et plus	0,86	1,40	1,00

SEXE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Femmes	1,03	1,40	1,40
Hommes	1,23	1,54	1,52

Source :
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 124.

Une étude effectuée en 2002 par l'Institut national de santé publique du Québec a permis de mettre en évidence les activités de loisir les plus populaires chez les aînés. Ainsi, les activités physiques de loisir pratiquées dix fois et plus au cours d'une période de douze mois par les personnes âgées de 55 ans et plus sont surtout la marche, pratiquée à des fins d'exercice par plus de la moitié des personnes interrogées, et le jardinage.

TABLEAU 28

Les activités physiques de loisir pratiquées 10 fois et plus au cours d'une période de 12 mois
Population des 55 ans et plus, 1997 et 1998

ACTIVITÉ	%
Marche pour fins d'exercice	52,0
Jardinage	27,9
Baignade	13,4
Randonnée à vélo	11,6
Bicyclette stationnaire	10,4
Danse (disco, sociale ou autres)	6,9
Quilles	6,3
Natation (cours, entraînement ou « faire des longueurs »)	5,5
Golf	5,4
Conditionnement physique individuel (en salle d'entraînement)	4,6
Conditionnement physique en groupe (aérobie, step, aqua, etc.)	4,0
Ski de randonnée (ski de fond)	3,8
Jogging ou course à pied	2,4
Canot ou chaloupe à rames	2,2

Source :
Institut national de santé publique du Québec, *Analyse de la banque de données de l'Enquête sociale et de santé 1998*.

Au Québec, en plus des activités mentionnées au tableau précédent, certaines activités de loisir connaissent la faveur grandissante des aînés. Il en est ainsi pour le vélo. C'est pourquoi nous nous attardons un peu plus attentivement à cette activité de plein-air.

Le vélo

Le Québec connaît un vent d'enthousiasme pour la pratique du vélo, notamment par les adeptes plus âgés, enthousiasme qui a connu son apogée de 1992 à 1995. La Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) apporte certains éclairages sur les retombées économiques de la Route verte[19]. Dans ce contexte, les données portent sur l'utilisation du vélo en définissant le cycliste comme une personne ayant pratiqué la bicyclette au moins une fois au cours des douze derniers mois. Les données de la Chaire de tourisme de l'UQAM indiquent que le parc de vélos pour adultes (les 15 ans et plus) est passé de 2,6 millions d'unités à près de 4 millions, ce qui représente une augmentation de 51 % en trois ans. Le taux de pratique des Québécois âgés de 12 ans et plus est aussi à la hausse depuis les vingt dernières années : de 38 % en 1981, il est passé à 57,6 % en 1996.

Dans une autre étude portant sur l'état du vélo au Québec en 2000[20], Vélo Québec précise que l'engouement de la période 1992-1995 se stabilise, mais les chiffres confirment que les aînés prennent de plus en plus le goût du vélo. La proportion d'aînés qui ont fait du vélo une fois ou plus par semaine est passée de 34 % en 1995 à 41 % en 2000 pour le groupe des 55 à 64 ans, et de 12 % en 1995 à 21 % en 2000, pour le groupe des 65 à 74 ans.

TABLEAU 3.2

Les adeptes de cyclisme au Québec, en 1995 et en 2000, selon l'âge
En pourcentage

	GROUPES D'ÂGE						
ANNÉE	6-17 ANS	18-24 ANS	25-34 ANS	35-44 ANS	45-54 ANS	55-64 ANS	65-74 ANS
1995	73 %	76 %	67 %	55 %	47 %	34 %	12 %
2000	76 %	58 %	58 %	60 %	44 %	41 %	21 %

Source :
Vélo Québec, *L'État du vélo au Québec en 2000*, document sur le Web.

Le vélo est avant tout un instrument de loisir, mais il est également un plaisir associé à la santé et à la condition physique. Cette conjugaison du plaisir et de l'exercice explique peut-être le succès grandissant du vélo auprès de la clientèle aînée.

Au Québec, le nombre de kilomètres cyclables a également augmenté, ce qui contribue à la croissance de la popularité de cette activité. Les aménagements cyclables, notamment la Route verte, procurent un sentiment de sécurité apprécié des personnes âgées. En 2002, la Route verte a franchi le cap des 3 000 kilomètres aménagés, l'itinéraire total prévoyant un réseau cyclable de 4 245 kilomètres à la grandeur du Québec.

En 2003, 1 976 kilomètres de la Route verte sont balisés, 1 148 kilomètres sont accessibles sans être balisés, 1 025 kilomètres sont en cours d'aménagement alors que 96 kilomètres sont encore à l'étape de la planification.

En 2000, les voies de circulation préférées des cyclistes sont les pistes cyclables (37 %) et les rues à faible circulation (32 %). Ces équipements étant essentiellement municipaux, il est à prévoir que la demande pour ce genre d'équipements continuera d'augmenter.

19 *Chaire de tourisme de l'UQAM*. Les retombées économiques de la Route verte, *mars 2003*.

20 *Vélo-Québec*. L'état du vélo au Québec en 2000, *document sur le Web, 2002*.

Les programmes d'activités axés sur le plein-air et l'aventure destinés aux personnes âgées

Dans une étude américaine parue à l'automne 2002[21], l'auteure révèle que le nombre d'activités axées sur le plein-air et l'aventure s'est considérablement accru au cours des quarante dernières années, et notamment pour la clientèle âgée. Dans un sondage effectué aux États-Unis dans le cadre de cette étude, l'auteure a découvert que les aînés sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux programmes d'activités axés sur le plein-air et l'aventure.

Ce sondage, effectué auprès d'adultes âgés de 50 ans ou plus, révèle que 78 % des 179 entreprises états-uniennes qui proposent des activités axées sur le plein-air et l'aventure dans un cadre commercial offraient comme choix aux personnes âgées des programmes spécifiquement conçus pour elles.

Au Québec, des randonnées cyclistes sont maintenant offertes spécifiquement à la clientèle âgée. Profitant de la présence d'équipements particulièrement sécuritaires et conçus pour la pratique du vélo (Le petit train du Nord, L'Estriade, etc.), les régions du Lac-Saint-Jean, des Laurentides, de l'Estrie, de la Rive-Sud de Montréal et de Richelieu-Yamaska offrent des randonnées cyclistes comprenant repas, couchers et visites touristiques. Échelonnées sur une ou trois journées, ces activités connaissent un succès très variable d'une année à l'autre, car elles sont notamment tributaires des conditions météorologiques.

Les organisateurs de ces activités sont majoritairement des regroupements régionaux de la FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, et certains d'entre eux souhaitent accentuer la collaboration avec les municipalités traversées lors de la randonnée cycliste.

2.2.2.2 Les activités socio-éducatives

Les activités socio-éducatives regroupent les activités d'artisanat, d'information et de ressourcement, les activités sociales, les jeux-divertissement, le bénévolat, la participation à des jeux de société et à des offices religieux, etc.

Les personnes de 80 ans et plus s'adonnent à une pratique des activités socio-éducatives qui est supérieure à celle des personnes de 50 à 59 ans. Cela est probablement dû au fait que les personnes du groupe d'âge des 80 ans et plus vivent davantage en institution ou dans des centres privés pour personnes âgées avec services, parmi lesquels on trouve des activités sociales structurées.

Le groupe des 60 à 69 ans connaît une pratique d'activités socio-éducatives qui se rapproche de celle des groupes plus âgés. Comme ce type d'activités regroupe l'élément « implication sociale par le bénévolat », il est possible que les aînés de ce groupe d'âge soient davantage animés par des activités socio-éducatives axées sur le bénévolat, parce qu'ils se situent dans un âge de transition entre le marché du travail et la retraite.

De plus, les femmes ont une pratique actuelle et antérieure qui est supérieure à celle des hommes. Cela reflète probablement un passé axé sur les activités de bénévolat, à faire partie de comités, d'associations, etc. L'intérêt que manifestent les femmes pour les activités socio-éducatives est également plus élevé que l'intérêt mesuré chez les hommes.

21 *Deborah Sugerman.* The relationships of Age to Motivation and Skill Development in Outdoor Adventure Programs for Olders Adults. *Résumé, automne 2002.*

TABLEAU 28

Les activités socio-éducatives selon l'âge, le type de résidence, le sexe
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27

GROUPES D'ÂGE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
50-59 ans	1,20	1,44	1,54
60-69 ans	1,43	1,57	1,66
70-79 ans	1,41	1,57	1,57
80 ans et plus	1,44	1,77	1,53

RÉSIDENCE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Seul à la maison	1,34	1,59	1,63
Famille-maison	1,28	1,47	1,56
Parent-ami	1,31	1,50	1,54
Résidence-foyer	1,57	1,91	1,73

SEXE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Femmes	1,40	1,63	1,72
Hommes	1,18	1,35	1,37

Source :
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 129 et 131.

2.2.2.3 Les activités scientifiques et mécaniques

Les activités scientifiques et mécaniques sont celles qui exigent une certaine connaissance et une dextérité manuelle comme faire de la menuiserie, du bricolage, etc.

Ce sont les hommes appartenant au groupe d'âge des 60 à 69 ans qui pratiquent le plus d'activités scientifiques et mécaniques. Les hommes ont davantage d'intérêt pour les activités scientifiques et mécaniques que les femmes. Ce sont les personnes habitant à la campagne qui pratiquent le plus d'activités scientifiques et mécaniques, et celles qui demeurent en famille, à la maison (par opposition à une personne seule, à la maison).

TABLEAU 32

Les activités scientifiques et mécaniques selon l'âge, le sexe, le lieu et le type de résidence
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27

GROUPES D'ÂGE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
50-59 ans	0,89	1,12	1,25
60-69 ans	0,96	1,17	1,22
70-79 ans	0,90	1,16	1,10
80 ans et plus	0,72	1,06	0,86

SEXE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Femmes	0,81	1,03	1,14
Hommes	1,04	1,29	1,30

RÉSIDENCE (LIEU)	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Ville	0,90	1,15	1,17
Banlieue	0,91	1,13	1,22
Village	0,89	1,11	1,16
Campagne	0,98	1,21	1,32

RÉSIDENCE (TYPE)	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Seul à la maison	0,90	1,17	1,22
Famille-maison	0,92	1,14	1,22
Parent-ami	0,81	1,13	1,11
Résidence-foyer	0,66	1,10	0,89

Source :
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec. *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*. p. 133 et 135.

2.2.2.4 Les activités culturelles

Les activités culturelles sont celles qui sont pratiquées lors de sorties, d'activités littéraires et créatives telles qu'écrire, aller au théâtre, au cinéma, au restaurant, assister à des spectacles ou à des concerts, faire des activités artistiques comme la photographie, la sculpture, la peinture, etc.

Les personnes de 60 à 69 ans ont davantage d'intérêt et pratiquent plus d'activités culturelles que les personnes âgées de 80 ans et plus, puisque l'intérêt et la pratique diminuent avec l'âge. Les femmes voudraient faire davantage d'activités culturelles. Tout comme pour les activités socio-éducatives, les femmes démontrent plus d'intérêt que les hommes à participer à des activités culturelles.

Les personnes âgées demeurant dans les villes ou dans les banlieues ont un niveau de pratique actuelle et des intérêts supérieurs à celles demeurant dans les villages et à la campagne. Toutefois, l'écart entre l'intérêt et la pratique actuelle est plus accentué chez les personnes âgées demeurant en banlieue et à la campagne. Cet écart est également très élevé chez les aînés résidant chez un parent ou un ami, et chez ceux qui habitent seuls à la maison.

L'appartenance à au moins une association influence la pratique et l'intérêt liés aux activités culturelles. Mais l'écart le plus important entre l'intérêt et la pratique d'activités culturelles est le fait des aînés qui ne sont membres d'aucune association.

Les activités culturelles selon l'âge, le sexe, la résidence et la vie associative
Selon l'échelle d'évaluation présentée au tableau 27

GROUPES D'ÂGE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
50-59 ans	0,98	1,20	1,50
60-69 ans	1,08	1,27	1,42
70-79 ans	1,00	1,30	1,26
80 ans et plus	0,81	1,36	0,98

SEXE	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Femmes	1,03	1,35	1,53
Hommes	0,95	1,11	1,27

RÉSIDENCE (LIEU)	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Ville	1,03	1,30	1,42
Banlieue	1,05	1,23	1,51
Village	0,92	1,20	1,30
Campagne	0,88	1,19	1,33

MEMBRE ASSOCIATION	PRATIQUE ACTUELLE	PRATIQUE ANTÉRIEURE	INTÉRÊT
Non membre	0,94	1,16	1,38
1 association	1,06	1,32	1,44
2 associations et +	1,17	1,49	1,56

Source :
FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec, *Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec*, p. 137- 139.

2.2.3 Le loisir supervisé

Les personnes âgées ont maintes fois exprimé leur désir d'habiter leur demeure le plus longtemps possible. Il en est de même pour les activités de loisir où les différents sondages et études effectués sur ce thème auprès des personnes âgées confirment leur intention de demeurer autonomes le plus longtemps possible en matière de pratique du loisir. Le loisir supervisé est davantage prisé par les personnes âgées de 70 ans et plus.

Dans la pratique du loisir supervisé, la qualité de l'animation est aussi importante que les équipements et elle repose grandement sur les bénévoles. Ces bénévoles requièrent de l'encadrement et surtout, des outils de formation, que ce soit dans l'organisation d'activités de divertissement à l'intérieur ou à l'extérieur, de voyages en groupe ou dans l'apprentissage des rudiments de l'Internet.

Il en va de même pour le loisir. Selon Kino-Québec, environ 40 % des personnes âgées de 65 ans ou plus font suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bienfaits appréciables pour leur santé. Cette tendance pourrait augmenter avec la cohorte des baby-boomers qui seront les personnes âgées de demain.

Créé à l'instigation de Kino-Québec, avec la collaboration de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) et du Mouvement des Aînés du Québec, le programme *Viactive* propose des exercices physiques pour personnes âgées. Ces activités sont animées par une ou un bénévole formé par Kino-Québec. Ces activités ont habituellement lieu dans un local prêté par le club local de l'Âge d'Or ou par la municipalité.

Des clubs de marcheurs ont vu le jour dans plusieurs municipalités du Québec. On compte plus de 350 groupes au Québec. Il s'agit de réunir des marcheurs et d'effectuer une ou plusieurs sorties de marche chaque semaine. Certains groupes de marche organisent des activités dans les centres commerciaux. Cette initiative permet aux personnes âgées de 50 ans ou plus de marcher en toute sécurité, avant l'heure d'ouverture des commerces, sans avoir à subir le froid, la neige et la glace.

2.2.4 Le bénévolat

En matière de loisir municipal, tous s'entendent pour admettre que la contribution des bénévoles est essentielle à son bon fonctionnement. Dans un sondage effectué en 2001 par le Conseil québécois du loisir et portant sur les habitudes et les perceptions des Québécoises et des Québécois à l'égard du bénévolat dans le domaine du loisir, la presque totalité des personnes répondant à ce sondage, soit 93,1 %, sont d'accord pour affirmer que, dans la pratique du loisir, la qualité de l'animation des activités est aussi importante que les équipements de loisir utilisés. Et dans la majorité des municipalités, une part importante de l'animation des activités est une tâche confiée aux bénévoles. Le bénévolat est également un jalon important de l'accès aux loisirs pour les personnes à la retraite ou plus âgées.

Le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières a effectué une recherche sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels. Cette étude, produite en 2000, a permis d'estimer à 500 000 le nombre de bénévoles en loisir au Québec, et ces bénévoles y consacrent 80 millions d'heures par année. En fixant le salaire horaire moyen de ces bénévoles à 13,27 $, le coût de remplacement de ces bénévoles par des professionnels en loisir serait de 1,06 milliard de dollars et nécessiterait 44 000 postes à temps plein. Selon les données de Statistique Canada, la cohorte des baby-boomers constitue la majorité de l'imposant bassin de bénévoles au Canada, puisque 44 % du bénévolat est assuré par les personnes âgées de 35 à 54 ans. Effectivement, les cohortes des 35 à 44 ans et des 45 à 54 ans affichent la plus grande proportion de bénévoles, soit 30 % chacun, suivies de près par les 15 à 24 ans et les 55 à 64 ans.

Les bénévoles au Canada selon l'âge, 1997 et 2000

	PROPORTION DE BÉNÉVOLES (en %)		MOYENNE D'HEURES OFFERTES	
ÂGE	1997	2000	1997	2000
15 à 24 ans	33	29	125	130
25 à 34 ans	28	24	133	131
35 à 44 ans	37	30	142	153
45 à 54 ans	35	30	157	158
55 à 64 ans	30	28	160	181
65 ans ou plus	23	18	202	269

Source :
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, Points saillants*, p. 39.

Les études en cours tentent de valider l'hypothèse selon laquelle la cohorte des personnes âgées de 35 à 54 ans continuera d'assumer son implication bénévole lorsqu'elle aura atteint l'âge de la retraite. Les avis sont partagés. Les différentes recherches sur le bénévolat ont permis d'établir un lien entre la formation scolaire des citoyens et leur implication sociale par le bénévolat. En effet, Statistique Canada confirme que la proportion de bénévoles est plus importante chez les titulaires de diplômes postsecondaires et universitaires.

Les bénévoles au Canada selon la scolarité, 1997 et 2000

	PROPORTION DE BÉNÉVOLES (en %)		MOYENNE D'HEURES OFFERTES	
SCOLARITÉ	1997	2000	1997	2000
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	21	19	126	154
Diplôme d'études secondaires	29	23	159	150
Études postsecondaires partielles	36	33	153	173
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	34	28	149	165
Diplôme universitaire	48	39	159	166

Source :
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, Points saillants*, p. 39.

Par conséquent, puisque les baby-boomers sont une génération plus scolarisée que les générations qui les ont précédés, certains présument que la participation au bénévolat ira en augmentant. Or, les deux tableaux précédents indiquent que la proportion de bénévoles a diminué de 1997 à 2000. De plus, la diminution de la proportion de bénévoles de 1997 à 2000 se conjugue à l'augmentation du nombre moyen d'heures offertes au bénévolat par les bénévoles canadiens, ce qui contribue à l'essoufflement des bénévoles.

L'étude menée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire confirme cet essoufflement et également la diminution de l'engagement de la part des bénévoles. Il y a de plus en plus de disproportion entre les exigences et les moyens mis à la disposition des bénévoles, et il en résulte une difficulté à recruter. Dans une rencontre organisée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire et où ont été entendus les bénévoles en loisir, ces derniers ont déclaré : « [...] avoir besoin de la complicité des services publics pour endiguer la pression croissante et envahissante des usagers des services de loisir, sport, art et vie communautaire dont les exigences envers les bénévoles sont parfois exagérées[22] ».

L'Association québécoise du loisir municipal confirme que l'essoufflement des bénévoles est une préoccupation importante des municipalités depuis plusieurs années, et ce, particulièrement en milieu rural. Le bénévole, tout en étant considéré et reconnu comme une pierre angulaire dans l'organisation du loisir au Québec, ne peut malheureusement assumer toutes les responsabilités qui s'y rattachent.

Outre la charge de plus en plus lourde confiée aux bénévoles, d'autres facteurs peuvent influencer la volonté des futures personnes âgées d'agir ou ne pas agir en bénévolat : la prise en charge de parents vieillissants, la nécessité d'un travail à temps partiel pour combler les besoins de socialisation ou pour suppléer au revenu, la préférence vers des activités de loisir répondant à leur besoin de se récréer, de se détendre ou de s'informer. La probabilité de mener une vie aussi chargée à la retraite qu'au moment de la vie active au travail pourrait nuire au développement du nécessaire bénévolat en loisir. En effet, le manque de temps est le motif le plus fréquemment invoqué par les personnes qui restreignent leur disponibilité au bénévolat ou qui ne font pas de bénévolat.

[22] *Laboratoire en loisir et vie communautaire.* Recherche sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels, *version PowerPoint, novembre 2002.*

TABLEAU 4

Les obstacles au bénévolat chez les bénévoles canadiens, 1997 et 2000

OBSTACLES	1997	2000
Manque de temps	75 %	76 %
Refus de l'engagement à longueur d'année	35 %	34 %
Contribution déjà effectuée	30 %	29 %
Don en argent plutôt qu'en temps	19 %	24 %

Source :
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, Points saillants*, p. 50.

Le manque de temps est invoqué par 76 % des bénévoles lorsqu'il leur est demandé d'effectuer davantage d'heures de bénévolat. On constate également une croissance importante du nombre de bénévoles qui préfèrent désormais offrir un don en argent plutôt qu'en temps afin d'augmenter leur contribution bénévole.

TABLEAU 5

Les obstacles au bénévolat chez les non-bénévoles canadiens, 1997 et 2000

OBSTACLES	1997	2000
Manque de temps	69 %	69 %
Refus de l'engagement à longueur d'année	50 %	46 %
Contribution déjà effectuée	33 %	38 %
Don en argent plutôt qu'en temps	23 %	22 %

Source
Statistique Canada, *Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, Points saillants*, p. 50.

Chez les non-bénévoles, 69 % des répondants mentionnent le manque de temps pour justifier leur refus de faire du bénévolat. Les chiffres de 1997 et 2000 indiquent que le refus de l'engagement à longueur d'année et les dons en argent plutôt qu'en temps sont invoqués moins souvent; toutefois, la contribution déjà effectuée est un motif plus fréquent en 2000.

SOURCES INTERNET

http://www.kino-quebec.qc.ca/publicat/fs_pub.htm

http://www.santepub-mtl.qc.ca/kino/aines/pdf/portraitressources.pdf

http://www.routeverte.com/fr/projet/RetEconRV2003.pdf

http://www.velo.qc.ca/velo_quebec/Documents/etat_velo/Etat-velo-2000.pdf

http://www.puq.uquebec.ca/revue/L-250205.html

http://www.sls.gouv.qc.ca/sls/pdf/loisir/etude/ResultatsBenevolat.ppt

http://www.statcan.ca/francais/freepub/71-542-XIF/71-542-XIF00001.pdf

http://www.sls.gouv.qc.ca/sls/pdf/loisir/etude/LaboLoisir2002-01.pdf

2.3 La sécurité publique

La sécurité physique de la personne âgée, assurée par l'éclairage le soir, le bon entretien des équipements et des infrastructures municipaux, les feux piétonniers qui tiennent compte de sa vitesse de déambulation, fait partie des thèmes qui seront traités dans les chapitres suivants.

La sécurité publique, telle qu'entendue dans le présent chapitre, concerne les mesures qui assurent le bien-être émotif de la personne âgée, son sentiment d'être en sécurité. Les questions relatives à la violence physique ou psychologique, aux abus financiers et à la négligence, qui sont des questions qui interpellent particulièrement les aînés, y sont traitées. Dans un document établissant une campagne de prévention à l'intention des aînés et intitulé *Vieillir en liberté, en toute sûreté*, la Sûreté du Québec indique que, chez les aînés, la peur du crime occupe le deuxième rang des manifestations du sentiment de peur, après celui de voir leur état de santé se détériorer.

De façon générale, les personnes âgées voient en la police la principale structure apte à garantir le maintien des valeurs et des normes fondamentales de la société. La présence policière leur est donc de nature rassurante. En vieillissant, les personnes âgées deviennent effectivement plus vulnérables à la criminalité, et l'acte criminel qui les insécurise le plus est l'agression physique. L'information dévoilée par la Sûreté du Québec indique que la criminalité à l'endroit des personnes âgées est, à environ 90 %, composée de crimes contre les biens : cambriolage, vol, fraude, vandalisme.

C'est pourquoi certains programmes ont été mis sur pied afin de renforcer le sentiment de sécurité des personnes âgées. Les programmes les plus fréquents ou connus sont décrits brièvement ici. Malgré ces programmes, il demeure que la présence policière, notamment la police de quartier de type communautaire, est une source de sécurisation importante pour les personnes âgées.

Le guide des bonnes pratiques municipales dans les résidences privées pour personnes âgées, produit par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en 2003, suggère des éléments à inclure dans une réglementation municipale afin d'accroître la sécurité des aînés.

Le volet Sécurité publique mériterait une analyse plus poussée pour les plus grandes agglomérations. En effet, la problématique de l'isolement des personnes âgées en banlieue et la sécurité recherchée dans les milieux plus denses sont des sujets de recherche qui demeurent à explorer.

2.3.1 Les programmes de surveillance

Vieillir en liberté en toute sûreté

Ce programme, mis en place par la Sûreté du Québec, s'adresse à toutes les personnes âgées du Québec et vise à prévenir les crimes et les situations à risques. Il est présenté sous forme d'une boîte à outils contenant une vidéocassette, deux guides permettant aux animateurs de mieux comprendre les différentes problématiques et les moyens d'y faire face ainsi que des fiches conseils destinées aux aînés. Le contenu porte sur toutes les grandes problématiques de sécurité touchant les aînés, la prévention de mauvais traitements, des blessures, le soutien aux aînés vulnérables en situation de crise, la bonne utilisation des médicaments. Les différents outils ont été développés surtout à l'intention des policiers et de divers partenaires susceptibles d'organiser et d'animer des séances d'information, plus particulièrement les aînés eux-mêmes et les organismes qui les représentent.

Bon voisin Bon œil

Ce programme n'est pas spécifiquement destiné à la clientèle âgée, mais il contribue au maintien de leur sentiment de sécurité. Il s'agit d'un programme de protection du voisinage qui vise à informer et à responsabiliser les citoyens en ce qui a trait à la prévention du vol par effraction. Il offre aux résidants d'un quartier une gamme d'outils de promotion et d'information pour combattre le vol par effraction, en collaboration avec leur service de police. Le but du programme est d'amener les citoyens à participer à leur propre protection, en créant par exemple des comités de voisins ou encore en burinant les objets se trouvant dans leur résidence. Le programme s'adresse aux citoyens d'un quartier, aux membres des clubs sociaux, aux employés des services publics et aux policiers locaux.

Programme PAIR

Le programme PAIR, pour Programme d'Assistance Individuelle aux personnes Retraitées, se résume en l'implantation d'un système informatisé constitué d'un ordinateur, d'un haut-parleur, d'un téléphone et d'une imprimante. L'ordinateur contient une base de données dans laquelle sont inclus les noms, numéros de téléphone ainsi qu'une foule de renseignements pertinents et confidentiels sur les personnes âgées inscrites à ce programme. L'ordinateur est opéré par des bénévoles du milieu.

Le fonctionnement du programme est simple. Un service d'appels communique avec la personne âgée inscrite au programme de façon quotidienne et à l'heure convenue. Un message enregistré se fait entendre auprès de la personne âgée qui décroche le téléphone. Le fait de répondre au téléphone indique que tout va bien. S'il n'y a pas de réponse à l'appel, l'ordinateur tente deux autres appels et après la troisième tentative, s'il n'y a toujours pas de réponse, une personne désignée se rend au domicile de la personne âgée pour effectuer une vérification.

2.3.2 La police communautaire

En décembre 2000, le ministère de la Sécurité publique a dévoilé sa politique ministérielle intitulée *Vers une police plus communautaire*. L'objectif de cette politique est de favoriser l'implantation du concept de police communautaire à l'ensemble du Québec, par l'entremise de la Sûreté du Québec et des 48 services municipaux de police toujours existants.

Les quatre principes à la base du concept de police communautaire sont : le rapprochement avec les citoyens, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche de résolutions de problèmes et le renforcement des mesures préventives. Au Québec, le concept de police communautaire est en émergence partout, mais à des degrés différents. L'approche de résolutions de problèmes est le principe de police communautaire le plus facilement intégré à la gestion courante des services de police, notamment municipaux, et ce faisant, le ministère de la Sécurité publique contribue à ce que le mouvement d'implantation se poursuive.

Évidemment, la réussite de ce genre de projet est tributaire de la volonté du milieu à y participer. Sur la base d'ententes avec des MRC, la Sûreté du Québec assure des services de police locale dans plusieurs villes et villages du Québec. Pour ce faire, elle cherche à se rapprocher de la population afin de développer et de maintenir un milieu de vie sûr et paisible. Sur la base d'une approche communautaire, la Sûreté du Québec a adopté le modèle de *police de proximité*, déjà expérimenté par la majorité des services de police municipaux.

La Sûreté du Québec et les services de police municipaux ont établi un processus permanent de consultation afin d'harmoniser les interventions avec les ressources locales, principalement avec les organismes communautaires, les services sociaux et les autres services municipaux. Chaque poste de police est ainsi devenu le pivot des interventions menées pour assurer la sécurité des personnes, la sécurité dans les résidences, les chalets, les lieux publics et les commerces.

Dans les municipalités toujours desservies par un service de police municipal, la mise sur pied d'un service de police communautaire est souvent privilégiée ou fait partie des priorités du conseil municipal, en accord avec les orientations du ministère de la Sécurité publique. Cette police communautaire dispose d'un local muni d'un téléphone directement relié au poste de police, d'un bureau et des formulaires et effets nécessaires au travail du policier.

SOURCES INTERNET

http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevention/socio1.html#vieillir

http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevention/socio2.html#voisin

http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/prevention/aines.html

http://www.ymcamontreal.qc.ca/PDF/PSC/pair_f.pdf

http://www.msp.gouv.qc.ca/police/orgapoli/policomm/politique/politique_police_communautaire.pdf

http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/organisation/proximite.html

2.4 L'aménagement des lieux publics

L'aménagement du territoire, dans son sens large, a été traité dans un document produit par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, intitulé *La réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire*. Au-delà de la préoccupation environnementale, ce guide expose comment certaines stratégies d'aménagement contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes. En complément d'information, les prochaines pages traitent de l'aménagement des lieux publics municipaux.

2.4.1 La sécurité dans l'aménagement des infrastructures municipales

Chez les personnes âgées, le sentiment de sécurité est souvent cité comme la composante la plus importante de leur qualité de vie. Les infrastructures municipales qui sont utilisées ou fréquentées par les personnes âgées, soit les rues et ruelles, les parcs, les places publiques, les centres communautaires et culturels, sont des lieux publics qui peuvent contribuer à maintenir le sentiment de sécurité des aînés.

En 1999, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a publié un guide à l'usage du milieu local, intitulé *L'aménagement et la sécurité dans les lieux publics*. Ce guide a été conçu de manière à attirer l'attention des municipalités sur la sécurité des personnes davantage vulnérables dans les lieux publics, soit les personnes âgées, les enfants, et les femmes. Sans vouloir reprendre ici l'ensemble de ce guide, disons qu'il présente toutefois des constats qui demeurent d'actualité et qui sont, encore aujourd'hui, évoqués par les personnes âgées soucieuses de leur sécurité.

L'éclairage des rues, ruelles, parcs et places publiques

L'éclairage des rues, ruelles, parcs et places publiques est une revendication constante des personnes âgées. Au cours d'un colloque sur les aînés tenu à Québec en septembre 2003, des participantes confirmaient que les activités de loisir organisées par leur organisme à l'intention des personnes âgées devaient figurer sur une grille horaire de jour. Après quelques essais, l'organisme avait constaté que les activités de soir, ou de fin d'après-midi en saison hivernale, n'attiraient pas la clientèle aînée en raison du manque d'éclairage du quartier où est situé le centre communautaire qui dispense les activités de loisir.

Les personnes âgées attribuent une grande part de leur sécurité à l'éclairage. Des rues et lieux publics bien éclairés permettent la visibilité des aînés, donc diminuent les risques d'agression. De plus, un bon éclairage contribue à améliorer la localisation des repères, ce qui sécurise davantage les personnes âgées.

L'éclairage des rues et ruelles doit être planifié de façon à répondre aux besoins de tous les utilisateurs : il doit permettre d'accroître la sécurité des piétons et usagers, mais également il doit être d'une intensité qui ne nuise pas à la sécurité des autres utilisateurs des lieux. Un bon dosage est donc de mise.

Les parcours confinés

Malgré un éclairage adéquat, certains itinéraires comportent des pièges qui insécurisent les personnes âgées, comme toute autre personne vulnérable empruntant un parcours où se trouvent passerelles, tunnels, escaliers, portes cochères, entrées de garage, etc. Les responsables de l'aménagement dans les municipalités doivent donc porter une attention particulière afin d'éviter, autant que possible, le confinement des parcours.

La signalisation

Les repères visuels sont des indicateurs qui contribuent au sentiment de sécurité des personnes âgées. Celles-ci souhaitent être rassurées quant à la justesse du parcours emprunté pour se rendre à destination, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un nouveau parcours. De façon générale, la signalisation est surtout conçue pour les automobilistes, mais elle est aussi nécessaire pour les piétons : indication claire des noms de rues ou de parcs, des numéros civiques des bâtiments, identification adéquate des édifices publics, localisation des arrêts et abribus de transport en commun; ce sont tout autant de repères qui méritent d'être mis en valeur par une signalétique lisible et efficace.

2.4.2 L'entretien des infrastructures municipales

La sécurité physique de la personne âgée passe par le bon entretien des équipements et des infrastructures municipales. Sous nos latitudes, l'entretien des infrastructures municipales se réfère tout autant à la réparation des bris d'équipements qu'à l'entretien dû à la rigueur du climat.

Les rapports financiers 2000 et 2001 compilés par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir indiquent que les dépenses d'investissement en infrastructures engagées par les municipalités québécoises ont augmenté de près de 20 % de 2000 à 2001. Ces dépenses sont passées de 998 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars pour l'ensemble des municipalités, ce qui représente une dépense par personne de 164,67 $ en 2001, comparativement à 136,58 $ en 2000.

TABLEAU 36

Les dépenses d'investissement en infrastructures – 2000 et 2001

INFRASTRUCTURE	INVESTISSEMENT 2001		INVESTISSEMENT 2000		% ÉCART
	En milliers $	%	*En milliers $*	%	$ 2001 / $ 2000
Usines et bassins d'épuration	40 796,9	3,4	46 243,9	4,6	-11,8
Conduite d'égout	209 931,7	17,4	169 848,7	17,0	23,6
Conduite d'aqueduc	127 047,9	10,6	97 497,7	9,8	30,3
Usines de traitement de l'eau potable	29 138,9	2,4	32 847,3	3,3	-11,3
Parcs et terrains de jeux	144 626,7	12,0	73 103,6	7,3	97,8
Sites d'enfouissement et incinérateurs	8 542,5	0,7	10 721,3	1,1	-20,3
Chemins, rues, routes et trottoirs	507 163,4	42,1	438 461,1	43,9	15,7
Ponts, tunnels et viaducs	39 748,2	3,3	32 744,6	3,3	21,4
Terrains de stationnement	3 693,5	0,3	2 866,8	0,3	28,8
Système d'éclairage de rues	25 042,2	2,1	22 092,6	2,2	13,3
Autres infrastructures	67 627,7	5,6	71 994,9	7,2	-6,1
TOTAL	**1 203 359,7**	**100,0**	**998 422,6**	**100,0**	**20,5**

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Données financières accessibles sur le site Internet

Les dépenses d'investissement en infrastructures, qui ont subi une baisse de 2000 à 2001, sont liées au traitement de l'eau potable, des eaux usées et des déchets. Durant la même période, les investissements en parcs et terrains de jeux ont presque doublé. Les dépenses d'investissement pour les chemins, rues, routes et trottoirs mobilisent toujours environ 40 % du total des investissements, mais en augmentant toutefois de plus de 15 % de 2000 à 2001.

Compte tenu de l'âge des infrastructures municipales au Québec, il est probable que les dépenses d'investissement en infrastructures seront des investissements de construction-remplacement et des investissements de réfection. Ces types d'interventions méritent d'être effectués en tenant compte de certains paramètres qui sont souvent évoqués par les personnes âgées comme des éléments contribuant à l'amélioration de leur sécurité. Il s'agit, entre autres, du remplacement des équipements brisés ou abîmés, de l'entretien des rues et trottoirs selon les exigences de la saison, et de la cohabitation des équipements selon l'usage.

Les équipements brisés ou abîmés

Le bris d'infrastructures municipales peut devenir source de danger pour la personne âgée qui circule à proximité de cet équipement. Un trottoir fissuré, un nid-de-poule, un banc de parc bancal, une balançoire cassée, des morceaux d'équipement qui constituent des arêtes acérées sont des sources de blessure pour lesquelles il est souhaitable que la municipalité exerce une extrême vigilance. Ainsi, en faisant preuve d'attention afin de ne pas exposer sa population, notamment la population âgée, à une quelconque forme de danger, la municipalité diminue les risques d'être tenue responsable de blessures ou autres dommages pouvant lui être infligés.

L'entretien des rues et trottoirs selon la saison

Pour les responsables municipaux d'entretien de la voirie, chaque saison amène ses problèmes particuliers, et plusieurs clientèles expriment leurs besoins ou imposent leurs exigences : le réseau de la santé pour un accès rapide et efficace aux établissements de soins, le réseau scolaire pour le transport sécuritaire des élèves, les associations de gens d'affaires pour l'accès aux places d'affaires, les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite et de personnes âgées pour la facilité et la sécurité de leurs déplacements.

En hiver, l'accumulation de neige sur les rues et trottoirs constitue une menace pour la sécurité des personnes âgées. Craignant les chutes et les risques de blessures, plusieurs aînés réduisent le plus possible leurs déplacements l'hiver et préfèrent demeurer dans leur logis en attendant que les rues et trottoirs soient adéquatement déneigés. Circuler dans les parcours dénivelés demeure également un exercice fastidieux pour les personnes âgées et l'ajout de mains courantes le long des trottoirs en pente contribue à leur confort.

Toujours en hiver, des alternances de froid et de redoux transforment parfois les rues et trottoirs en mares d'eau qui deviennent ensuite des mares de glace. Ces conditions climatiques particulières imposent des interventions d'entretien routier dont les résultats ne sont pas toujours immédiats, et les personnes âgées se sentent alors en situation de vulnérabilité.

Au printemps et à l'automne, la fonte rapide des neiges ou les pluies abondantes génèrent un volume d'eau important sur le réseau routier. Déambuler sur le trottoir ou en bordure de la route sans se faire éclabousser par les voitures qui y circulent peut devenir tout un défi pour tous les piétons, personnes âgées ou autres.

Les stratégies d'entretien du réseau de voirie qui sont adoptées par les municipalités doivent donc tenir compte de toutes les clientèles, ce qui impose des choix et des priorités. Les besoins de la clientèle aînée méritent d'être pris en considération dès la conception des projets de voirie, que ce soit pour des investissements de construction, remplacement ou réfection des infrastructures.

La cohabitation des équipements selon l'usage

Les infrastructures routières s'adressent simultanément à plusieurs utilisateurs et sont parfois conçues et construites selon des normes d'aménagement qui ne favorisent pas les personnes âgées. Ainsi, les trottoirs avec surbaissement à chaque entrée charretière deviennent des parcours peu praticables pour les personnes âgées, les rendant vulnérables aux pertes d'équilibre et aux chutes.

La construction de pistes pour cyclistes ou patineurs à roues alignées à proximité des trottoirs peut également devenir source d'insécurité pour les personnes âgées. Elles font mention, entre autres, du manque de respect de leur espace, de la vitesse à laquelle circulent les cyclistes ou patineurs et de leur difficulté à traverser rues et trottoirs en sécurité, puisque ces utilisateurs s'ajoutent aux automobilistes et autres véhicules qui circulent dans la rue.

Les équipements collectifs de la municipalité se trouvent souvent dans les parcs et lieux publics. Parmi ces équipements, certains sont destinés à la détente, aux jeux pour enfants ou jeunes poupons, aux activités privilégiées par les adolescents, etc. Il importe de localiser ces équipements en fonction des besoins de chaque catégorie d'utilisateurs, et ce, en mettant l'accent sur les conditions facilitant la cohabitation des usages et la préservation de relations intergénérationnelles harmonieuses. Ainsi, la mise en place d'aménagements répondant simultanément aux besoins de détente et de calme recherchés par les personnes âgées et aux besoins exprimés par les autres utilisateurs des parcs et lieux publics peut contribuer à faire de ces endroits des lieux sécuritaires et agréables pour tous.

2.4.3 L'aménagement et la socialisation

Il peut devenir difficile, pour les municipalités, de concilier les priorités exprimées par chaque clientèle, mais les personnes âgées seront de plus en plus nombreuses au cours des prochaines années et les investissements actuels et prévus dans le futur doivent tenir compte de cette réalité. Les personnes âgées, particulièrement les femmes âgées, expriment un besoin de socialisation qui est notamment comblé par les rencontres effectuées dans les lieux publics. Une façon de briser l'isolement des personnes âgées est de concevoir des aménagements qui sont propices aux rencontres. Favoriser la mixité des usages et créer des milieux plurifonctionnels contribuent à engendrer des espaces conviviaux et à échelle humaine.

L'état des équipements, du mobilier urbain, l'entretien des lieux en toute saison, la signalisation directionnelle et la signalisation des issues contribuent à favoriser la fréquentation des lieux publics, en les rendant sécuritaires et en confirmant le sentiment de sécurité de tous ses utilisateurs.

SOURCES INTERNET

http://www.mamm.gouv.qc.ca/publications/revu_muni/1999_08/28a.pdf

2.5 Le transport

Le vieillissement de la population risque de provoquer des changements profonds dans les schémas de transport au cours des années à venir. Les besoins de transport de la prochaine génération des aînés seront multiples, et les planificateurs en infrastructures et réseaux de transport doivent dès à présent tenir compte de cette réalité. Les personnes âgées de demain ne présenteront pas les mêmes caractéristiques que les aînés d'aujourd'hui. Les futures cohortes de personnes âgées auront des revenus et un niveau d'instruction plus élevés, et la plupart vivront en dehors des grands centres urbains. Habituées d'effectuer de longues distances, les personnes âgées seront pour la plupart motorisées et leur qualité de vie sera sans doute associée à l'autonomie que procurent les déplacements par voiture, avec tout ce que cela comporte comme choix sociaux et impacts sur l'environnement. Il est possible qu'elles mèneront une vie dynamique et que les transports joueront un rôle important dans leur quotidien.

Une étude européenne menée par l'Union des Transports publics de France et intitulée *Les seniors et les entreprises de transports collectifs* révèle qu'on peut facilement prédire que l'usage de la voiture augmentera fortement sur le territoire français, avec une parité entre hommes et femmes à l'horizon de 2015. Comme les personnes âgées non motorisées seront de moins en moins nombreuses, l'émancipation féminine se traduira par des besoins de mobilité larges et variés.

La possession du permis de conduire par les femmes âgées sera plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. En effet, l'actuelle génération des aînées est peu portée à vouloir obtenir un permis de conduire et elle se retrouve ainsi souvent en situation d'isolement social lorsque le conjoint meurt. Cette situation est appelée à changer. Le confort et la liberté qu'offre l'automobile sont maintenant accessibles aux femmes et seront déterminants dans les schémas de transport. Au Québec, les projections 2002-2015 indiquent une forte augmentation du nombre de femmes titulaires d'un permis de conduire. L'accroissement prévu sera de près de 90 % pour les groupes d'âge de 60 à 69 ans et de 70 à 79 ans. Cet accroissement dépassera 175 % pour les femmes de 80 ans et plus. Vers 2011, l'âge moyen des conductrices sera plus élevé que celui des hommes.

Certains auteurs considèrent qu'en matière de transport, les marchés seront différenciés par l'âge si l'on tient compte, notamment, des personnes du quatrième âge dont les besoins sont proches de ceux des personnes handicapées ou à mobilité réduite. D'autres auteurs (Ritter, Straight, Evans) considèrent que ce n'est pas tant l'âge dont il faut tenir compte pour mesurer l'impact du vieillissement de la population sur le transport, mais plutôt l'état de santé et les incapacités (Health and Disability Status ou HDS). Ainsi, nous pouvons observer qu'il existe et existera toujours des personnes âgées de 85 ans ou plus jouissant d'une excellente santé et n'ayant pas d'incapacités, ce qui les rend plus mobiles que d'autres personnes plus jeunes souffrant d'une santé précaire ou d'incapacités.

Dans les prochaines pages, les effets du vieillissement de la population sur le transport seront abordés sans différencier par sous-divisions le groupe d'âge des 65 ans et plus autrement qu'en termes de santé et d'incapacités, et particulièrement en matière de déplacements et de mobilité. La chaîne de transport sera également abordée en faisant ressortir les éléments suivants : le transport en commun et le transport adapté, et le réseau des rues et des routes. L'environnement piétonnier, qui est également une composante de la chaîne de transport, a déjà été évoqué dans la section traitant de l'aménagement des lieux publics et ne sera pas repris ici.

2.5.1 Le déplacement et la mobilité

Le déplacement et la mobilité sont intimement liés à la socialisation de la personne âgée. Il est important de pouvoir profiter d'activités sociales, comme se rendre chez des amis, au centre commercial, chez le médecin ou au centre des loisirs. Ces activités contribuent au bien-être de la personne âgée. Dans l'optique où les aînés affirment vouloir demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, la mobilité constitue un facteur important d'autonomie pour eux. Dans une étude effectuée aux États-Unis et commentée à l'occasion de la Journée de la mobilité organisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les consultations publiques

(CERTU), qui a eu lieu le 12 mars 2002, un sondage révèle que le motif de déplacement des aînés états-uniens est, à 45 %, pour effectuer des achats.

Les schémas de mobilité des personnes âgées d'aujourd'hui se modifieront rapidement. L'allongement de la vie professionnelle, prévisible dans plusieurs secteurs d'activité, aura un impact sur la mobilité des personnes âgées. Le déplacement quotidien ou pluri-hebdomadaire pour se rendre au travail sera le lot de plusieurs d'entre elles qui auront choisi de poursuivre leur carrière professionnelle au-delà de 65 ans, l'âge légal de la retraite. Aussi, une part importante des baby-boomers peut décider de concrétiser son rêve de retraite hâtive, bénéficiant ainsi d'un temps de retraite prolongé où l'exercice d'une foule d'activités diverses impose une mobilité accrue, parfois plus importante que durant la période de vie active au travail.

Pour les personnes âgées, la voiture est le mode de transport le plus sûr. Elle permet de se déplacer en toute sécurité, selon les besoins et le choix d'itinéraire qui apparaît le plus agréable. De plus, les zones d'habitat des personnes âgées favorisent la popularité du transport par voiture. La génération des baby-boomers qui habitent soit en milieu rural ou en milieu péri-urbain, soit dans des quartiers dont le design ne permet pas la desserte par transport en commun est indirectement « dépendante » du transport par voiture.

En plus de décliner selon le niveau de santé et les incapacités, la mobilité personnelle des personnes âgées est affectée par des considérations diverses : crainte des automobilistes au comportement agressif, crainte des agressions physiques lors d'une marche trop longue ou sans aire de repos en cours de parcours, crainte de la dépendance envers autrui que suppose le covoiturage, coût trop élevé du transport par taxi, et crainte du crime sur la personne dans le transport en commun. Certains de ces facteurs peuvent contribuer à augmenter encore davantage le nombre de voitures sur nos routes.

Les données statistiques du ministère des Transports du Québec vont dans le même sens. Au Québec, l'augmentation du taux de motorisation des titulaires de permis de conduire se confirme depuis 1995.

Taux de motorisation des titulaires de permis de conduire au Québec – 1992-1998

Année	NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS DE CONDUIRE (A)	NOMBRE DE VÉHICULES EN CIRCULATION (B)	TAUX DE MOTORISATION (B/A) en %
1992	4 103 533	3 672 002	89,5
1993	4 150 878	3 705 902	89,3
1994	4 204 404	3 750 971	89,2
1995	4 263 180	3 781 003	88,7
1996	4 320 789	3 844 541	89,0
1997	4 359 409	3 903 363	89,5
1998	4 396 057	3 981 203	90,6
Écart 1992-1998, en %	**7,1 %**	**8,4 %**	

Source :
Ministère des Transports, *Les transports au Québec*, Recueil de données statistiques, octobre 2000, 31 p.

Il faut donc imaginer des solutions afin d'accroître le sentiment de sécurité des personnes âgées et veiller à sauvegarder leur mobilité en les assurant de pouvoir se déplacer à leur guise. Aussi essentiel que vivre dans leur maison le plus longtemps possible, conduire sa voiture est un déterminant d'autonomie très fort chez les automobilistes âgés, tant chez les hommes que chez les femmes. Il faut donc envisager des améliorations sur le plan de la signalisation routière, de l'identification des tronçons routiers et de la géométrie routière dans son ensemble. Mais il faut surtout envisager ces améliorations en répondant aux exigences du développement durable. Il faut également innover en déterminant les stratégies qui inciteront les personnes âgées à diminuer les préjugés négatifs qu'elles nourrissent à l'endroit des autres modes de transport et qui peuvent contribuer à maintenir leur mobilité le plus longtemps possible, dont le transport en commun.

2.5.2 Le transport en commun et le transport adapté

Le transport en commun

Aux États-Unis, 3 % des déplacements des personnes âgées sont effectués par le transport en commun. Ce constat tient au fait que les personnes âgées sont plus inquiètes que les autres utilisateurs du transport en commun. Leurs inquiétudes portent sur la facilité d'accès au véhicule, la localisation sécuritaire des arrêts et abribus, la fiabilité de l'horaire, la connaissance du trajet et sa proximité du point de départ ou d'arrivée et des points de correspondance, les tarifs en vigueur et la courtoisie des conducteurs ou conductrices et des autres passagers.

Au Québec, les statistiques de long terme sur la mobilité des personnes en transport en commun proviennent de l'Agence métropolitaine de transport et portent sur l'agglomération de Montréal. Ces statistiques confirment le recul du transport en commun au profit de la voiture. Les données du tableau suivant sont représentatives d'un jour ouvrable d'automne, à Montréal.

Déplacements quotidiens selon le mode de transport, agglomération de Montréal

MODES DE TRANSPORT	1987 (en milliers)	1998 (en milliers)	VARIATION 1987-1998 (en %)
Automobile	3 739	5 014	34,1
Transport en commun	**1 296**	**1 133**	**-12,6**
Autres motorisés	336	361	7,4
Total motorisés	5 343	6 447	20,7

Source :
Ministère des Transports, *Les transports au Québec*, Recueil de données statistiques, octobre 2000, 31 p. Agence métropolitaine de transport.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal suggère que : « [...] la meilleure façon d'augmenter l'utilisation des transports publics est d'en rendre l'accès agréable, facile et rapide pour l'usager[23] ».

Or, les habitudes de transport des futurs aînés seront bien au-delà de considérations d'accessibilité, de facilité et de rapidité du transport en commun.

[23] *Conseil régional de l'environnement de Montréal.* Huit principes pour construire la ville du transport durable, *juillet 2003, 51 pages.*

La génération des baby-boomers exprimera des besoins de transport qui exigeront une adaptation importante des systèmes de transport actuels. Selon Anne Darche, vice-présidente de la planification stratégique chez Allard Johnson Communications, « le penchant des boomers pour ce qui est in, leur affection pour le confort et l'esthétique continueront de se succéder à un rythme fou. Les objets seront adaptés aux besoins des 65 ans ou plus tout en donnant l'impression de ne pas l'être. Ces changements seront présentés comme une évolution du design, pas comme une adaptation à la vieillesse[24]. »

Dans ce même esprit, il est donc probable que les personnes âgées de demain expriment des besoins de services de transport en commun de haute qualité, où primeront des critères de contrôle, d'autonomie et de choix. L'approche du « prêt-à-porter » privilégié par les entreprises de transport en commun pourrait sérieusement être remise en question.

Selon certains auteurs, la clientèle âgée sera exigeante en ce qui concerne la fiabilité du service de transport en commun, spécifiquement en matière de respect des horaires. Par exemple, il est possible que le service de porte à porte devienne une exigence afin d'éviter à la personne âgée de circuler à pied entre l'abribus et sa résidence. Ainsi, différents types de services, à différents prix, seront à envisager afin de desservir une clientèle de plus en plus disparate pour ce qui est de ses besoins. Les services de transport public ont avantage, dès à présent, à envisager différentes options de déplacement sur mesure en harmonie avec les besoins de cette future clientèle.

Déjà, en Europe, des formules innovatrices sont mises à l'essai. C'est ainsi qu'est né Créabus, un concept de transport à la demande. Le fonctionnement est simple et efficace. Le client téléphone à une centrale de réservations et est aussitôt mis en relation avec un chargé de clientèle qui enregistre sa réservation. La réservation est ensuite transmise directement par relais radio et GPS au centre de gestion. Il ne reste plus au client qu'à se rendre à l'arrêt de bus le plus près, à l'heure demandée, pour être transporté jusqu'à sa destination finale. Selon les autorités municipales qui ont pris l'initiative de créer ce système, Créabus est une incitation au déplacement pour la clientèle des aînés souhaitant conserver une vie active et autonome.

Le transport adapté

Au Québec, des initiatives similaires (Taxibus, Minibus, etc.) sont en cours dans plusieurs municipalités. De même, 106 organismes de transport adapté sont présents dans 845 municipalités du Québec et offrent des services de transport aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Neuf de ces organismes sont exploités par des organismes publics de transport en commun, les 97 autres sont des services municipaux ou intermunicipaux.

Évolution des services de transport adapté au Québec 1993-2001

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Organismes	93	96	97	99	100	102	104	104	106
Municipalités desservies	786	808	801	837	864	881	911	893	845
Personnes admises	39 731	42 003	43 504	43 605	47 959	50 033	52 963	55 836	59 609
Passagers (en milliers)	3 109,7	3 424,3	3 598,4	3 777,9	3 954,7	4 085,7	4 314,5	4 427,6	4 534,9
Véhicules	267	301	310	314	317	327	347	364	381

Source :
Ministère des Transports, *Répertoire statistique du transport adapté 2001*, 2003, 334 p.

[24] *Collectif d'auteurs, « Le choc démographique, le Québec vieillit. Tout va changer », in Jobboom, octobre-novembre 2003, p. 16.*

D'abord conçu, en 1979, pour les personnes handicapées, les services de transport adapté sont offerts aujourd'hui à toute personne dont la mobilité est restreinte, que ce soit temporairement ou de façon permanente. Le transport adapté est subventionné à 75 % par le ministère des Transports du Québec, le solde de 25 % étant assumé par les municipalités participantes et par les usagers du transport adapté, de qui l'on exigera un tarif équivalent à celui demandé à un adulte faisant un trajet similaire en utilisant le réseau de transport en commun ordinaire.

Les contraintes budgétaires qui affectent les municipalités et la demande croissante en services de transport adapté favorisent l'émergence de nouveaux modes de transport pour la clientèle âgée. Dans son mémoire concernant la réforme du transport par taxi, le Conseil des aînés demandait, en octobre 1999, que les besoins de mobilité des aînés habitant en milieu rural ou en milieu urbain non desservi par un service de transport en commun soient pris en considération. La mise en place de formules originales de transport, tel le programme Taxibus, est particulièrement concerné dans cette demande visant à offrir du transport aux personnes âgées habitant dans les territoires dépourvus de transport en commun.

2.5.3 Le réseau des rues et des routes

En 1997, le ministère des Transports du Québec a réalisé une recherche en vue de déterminer l'incidence des changements démographiques sur le nombre de victimes de la route et sur le nombre de conducteurs impliqués dans des accidents corporels. Les résultats de cette étude démontrent que la répartition par âge des conducteurs impliqués dans des accidents corporels subirait des transformations semblables à celles résultant de la modification de la structure par âge de la population. On observera donc un vieillissement des conducteurs impliqués dans un accident corporel, puisque les 65 ans et plus verraient leur part passer à 9,7 %, alors qu'elle était de 6,1 % en 1995.

Sur le réseau routier, trois éléments fondamentaux entrent en jeu en matière de sécurité : le conducteur et s'il y a lieu, ses passagers; le véhicule; la route. Si l'amélioration des véhicules de promenade pour les particuliers est continue (dispositifs anticollision, ordinateurs de bord, signaux indicateurs de danger, etc.), des améliorations doivent aussi être apportées au réseau routier.

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité, la normalisation de la signalisation routière est à penser en fonction des incapacités visuelles de la clientèle âgée, notamment des panneaux directionnels affichant des caractères plus gros et plus brillants. Le marquage de la chaussée permettrait également de guider les conducteurs âgés plus adéquatement en utilisant des pictogrammes et en établissant des lignes plus larges et plus claires pour séparer les voies de circulation. L'éclairage est aussi un élément déterminant dans la sécurité des personnes aînées au volant afin de les aider à bien distinguer les différents signaux de la route.

La conception géométrique des routes devra de plus en plus s'adapter aux exigences de la clientèle aînée. Les concepts d'aménagement des voies de dégagement à droite ou à gauche, des voies réservées aux conducteurs plus lents, la géométrie des carrefours giratoires ou autres seront repensés pour répondre davantage aux conditions de sécurité des aînés et par conséquent, de tous les utilisateurs de la route. Ces nouveaux designs urbains devront également composer avec les préoccupations de développement durable et de protection du patrimoine paysager qui précèdent toute intervention.

Les schémas de rues urbaines devront, eux aussi, faire l'objet d'une réflexion. Des interventions sont aujourd'hui pensées, mais pas exclusivement, en fonction de la clientèle aînée : allongement de la durée des feux de piétons, signaux d'alerte électronique, feux sonores aux intersections, aménagement d'îlots de refuge sur les grands boulevards.

Dans son guide traitant de la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir expose les enjeux du transport et de la mobilité sur la gestion de l'urbanisation. Un habitat à faible densité, de plus grandes distances entre les lieux d'emploi et de commerce et les lieux d'habitat, un environnement urbain peu adapté à d'autres modes de transport que l'automobile et des secteurs centraux moins attractifs favorisent un accroissement du nombre et des distances des déplacements. Le guide propose des stratégies d'intervention pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui portent sur la gestion de l'urbanisation et sur l'aménagement des infrastructures de transport.

http://www1.oecd.org/cem/online/conclus/rt112f.pdf

http://research.aarp.org/il/2002_04_transport.pdf

http://www1.certu.fr/catalogue/scripts/pur.asp?titie_id=660&lg=0

http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/services/documentation/statistiques/index.asp

http://www.amt.qc.ca/index.asp

http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf198.pdf

http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/modes/personnes/transport_adapte2001.pdf

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/permis/impact_changements.pdf

2.6 Les infrastructures municipales

Les infrastructures municipales constituent une part importante du budget de fonctionnement municipal. La mise en place, l'entretien ou la réfection des infrastructures, qu'elles soient routières, souterraines ou qu'il s'agisse de bâtiments municipaux pour la pratique de loisirs et l'expression culturelle, sont des éléments qui agissent en tant que signaux de la vitalité et de la fierté de la communauté. Des bâtiments impeccables, des rues et trottoirs propres et bien entretenus, fleuris durant l'été et bien déneigés durant l'hiver imposent toutefois des coûts.

Les dépenses municipales sont comptabilisées selon des règles comptables communes et qui permettent de faire des comparaisons. Les postes de dépenses de fonctionnement d'une municipalité sont présentés au tableau suivant. Nous n'avons pas tenu compte des postes de dépenses liés à l'exploitation d'un service d'électricité, car seulement quelques municipalités québécoises gèrent encore ce genre de service. Les sous-éléments grisés sont liés aux infrastructures municipales.

TABLEAU 42

Les postes budgétaires municipaux – dépenses de fonctionnement

POSTE	ÉLÉMENTS	SOUS-ÉLÉMENTS
Administration générale	Conseil municipal Application de la loi Gestion financière et administrative Greffe Évaluation Gestion du personnel	
Sécurité publique	Police Protection contre les incendies Sécurité civile	
Transport	Réseau routier	Voirie municipale Enlèvement de la neige Éclairage des rues Circulation et stationnement
	Transport collectif	Transport en commun Transport aérien Transport par eau
Hygiène du milieu	Eau et égouts	Approvisionnement et traitement de l'eau Réseau de distribution de l'eau Traitement des eaux usées Réseaux d'égouts
	Matières résiduelles	Déchets domestiques Matières secondaires Matériaux secs
	Cours d'eau	
	Protection de l'environnement	
Santé et bien-être	Inspection des aliments Logement social	
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	
	Rénovation urbaine	Biens patrimoniaux Autres biens
	Promotion et développement économique	Industries et commerces Tourisme Autres
Loisirs et culture	Activités récréatives	Centres communautaires Patinoires Piscines, plages et ports de plaisance Parcs et terrains de jeux Parcs régionaux Expositions et foires Autres
	Activités culturelles	Centres communautaires Bibliothèques Patrimoine Autres
Frais de financement	Dette à long terme Autres frais de financement	

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Données financières accessibles sur le site Internet

Les rapports financiers fournis par les municipalités au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dont la compilation est reproduite au tableau suivant, indiquent que les postes budgétaires qui concernent des interventions de mise en place, d'entretien ou de réfection des infrastructures municipales et bâtiments municipaux sont des dépenses ayant accaparé, en 2001, 48,9% du budget municipal contre 48,4% en 1997. Les dépenses affectées aux infrastructures municipales et bâtiments municipaux ont connu une augmentation de 8,9% de 1997 à 2001, comparativement à celle de 7,9% pour l'ensemble des dépenses municipales de fonctionnement durant la même période.

TABLEAU 51

Certaines dépenses municipales de fonctionnement
Variation 1997 – 2001

DÉPENSES	1997		2001		VARIATION 1997-2001
	(000 $)	% DU BUDGET ANNUEL	(000 $)	% DU BUDGET ANNUEL	(en %)
Administration générale	1 092 043,7	15,0	1 229 201,1	15,6	12,56
Sécurité publique	1 470 820,0	20,1	1 623 586,1	20,6	10,39
Transport	**1 669 344,3**	**22,9**	**1 659 267,2**	**21,1**	**(0,60)**
Hygiène du milieu	**968 630,1**	**13,3**	**1 093 115,1**	**13,9**	**12,85**
Santé et bien-être	8 612,0	0,1	105 335,6	1,3	1 123,13
Aménagement, urbanisme et développement	321 456,6	4,4	394 410,5	5,0	22,69
Loisirs et culture	**891 442,6**	**12,2**	**1 091 778,4**	**13,9**	**22,47**
Frais de financement	878 351,8	12,0	683 519,2	8,6	(22,18)
TOTAL	**7 300 701,1**	**100,0**	**7 880 213,2**	**100,0**	**7,94**
Infrastructures municipales	**3 529 417,0**	**48,4**	**3 844 160,7**	**48,9**	**8,92**

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Données financières accessibles sur le site Internet

2.6.1 L'étalement urbain

La trajectoire résidentielle des 55 à 64 ans, qui constituent la prochaine cohorte de personnes âgées, suggère qu'une part importante des aînés choisira de vivre dans des milieux paisibles, en dehors des grands centres urbains, en transformant une résidence secondaire en résidence permanente, en construisant une maison d'été tout en maintenant un pied-à-terre en milieu urbain ou en choisissant de s'établir définitivement à l'extérieur des grands centres urbains.

Ces tendances se confirment déjà alors que nous avons constaté, dans la partie traitant de la démographie, que les MRC qui sont attirantes pour les personnes âgées ou à la préretraite sont actuellement celles qui offrent la possibilité de vivre dans un milieu paisible, ou en pleine nature ou encore dans un endroit de villégiature.

Ces choix ne seront pas sans conséquence pour les municipalités urbaines qui verront leurs quartiers construits ou partiellement construits en proie à une réelle décroissance. Les infrastructures municipales souterraines (aqueduc et égouts), qui sont utilisées en deçà de leur capacité, finissent par devenir une charge importante pour les utilisateurs, qui doivent en assumer le coût, et pour la municipalité, qui doit en assurer l'entretien. Une estimation de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), effectuée en 1997, a fixé les coûts de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts québécois à 9 milliards de dollars.

De plus, les aînés qui auront fait le choix de s'installer en dehors des centres urbains finiront peut-être par exiger des services auxquels ils jugeront avoir droit en raison de leur contribution foncière. Pensons notamment à des rues asphaltées, déneigées et éclairées, à la présence de trottoirs, à la collecte des ordures, à l'aménagement des parcs, pistes cyclables, jeux ou lieux de détente, à la construction de centres de loisirs ou de sports. Toujours selon l'estimation de l'INRS effectuée en 1997, le coût de réfection du réseau routier supérieur serait de 3 milliards de dollars alors que le réseau routier municipal exigerait des investissements de 360 millions par an pendant cinq ans.

Les contribuables municipaux se réclament le droit d'exiger des services de leur municipalité, les uns invoquant un retour jugé équitable du montant qu'ils ont acquitté lors du paiement de leurs taxes foncières. Dans son étude effectuée en 1995, le groupe Multi-Réso constatait que les décisions collectives des futurs aînés, nourrissant le rêve d'une vie paisible dans la nature ou à proximité, contribuent à l'étalement urbain. Les conséquences sur la disponibilité et les coûts des services sont évidentes pour les gestionnaires municipaux, mais chez les baby-boomers, la croyance la plus répandue est que les services vont « suivre » les migrations[25].

2.6.2 Le coût d'entretien des infrastructures

La SCHL a publié trois études, en 1999, traitant des infrastructures municipales. Ces études ont été effectuées à l'intention des municipalités canadiennes afin de les aider à relever les défis auxquels elles seront ou sont déjà confrontées et sont résumées dans le fascicule intitulé : Trois études sur l'infrastructures municipales : Mécanismes de financement, gestion de la demande et partenariats publics-privés. Ce fascicule révèle que, en 1999, les municipalités canadiennes doivent combler un fossé de dizaines de milliards de dollars dans les dépenses d'entretien des infrastructures déjà en place et pour répondre aux nouveaux besoins.

En plus de revoir les stratégies actuelles de gestion des équipements d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, la SCHL suggère aux municipalités de regarder le partenariat public-privé (PPP) comme une solution possible permettant de maintenir la qualité des infrastructures et les économies en matière d'entretien. Certains partenariats permettent une réduction des coûts pour les municipalités où les opérations présentent des économies d'échelle, comme dans le cas du système d'épuration des eaux de Sainte-Marie-de-Beauce, municipalité qui a fait partie de l'étude de la SCHL.

Le marché de la rénovation est également destiné à devenir de plus en plus populaire. Exprimant le désir de vivre dans leur résidence le plus longtemps possible, et habitant un milieu qu'ils ne veulent pas délaisser pour des raisons de sécurité et de bien-être, une part tout aussi importante d'aînés choisiront d'investir dans leur maison afin de la rendre confortable pour les vieux jours. La transformation du bâtiment pour l'ajout d'un logement intergénérationnel est une solution de remplacement qui permettrait de répondre aux besoins des personnes âgées en matière de logement et de sécurité.

SOURCES INTERNET

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/fiches_fr/M0380206.html

http://www.cmhc-schl.gc.ca/publications/fr/rh-pr/socio/socio053.pdf

25 *Groupe Multi-Réso inc. La trajectoire résidentielle des baby-boomers, août 1995, 49 pages.*

Annexe

ANNEXE 1

Pénurie de logements du 1er juillet 2003

Liste des municipalités admissibles au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

Montréal
Montréal

Laval
Laval

Estrie
Magog

Outaouais
Cantley, Chelsea, Gatineau, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts

Montérégie
Beauharnois, Belœil, Calixa-Lavallée, Candiac, Carignan, Chambly, Châteauguay, Contrecœur, Delson, Hudson, La Prairie, Léry, Les Cèdres, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Longueuil, McMasterville, Mercier, Mont-Saint-Hilaire, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Otterburn Park, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Catherine, Saint-Hyacinthe, Saint-Isidore, Saint-Jean-Iberville, Sainte-Julie, Saint-Lazare, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Belœil, Saint-Philippe, Terrasse-Vaudreuil, Varennes, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Verchères

Capitale-Nationale
Beaupré, Boischatel, Château-Richer, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, L'Ange-Gardien, Québec, Sainte-Anne-de-Beaupré, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sainte-Famille, Sainte-Pétronille, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-François, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Jean, Saint-Joachim, Saint-Laurent, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, Saint-Pierre, Saint-Tite-des-Caps, Shannon, Stoneham-et-Tewkesbury

Chaudière-Appalaches
Lévis, Montmagny

Lanaudière
Charlemagne, Joliette, Lavaltrie, Mascouche, Notre-Dame-des-Prairies, Repentigny, Saint-Charles-Borromée, Saint-Sulpice, Terrebonne

Laurentides
Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Gore, Lachute, Lorraine, Mirabel, Mont-Laurier, Oka, Pointe-Calumet, Rosemère, Saint-Colomban, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide

3

Les effets du vieillissement sur les finances et la fiscalité

Les effets du vieillissement de la population risquent d'interpeller les municipalités sur plusieurs plans, notamment celui des finances municipales et conséquemment, de la fiscalité. Le chapitre précédent a présenté les effets du vieillissement sur la demande de services municipaux. Tel que vu dans les pages précédentes, les modifications anticipées sur la demande et dans la prestation des services municipaux pourraient avoir une incidence directe sur les dépenses des municipalités, notamment dans les secteurs suivants.

En ce qui a trait à l'habitat, les ménages âgés souhaitent vivre aussi longtemps que possible dans leur logement et pour ce faire, demanderont d'avoir accès à la mise en place de certains services leur permettant de vivre adéquatement dans leur demeure. Des services d'aide au maintien à domicile – bien que les municipalités ne soient pas sollicitées actuellement pour offrir directement ou indirectement ce genre de services – en font notamment partie. De même, malgré une nette amélioration de leur niveau de revenu, les personnes âgées expriment déjà leurs besoins en matière de logement abordable. Les municipalités seront ainsi interpellées par l'entremise de leurs offices municipaux d'habitation.

Les loisirs pour personnes âgées sont aussi susceptibles de faire l'objet de demandes accrues, aussi bien en matière de culture que d'activité physique. Compte tenu de la pression qu'exerce le vieillissement sur les coûts du système de santé, le maintien de la bonne forme physique apparaît comme une stratégie importante pour diminuer le fardeau des coûts du réseau de la santé. Puisqu'il est démontré que l'activité physique contribue au maintien de la santé et améliore la qualité de vie, les municipalités seront appelées à privilégier une offre adéquate en loisir pour les aînés.

Cette offre accrue en loisir doit toutefois tenir compte de la diminution anticipée de l'action bénévole si des mesures énergiques ne sont pas mises en place pour la soutenir ou l'encourager. Sans bénévolat, la pérennité de certaines activités de loisir est souvent compromise, surtout en milieu rural. Les municipalités gagneront à envisager des stratégies afin d'assurer une relève au bénévolat, en nombre mais aussi en qualité.

Les programmes de surveillance et la visibilité accrue des forces de l'ordre constitueront de plus en plus des éléments tangibles du sentiment de sécurité des aînés. Des programmes novateurs de sécurité publique et de nouveaux partenariats entre les municipalités, de concert avec leur service de police ou avec la Sûreté du Québec, pourraient nécessiter une réallocation des ressources ainsi qu'une participation bénévole plus grande de la communauté.

L'aménagement des lieux publics apparaît comme une préoccupation de plus en plus importante dans les municipalités. Les parcs et les espaces publics bien conservés en toute saison, les voies de circulation agrémentées par des arbres matures, les rues et trottoirs bien entretenus durant l'été et bien dégagés durant l'hiver, des lieux publics agréables et conviviaux font déjà partie de ce que recherche la génération des aînés.

La croissance de l'utilisation de la voiture personnelle et la baisse de l'utilisation du transport en commun sont un indice du défi en transport qui attend les municipalités. Il est souhaitable que les préjugés négatifs entretenus par les personnes âgées envers le transport en commun soient amoindris, notamment par une offre de services adaptée à leurs besoins.

Les coûts du transport adapté, dont la municipalité absorbe les déficits, augmentent avec la croissance de la clientèle, soit les personnes handicapées et les personnes à mobilité restreinte. Les municipalités seront appelées, ici aussi, à faire preuve de créativité pour répondre adéquatement et à des coûts raisonnables aux besoins qui leur sont exprimés.

Les réseaux des rues et des routes, utilisés de plus en plus par des aînés, peuvent nécessiter un traitement particulier sur le plan de l'entretien, de la géométrie, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur chaussée. Ces interventions supposent des coûts récurrents pour la municipalité : les ampoules pour lampadaires ont une durée de vie limitée, la peinture sur chaussée est éphémère, etc.

Les infrastructures routières et souterraines des municipalités sont une préoccupation d'actualité pour les municipalités et les gouvernements supérieurs. La construction et l'entretien des infrastructures accaparent aujourd'hui presque 50 % des budgets totaux des municipalités, et cette proportion est en croissance continue. En effet, les estimations les plus optimistes font état d'une facture de 15 milliards de dollars, à plus ou moins court terme, pour l'ensemble des municipalités. En matière d'investissements en infrastructures routières et souterraines, le défi que pose l'étalement urbain forcera certaines municipalités à des choix difficiles qui sont à venir, ou qui sont déjà à l'agenda municipal.

Comment faire face à ces dépenses, qui s'ajoutent à celles qui sont déjà assumées par les municipalités? Dans tous les cas, la question des finances municipales et de la fiscalité est posée. Les municipalités doivent donc entreprendre dès à présent la réflexion qui s'impose.

3.1 Les finances municipales

La question des finances municipales fait partie de l'actualité, mais de façon plus aiguë en fin d'année lorsque les municipalités font l'exercice de préparation budgétaire pour l'année suivante. En automne, au moins quatre semaines avant que les prévisions budgétaires ne soient déposées devant les membres du conseil municipal pour adoption, les maires et mairesses des municipalités québécoises publient leur rapport sur la situation financière municipale.

Les trois facteurs observés dans ce chapitre pour traiter des finances municipales sont : 1- l'évolution historique et prévisible du marché foncier; 2- les fluctuations récentes des assiettes foncières; 3- l'impact du vieillissement de la population sur les finances municipales.

3.1.1 Le marché foncier : historique et prospective

Lorsqu'il est observé à travers les phases de leur cycle de vie et des facteurs économiques, l'impact des baby-boomers sur le marché résidentiel est une histoire riche d'enseignement quant à l'évolution future du marché foncier. Cette évolution sera marquée par le départ à la retraite des baby-boomers et l'impact de l'arrivée de la génération de l'écho, même si celle-ci n'a pas l'ampleur du baby-boom lui-même.

3.1.1.1 De 1946 à aujourd'hui

De 1946 à 1966

Cette période, marquée par la naissance des baby-boomers, en est une de croissance économique avec plein-emploi, peu d'inflation et des bas taux d'intérêt. Le maximum des naissances est atteint à la fin des années 1950. C'est l'âge d'or de la famille nord-américaine et l'explosion des banlieues construites de bungalows.

De 1966 à 1986

Cette période se distingue par l'arrivée graduelle des baby-boomers sur le marché du logement, d'abord celui des appartements locatifs, ce qui minimise la désertion des quartiers centraux. La progression du niveau d'éducation et de la spécialisation des emplois favorise leur exode des régions rurales vers les villes.

Au milieu des années 1970, les baby-boomers commencent à acheter des propriétés et à fonder des familles, ce qui gonfle le taux de propriété, mais contribue à l'étalement des banlieues. Les agglomérations urbaines se développent en forme de « beigne », laissant un centre stagnant par rapport à la périphérie.

De 1986 à 1996

Cette période de transition entre le baby-boom et la génération de l'écho marque la fin de l'arrivée de jeunes baby-boomers sur le marché du travail. Au début des années 1990, l'économie connaît une récession prolongée, les taux d'intérêt réels augmentent et la population subit de fortes hausses d'impôt. Certaines régions ressources éprouvent plus de difficultés, particulièrement celles qui dépendent de la pêche ou des mines. Dans la période de

reprise de la fin des années 1980, les promoteurs immobiliers ont mal anticipé la croissance et ont construit beaucoup trop de logements, surtout locatifs. Les données de la SCHL confirment l'effondrement des mises en chantier, lesquelles passent de 74 000 unités en 1987 à 22 000 unités en 1995. Le marché de la revente et de la rénovation prend alors la relève alors que les derniers baby-boomers accèdent à la propriété.

En même temps, deux marchés destinés aux retraités se développent. Le premier est celui des résidences campagnardes dans les milieux de villégiature, dont les transformations de chalets en résidences permanentes. Le second est celui des appartements locatifs ou en copropriété avec services adaptés situés près des quartiers centraux. Néanmoins, en termes réels, les prix et les loyers baissent et la richesse foncière par personne stagne.

De 1996 à 2003

Cette période se caractérise par l'arrivée graduelle de la génération de l'écho du baby-boom sur le marché du logement, en pleine phase de croissance de l'emploi, peu d'inflation, des bas taux d'intérêt et des baisses d'impôt. La croissance des ménages se confirme et ces derniers doivent d'abord absorber l'offre excédentaire de logements. Au tournant des années 2000, il y a renversement de la situation marqué par une sérieuse pénurie de logements locatifs abordables, trop chers à construire. Les conditions économiques favorables permettent de se tourner vers la propriété et la copropriété. On passe d'un développement en « beigne » à un développement en cercles concentriques où les quartiers centraux et les banlieues éloignées se développent aux dépens des vieilles banlieues intermédiaires.

Les données compilées par la SCHL indiquent que les mises en chantier sont passées de 25 000 unités en 2000 à 50 000 en 2003. La croissance a été aussi forte dans les municipalités de moins de 10 000 habitants que dans les grands centres urbains. De plus, l'indice des prix des logements neufs de Statistique Canada a connu une hausse de 7,4 % à Montréal et de 9,1 % à Québec. Quant aux marchés de la revente et de la rénovation, ils restent très vigoureux. Selon l'Association canadienne de l'immeuble (ACI), les transactions résidentielles ont presque atteint le niveau exceptionnel des 72 000 ventes en 2003 et les prix ont augmenté de 15,8 %. Dans ce contexte, les investissements en rénovation demeurent aussi importants que ceux en construction neuve (respectivement 5,6 milliards de dollars et 5,2 milliards de dollars en 2002 selon la SHQ). Étant donné les délais dans la confection des rôles d'évaluation, ceux-ci ne reflètent pas encore l'importance de ces avancées dans les investissements et les prix.

3.1.1.2 D'aujourd'hui à demain

L'augmentation du nombre de ménages et leur mobilité, la hausse du taux de propriété, l'augmentation du nombre de pièces par logement et par personne, la multiplication des équipements intégrés au logement, la conversion et la rénovation des immeubles, la baisse de rentabilité de la construction de logements locatifs de basse et moyenne gamme, constituent toutes des tendances lourdes du marché. Si la croissance de l'économie et du revenu disponible par personne le permet, ces tendances lourdes devraient perdurer et soutenir les valeurs foncières résidentielles à moyen terme. Entre autres, le resserrement prolongé du marché locatif va maintenir une pression continuelle sur le marché en général. De plus, les effets du vieillissement des baby-boomers pourraient très bien être décalés sur une plus longue période si l'espérance de vie en santé se prolonge de plusieurs années.

De 2004 à 2016

À partir du milieu des années 2000, la génération de l'écho du baby-boom fondera des familles et procédera à l'acquisition de propriétés. La question est de savoir s'ils s'installeront dans les banlieues rapprochées ou intermédiaires, où l'offre d'habitations sera abondante et à bon prix, ou s'ils alimenteront l'étalement urbain, malgré les temps et les coûts de transport. En même temps, les baby-boomers commenceront à prendre leur retraite en masse. Une partie choisira de s'installer dans les campagnes et les zones de villégiature environnantes qui se

transformeront en banlieues périphériques; d'autres choisiront de retourner dans leur région d'origine. Au début des années 2010, les âges atteints par les baby-boomers et la génération de l'écho feront en sorte que les « retraités » de 65 ans et plus seront plus nombreux que les jeunes de moins de 15 ans.

De 2016 à 2026

Cette période marquera la fin de l'arrivée des jeunes de l'écho du baby-boom sur le marché de l'emploi et du logement. Ensuite, le nombre des 20 à 29 ans diminuera et la croissance des nouveaux ménages s'arrêtera. La demande de logements locatifs dans les quartiers centraux des villes baissera, sauf dans la mesure où la clientèle des baby-boomers de plus de 70 ans viendra se substituer à celle de l'écho. Au début des années 2020, les dernières personnes appartenant à la génération de l'écho du baby-boom investiront le marché de la propriété. L'expansion des banlieues périphériques plafonnera avec le nombre de ménages, notamment avec les ménages de baby-boomers nouvellement retraités.

De 2026 à 2051

C'est l'âge d'or du troisième, puis du quatrième âge des baby-boomers. À la fin des années 2020, le nombre de personnes de 65 ans et plus atteindra son maximum; au début des années 2040, ce sera celui des personnes de plus de 80 ans. La génération de l'écho des baby-boomers prendra également sa retraite. Il en résultera un développement exceptionnel d'une gamme d'appartements et d'habitations collectives destinées à des personnes ayant des degrés d'autonomie différents. Mais les marchés des logements traditionnels risquent de souffrir d'un manque de clientèle et d'une chute des prix et des investissements, particulièrement en constructions neuves.

3.1.2 Fluctuations récentes des assiettes foncières

Les municipalités québécoises tirent principalement leurs revenus de l'impôt foncier, lequel est basé sur le rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Ce rôle d'évaluation est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire municipal et indique la valeur de chaque propriété. La valeur de la propriété inscrite au rôle est valide pour trois ans, à moins de modifications à la propriété.

La majorité des municipalités québécoises viennent de déposer leur nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, valide pour la période 2004-2005-2006. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au 1er juillet 2002 et constituent la principale base de taxation municipale pour les trois prochaines années. Selon les indications apparaissant aux rapports sur la situation financière municipale, le dépôt du nouveau rôle d'évaluation indique une hausse de la richesse foncière dans certaines municipalités et une diminution dans d'autres.

Afin de mesurer l'ampleur des modifications qui commencent à se refléter dans les rôles d'évaluation résidentielle, la sommation des évaluations imposables uniformisées des propriétés résidentielles et agricoles (lesquelles comprennent les maisons de ferme) est illustrée dans les tableaux et les cartes présentées en annexe du présent chapitre. Les données utilisées proviennent du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir qui dispose des profils financiers de chaque municipalité du Québec. Ces profils contiennent des données issues du sommaire du rôle d'évaluation foncière de chacune des municipalités et sont accessibles en ligne sur le site du Ministère pour les années 2001, 2002 et 2003.

Pour le calcul de la variation de la richesse foncière, les municipalités ont été regroupées selon les constats de vieillissement régionaux et territoriaux évoqués au premier chapitre. Les groupes retenus sont les suivants : les MRC les plus vieilles, les MRC les plus jeunes en couronne de banlieues, les MRC les plus jeunes en régions éloignées, les MRC de villégiature et les autres MRC éloignées. L'exercice a également été réalisé pour les grandes villes ayant les compétences de MRC et les MRC autres que celles déjà incluses dans les groupes précédents.

Une mise en garde s'impose, puisque cet exercice vise tout simplement à observer s'il existe un mouvement de variation de la valeur foncière qui est commun aux MRC, lorsqu'elles sont regroupées selon les scénarios de vieillissement de la population. Au départ, un bon étalon de comparaison pour les valeurs considérées aux fins de cet exercice est leur croissance moyenne au Québec, qui est de 6,0 % en 2003, et de 4,5 % en 2002. Cet exercice n'a pas pour objet de faire la démonstration d'un lien de cause à effet entre le vieillissement et la richesse foncière, car le vieillissement est un phénomène dont les effets se répercutent sur de très longues périodes et d'autres phénomènes, notamment le déclin démographique, y sont associés. Mais il s'agit plutôt de vérifier si cette affirmation mérite d'être examinée davantage dans le cadre d'études plus poussées et profilées sur une plus longue période, ce qui pourrait être un champ d'investigation opportun pour les municipalités.

Pour établir la valeur foncière d'une MRC, les valeurs foncières de la ou des municipalités de ville de chaque MRC ont été additionnées. Lorsqu'une MRC ne compte aucune municipalité de ville sur son territoire, les données des trois municipalités les plus importantes et comptant plus de 1 000 habitants ont été cumulées.

Les résultats obtenus indiquent que les variations de valeurs foncières résidentielles ont été inégales selon les différents groupes de MRC observés. Ainsi, la majorité des MRC les plus vieilles ont connu des variations inférieures à la moyenne québécoise en 2002 et 2003 alors que la majorité des MRC les plus jeunes situées en couronne de banlieues ont connu des variations supérieures à la moyenne. Dans les MRC de villégiature, les variations de valeurs résidentielles sont supérieures à la moyenne dans la moitié des cas en 2003. Dans les MRC situées en régions éloignées, les variations se situent, dans la grande majorité des cas, en deçà des moyennes québécoises, et ce, tant en 2002 qu'en 2003.

3.1.3 Le vieillissement et son impact sur les finances municipales

Bien qu'ils n'aient pas été conçus pour démontrer un lien de cause à effet entre le vieillissement de la population et les finances municipales, les tableaux présentés en annexe indiquent que les MRC qui sont actuellement les plus vieilles ont connu, en 2003, des croissances très faibles ou des diminutions de leur richesse foncière. Les municipalités de ces MRC, qui sont davantage touchées par le vieillissement de leur population, et notamment celles pour lesquelles on prévoit un vieillissement accéléré, paraissent donc doublement affectées : outre le fait de devoir faire face à des besoins exprimés par une population vieillissante de plus en plus nombreuse, ces municipalités seraient aux prises avec une stagnation de leur richesse foncière qui conditionne leur niveau de revenus.

Au contraire, les MRC les plus jeunes en couronne de banlieues et les MRC de villégiature ont connu, en 2003, des hausses parfois importantes de leur richesse foncière, leur permettant de profiter des sommes nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par une population en croissance, et de tous les âges.

Pour confirmer si le vieillissement en soi a véritablement un impact sur les finances municipales, ou si ces effets sont davantage liés au déclin de la population, les prochaines pages traitent des facteurs structurels et conjoncturels qui les influencent, et des données budgétaires propres aux municipalités vieilles comparativement aux municipalités jeunes.

3.1.3.1 Les facteurs structurels et conjoncturels

D'après les données de Statistique Canada, les impôts fonciers représentent 65 % des revenus des municipalités du Québec. La vitalité de la construction, de la revente et de la rénovation, dans tous les secteurs, est une indication de la tendance que prendra la richesse foncière municipale. Mais cette tendance est tributaire de facteurs structurels et de facteurs conjoncturels.

Reprenant l'historique dressé dans la section 3.1.1, on se rappellera que durant la seconde moitié des années 1980, le principal facteur structurel est la fin de l'effet du baby-boom sur la formation de nouveaux ménages, puisque les baby-boomers étaient alors tous devenus adultes. Une conjoncture particulière s'est dessinée durant cette même période : l'effervescence du marché immobilier conjuguée à un ralentissement économique marqué par les mises à pied et à la retraite massives contribuent à l'explosion des taux d'inoccupation au début des années 1990. Le taux d'inoccupation des immeubles locatifs pouvait alors atteindre 10 % dans certaines régions. Dans ce contexte, la demande de logements était inférieure à l'offre et l'activité immobilière s'est concentrée sur l'achat et la rénovation des immeubles existants.

À la fin des années 1990, l'arrivée à l'âge adulte des premiers enfants des baby-boomers (l'écho du baby-boom) a stimulé de nouveau la formation des ménages. Les nouveaux ménages ont fait croître la demande en logements locatifs, d'autant plus que les conditions économiques étaient redevenues très favorables. Après l'absorption de l'offre excédentaire de logements, il s'en est suivi une baisse notable du taux d'inoccupation jusqu'à des niveaux de pénurie souvent sévère. Dans ce contexte, on assiste depuis 2001 à une forte poussée des investissements résidentiels, assortie d'une hausse du prix des propriétés qui devrait encore se prolonger en 2005. La part des logements locatifs dans ces investissements, exception faite du haut de gamme, n'est probablement pas suffisante pour soulager la pression sur le marché à court terme.

À ces facteurs démographiques et économiques s'ajoutent les tendances lourdes déjà évoquées au chapitre précédent, dans la section 2.1 sur l'habitat : hausse du taux de propriété, augmentation de la taille relative des logements, diversification des équipements intégrés, augmentation de la rénovation et des conversions d'immeubles, hausse relative du revenu réel des personnes retraitées, et autres facteurs structurels qui tendent à accroître le prix des habitations.

Au cours des prochaines années, tous ces phénomènes vont se refléter de plus en plus dans les rôles d'évaluation des municipalités. Le vieillissement en lui-même ne devrait pas amener une baisse des valeurs foncières à court et moyen terme, du moins tant qu'une proportion importante des baby-boomers ne sera pas en perte d'autonomie et poussée en dehors du marché.

3.1.3.2 Les données budgétaires municipales

Afin de valider l'existence d'une relation entre le vieillissement de la population et les finances municipales, d'autres données financières disponibles au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ont été analysées pour les municipalités des douze MRC les plus vieilles et des douze MRC les plus jeunes.

Les douze MRC les plus vieilles sélectionnées pour cette validation ont une population dont la proportion de 65 ans et plus, en 2001, est supérieure à 15,5 %. Ont aussi été considérés leur taux de séniorité, qui consiste en la proportion d'aînés de 80 ans et plus sur la population des 65 ans et plus et le fait que le nombre des 65 ans et plus est déjà supérieur à celui des 14 ans et moins. On s'est également assuré que divers types de milieux seraient représentés : régions urbaines, rurales, éloignées. Finalement, à l'exception des MRC des Pays-d'en-Haut et de Matawinie, qui sont des MRC attractives grâce à la villégiature, l'ensemble des MRC sélectionnées connaissent une diminution de leur population de 2001 à 2021.

TABLEAU 44

Les MRC sélectionnées en fonction du critère de la vieillesse

	INDICATEURS DE VIEILLISSEMENT				
MRC	CODE	PROPORTION DES 65 ANS ET PLUS	TAUX DE SÉNIORITÉ 80+ / 65 +	PÉRIODE OÙ 65 + > 0-14 ANS	VARIATION DE POPULATION 2001-2021
Asbestos	400	18,6 %	24,7 %	avant 2001	-12,8 %
Maskinongé	510	17,0 %	22,2 %	avant 2001	-9,0 %
Mékinac	350	18,7 %	21,5 %	avant 2001	-15,3 %
Papineau	800	17,3 %	20,7 %	avant 2001	-5,2 %
Bonaventure	050	16,2 %	27,0 %	2001-2006	-15,5 %
La Haute-Gaspésie	040	17,0 %	24,2 %	avant 2001	-20,0 %
Les Basques	110	19,4 %	26,7 %	avant 2001	-19,7 %
L'Amiante	310	17,4 %	22,1 %	avant 2001	-11,5 %
Le Bas-Richelieu	530	15,5 %	21,8 %	avant 2001	-17,0 %
Shawinigan	360	18,0 %	22,6 %	avant 2001	-8,6 %
Les Pays-d'en-Haut	770	17,7 %	15,7 %	avant 2001	14,4 %
Matawinie	620	17,7 %	17,8 %	avant 2001	11,2 %
LE QUÉBEC		**13,0 %**	**22,8 %**	**2006-2011**	**4,8 %**

Source :
Statistique Canada, Estimations de la population.
Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041.

Les douze MRC les plus jeunes sélectionnées pour cette même validation ont une population dont la proportion de 65 ans et plus, en 2001, est inférieure à 11,5 %. Ces MRC affichent un taux de séniorité inférieur à la moyenne québécoise de 22,8 %.

Le nombre des 65 ans et plus n'y sera pas supérieur au nombre d'enfants de 14 ans ou moins avant 2011. Finalement, à l'exception des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau, qui sont des MRC jeunes en régions éloignées, l'ensemble des MRC sélectionnées connaît une augmentation de population de 2001 à 2021. À l'exception de la MRC de L'Assomption, ces augmentations de population sont toutes de 10 % ou plus. Les MRC se répartissent à peu près également entre banlieues urbaines à forte densité de population (première couronne) et banlieues éloignées peu densifiées (deuxième couronne).

TABLEAU 45

Les MRC sélectionnées en fonction du critère de la jeunesse

		INDICATEURS DE VIEILLISSEMENT			
MRC	CODE	PROPORTION DES 65 ANS ET PLUS	TAUX DE SÉNIORITÉ 80+ / 65 +	PÉRIODE OÙ 65 + > 0-14 ANS	VARIATION DE POPULATION 2001-2021
La Jacques-Cartier	220	6,7 %	16,8 %	Après 2021	16,9 %
Lajemmerais	590	8,0 %	15,2 %	2011-2016	11,0 %
Les Collines-de-l'Outaouais	820	7,6 %	17,5 %	2016-2021	13,4 %
Mirabel	740	6,8 %	15,5 %	Après 2021	38,2 %
Montcalm	630	11,5 %	15,4 %	2016-2021	16,4 %
L'Assomption	600	9,0 %	13,8 %	2011-2016	7,6 %
Lévis	252	9,4 %	22,7 %	2011-2016	10,0 %
Les Moulins	640	6,5 %	14,0 %	Après 2021	20,1 %
Roussillon	670	9,0 %	16,7 %	2016-2021	13,8 %
Thérèse-de-Blainville	730	7,4 %	16,5 %	Après 2021	22,6 %
Gatineau	810	8,9 %	19,5 %	2016-2021	12,7 %
Sept-Rivières-Caniapiscau	971	8,2 %	13,6 %	2016-2021	-5,9 %
LE QUÉBEC		**13,0 %**	**22,8 %**	**2006-2011**	**4,8 %**

Source :
Statistique Canada, Estimations de la population.
Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 1996-2041

Pour chacune des 24 MRC sélectionnées, une recherche dans la banque de données longitudinale du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a permis de dégager les pourcentages des budgets municipaux alloués aux divers postes de dépenses pour vérifier s'ils sont susceptibles de fluctuer avec le vieillissement de population. La validation recherchée consiste à vérifier si les municipalités de MRC déjà vieilles doivent consacrer des sommes plus importantes à certains postes de dépenses que les municipalités les plus jeunes.

Les dépenses de fonctionnement des municipalités de MRC les plus vieilles

Les MRC sélectionnées ont été regroupées selon les caractéristiques territoriales qui les distinguent. Les MRC les plus vieilles ont été réunies en quatre groupes : les MRC à caractère rural situées en régions éloignées, les autres MRC à caractère rural, les MRC à la fois urbaines et rurales, et les MRC de villégiature.

Le tableau 46 indique que les municipalités de MRC plus vieilles répartissent leurs dépenses de fonctionnement à peu près de la même façon, quelles que soient les caractéristiques territoriales qui les distinguent. Toutefois, il importe de noter qu'en ce qui concerne les dépenses liées à l'administration générale, les proportions affectées à

ce poste budgétaire sont légèrement plus élevées dans les municipalités situées dans les MRC à caractère rural que dans les municipalités situées dans les MRC urbaines et rurales ou de villégiature.

Dans le même esprit, le tableau 46 indique également que les proportions affectées aux dépenses de police sont légèrement plus élevées dans les municipalités situées dans les MRC urbaines et rurales ou de villégiature que dans les municipalités situées dans les MRC à caractère rural.

Il importe de signaler également que les municipalités des MRC de villégiature dépensent moins en services de santé et de bien-être et en services de culture que les autres municipalités des MRC les plus vieilles. Le pourcentage consacré à ces postes de dépenses par ces municipalités est nettement inférieur à la moyenne québécoise.

TABLEAU 46

Les dépenses de fonctionnement des municipalités des MRC les plus vieilles – 2002
En pourcentage

		MRC											
		RURALE EN RÉGION ÉLOIGNÉE			RURALE				URBAINE-RURALE			VILLÉGIATURE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	QUÉBEC	050	040	110	400	510	350	800	310	530	360	770	620
Administration générale	15,3	22,7	19,6	19,5	20,0	21,9	22,2	23,9	19,3	17,8	16,0	17,9	21,2
Police	13,9	8,1	8,0	7,1	10,5	11,5	10,0	11,4	13,1	17,9	16,8	17,1	12,6
Pompiers et sécurité civile	6,3	2,3	3,7	4,6	4,4	3,8	3,9	4,3	3,3	4,3	2,8	3,0	3,8
Transport en commun	6,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,6	1,4	0,1	0,2	0,7	0,9	0,1	0,3
Réseau routier	14,3	21,0	22,3	31,0	29,5	20,5	23,4	27,3	27,3	14,4	19,8	27,6	26,8
Hygiène publique	13,6	14,6	17,0	15,2	15,0	21,9	18,5	13,1	16,0	21,4	18,6	13,5	18,0
Santé	1,3	0,6	1,3	0,5	0,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,4	0,6	0,1	0,2
Aménagement et développement	4,9	3,8	6,0	4,5	5,3	3,2	3,7	4,3	5,0	4,4	5,8	5,8	5,3
Secteur récréatif	9,5	14,1	8,0	9,8	9,0	6,3	6,7	9,4	8,4	7,0	6,8	7,6	5,8
Culture	4,1	4,0	3,3	4,5	2,8	1,7	2,9	2,4	2,6	4,8	4,3	1,7	1,9
Frais financiers	8,5	8,6	10,6	3,2	3,1	7,9	6,8	3,3	4,6	6,9	7,6	5,5	4,1
TOTAL		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Note : Les chiffres en tête de colonnes sont les codes des MRC sélectionnées (voir les tableaux 44 et 45)
La colonne « Québec » indique la moyenne québécoise, pour 2001.

Les dépenses de fonctionnement des municipalités de MRC les plus jeunes

Les MRC sélectionnées ont, ici aussi, été regroupées selon les caractéristiques territoriales qui les distinguent. Les MRC les plus jeunes ont été réunies en quatre groupes : les MRC à caractère urbain situées en première couronne des grandes villes, les MRC à caractère urbain et rural situées en deuxième couronne des grandes villes, une ville-MRC (Gatineau), et une MRC urbaine et rurale située en région éloignée.

Le tableau 47 indique que les municipalités de MRC plus jeunes répartissent leurs dépenses de fonctionnement à peu près de la même façon, quelles que soient les caractéristiques territoriales qui les distinguent. Toutefois, en ce qui concerne les dépenses pour le réseau routier et l'hygiène, les proportions affectées à ces postes budgétaires sont légèrement plus élevées dans les municipalités situées dans les MRC de deuxième couronne que dans les autres municipalités sélectionnées.

Enfin, la proportion des dépenses en transport en commun est nettement inférieure à la moyenne québécoise dans toutes les MRC, particulièrement celles en deuxième couronne des grandes villes.

TABLEAU 47

Les dépenses de fonctionnement des municipalités des MRC les plus jeunes – 2002
En pourcentage

	MRC												
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	QUÉBEC	URBAINE, DE 1re COURONNE					URBAINE, DE 2e COURONNE					V T-É	U-R R-É
		600	640	252	670	730	220	580	820	740	630	810	971
Administration générale	15,3	16,1	19,6	15,3	19,0	17,1	20,0	15,7	17,6	12,0	23,0	17,3	16,6
Police	13,9	17,0	16,0	14,9	15,4	14,2	11,7	18,4	20,1	22,4	17,0	14,1	13,2
Pompiers et sécurité civile	6,3	3,4	3,5	4,0	4,5	3,3	4,4	3,1	5,2	3,7	4,9	7,2	5,0
Transport en commun	6,3	7,2	3,2	2,3	2,2	3,2	2,6	5,6	0,7	0,7	1,4	5,2	0,0
Réseau routier	14,3	9,9	14,0	15,2	14,9	14,2	25,3	10,2	31,6	17,5	24,8	11,4	18,2
Hygiène publique	13,6	17,6	14,9	18,6	18,7	16,7	12,5	16,6	10,8	14,2	11,7	13,8	16,3
Santé	1,3	0,5	0,0	0,3	0,2	0,4	0,0	0,9	0,1	0,0	0,5	0,4	0,6
Aménagement et développement	4,9	2,8	3,6	4,6	3,8	3,4	5,9	3,3	5,8	4,9	3,4	5,5	4,1
Secteur récréatif	9,5	11,1	10,1	9,5	10,3	11,4	10,7	12,7	4,6	7,7	4,5	9,3	13,4
Culture	4,1	3,9	4,1	4,9	3,5	4,8	2,9	3,9	1,4	5,7	3,3	3,7	5,8
Frais financiers	8,5	10,5	10,9	10,4	7,5	11,5	4,0	9,6	2,0	11,1	5,5	12,0	6,8
TOTAL		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Notes : Les chiffres en tête de colonnes sont les codes des MRC sélectionnées (voir les tableaux 44 et 45).
La colonne « Québec » indique la moyenne québécoise, pour 2001.
V T-É : Ville à territoire équivalent à une MRC.
U-R R-É : Urbaine-rurale, en région éloignée.

Les comparaisons entre municipalités de MRC les plus vieilles et les plus jeunes

Vieillissement-déclin démographique et jeunesse-croissance de la population vont généralement de pair. De plus, le vieillissement et le déclin tendent à se concentrer dans les milieux ruraux, particulièrement en régions éloignées; alors que la jeunesse et la croissance sont d'abord l'apanage des banlieues, surtout à la périphérie des agglomérations plus importantes. Mais il y a des exceptions : des régions périphériques jeunes mais en décroissance (Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord), ou des milieux de villégiature vieillissants, mais en croissance (Laurentides, Lanaudière).

Au terme de cet exercice, il est très difficile de cerner les effets du vieillissement de la population sur les budgets municipaux en les distinguant nettement des effets du déclin ou de la croissance démographique, ou des effets liés aux caractéristiques du milieu bâti (aménagement de l'espace, densité et modes d'occupation du territoire, types et fonctions des immeubles, etc.).

En examinant la part des dépenses de fonctionnement allouée à chacun des postes de dépenses présentés aux tableaux précédents, il apparaît qu'il y a peu de différences notables entre les MRC jeunes et vieilles. Toutefois, les municipalités des MRC les plus vieilles consentent une part plus importante de leur budget aux dépenses d'administration générale et de réseau routier que les municipalités des MRC plus jeunes. Ces différences peuvent n'être dues qu'au fait que les MRC rurales y sont prédominantes et qu'elles sont affectées par les déséconomies d'échelles et par l'étendue du territoire à desservir par rapport à la population.

De leur côté, les municipalités des MRC les plus jeunes consacrent une part plus grande de leur budget aux dépenses de police, de transport en commun et aux frais financiers que les municipalités des MRC plus vieilles. Les dépenses en services de police sont plus élevées dans les MRC plus jeunes, puisque situées dans des milieux plus urbains, où la criminalité est davantage présente qu'en milieu rural.

Les dépenses en transport en commun sont inférieures dans les MRC plus vieilles quel que soit le milieu, mais particulièrement en régions éloignées. Outre la densité et la masse critique d'utilisateurs, qui manquent en dehors des régions urbaines et métropolitaines, l'âge de la clientèle est peut-être en cause. Les personnes âgées utilisent beaucoup moins les services de transport en commun que les jeunes, notamment parce que ces services ne sont pas toujours adaptés aux besoins des aînés. Les dépenses affectées aux frais financiers sont inférieures dans les vieilles MRC. Leurs municipalités investissant moins dans de nouvelles infrastructures pour des lotissements immobiliers, elles seraient donc moins endettées.

Toutefois, les dépenses liées à l'administration générale, pour le réseau routier et pour l'hygiène publique sont supérieures à la moyenne québécoise, tant pour les municipalités de MRC vieilles que jeunes. Cela pourrait s'expliquer par des coûts de gestion et d'infrastructures plus élevés lorsque l'on doit répondre au développement rapide du parc immobilier ou, au contraire, lorsque l'on doit gérer des capacités de services devenues excédentaires en raison du déclin de la population.

SOURCES INTERNET :

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/finances/fina_info_prof.htm

http://crea.ca/fr_public/news_stats/pdfs/mmnrDec03_F%2B.pdf

http://www.statcan.gc.ca/start_f.html

http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/manuf05_f.htm

http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/econ67a_f.htm

http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/manuf12_f.htm

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/presse/commu/2004/2004-02-05-1000.cfm

http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/January2004/09/c8683.html

http://crea.ca/fr_public/news_stats/pdfs/Dec03rpt_f.pdf

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/M17430.pdf

http://www.shq.gouv.qc.ca/publications/C00373.pdf

3.2 La fiscalité municipale

En août 2002, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Urbanisation, Culture et Société, diffusait une étude portant sur le monde municipal québécois 2002-2012[26]. Cette étude fait d'abord ressortir la différence des enjeux municipaux selon la localisation régionale de la municipalité. Selon ce rapport, trois éléments de développement économique, dont les implications spatiales sont importantes, méritent d'être soulevés : l'économie québécoise de plus en plus axée sur les exportations américaines favorise les régions frontalières avec les États-Unis; l'économie du savoir concentrée dans les centres urbains les plus importants favorise les régions fortement urbanisées; et la réussite économique s'enracine dans la qualité de la main-d'œuvre, la densité des réseaux sociaux, le savoir-faire, la capacité d'accueil et la culture locale. Selon cette étude, ces trois éléments confirment le clivage encore plus net qui sépare les régions centrales et les régions périphériques du Québec.

Sans nécessairement aborder le problème de la fiscalité municipale, l'étude de l'INRS confirme que les municipalités québécoises doivent désormais traiter des problématiques qui, historiquement, étaient du ressort des paliers de gouvernements supérieurs. On a qu'à citer les interrelations provinciales et locales dans le développement économique et dans le développement communautaire pour illustrer les nouvelles formes d'implications financières municipales.

3.2.1 Les revenus autonomes des municipalités

Les municipalités tirent leurs principales sources de revenus autonomes de la fiscalité municipale. Fondée généralement sur la valeur foncière des immeubles, la fiscalité municipale est tributaire du marché foncier et des changements sociodémographiques qui influent sur ce dernier. Mais les municipalités disposent également d'autres sources de revenus, tels les frais de services à l'usage et les tarifications fiscales, lesquelles sont basées sur des caractéristiques des immeubles autres que leur valeur.

[26] *Gérard Divay et autres*. Le monde municipal québécois 2002-2012. Changer les façons de voir pour changer les façons de faire. Éléments condensés pour une prospective. INRS-Urbanisation, *Culture et Société, août 2002*.

3.2.1.1 L'assiette foncière

Si les tendances se maintiennent, on peut s'attendre à ce que l'assiette foncière demeure une source de revenus importante pour les municipalités. En effet, l'assiette foncière devrait progresser à court et à moyen termes, y compris en valeur réelle par personne, étant donné les conditions actuelles du marché et les tendances lourdes qui persisteront, notamment la revitalisation des quartiers et l'augmentation de la taille relative et du confort des logements. Les taux d'inoccupation resteront modérés.

La progression des valeurs masquera d'importantes disparités locales. En région, surtout périphérique, le déclin va se poursuivre mais pourrait être atténué, parfois renversé, dans les villes et même les zones rurales où l'économie et le tourisme se porteront le mieux. Ce sont elles qui retiendront la génération de l'écho du baby-boom et attireront les personnes retraitées. Dans les agglomérations urbaines, les quartiers centraux revitalisés, les banlieues périphériques et les ceintures de villégiature feront des gains aux dépens des banlieues intermédiaires qui offrent moins d'intérêt pour les jeunes et les personnes retraitées.

Les impôts fonciers progresseront donc dans la plupart des municipalités, de même que les paiements tenant lieu de taxes, d'autant que le gouvernement augmente la part de son évaluation assujettie. Ces paiements se concentreront là où se trouveront les établissements de santé et les centres hospitaliers de soins de longue durée, mais diminueront dans les villages qui perdront leur école. Enfin, la vigueur des activités de revente, de revitalisation et de construction alimentera les recettes des mutations immobilières, des permis de bâtir et les contributions des promoteurs.

C'est à long terme, surtout à partir des années 2020, que l'assiette foncière résidentielle plafonnera avec le nombre de ménages, dont une proportion de plus en plus grande sera en perte d'autonomie. Il y aura excédent de logements, y compris sur le marché locatif « standard ». La construction diminuera beaucoup, sauf dans des segments particuliers du marché, au premier chef celui des habitations pour personnes âgées. Le marché de la revente sera moins actif alors que celui de la rénovation pourrait rester plus en santé en raison du vieillissement du stock de logements.

Les régions rurales et les banlieues intermédiaires ou périphériques seront touchées parfois durement. Les banlieues de villégiature pourraient retrouver leur vocation première. Les prix baisseront, sauf dans les villes, les proches banlieues et les quartiers centraux où se concentrera l'activité.

3.2.1.2 La tarification et les frais de service

Les tarifications fiscales (eau, égouts, ordures, déneigement, dette, etc.) sont fondées sur des caractéristiques des propriétés sans égard à leur valeur : montant fixe par logement, par façade ou par superficie du terrain, etc. À taux égal, leurs recettes varieront très peu, sauf là où il y a de nouveaux lotissements immobiliers, principalement en banlieue de deuxième couronne.

À tarif constant, les recettes de services diminueront, surtout à long terme. Le vieillissement entraînera une baisse de clientèle, notamment pour les activités sportives, mais également pour le transport en commun. La diminution sera amplifiée par les réductions de tarifs dont profitent souvent les personnes âgées. Les recettes d'amendes, de stationnement, de location de salles ou d'équipements diminueront à mesure que les personnes seront en perte d'autonomie. Cependant, une augmentation des frais de service pourrait être peu utile en faisant fuir la clientèle restante.

3.2.2 Les changements sociodémographiques

Une étude de l'INRS, Urbanisation, Culture et Société parue en 2001, traite des changements sociodémographiques et de la fiscalité. Cette étude tente de saisir la dynamique du reprofilage des structures fiscales (impôts, taxes, cotisations et autres prélèvements) au Canada, en France et au Québec, au cours des dernières années et pour les temps qui viennent, dans un contexte de population vieillissante.

L'auteur, même si son étude ne porte pas sur l'impôt foncier, constate encore une fois, quinze ans après avoir écrit ces mots en 1987, que cette tendance se confirme : « [...] moins d'impôt sur le revenu, plus de taxes à la consommation et plus d'impôt foncier [...] ».

En effet, l'auteur note que :

> *[...] les années en cours sont marquées par un allégement des ponctions sur les revenus d'activité, compensé par une mise à contribution accrue des inactifs, via les impôts sur la consommation mais aussi, du moins en France, via certains nouveaux impôts sur le revenu. L'impôt sur le revenu, et surtout sur les salaires, avait connu un essor important à la faveur du développement du salariat; peut-être que cette montée n'aura été qu'une parenthèse d'à peine plus qu'un siècle pendant laquelle la prédominance des impôts sur la consommation aura paru s'estomper*[27].

Le vieillissement de la population, le déclin démographique dans les régions périphériques, la croissance démographique rapide dans les régions urbaines au détriment de municipalités de banlieues moins en demande, rendent certaines municipalités québécoises très vulnérables. Dans certains cas, il sera difficile de maintenir les revenus fiscaux locaux nécessaires tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Peu d'études documentent la fiscalité municipale dans un contexte de vieillissement de la population. Mais nous pouvons confirmer, à la lueur des données que nous possédons, que la réalité financière et fiscale des municipalités est complexe et tributaire de la dynamique de chaque municipalité. Il s'agit donc d'un champ d'investigation à explorer, et rapidement.

SOURCES INTERNET :

http://www.inrs-ucs.uquebec.ca/pdf/rap2003_03.pdf

http://www.inrs-ucs.uquebec.ca/pdf/rap2002_01.pdf

[27] *Hamel, Pierre J. « Changements socio-démographiques et fiscalité », in Jacques Vérin, Sophie Pennec, Jacques Légaré et Marie Digoix (dir.),* Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques – The Social Contract in the Face of Demographic Change, *Actes du colloque tenu dans le cadre des* Deuxièmes Rencontres Sauvy *et des* Treizièmes Entretiens Jacques Cartier, *Montréal (octobre 2000), collection « Dossiers et recherches », n° 104, Paris : INED, p. 323-344.*

PAGE BLANCHE

(pour conserver la pagination dans le document PDF)

Annexes

ANNEXE 1

Vieillissement et finances municipales

VALEURS RÉSIDENTIELLES DANS LES MRC LES PLUS VIEILLES

MRC	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Les Basques	110	**-3,0 %**	1,7 %
Mékinac	350	1,1 %	0,7 %
Asbestos	400	4,9 %	5,2 %
Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan)	360	0,9 %	n. d.
L'Amiante	310	0,8 %	0,1 %
Papineau	800	**-1,6 %**	**-2,5 %**
Denis-Riverin (Haute-Gaspésie)	040	2,2 %	1,3 %
Maskinongé	510	3,1 %	6,6 %
Bas-Richelieu	530	**-1,3 %**	1,4 %
Matane	080	2,6 %	3,0 %
Charlevoix	160	8,5 %	3,9 %

n. d. : données 2001 non disponibles

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

VALEURS RÉSIDENTIELLES DANS LES MRC LES PLUS JEUNES

MRC	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Mirabel	740	8,4 %	11,4 %
Les Moulins	640	9,5 %	4,9 %
La Jacques-Cartier	220	6,7 %	6,8 %
Thérèse-de-Blainville	730	8,1 %	6,2 %
Les Collines-de-l'Outaouais	820	7,9 %	6,3 %
Lajemmerais	590	5,3 %	4,9 %
Roussillon	670	5,8 %	4,2 %

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

VALEURS RÉSIDENTIELLES DANS LES MRC LES PLUS JEUNES DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

MRC	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Sept-Rivières	972	**-2,6 %**	0,7 %
Caniapiscau	971	**-1,6 %**	16,6 %
Minganie	980	7,2 %	2,6 %

Source : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

VALEURS RÉSIDENTIELLES DANS LES MRC DE VILLÉGIATURE

MRC	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Les Pays-d'en-Haut	770	11,0 %	4,2 %
Memphrémagog	450	4,9 %	5,6 %
Matawinie	620	8,4 %	2,1 %
Les Laurentides	780	13,5 %	1,1 %
Antoine-Labelle	790	3,5 %	2,8 %
La Vallée-de-la-Gatineau	830	1,6 %	3,3 %

Source : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

VALEURS RÉSIDENTIELLES DANS LES MRC DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

MRC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Abitibi-Ouest	870	**-5,8 %**	0,5 %
La Vallée-de-l'Or	890	**-6,6 %**	n. d.
Rouyn-Noranda	860	**-5,6 %**	n. d.
Témiscamingue	850	3,1 %	3,2 %
Abitibi	880	**-2,3 %**	1,6 %
MRC DU BAS ST-LAURENT	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
La Matapédia	070	3,9 %	3,6 %
La Mitis	090	**-1,5 %**	n. d.
Rimouski-Neigette	100	**-0,1 %**	n. d.
Rivière-du-Loup	120	**-0,3 %**	3,3 %
Témiscouata	130	0,6 %	3,9 %
Kamouraska	140	2,1 %	2,9 %

n. d. : données 2001 non disponibles

Source : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

VALEURS RÉSIDENTIELLES DANS LES MRC DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES (SUITE)

MRC DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Le Rocher-Percé	020	1,8 %	0,6 %
La Côte-de-Gaspé	030	8,9 %	**-6,9 %**
Bonaventure	050	2,1 %	0,6 %
Avignon	060	4,6 %	n. d.
Les-Îles-de-la-Madeleine	010	5,3 %	n. d.
MRC DE LA CÔTE-NORD	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Manicouagan	960	**-7,0 %**	**-0,8 %**
Haute-Côte-Nord	950	2,6 %	1,7 %
MRC DU SAGUENAY ET DU LAC SAINT-JEAN	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Maria-Chapdelaine	920	4,8 %	3,1 %
Le Fjord-du-Saguenay	942	3,5 %	n. d.
Le Domaine-du-Roy	910	4,2 %	4,1 %
Lac-Saint-Jean-Est	930	6,6 %	n. d.

n. d. : données 2001 non disponibles

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

VILLES EXERÇANT LES COMPÉTENCES DE MRC

VILLE	CODE	VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
		VARIATION 2003-2002	VARIATION 2002-2001
Montréal	66023	7,9 %	n. d.
Québec	23027	4,6 %	n. d.
Longueuil	58227	3,8 %	n. d.
Laval	65005	8,0 %	6,3 %
Gatineau	81107	9,2 %	n. d.
Saguenay	94068	3,7 %	n. d.
Sherbrooke	43027	3,2 %	n. d.
Trois-Rivières	37067	0,7 %	n. d.
Lévis	25213	6,0 %	n. d.

n. d. : données 2001 non disponibles

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

LES AUTRES MRC

		VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
LA CAPITALE-NATIONALE	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Charlevoix-Est	150	1,9 %	6,4 %
La Côte-de-Beaupré	210	**-3,8 %**	**-0,1 %**
L'Île-d'Orléans	200	8,2 %	0,7 %
Portneuf	340	4,2 %	3,6 %
MAURICIE	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Les Chenaux	372	4,0 %	n. d.
La Tuque (Le Haut-Saint-Maurice)	900	1,7 %	**-2,5 %**
ESTRIE	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Coaticook	440	5,4 %	3,5 %
Le Granit	300	11,9 %	3,7 %
Le Haut-Saint-François	410	0,8 %	**-0,3 %**
Le Val-Saint-François	420	2,2 %	2,0 %
OUTAOUAIS	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Pontiac	840	1,1 %	**-1,1 %**
CHAUDIÈRE-APPALACHES	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
Beauce-Sartigan	290	4,8 %	n. d.
Bellechasse	190	6,4 %	n. d.
La Nouvelle-Beauce	260	10,9 %	1,8 %
Les Etchemins	280	2,6 %	n. d.
L'Islet	170	6,4 %	4,4 %
Lotbinière	330	13,6 %	2,2 %
Montmagny	180	3,3 %	2,4 %
Robert-Cliche	270	1,3 %	4,4 %

n. d. : données 2001 non disponibles

Source : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

LES AUTRES MRC (SUITE)

		VARIATION 2003-2002 ET 2002-2001	
LANAUDIÈRE	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2002-2001**
D'Autray	520	5,3 %	n. d.
Joliette	610	2,8 %	3,3 %
L'Assomption	600	0,7 %	n. d.
Montcalm	630	3,4 %	**-2,3 %**
LAURENTIDES	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2003-2001**
Argenteuil	760	4,0 %	3,7 %
Deux-Montagnes	720	8,0 %	5,4 %
La Rivière-du-Nord	750	3,2 %	n. d
MONTÉRÉGIE	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2003-2001**
Acton	480	1,4 %	5,4 %
Beauharnois-Salaberry	700	2,8 %	n. d.
Brome-Missisquoi	460	6,8 %	3,3 %
La Haute-Yamaska	470	6,0 %	3,3 %
La Vallée-du-Richelieu	570	6,1 %	3,0 %
Le Haut-St-Laurent	690	**-4,1 %**	4,2 %
Le Haut-Richelieu	560	6,0 %	n. d.
Les Jardins-de-Napierville	680	7,0 %	n. d.
Les Maskoutains	5400	6,4 %	n. d.
Rouville	550	6,0 %	n. d.
Vaudreuil-Soulanges	710	12,0 %	6,9 %
CENTRE DU QUÉBEC	**CODE**	**VARIATION 2003-2002**	**VARIATION 2003-2001**
Arthabaska	390	3,6 %	2,8 %
Bécancour	380	2,6 %	1,8 %
Drummond	490	4,4 %	3,7 %
L'Érable	320	2,3 %	2,6 %
Nicolet-Yamaska	500	3,8 %	n. d.

n. d. : données 2001 non disponibles

Source :
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Données financières accessibles sur le site Internet.

ANNEXE 2

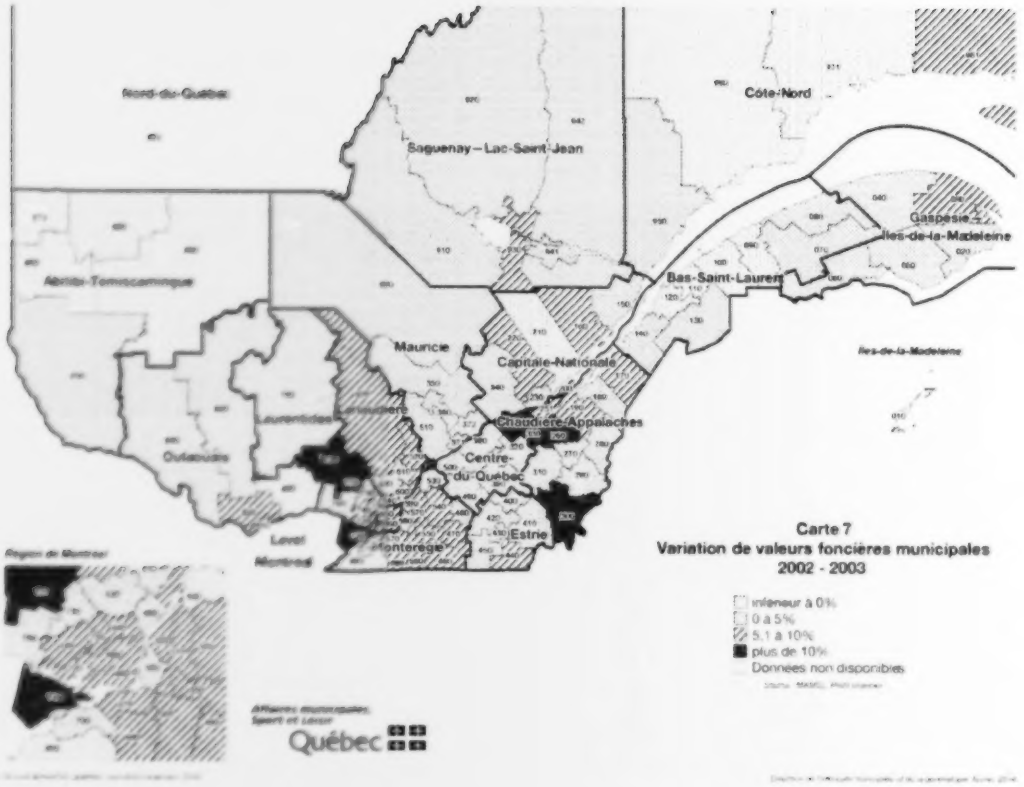
Nord-du-Québec
Saguenay – Lac-Saint-Jean
Côte-Nord
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Mauricie
Capitale-Nationale
Îles-de-la-Madeleine
Laurentides
Chaudière-Appalaches
Outaouais
Centre-du-Québec
Estrie
Montérégie
Laval
Montréal
Région de Montréal
Affaires municipales, Sport et Loisir
Québec
Carte 7
Variation de valeurs foncières municipales
2002 - 2003
inférieur à 0%
0 à 5%
5,1 à 10%
plus de 10%
Données non disponibles

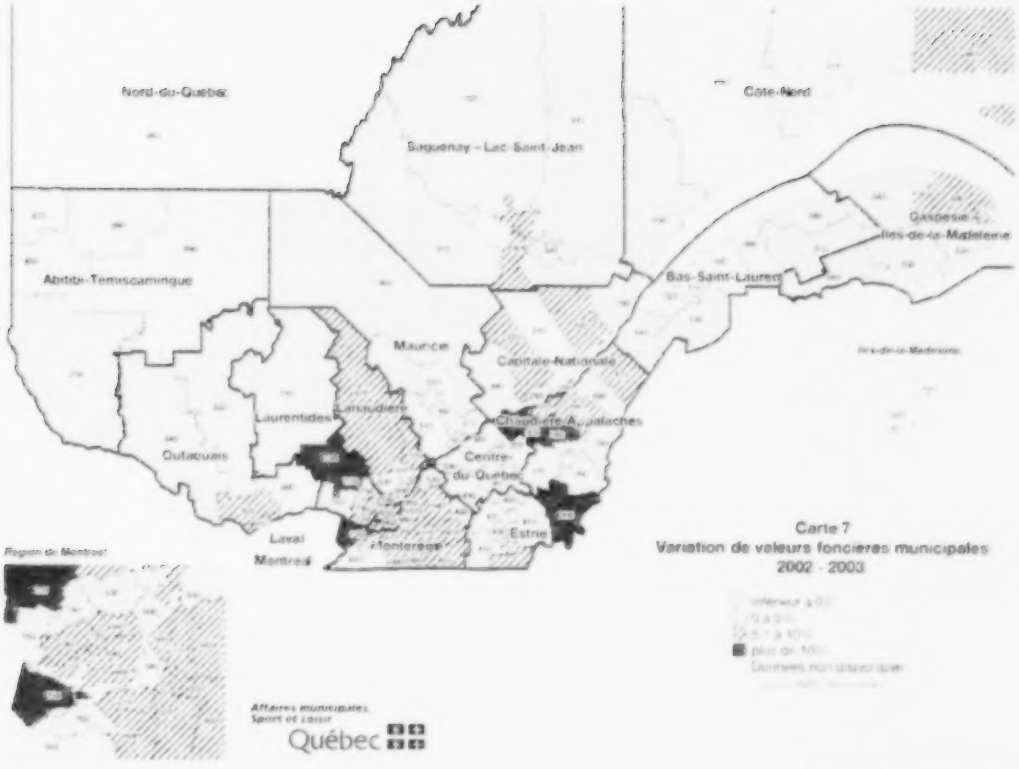

Carte 7
Variation de valeurs foncières municipales
2002 - 2003

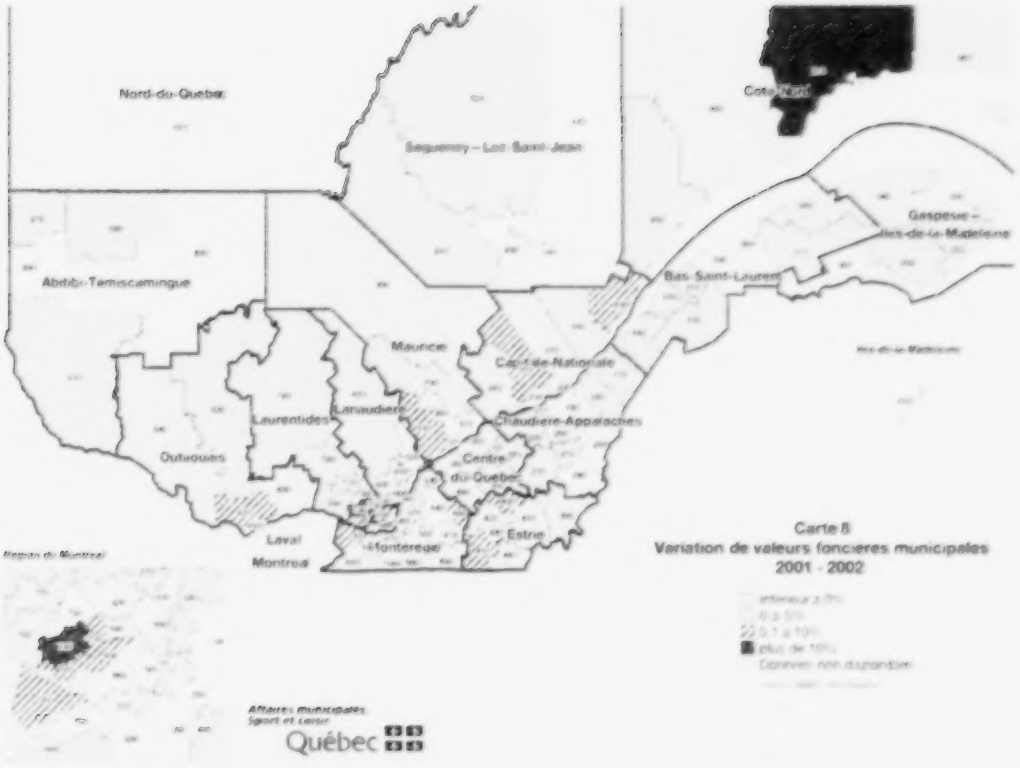
Nord-du-Québec
Saguenay – Lac-Saint-Jean
Côte-Nord
Gaspésie –
Îles-de-la-Madeleine
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Mauricie
Capitale-Nationale
Laurentides
Lanaudière
Chaudière-Appalaches
Outaouais
Centre-
du-Québec
Laval
Montréal
Montérégie
Estrie
Carte 8
Variation de valeurs foncières municipales
2001 - 2002
Affaires municipales
Sport et Loisir
Québec

ANNEXE 2 (SUITE)

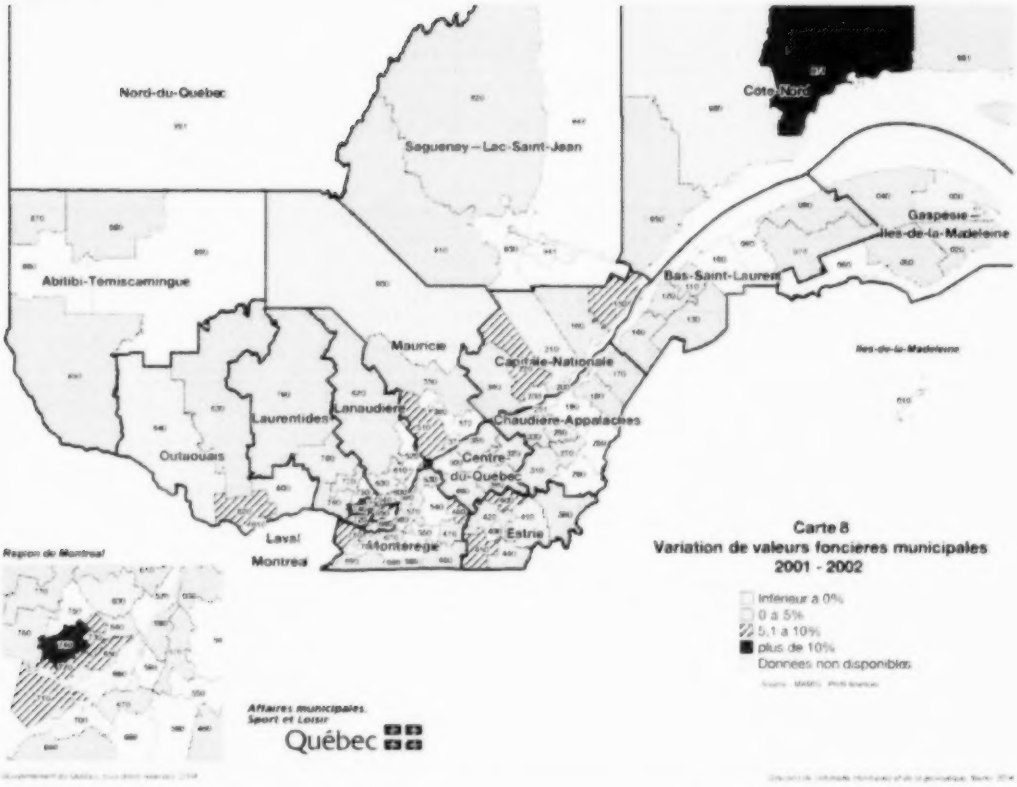

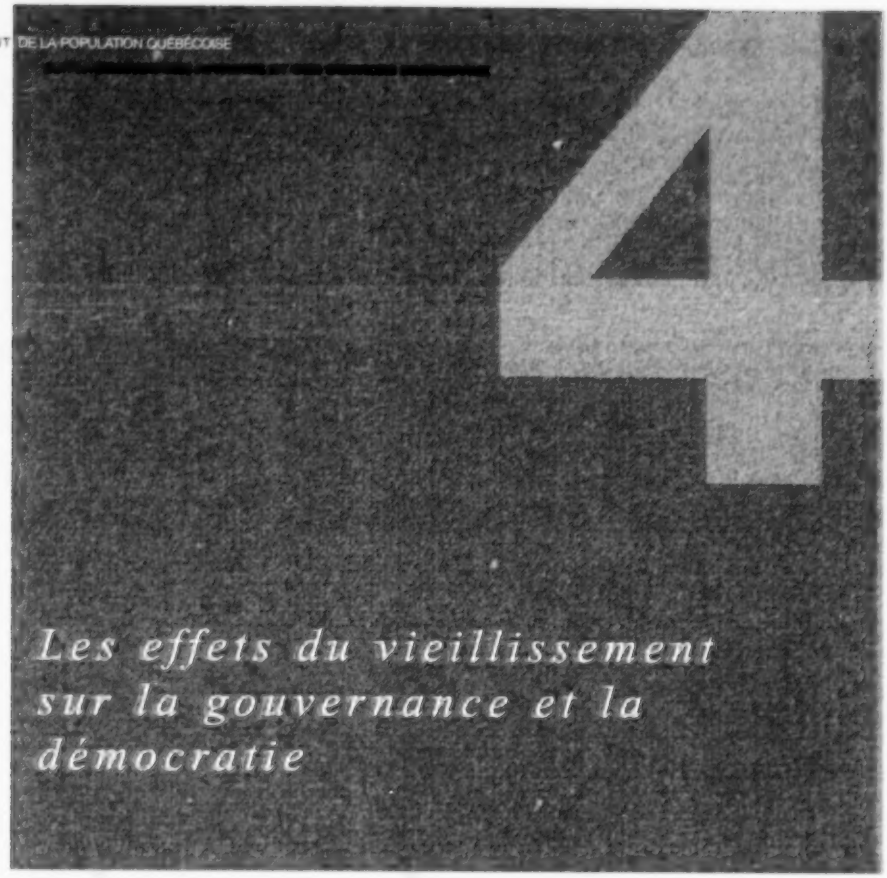

4

Les effets du vieillissement sur la gouvernance et la démocratie

Les projections démographiques présentées dans le premier chapitre confirment que le vieillissement de la population est inévitable et trop avancé pour que la tendance soit, à court terme, renversée. Également, l'enjeu prédominant des prochaines années n'est pas seulement le vieillissement, mais, plus fortement au Québec, l'arrivée à la retraite des baby-boomers, phénomène qui aura pour effet d'accroître la proportion des 65 ans et plus dans la population. Dans ce chapitre, la question suivante est posée : cela aura-t-il des effets sur la démocratie et la gouvernance locale, et si oui, dans quelle mesure?

Tel que déjà énoncé, tout travail sur le vieillissement est prospectif et plusieurs précautions doivent être prises lorsque vient le temps de prévoir le comportement des futures personnes âgées. Objectivement, il est impossible de prévoir l'ensemble de leurs comportements, ne serait-ce que parce qu'il est impossible de prévoir les propriétés de l'environnement dans lequel elles vivront dans dix, vingt ou trente ans. Néanmoins, certaines tendances ont été détectées et des réalités indubitables, telle la diminution de la mobilité des aînés, permettent de cerner quelques-uns des enjeux démocratiques et de gouvernance qui attendent les municipalités du Québec.

Dans un premier temps, l'adéquation du cadre formel des élections municipales au Québec avec le phénomène du vieillissement sera examinée afin de cerner les besoins spécifiques des personnes âgées dans l'exercice de leur droit de vote. Ensuite, l'examen de ce cadre formel et légal sera suivi de celui des répercussions du vieillissement sur d'autres outils de gouvernance locale, soit l'information, la consultation et la participation.

Les relations de pouvoir entre les générations seront ensuite abordées. Depuis le début des années 1980, démographes, sociologues et politologues tentent de prévoir l'impact de cette arrivée massive d'individus à la retraite et à la fin de leur vie. Certains y voient la montée d'un « pouvoir gris » au détriment des jeunes tandis que d'autres annoncent un déficit démocratique qui défavoriserait les personnes âgées. Ces derniers dénoncent généralement l'inaction des gouvernements quant aux inévitables problèmes sociaux et économiques à venir. Ces prédictions seront examinées afin de détecter quelques tendances qui pourraient aider les municipalités à appréhender l'arrivée de cette masse de retraités.

Enfin, il sera nécessaire de se pencher sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), vues par plusieurs comme un outil nécessaire à une démocratie plus directe. En relation avec les promesses faites depuis les années 1990, il sera intéressant d'examiner l'impact réel des NTIC sur la démocratie et la gouvernance dans un contexte de vieillissement de la population.

4.1 La démocratie locale au Québec

4.1.1 Le cadre légal des élections municipales québécoises et les personnes âgées

La manifestation fondamentale de la démocratie est incontestablement l'élection de représentantes et représentants pour gouverner les affaires de l'État. L'examen des fondements du modèle québécois révèle que ce dernier ne discrimine pas, du moins formellement, les personnes âgées. Comme le rappelle l'Assemblée nationale :

> *au Québec, le système de gouvernement est une démocratie représentative en ce sens que les citoyens gouvernent par le biais de représentants qu'ils élisent [...] tous les citoyens canadiens âgés de 18 ans et plus qui sont domiciliés au Québec depuis au moins six mois ont le droit de vote et peuvent être inscrits sur la liste électorale, à l'exception des personnes placées sous curatelle et des personnes déclarées coupables d'une manœuvre électorale frauduleuse dans les cinq dernières années.*

Toute personne qui répond à ces critères dispose donc du droit de voter.

De leur côté, les élections municipales reposent sur les mêmes fondements, à l'exception du fait que des individus qui ne résident pas dans la municipalité peuvent jouir du statut d'électeur, tels les propriétaires d'immeubles (chalet ou immeuble locatif) ou les occupants d'établissements d'entreprises situées sur le territoire de la municipalité.

Aucune disposition légale n'exclut ou ne discrimine ouvertement les personnes âgées, comme l'âge minimal le fait pour les jeunes en empêchant les moins de 18 ans de voter. Les sections suivantes examinent cependant deux aspects incontournables de la démocratie dans une société vieillissante : la mobilité et la participation réelle.

4.1.1.1 La mobilité

La diminution de la mobilité représente l'une des rares certitudes que nous pouvons envisager quant au vieillissement. Sur une période de temps plus ou moins longue qui se rapproche plus ou moins du moment du décès, l'humain se retrouve éventuellement limité dans ses déplacements. L'hypothèse selon laquelle le vieillissement induit les mêmes limitations que celles rencontrées par les personnes handicapées ou à mobilité réduite est ici posée.

Plusieurs dispositions de la Loi électorale du Québec (L.R.Q., c. E-3.3) et de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) visent à favoriser l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées. Les lois provinciales et municipales prévoient, entre autres, que les bureaux de vote seront facilement accessibles au public, que le vote par anticipation sera admis pour toute personne handicapée et que les bureaux de vote par anticipation seront obligatoirement accessibles aux personnes handicapées. Elles prévoient également que des bureaux de vote itinérants permettront le suffrage pour les personnes incapables de se déplacer, résidant dans des centres hospitaliers, d'hébergement ou de soins de longue durée, en se rendant sur place. Enfin, les lois prévoient que tout individu pourra demander l'aide du scrutateur (ou même d'une autre personne dans certains cas) pour se rendre à l'isoloir et en revenir, pour marquer son bulletin de vote ou pour toute autre assistance s'il se voit incapable d'effectuer lui-même une quelconque étape de la procédure du scrutin.

Assumer que les lois représentent un outil parfaitement efficace serait cependant irréaliste. Si elles prennent en considération les réalités des individus affligés de limitations physiques, les lois ne peuvent prévoir tous les cas particuliers. La première limite, applicable à l'ensemble des lois, réside dans l'ignorance des potentiels bénéficiaires quant à leurs droits. Le cadre légal implique effectivement que les gens doivent connaître les dispositions qui les concernent et, deuxième limite, qu'ils fassent eux-mêmes les démarches auprès du président d'élection pour s'en

prévaloir. Même si nul ne peut être ignorant devant la loi, aucune donnée ne permet de savoir si les citoyens sont actuellement suffisamment informés de leurs droits. Il faut également souligner que la démarche auprès du président d'élection représente un effort qui peut sembler anodin pour une personne en santé, mais dissuadera une personne déjà affaiblie par la maladie ou une autre condition contraignante.

Une comparaison de la Loi électorale du Québec (LEQ) et de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) permet aussi de constater que cette dernière ne contraint pas le président d'élection à s'assurer de l'accessibilité des bureaux de vote pour les personnes à mobilité réduite. L'article 303 de la LEQ stipule que :

> *Les bureaux de vote d'un secteur électoral doivent être regroupés et situés dans un endroit facile d'accès et être accessibles aux personnes handicapées. Toutefois, si une circonstance particulière ou si la superficie du secteur électoral le justifie, le directeur du scrutin peut établir ces bureaux en plus d'un endroit. En outre, si le directeur du scrutin ne peut établir un bureau de vote dans un endroit accessible aux personnes handicapées, il doit obtenir l'autorisation du directeur général des élections avant de l'établir dans un endroit qui n'est pas ainsi accessible.*

Selon les estimations du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), 70 % des bureaux de vote étaient accessibles aux personnes handicapées à l'élection provinciale de 1994 contre 98 % lors des dernières élections provinciales en 2003.

Aucune donnée ne permet actuellement de mesurer la proportion des bureaux de vote municipaux accessibles aux personnes handicapées. Les municipalités qui souhaitent améliorer leur service en la matière pourraient cependant s'inspirer de l'expérience provinciale qui semble avoir porté fruits.

4.1.1.2 La participation aux élections

En associant le profil socio-économique des individus à leur comportement électoral, il est possible de faire ressortir certaines tendances. À cet effet, il est intéressant de constater que même si les mesures existantes pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au scrutin sont imparfaites, elles n'empêchent pas, actuellement, les personnes âgées de voter. L'enquête de Léger Marketing (2002) établit d'ailleurs que seulement 3 % des personnes de 65 ans ou plus et 4 % de celles de 55 à 64 ans disent ne jamais voter aux élections, qu'elles soient fédérales, provinciales ou municipales, comparativement à 38 % chez les jeunes de 18 à 24 ans. À l'opposé, cette même enquête indique que seulement 28 % des gens de 18 à 24 ans disent voter à toutes les élections contre 75 % pour les 55 à 64 ans et 72 % pour les 65 ans et plus (ce qui est bien au-delà de moyenne canadienne de 55 %).

Malgré les contraintes qui limitent et limiteront les personnes âgées dans l'expression de leur choix électoral, le défi réel de la participation électorale est donc ailleurs. C'est plutôt la faible participation des jeunes aux élections qui est actuellement inquiétante et c'est peut-être sur cet aspect que des efforts doivent être déployés. Ballington (2002)[28] confirme que cette tendance s'observe dans l'ensemble des pays développés. Les travaux de Lagos et Rose (1999)[29] font d'ailleurs ressortir que les jeunes cumulent un ensemble de caractéristiques sociales qui défavorisent la participation politique, tels le faible revenu, un manque de connaissance du système politique et un manque de confiance envers la politique et ses représentants, toutes des caractéristiques qui se retrouvent chez les personnes âgées, mais à des degrés moindres et dans des proportions beaucoup moins grandes. Par exemple, les données du *Portrait social du Québec : Données et analyses* (2001) permettent de constater, d'une

[28] *J. Ballington, "Youth Voter Turnout", in Lópes Pintor, R. et Gratschew, M., "Voter Turnout Since 1945 : A Global Report"*, International IDEA, *2002, p. 111-114.*

[29] *M. Lagos et R. Rose,* Young People in Politics : A Multi-Continental Survey, *International IDEA Democracy Forum, Stockholm, juin 1999, http://www.idea.int/99df/daniela-int3.html.*

part, que les personnes âgées sont de moins en moins pauvres et que, d'autre part, les personnes âgées pauvres le sont de moins en moins. En effet, depuis 1977, la proportion de familles et de personnes seules à faible revenu de 55 ans et plus[30] est passée de 51,2 % à 12,0 % pour les personnes seules, de 13,2 à 7,0 % pour les familles et de 27,0 % à 9,1 % pour les unités familiales.

4.1.2 Information, consultation et participation

La démocratie locale ne se limite pas qu'au scrutin. Depuis maintenant plus de vingt ans, les citoyens demandent de plus en plus d'informations, exigent d'être consultés et même de participer à chacune des étapes de gestion des enjeux qui peuvent les affecter. L'augmentation des connaissances et du niveau d'éducation, l'accès à des sources d'information de plus en plus nombreuses et variées (multiplication des chaînes de radio et de télévision, Internet, études scientifiques, etc.) et la prise de conscience des limites des discours scientifique et politique, sont autant de facteurs qui ont favorisé l'émergence d'une demande citoyenne d'information, de consultation et de participation. Pour Hays (2000)[31], qui s'est intéressé à l'évolution des politiques environnementales aux États-Unis, l'ensemble de ces facteurs, juxtaposé à la multiplication des incidences sur la qualité de vie des citoyens, a incité plusieurs individus « politiquement passifs » à devenir « politiquement actifs ». Sans pouvoir transposer directement ce comportement aux personnes âgées, la tendance générale de la population à multiplier ses demandes d'information et de participation tend à se confirmer et semble vouloir s'accroître dans le futur.

Comme dans plusieurs pays occidentaux, des mécanismes de gouvernance qui incitent les citoyens du Québec à participer à la gestion des affaires publiques ont sensiblement évolué depuis quelques années : les mécanismes existants d'information et de consultation font l'objet d'adaptation et d'amélioration et de nouveaux outils sont créés. On assiste de plus en plus à une intégration des citoyens à toutes les étapes de la gestion des affaires de l'État, dès l'élaboration des plans, politiques et programmes, dans certains cas, jusqu'à l'étape du suivi.

À l'instar de la Ville de Québec qui a récemment adopté une politique de consultation publique, certaines municipalités se dotent de procédures formelles de consultation pour favoriser une plus grande participation de leurs citoyens. Ces procédures viennent s'ajouter aux mécanismes déjà prévus dans les lois applicables aux municipalités et permettent à la population de participer aux séances ordinaires, spéciales ou de consultation du conseil municipal, selon que la municipalité est régie par la Loi sur les cités et villes ou par le Code municipal. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme fixe les conditions à la tenue des assemblées de consultation publique portant sur les enjeux d'aménagement et d'urbanisme. La Loi sur les biens culturels fait de même pour les dossiers traitant de patrimoine. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités fixe les conditions pour tenir des registres invitant les citoyens à se prononcer, par une demande de référendum, sur les projets de règlements municipaux en matière d'emprunt, de zonage, etc. Enfin, les projets municipaux relatifs à l'environnement telle l'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire, ou les projets privés telle l'implantation d'une entreprise agricole polluante, font également l'objet de séances d'information ou de consultation par la municipalité, parfois même avant la tenue des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) prévues par la Loi sur la qualité de l'environnement.

4.1.2.1 L'accès à l'information

La participation des citoyens à la gestion des affaires municipales ne peut se faire sans accès à l'information. Les critiques citoyennes concernant les limites d'accès à l'information sont nombreuses et proviennent de toutes les cohortes. Un effort général pour améliorer la participation et l'information relatives aux affaires municipales de tous les citoyens est nécessaire et a déjà été reconnu par les municipalités et par le ministère des Affaires municipales,

30 *Ménages dont le chef de famille a 55 ans ou plus.*

31 S.P. Hays, A History of Environmental Politics Since 1945. *Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.*

du Sport et du Loisir. Les sites Internet municipaux et le site du Ministère, où les renseignements généraux et administratifs, les bulletins d'information et autres documents d'intérêt sont accessibles, témoignent de la volonté de fournir le plus d'informations possible à la population. Mais l'augmentation prochaine du nombre de personnes âgées ne peut qu'attirer l'attention sur les carences actuelles des mécanismes de consultation et d'information eu égard aux caractéristiques spécifiques des aînés.

Comme pour d'autres groupes de la société, l'amélioration de la participation des citoyens âgés aux affaires municipales réside d'abord dans l'accès aux documents et aux assemblées publiques d'information. Actuellement, bien que le déroulement des séances soit minimalement formalisé par un cadre législatif commun à toutes les municipalités, des obstacles à la présence de citoyens sont facilement identifiables. Par exemple, l'emplacement des séances limite quelquefois l'accès à certaines personnes. L'accessibilité des locaux et leur aménagement doivent être réfléchis en fonction des besoins des personnes à mobilité réduite ou handicapées. Lorsque les accès et espaces réservés aux personnes handicapées sont mal situés dans une salle, ils sont autant d'éléments qui embarrassent et découragent certains citoyens.

Au même titre, l'accès aux documents d'information potentiellement utiles aux citoyens doit être pensé en fonction des limitations de certaines personnes âgées. Le support informatique et le réseau Internet, même s'ils offrent de nombreux avantages, ne sont pas encore des solutions accessibles pour informer les personnes âgées et communiquer avec elles, bien que l'Internet fasse actuellement de grandes percées chez cette clientèle. À l'instar de toute stratégie efficace d'information, celle-ci doit être facilement accessible, partagée dans un langage clair et doit être assez concise pour éviter de surcharger le citoyen.

4.1.2.2 Les mécanismes municipaux de consultation et de participation

Peu d'études permettent actuellement de connaître spécifiquement le niveau d'efficacité des mécanismes municipaux qui visent une meilleure participation des citoyens. Comme dans le cas des élections, il semble toutefois que la participation et l'intérêt des citoyens pour les affaires municipales soient moins élevés que pour les enjeux provinciaux et nationaux. En fait, le portrait semble encore plus sombre en ce qui a trait aux activités de consultation et d'information. À la suite d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de 430 municipalités en 2001, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (2001 : 53)[32] constatait que 88 % des répondants[33] jugeaient que la participation des citoyens aux assemblées publiques de consultation en matière d'urbanisme était faible ou inexistante. Moins de 1 % des répondants la jugeaient forte. À l'exception de certains enjeux à forte mobilisation sociale (implantation d'une industrie potentiellement nocive pour la santé des citoyens, démolition d'un bâtiment patrimonial, etc.), il semble que la faiblesse de la participation à l'échelon municipal soit observable chez la majorité des citoyens. La tendance occidentale à une plus grande demande citoyenne de consultation et de participation semble cependant vouloir s'étendre à tous les échelons de la gestion publique. De plus, nous pouvons poser l'hypothèse que cette demande sera plus forte chez les futures personnes âgées puisque plus familières avec ce genre de procédure que celles d'aujourd'hui.

32 *Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.* Les mécanismes de consultation publique en matière d'urbanisme et d'aménagement. *Rapport d'étape, octobre 2001.*

33 *Responsables de l'aménagement et de l'urbanisme dans les municipalités.*

4.2 Le pouvoir gris

Les changements démographiques occasionnés par le vieillissement auront sans l'ombre d'un doute des effets sur l'ensemble des mécanismes de gouvernance et plus spécifiquement sur la gestion des affaires municipales. Dans une perspective politique, la thèse la plus connue et la plus médiatisée est l'avènement d'un pouvoir gris qui dominerait l'échiquier politique. Selon ses partisans, les aînés se retrouveront dans une situation de pouvoir qui reposera sur un ensemble d'atouts dont le nombre, le patrimoine acquis, la santé, le temps libre, le bagage de connaissances variées, un réseau de contacts établi, etc.

Il est indéniable que plusieurs de ces atouts permettent déjà aux personnes âgées de faire valoir leurs intérêts. Comme nous l'avons vu, celles-ci sont beaucoup plus nombreuses à exercer leur droit de vote et si cette tendance se maintient, le poids du nombre accentuera davantage leur influence électorale. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, les personnes de 65 ans et plus composeront 26,92 % de la population et 47,87 % de la population en âge de voter[34] en 2041 comparativement à 9,81 % et 13,26 % en 1986 (figure 12). Depuis que se cumulent des statistiques démographiques, jamais le ratio de personnes âgées de 65 ans et plus n'aura été aussi élevé. La figure 12 illustre bien l'influence de l'arrivée à la retraite des premiers baby-boomers en 2010, dont l'ascension se poursuivra jusqu'en 2030. C'est dans ce nombre que les défenseurs de la thèse du pouvoir gris voient une masse d'électeurs qui fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre et un groupe de pression plus puissant pour les dirigeants des divers échelons de nos gouvernements.

FIGURE 12

Part des 65 ans ou plus dans la population et dans la population en âge de voter

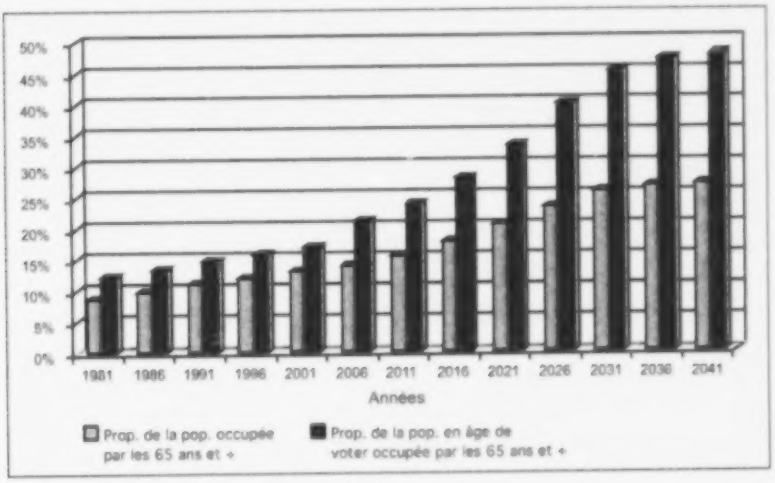

34 Ces résultats sont basés sur le scénario de référence projeté par l'ISQ. Ce scénario correspond à la projection fondée sur les hypothèses considérées comme les plus plausibles.

Par contre, se restreindre au nombre et à la proportion des personnes âgées correspond à nier la complexité du comportement politique des aînés (et de l'être humain en général). Les sources de pouvoir politique ne se limitent pas qu'au nombre d'individus et un examen approfondi de la question démontre même que l'envergure d'une cohorte n'assure pas le poids du nombre. Comme le constate Binstock[55] (2000), la conception du pouvoir par les défenseurs de la thèse du pouvoir gris suppose que les personnes âgées forment d'abord un bloc homogène et ensuite, qu'elles ne votent que dans leur intérêt personnel :

> *The [senior power] model starts with the fact that older people constitute a numerically significant portion of the electorate and then assumes that their political behavior is guided by their selfinterests, and that most of them perceive their interest to be the same.(Binstock, 2000 : 23)*

Or, comme Binstock le démontre, le modèle d'un pouvoir gris monolithique se heurte à deux grandes limites : 1) l'action politique des personnes âgées ne se réduit pas qu'à leur intérêt personnel et 2) les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène dont les intérêts personnels sont similaires pour chacune d'elles.

1) L'action politique des personnes âgées

De prime abord, il n'est pas possible de concevoir l'action politique des personnes âgées dans une logique limitée à l'unique défense de leurs propres intérêts. Pour de nombreuses raisons, rien ne permet de postuler que le passage à la retraite entraîne soudainement les individus à ne fonder leur action politique que sur leur intérêt personnel. Bien au contraire, les analyses établissent que le passage à la retraite n'amène pas de changement comportemental important. Jean Carette, dans le *Droit d'ainesse* (2002 : 86)[56] illustre bien la stabilité du comportement des individus : « Le bon sens, souvent, et la sociologie, parfois, m'ont convaincu qu'on vieillit comme on a pu vivre, à la mesure des conditions de vie et de travail que l'enfance, la jeunesse et l'âge adulte nous ont ménagées. »

La plus vaste enquête existante sur le vieillissement, « The Berlin Aging Study » (1999)[57], qui a regroupé plus de 40 scientifiques provenant d'une grande quantité de disciplines aussi variées que la dentisterie, la neuropsychologie, la sociologie ou l'économie, confirme l'hypothèse de Carette grâce à ses propres données, mais également celles d'autres chercheurs américains[58]. Ces études démontrent la grande stabilité comportementale des individus durant l'évolution de leur vie, autant eu égard à leurs caractéristiques individuelles (intelligence ou personnalité) que socio-économiques. Puisque ces caractéristiques déterminent largement l'ensemble des comportements individuels, nous pouvons croire que le comportement des personnes âgées ressemble grandement à celui qu'elles avaient lorsqu'elles étaient plus jeunes. Comme pour l'ensemble de la population, ce sont plutôt des changements importants dans l'environnement des individus qui seront susceptibles de modifier leur comportement, telles une crise économique majeure ou une guerre, mais aussi l'arrivée dans leur région d'une entreprise potentiellement polluante ou d'une mégaporcherie par exemple. Pour que cela ait un impact politique assez important, de tels événements devront toucher un assez grand nombre d'individus en mesure de se mobiliser.

Comme le laisse entendre Binstock, rien ne peut nous laisser également croire que des comportements comme l'altruisme, la partisanerie, l'intérêt pour d'autres enjeux politiques que ceux liés aux personnes âgées ou même l'influence d'une campagne électorale ou d'un candidat, disparaissent avec la retraite. Le statut de personne âgée n'est qu'une des caractéristiques à laquelle ces individus peuvent s'identifier, une logique parmi d'autres sur laquelle l'acteur fonde son action. L'acteur politique qu'il représente continue d'être complexe et d'évoluer dans

55 *R.H. Binstock, "Older People and Voting Participation : Past and Future", in* The Gerontologist, *40, 1, février 2000, p. 10-31.*

56 *Jean Carette,* Droit d'ainesse : Contre tous les âgismes, *Boréal, 2002, 235 pages.*

57 *P. Baltes et K.U. Mayer.* The Berlin Aging Study : Aging From 70 to 100, *Cambridge University Press, 1999, 552 pages.*

58 *Voir à ce sujet : C. Hertzog et K.W. Schaie, 1988, "Stability and Change in adult intelligence 2: Simultaneous analysis of longitudinal means and covariance structures", in* Psychology and Aging, *3, p. 122-130.*

plusieurs environnements tels sa vie familiale, son quartier, ses actions sociales, etc. Viriot Durandal (2003)[39] note d'ailleurs qu'un lobby de retraités tels les Gray Panthers des États-Unis, s'est déjà engagé dans la défense des intérêts des jeunes ou des pauvres.

De plus, il ne faut pas oublier que plusieurs problématiques ne peuvent être abordées que dans une logique générationnelle. Le phénomène NIMBY (Not In My BackYard ou « pas dans ma cour ») par exemple, s'étend souvent à une échelle qui dépasserait d'éventuels regroupements territoriaux par génération. Plusieurs demandes de sécurité publique rejoignent également plusieurs groupes d'âge. Les projets d'installation de panneaux d'arrêt ou de feux de circulation peuvent autant provenir de personnes âgées que de parents qui souhaitent assurer la sécurité de leurs enfants. Parce que les personnes âgées ne sont pas que des personnes âgées, la confrontation intergénérationnelle prédite par les tenants de la thèse du pouvoir gris ne semble pas si certaine.

2) L'hétérogénéité du groupe des aînés

Les 65 ans et plus forment un groupe hétérogène. Leurs intérêts personnels sont variés au même titre que leurs caractéristiques le sont. Le premier chapitre de ce rapport a permis de mettre en évidence la répartition inégale des personnes âgées sur le territoire québécois. Ainsi, certaines municipalités de villégiature verront, par exemple, leur proportion de nouvelles personnes retraitées augmenter sensiblement. En effet, les variations de population enregistrées de 1996 à 2001 démontrent déjà que les MRC de villégiature sont particulièrement attractives pour la population des 55 à 74 ans : durant cette période, les MRC de Memphrémagog, de Matawinie, des Laurentides, et des Pays-d'en-Haut ont enregistré des augmentations de 8 % et plus dans ce groupe d'âge. Ces nouveaux arrivants auront un profil socio-économique particulier et vivront dans un environnement qui influenceront leur identité, leurs besoins et leurs comportements. Ces personnes ne requerront pas les mêmes services et n'adopteront pas les mêmes comportements politiques que les personnes âgées d'une municipalité plus urbaine et offrant un vaste choix de soins hospitaliers et palliatifs, par exemple. Manifestement, toutes les municipalités du Québec ne peuvent s'attendre à devoir relever les mêmes défis.

À la suite de l'amélioration de la qualité de vie et grâce aux progrès de la médecine, au troisième âge s'est graduellement ajouté le quatrième âge et bientôt s'ajoutera le cinquième âge. Le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées, dans son document intitulé *Le Québec vieillissant, un enjeu de société* (1999 : 29), souligne d'ailleurs une particularité importante de l'hétérogénéité des 65 ans et plus en mettant en évidence, à l'instar de plusieurs autres études, la différence des besoins et des attitudes au sein même de ce groupe d'âge. Le Bureau illustre son propos en donnant l'exemple d'un homme de 82 ans dont le Club de l'âge d'or ne répond plus à ses besoins après l'arrivée massive de « jeunes vieux » .

Depuis les années 1940, l'espérance de vie à la naissance est passée de 65 ans à presque 80 ans et a eu pour effet d'allonger l'étendue du groupe des 65 ans et plus et l'on constate que l'invalidité touche les gens à un âge de plus en plus élevé. Davantage de personnes atteignent l'âge de 80 et même 85 ans en très bonne santé, physique et mentale. Un examen de l'augmentation de la population par groupes d'âge permet d'ailleurs de constater que les groupes les plus vieux augmentent beaucoup plus rapidement que les groupes plus jeunes. Le groupe des 90 ans et plus a même vu son effectif augmenter de 38 % de 1966 à 1971, et d'un autre 37 % de 1971 à 1976, pendant que la taille de la population n'augmentait respectivement que de 6 % et 4 %.

[39] J.P. Viriot Durandal, « Le lobby des retraités aux États-Unis », in Futuribles, n° 283, février 2003, p. 5-25.

FIGURE 13

Évolution de la population par groupe d'âge d'un recensement à l'autre

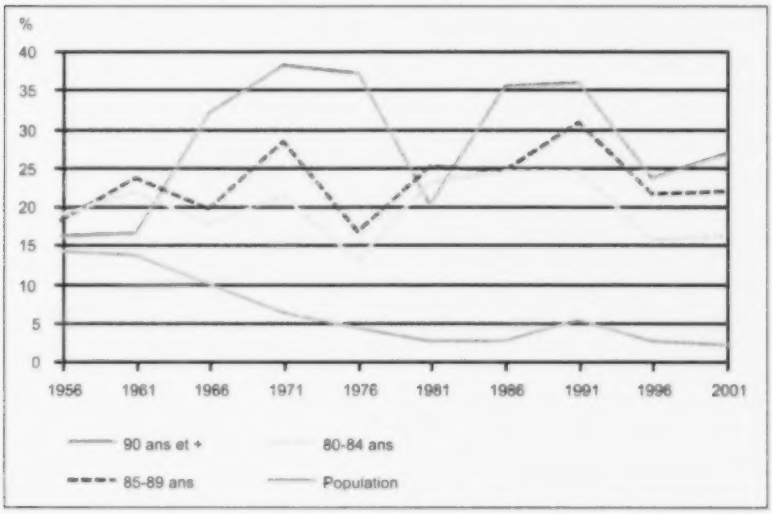

Source :
Statistique Canada

Selon Statistique Canada, dans son enquête *Un portrait des aînés au Canada* (1999)[40], le profil socio-économique des personnes âgées est aussi diversifié que celui du reste de la population. Rien ne laisse à penser que la diversité socio-économique existante au sein d'une cohorte, et celle des baby-boomers en particulier, s'estompera parce que ses membres atteindront l'âge de la retraite. Bien au contraire, il semble plutôt que le profil socio-économique des individus se perpétue après la retraite. Les personnes âgées regroupent un ensemble d'individus aussi varié que le reste de la société, phénomène répertorié autant au Québec qu'au Canada où vivent des personnes âgées pauvres et d'autres riches, malades ou en pleine santé, peu ou très scolarisées, en gros, des gens différents dont les besoins et comportements ne peuvent être considérés uniformément.

Comme le souligne Delisle[41] (1999: 322) dans une enquête sur le vieillissement et la régionalité qui met en évidence l'hétérogénéité des personnes âgées, les ménages de personnes âgées sont autant composés de personnes seules, en couple, avec ou sans enfants, que de personnes habitant simplement avec un colocataire. Les constats de Delisle indiquent également que les personnes âgées habitant en région participent plus que la moyenne des personnes âgées du Québec à diverses activités sociales et que la participation varie d'une région à l'autre.

Parce que les personnes âgées sont différentes l'une de l'autre, parce qu'elles n'ont pas les mêmes intérêts et parce que les autres cohortes sont aussi pourvues de pouvoir, une domination politique des retraités et un conflit intergénérationnel ne semblent pas prêts de marquer la vie politique municipale québécoise. Attention, il ne faut cependant pas croire que le poids du nombre soit totalement illusoire. Les aînés et les futurs aînés, tel qu'énoncé au début de cette section, bénéficient effectivement de nombreux atouts qui leur permettent de faire valoir et de défendre leurs intérêts. Plusieurs personnes âgées profitent de sources de pouvoir que les jeunes ne possèdent

[40] *Statistique Canada.* Un portrait des aînés au Canada, *3e éd. 1999, 128 pages.*

[41] *M.-A. Delisle, « Vieillissement et régionalité », in* Recherches sociographiques, *XL, 2, mai-août 1999, p. 313-344.*

pas ou peu : certaines sont effectivement plus riches, plus politisées, ont un vaste bagage de connaissances et d'expériences, jouissent d'un réseau de contacts développé et plusieurs détiennent encore des positions influentes dans de multiples domaines. De nombreux exemples étrangers récents démontrent qu'ils forment un pouvoir politique efficace et incontournable, mais seulement lorsqu'ils réussissent à se mobilier. La forte influence de l'American Association of Retired Persons sur la politique états-unienne des dernières années en est un très bon exemple. Pour Maureen Baker (1988)[42], une caractéristique des personnes âgées est justement leur forte capacité de mobilisation sur des enjeux précis qui les concernent. Viriot Durandal (2003), qui s'est penché sur les lobbies des personnes âgées aux États-Unis, dénote effectivement que l'influence des groupes de pression de personnes âgées sur la politique états-unienne est incontestable, mais indique qu'elle n'est pas impériale et qu'elle ne défend pas que ses propres intérêts. L'auteur souligne également que le modèle politique de nos voisins du Sud favorise bien plus qu'au Canada ou en France, le développement de forts lobbies.

Et le poids des boomers...

À l'aide du concept de cohorte, certains avancent toutefois que les baby-boomers forment un groupe homogène qui bénéficiera grandement du poids du nombre. De nombreux exemples illustrent d'ailleurs très bien l'influence des baby-boomers sur les décisions politiques, ne serait-ce que l'emprise qu'on leur attribue sur l'agenda politique. Pour plusieurs, la polarisation des actions syndicales sur la défense des intérêts des baby-boomers, tels les régimes de retraite, représente bien le comportement individualiste d'une cohorte qui réussit à faire valoir ses intérêts au détriment d'autres groupes, et plus spécifiquement des jeunes.

D'un autre côté, plusieurs arguments permettent à d'autres de croire que les baby-boomers, comme les personnes âgées, n'exerceront pas l'hégémonie qu'on leur prédit. S'il est vrai qu'une comparaison inter-cohorte permet d'identifier des comportements et des tendances propres à certaines d'entre elles, un examen des caractéristiques de la cohorte des baby-boomers ne fait que confirmer, aussi, sa grande hétérogénéité. Le comportement électoral et politique en général des baby-boomers, leur histoire, leur profil socio-économique sont tous aussi variés que dans le reste de la population. Pour certains, comme Marc-André Delisle, « on a dressé un portrait caricatural de cette génération. On croit à tort que ces gens ont occupé un emploi permanent toute leur vie, qu'ils ont connu des conditions de travail rêvées[43] ».

42 *Baker, Maureen. 1988.* Aging in Canadian Society: A Survey. *Toronto: McGraw-Hill Ryerson, 150 pages.*

43 Le mythe des baby-boomers, *entrevue avec Marc-André Delisle, RND, février 2002, p. 17.*

Une observation longitudinale du groupe des baby-boomers permet de découvrir que cette cohorte perd également de plus en plus l'atout du nombre. En effet, plus les baby-boomers grisonnent, plus leur proportion par rapport à la population totale et à la population votante diminue (figure 14). Depuis 1986, date du premier recensement où tous les baby-boomers avaient atteint l'âge de voter, la proportion de la population en âge de voter occupée par cette cohorte a diminué rapidement, passant de 49,0 % à 41,9 %. Cette tendance ne peut que s'accentuer, puisque les cohortes de plus de 40 ans déclinent de plus en plus en vieillissant tandis que les projections de l'Institut de la statistique du Québec laissent entrevoir que les cohortes plus jeunes se stabiliseront ou continueront d'augmenter.

FIGURE 14

Part des boomers chez les électeurs et dans la population

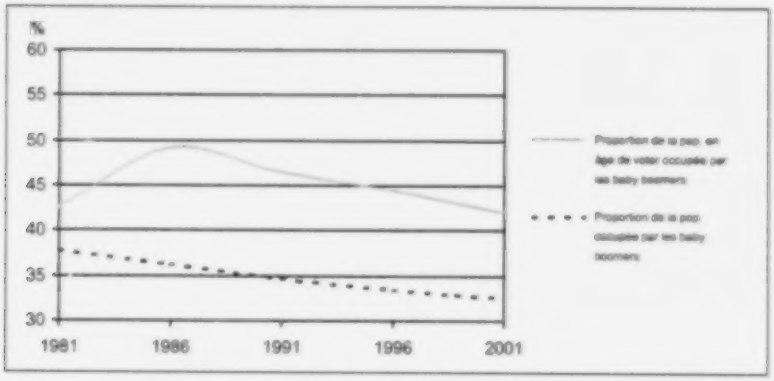

Source :
Statistique Canada - Recensement 2001

Depuis qu'elle existe, la génération des baby-boomers a toujours été la génération la plus nombreuse et, hier comme aujourd'hui, les grandes cohortes ont, sur le plan démocratique, l'avantage du nombre. Encore faut-il que ses membres pensent et agissent de la même façon. Encore faut-il qu'il n'y ait pas de coalition des autres cohortes. Les générations qui suivent les baby-boomers commencent graduellement à voir certains de leurs membres acquérir des postes d'influence; ils sont éduqués et plusieurs d'entre eux sont déjà, ou le deviendront bientôt, des gens influents dans le milieu des arts ou dans ceux des affaires, de la culture, des sciences et de la politique.

4.3 Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Depuis l'avènement de l'ordinateur personnel et à plus forte raison d'Internet, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est souvent appréhendée par les décideurs comme une solution aux problèmes d'efficacité des services publics. Ces nouvelles technologies sont aussi perçues comme des outils favorisant la démocratie, puisqu'elles permettent un meilleur partage de l'information et une meilleure communication avec le citoyen. Outre le débat qui oppose les promoteurs et les détracteurs de ces nouveaux outils, l'essor des NTIC et leur intégration dans les organisations gouvernementales s'effectuent en même temps que débute le vieillissement de la population. Il est donc nécessaire de mieux comprendre les défis et les limites des NTIC dans la nouvelle réalité démographique québécoise.

Depuis une dizaine d'années, les projets de gouvernements en ligne (e-governement) se développent à tous les paliers. En substance, les gouvernements en ligne touchent la prestation de services, la divulgation d'informations, la communication avec le citoyen et l'exercice de la démocratie. Comparativement aux gouvernements provinciaux et au gouvernement du Canada, les municipalités québécoises accusent un retard en la matière, même si des progrès notables ont été récemment notés. En mai 1998, Lewys et Dufault[44] évaluaient à 87 le nombre de municipalités québécoises qui détenaient un site Internet. En 2004, ce nombre est passé à 362, ce qui correspond à 33 % des municipalités québécoises. L'accès à la technologie et sa convivialité permettent aujourd'hui à toutes les municipalités, pour peu de frais, de créer un site Internet conventionnel. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs développé des technologies prometteuses et leurs représentants ont même été invités par des gouvernements étrangers pour partager leur expertise[45]. Ces technologies devraient bientôt permettre aux citoyens d'avoir accès à plusieurs services comme l'obtention de permis de construction ou la réservation de terrains de sport par Internet.

D'un autre côté, il n'est pas aisé de prévoir le comportement des individus par rapport à l'utilisation qu'ils feront des NTIC et il est encore plus difficile de prévoir la forme que prendront les NTIC dans vingt, trente ou quarante ans. L'évolution rapide des NTIC depuis vingt ans laisse les observateurs perplexes. Peu nombreux sont ceux qui, dans le passé, ont été en mesure de prévoir l'utilisation future de technologies émergentes. Compte tenu de la « jeunesse » d'Internet et de l'évolution encore très rapide des NTIC, il semble hasardeux de s'avancer sur les comportements qu'auront les citoyens, et plus spécifiquement les personnes âgées, à l'égard des nouveaux outils d'information et de communication.

4.3.1 Le gouvernement en ligne et les personnes âgées

Si le comportement des futures personnes âgées est difficilement prévisible, on peut néanmoins présumer que le taux de pénétration des NTIC chez les aînés continuera d'augmenter avec les années. Selon une enquête conjointe du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) et de Léger Marketing (2003)[46], 52,2 % des personnes de 45 à 54 ans, les personnes âgées de demain, avaient utilisé Internet lors d'une semaine type en 2002 comparativement à 14,2 % pour les 65 ans et plus (Lacroix, 2003 : 11). Depuis l'apparition d'Internet, son niveau d'utilisation n'a pas cessé d'augmenter dans l'ensemble des groupes d'âge de la population. Selon l'enquête hebdomadaire du CEFRIO sur le comportement des Québécois, la proportion d'utilisateurs d'Internet qui était de 34,3 % en janvier 2000 a atteint un sommet à 56,4 % en décembre 2002 (Lacroix, 2003 : 9).

Cependant, autant l'enquête du CEFRIO et de Léger Marketing que l'Enquête sociale générale (ESG) de 2000 de Statistique Canada[47] démontrent que les Canadiens de 65 ans et plus utilisent beaucoup moins Internet que les jeunes. De plus, « au lieu de s'amoindrir, l'écart entre ces deux groupes d'âge (les 18 à 24 ans et les 65 ans et plus) a légèrement augmenté passant de 11,5 % en 2001 et 13,2 % en 2002 » (Lacroix, 2003 : 12).

Au-delà de la proportion d'utilisateurs, il est intéressant de se pencher sur leur profil et sur l'usage qu'ils font des NTIC. De prime abord, les personnes âgées suivent sensiblement les mêmes tendances que le reste de la population. Ce sont les plus jeunes, les plus riches, les urbains et les plus instruits de la cohorte des personnes âgées qui utilisent le plus Internet et ses avantages (Lacroix, 2003; Silver, 2001; Singh, 2004[48] ; Statistique Canada, 2001).

44 *P. Lewys et F. Dufault, (1998) « Les municipalités québécoises dans le Web : Une présence qui s'affirme peu à peu »*, Municipalité, *avril-mai 1998, p. 11-13.*

45 *Voir : D. Bolduc, (2003) « Sainte-Brigitte-de-Laval fera le tour du monde avec une percée techno-logique »*, Le Journal de Québec, *5 septembre 2003, p. 8.*

46 *E. Lacroix, (2003)* Sondage NETendances 2002 : Utilisation d'Internet au Québec *(version abrégée), CEFRIO en collaboration avec Léger Marketing, janvier 2003, 37 pages.*

47 *Statistique Canada, (2001) « Enquête sociale générale, Cycle 14 : accès et utilisation des technologies de l'information et des communications – Fichier de microdonnées à grande diffusion », N° 12M0014XCB au catalogue.*

48 *V. Singh, (2004) « Facteurs d'utilisation d'Internet à la maison »*, Bulletin d'analyse : Régions rurales et petites villes du Canada, *Vol. 5, n°1 (janvier 2004).*

Il apparaît également que les hommes âgés sont plus susceptibles d'utiliser Internet (17 %) que les femmes âgées (9 %) (Silver, 2001). Les utilisateurs d'Internet qui sont âgés l'utilisent cependant moins longtemps et moins souvent que les plus jeunes, et ce, même s'ils sont plus nombreux que les jeunes à disposer d'un accès à la maison[49].

Toujours en reproduisant les mêmes comportements de l'ensemble de la population, les personnes âgées utilisent principalement Internet pour se divertir (Dryburgh, 2001[50]; Silver, 2001). Selon les données du CEFRIO et de Léger Marketing (Lacroix, 2003 : 29), les internautes visitent surtout les sites d'information et d'actualité (36,7 %) et les sites de divertissement et de loisirs (23,9 %). Les sites gouvernementaux ne représentent que 5,4 % des sites visités par les Québécois même si 35 % des citoyens, 55 % des entreprises et 43 % des travailleurs autonomes québécois ont effectué une recherche d'information dans un site du gouvernement du Québec.

Le phénomène qui affecte plus spécifiquement les personnes âgées dans leur rapport avec les NTIC concerne surtout le fait qu'ils soient à la retraite. Comme le souligne Silver (2001 : 3), la presque totalité des personnes âgées ne « peuvent [pas] profiter des ressources mises à la disposition des travailleurs pour apprendre à utiliser les technologies ». Cela prend toute son importance compte tenu de la vitesse à laquelle les technologies se développent. En raison de la rapidité de l'évolution des NTIC, une mise à jour des connaissances est nécessaire et les personnes qui ne fréquentent plus l'école ou qui ne travaillent plus ont beaucoup moins d'occasions pour préserver ou améliorer leurs habiletés. Si les technologies continuent de se développer à la vitesse avec laquelle elles le font depuis quinze ans (Internet n'était connu que de quelques privilégiés à cette époque), la même problématique s'observera chez les plus vieilles cohortes de personnes âgées qui auront quitté le milieu du travail depuis plusieurs années.

La retraite peut donc réduire la démocratisation d'Internet. Elle diminue également les chances d'accès à Internet et une fois que cesse cet accès au travail, son utilisation est bien plus influencée par le revenu du citoyen (Silver, 2001). Les ménages dont le revenu est élevé sont alors plus susceptibles d'utiliser Internet et cette tendance générale s'accentue dans les groupes d'âge plus vieux, alors que chez les 25 ans et moins, ce lien est presque inexistant. Comme le démontre Sciadas[51], les NTIC sont des biens au même titre que les autres et leur acquisition augmente avec le revenu. D'ailleurs, le coût d'utilisation et le fait de ne pas posséder d'ordinateur représentent également deux des trois raisons les plus évoquées par les 813 000 ménages canadiens qui ont cessé d'utiliser Internet en 2001 (Crompton et autres, 2002).

4.3.2 L'accessibilité de l'information en ligne

La première fonction anticipée par les gouvernements pour les NTIC a été de rendre accessible aux citoyens la masse d'information produite et possédée par les différentes instances gouvernementales. La solution technologique s'est alors matérialisée par la multiplication exponentielle des sites Internet gouvernementaux depuis le milieu des années 1990. Techniquement, la convivialité de certains logiciels et leur prix abordable (plusieurs logiciels libres sont gratuits) permettent aujourd'hui à toute personne qui souhaite mettre quelques heures d'efforts et d'apprentissage, de construire un site Internet.

L'accroissement de la quantité d'informations sur Internet a cependant engendré des effets pervers. Comme le souligne Brodhag (2003 : 175)[52], « nous sommes submergés d'information [...], on se demande de plus en plus comment faire le tri dans l'information, par exemple en définissant des profils, afin de répondre à la demande de l'utilisateur tout en gardant à l'esprit que l'information transmise doit aussi pouvoir le surprendre, lui permettre

[49] *Le tiers des personnes âgées qui ont accès à Internet à la maison ne l'utilise pas (Silver, 2001).*

[50] *H. Dryburgh, (2001) « Les temps changent : pourquoi et comment les Canadiens utilisent Internet », Statistique Canada, N° 56F0006XIF au catalogue.*

[51] *G. Sciadas.* La fracture numérique au Canada. *(Document de recherche). Statistique Canada. SD. 5 pages.*

[52] *C. Brodhag, 2003, « Comment les besoins d'information des acteurs du développement durable interpellent-ils le développement et la recherche en matière de NTIC? » in Billé, R. et Mermet, L. (sous la direction de),* Concertation, décision et environnement. Regards croisés, *volume 1, La Documentation Française, Paris, 2003.*

d'évoluer ». Combien de gens se sont effectivement découragés après avoir passé plusieurs minutes infructueuses à chercher une information dont ils connaissent l'existence et l'accessibilité ?

Les gouvernements doivent maintenant relever le défi de trouver le juste milieu entre une trop grande quantité d'informations au sein de laquelle l'utilisateur ne trouve pas ce qu'il cherche et un manque d'information. Les besoins des citoyens sont diversifiés et les champs de compétences municipales sont nombreux. L'organisation de l'information demande maintenant une réflexion et des compétences qui dépassent la convivialité et l'accessibilité des technologies. Plus d'efforts doivent être mis dans l'organisation, l'indexation et la diffusion de l'information.

L'accès à l'information n'est pas une condition suffisante à l'exercice de la démocratie. Il faut se rappeler que l'information doit aussi être compréhensible pour le citoyen. Internet demeure un moyen de communication. Ce n'est que le contenant et il ne garantit en rien la qualité et l'utilisation du contenu. La facilité de rendre l'information accessible peut conduire certaines organisations à diffuser des données qui ne sont pas compréhensibles pour la majorité de la population. Rendre accessibles certains rapports techniques, scientifiques ou légaux, inintelligibles pour une grande partie de la population, n'est pas une avancée démocratique.

La multiplication des sites de municipalités n'est également pas garante d'une plus grande démocratie. Il faut que les gens consultent les sites. De plus en plus de municipalités se dotent effectivement d'un site Internet, mais ils sont très peu visités : 60 % des internautes québécois disent ne pas avoir visité le site de leur municipalité par manque d'intérêt (Lacroix, 2003).

Dans le cas spécifique des personnes âgées, trois éléments sont primordiaux. Les concepteurs des sites municipaux doivent d'abord garder en tête que les personnes âgées sont aussi des citoyens à part entière qui réclament de nombreux services utilisés par l'ensemble des groupes d'âge de la population. Il faut ensuite que les municipalités indexent l'ensemble de l'information qu'ils offrent de façon à en faciliter l'accès. Une catégorie « personnes âgées » qui regroupe l'ensemble de l'information dédiée à ce groupe constitue une bonne solution, mais elle n'est pas suffisante. L'indexation de l'information est donc un exercice global qui doit se faire pour l'ensemble de l'information offerte. Enfin, il faut, encore une fois, tenir compte de l'accessibilité des technologies, sur le plan physique et sur le plan des connaissances. Le fait d'avoir terminé sa formation ou quitté le milieu du travail diminue grandement l'accès à un ordinateur ainsi que la possibilité de garder ses connaissances à jour. En plus de s'assurer que les personnes âgées auront accès à un ordinateur, à la maison ou dans des endroits réservés à cet effet, les municipalités devront aussi veiller à ce que les technologies employées soient utilisables par ce segment de la population.

4.3.3 La communication et la participation en ligne

En ce qui a trait à l'échange entre les citoyens et les gouvernements, Internet est apparu comme un éventuel lieu de délibération qui permettrait une meilleure concertation et une meilleure intégration des citoyens dans la prise de décision. Certains voient dans les NTIC un lieu d'échanges où le cumul des connaissances mènerait à des décisions plus éclairées. Nous assisterions au développement d'une cyberdémocratie où un meilleur accès à l'information et de meilleurs modes de communication permettraient aux citoyens de mieux s'impliquer dans la gestion des affaires de l'État.

La prudence est de mise quant au développement de la cyberdémocratie. Les NTIC ont effectivement offert des avantages non négligeables à la société civile en améliorant les possibilités d'échanges, en donnant accès à un réseau plus vaste et en rendant l'information plus facilement accessible. Toutefois, force est de constater que la faible participation des citoyens dans les affaires de l'État n'a pas été transformée par l'arrivée de ces nouveaux outils. L'amélioration des technologies n'a pas réussi à changer le profil des citoyens engagés.

Comme le souligne Anne-Marie Gingras (1999)[53], la démocratie directe électronique demande des comportements sociaux particuliers, tel un haut niveau de politisation et de participation politique, comportements qui sont peu présents au Québec selon cette auteure. Aussi, il semble qu'Internet influence faiblement les tendances observées de communication des citoyens avec le gouvernement; ce n'est qu'un moyen de plus pour ceux qui se feraient autrement entendre de toute façon. En fait, il semble que l'existence des NTIC influe peu sur les communications entre la population et les instances gouvernementales.

De plus, il semble que les lacunes de la représentativité démocratique s'accentuent lorsque vient le temps de communiquer par l'entremise des NTIC. L'étude de Bimber (1999)[54], qui confirme les données du CEFRIO et de Statistique Canada, démontre, par exemple, que les hommes ont plus tendance à communiquer avec les instances gouvernementales et politiques que les femmes. Aussi, il constate que les gens qui sont déjà impliqués en politique sont plus enclins à communiquer avec le gouvernement.

De plus, l'utilisation inégale dans la population et l'anonymat peuvent avoir pour effet de donner à certains groupes plus de visibilité et d'orienter les débats en leur faveur. Tant que l'outil de communication n'aura pas efficacement pénétré les habitudes de la presque totalité de la population, il ne devra demeurer qu'un outil parmi l'ensemble des mécanismes qui assurent l'exercice de la démocratie. En outre, la prudence demeure de mise quant aux opinions exprimées dans Internet car elles ne représentent pas l'opinion générale, mais celle d'un groupe particulier.

4.3.4 La prestation de services en ligne

Avec « l'approche client », le gouvernement du Québec, comme les autres gouvernements nord-américains, s'est engagé à améliorer la qualité de son service à la clientèle et les NTIC offrent un potentiel encourageant. D'ailleurs, les citoyens demandent une plus grande informatisation des services. Selon le CEFRIO (2003b)[55], autant les citoyens, les entreprises que les travailleurs autonomes québécois sont en faveur d'une augmentation de l'offre de services gouvernementaux en ligne : 68 % des citoyens, 64 % des entreprises et 60 % des travailleurs autonomes qui utilisent Internet considèrent que le gouvernement devrait accorder [une forte priorité] à la mise en place de services par Internet » (CEFRIO, 2003b : 10). Malgré tout, les services offerts en ligne sont encore limités et les défis technologiques sont grands, surtout en ce qui a trait à la sécurité des données et des réseaux.

Actuellement, les services gouvernementaux en ligne sont surtout utilisés par les entreprises et les travailleurs autonomes. Au palier provincial, seulement 14 % des citoyens disent avoir utilisé un site gouvernemental pour se procurer ou remplir un formulaire afin d'obtenir un service, un permis, une aide financière contre 43 % pour les entreprises et 22 % pour les travailleurs autonomes (CEFRIO, 2003b).

Pour les municipalités, la prestation de services en ligne devra relever les défis qu'imposent la sécurité, la protection de la vie privée et des données. Entre-temps, elles devront s'assurer d'offrir des modes alternatifs tant et aussi longtemps que la presque totalité des citoyens n'auront pas facilement accès aux outils, qu'ils ne seront en mesure de les utiliser et que des risques d'atteinte à la vie privée et de fraude subsisteront.

53 *Gingras, Anne-Marie (1999), « Démocratie et nouvelles technologies de l'information et de la communication: illusions de la démocratie directe et exigences de l'action collective », Politique et Sociétés, 18.2, p.37-61.*

54 *B. Bimber,* The Internet and Citizen Communication With Government : Does the Medium Matter?, *Political Communication, 1999, 16, p. 409-428.*

55 *CEFRIO,* NETGouv - Services gouvernementaux en ligne au Québec, *Québec, 2003b, 49 pages.*

4.3.5 Le vote électronique

En novembre dernier, onze municipalités de l'Est de l'Ontario ont tenu les premières élections municipales entièrement informatisées en permettant aux électeurs de voter par téléphone ou Internet[56]. Aucun bureau de scrutin n'offrait aux électeurs la possibilité d'utiliser un bulletin de vote en papier. Des bureaux mettaient cependant des téléphones et des ordinateurs à la disposition de ceux qui ne disposaient pas des technologies. Chacune des 100 000 personnes inscrites sur les listes électorales avait préalablement reçu une lettre qui contenait un numéro d'identification personnel et un mot de passe.

Pour plusieurs, le vote en ligne générerait de nombreux avantages telles la diminution des coûts entourant la tenue des suffrages et l'augmentation du taux de votation. Jusqu'à maintenant cependant, ces espoirs ne se sont pas matérialisés. Le cas des suffrages électroniques ontariens démontre que cette méthode n'a pas permis de réaliser l'économie financière escomptée et, de plus, aucune variation du taux de vote n'a pu être observée. Ainsi, 36 % des électeurs ont voté par Internet tandis que les autres l'ont fait par téléphone. Il semble cependant que la fiabilité et la sécurité du système, principaux éléments qui rebutent les utilisateurs et les gouvernements, aient passé le test. Aucune défaillance du système informatique, autant sur le plan technique qu'en ce qui a trait à la sécurité, n'a été observée.

À première vue, le vote en ligne permettrait de résoudre bon nombre des limites, surtout physiques, liées au vieillissement. En recourant au vote par Internet à partir de la maison, la perte de mobilité des personnes âgées ne serait plus une limite au suffrage. Il faut cependant rappeler que ces avantages ne se matérialiseront que lorsque les personnes âgées auront accepté et intégré les NTIC dans leurs habitudes et que les promoteurs du vote en ligne réussiront à surpasser les craintes de la population envers la sécurité et la confidentialité qu'offrent ces technologies.

4.4 Que prévoir pour les municipalités?

Il est impossible de prévoir les comportements des personnes âgées de demain en leur attribuant les comportements des aînés d'aujourd'hui. En 1988, Maureen Baker soulignait :

> *The present generation of elderly people in Canada has lived through a major economic depression and the Second World War. These economic and political events undoubtedly shaped their attitudes and values, affected their educational attainment, and perhaps even their mariage plans. Generally, today's elderly people are less educated and have lower incomes than those under sixty-five years of ages. (Baker, 1988 : 77)*

Des études américaines (Binstock, 2000)[57] et européennes (Naegele et Walker, 1999)[58] ont également démontré que l'âge, et plus spécifiquement l'âge avancé, ne permet pas de prédire l'opinion ou le comportement d'individus. Tout au long de leur vie, les personnes âgées ont créé des liens identitaires qui influencent leur action collective. Elles continuent de suivre une évolution personnelle et sociale, à un rythme particulier peut-être mais au même titre que les 15 à 25 ans n'adopteront pas le même rythme que les 35 à 45 ans ou les 55 à 65 ans.

56 *Normand Beaulieu, 2003, « Élire son Maire sur Internet : c'est possible », in* Cyberbulletin de Québec Municipal, *9 décembre 2003 (réservé aux membres seulement) (http://www.quebecmunicipal.qc.ca/Cyberbulletin/Resume.asp?9048) (consulté le 9 décembre).*

Jay Lyman, 2003, « Canada Marks First Internet Election in North America », in Technewsworld, *10 novembre 2003 (http://www.technewsworld.com/perl/story/32098.html) (consulté le 9 décembre).*

Jen Horsey, 2003, "100,00 ballots to be cast online", in The London Free Press, *11 novembre 2003 (http://www.canoe.ca/NewsStand/LondonFreePress/News/2003/11/10/252133.html) (consulté le 9 décembre).*

57 *R. H. Binstock, "Older People and Voting Participation : Past and Future", The Gerontologist, 40, 1, février 2000, pages 18-31.*

58 *G. Naegele et A. Walker, (1999) The Politics of Old Age in Europe, Open University Press, Buckingham, Philadelphia.*

Cependant, ne pas être en mesure de prévoir le comportement des futures personnes âgées ne suppose pas qu'il faille négliger les effets du vieillissement sur la démocratie et la gouvernance locale. Malgré le fait que les personnes âgées sont différentes entre elles et que les attitudes de celles d'aujourd'hui ne permettent pas de prévoir les comportements de celles de demain, certaines données et certaines tendances peuvent aider les municipalités à se préparer. De prime abord, les projections démographiques et l'évidence de l'hétérogénéité des besoins et comportements des personnes âgées peuvent inciter les municipalités à mettre en place des mécanismes de consultation adaptés et efficaces pour mieux connaître les besoins spécifiques de leur population.

L'hétérogénéité laisse également entrevoir que certains groupes d'âge seront surreprésentés dans certaines régions et sous-représentés dans d'autres. Sur cet aspect, il ressort donc que l'un des défis des municipalités est de veiller à la représentation des minorités. Dans certains cas, elles devront veiller à prendre en considération les besoins des familles et dans d'autres, ceux des groupes de personnes âgées.

L'invalidité constitue un autre élément incontournable lié au vieillissement. Tôt ou tard, les municipalités du Québec auront à offrir des services à un plus grand nombre de personnes à mobilité réduite. Elles doivent d'ores et déjà adapter les services et les infrastructures nécessaires à l'expression des différents aspects de la démocratie et de la gouvernance.

Plusieurs autres données permettent d'anticiper certaines différences entre les futurs « vieux » et les « vieux » d'aujourd'hui. Selon le *Portrait social du Québec : Données et analyses* (2001)[59], les personnes qui prendront leur retraite dans les dix-huit prochaines années auront un niveau de scolarité beaucoup plus élevé que les 65 ans et plus d'aujourd'hui. Les données de 1996 font très bien ressortir l'écart de niveau de scolarité des personnes nées entre 1942 et 1961. À titre d'exemple, seulement 8,8 % des personnes nées entre 1932 et 1941 détenaient un diplôme universitaire contre 14,9 % et 15,6 % pour celles qui sont respectivement nées entre 1942 et 1951 et entre 1952 et 1961. Ce changement de profil des personnes âgées devra être pris en considération par les municipalités.

Sans être en mesure de prévoir exactement les répercussions démocratiques et celles liées à la demande de participation à la gestion des affaires municipales, la tendance générale à une plus grande demande de participation et de consultation, l'augmentation du temps disponible pour revendiquer le respect de leurs intérêts, la stabilité comportementale des individus et un ensemble de facteurs socio-économiques poussent à croire que les futures personnes retraitées demanderont d'être mieux intégrées dans le processus décisionnel et de gestion des affaires municipales. Le même argument de stabilité comportementale invite cependant à demeurer prudent, puisque actuellement, les mécanismes existants de consultation et de délibération mis à la disposition des citoyens ne sont utilisés que par une minorité d'entre eux. Rien ne permet actuellement de penser qu'un intérêt pour les affaires municipales, autre que celui lié aux problématiques NIMBY, se développe par lui-même.

Enfin, comme dans le reste de la société, les personnes âgées qui utilisent Internet « constituent une élite, dont la scolarité et le revenu sont plus élevés que ceux des autres personnes âgées » (Silver, 2001[60] : 3). Le taux de pénétration des NTIC, autant dans les municipalités québécoises que chez leurs citoyens, ne permet pas aujourd'hui d'éliminer les autres modes d'information et de communication avec le citoyen, qu'il soit âgé ou non. Les développements récents des NTIC, leur appropriation à la hausse et les nombreux avantages offerts et promis, permettent de penser qu'ils pourront pénétrer les habitudes ainsi que le téléphone a pu le faire depuis son invention. Comme les autres instances gouvernementales, les municipalités doivent garder un œil ouvert autant sur l'évolution des NTIC que sur les habitudes d'utilisation des citoyens, et notamment les citoyens âgés, car il faut se rappeler que leur statut de retraités les éloigne des outils et de la mise à jour des connaissances.

[59] *Institut de la statistique du Québec.* Portrait social du Québec : données et analyses. *2001.*

[60] *C. Silver. (2001)* Série sur la connectivité : L'utilisation d'Internet chez les Canadiens âgés. *Statistique Canada. N° 56F0004MIF, N° 4.*

Les stratégies sont l'ensemble des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen ou à long terme les activités d'une entreprise ou d'un organisme. En ce qui a trait au vieillissement démographique, plusieurs municipalités ont amorcé leur réflexion sur ce thème. Parmi celles-ci, certaines ont élaboré des stratégies d'intervention qui ont conduit à la mise en place de moyens visant à répondre adéquatement aux objectifs fixés par la communauté ou par le conseil municipal lui-même.

Le présent chapitre rappelle à grands traits les principales observations issues de la recherche pour ensuite faire état de certaines initiatives, principalement tirées de l'expérience québécoise, qui proviennent tant de municipalités urbaines que rurales. Cet inventaire d'initiatives est loin d'être exhaustif, mais il veut démontrer que la municipalité peut faire preuve de créativité tout en demeurant à l'intérieur du cadre législatif existant. Ces initiatives permettent à la municipalité de bien cerner les nouvelles demandes de services municipaux qui lui sont ou lui seront acheminées par les aînés, tout en ajustant l'offre de services municipaux. Certaines stratégies permettent également à la municipalité d'animer la vie démocratique.

5.1 L'habitat

Les demandes en ce qui concerne l'habitat qui proviendront des personnes âgées seront variées. Comme nous l'avons vu à la section du chapitre 2 portant sur l'habitat, les personnes âgées désirent continuer d'habiter leur demeure le plus longtemps possible, surtout s'il s'agit d'une maison dont elles sont propriétaires. Certaines feront le choix de changer de lieu de résidence, en s'installant dans un autre logement mieux adapté aux besoins, dans le même quartier ou la même ville, et parfois dans une autre région correspondant davantage à leurs aspirations. Les statistiques confirment que c'est à l'âge de 55 à 64 ans que s'effectue le choix de changer de résidence, souvent le dernier déménagement avant de rejoindre le foyer pour personnes âgées non autonomes. La cohorte la plus importante chez les baby-boomers atteindra 55 ans en 2012. Les municipalités gagneront à se préparer à répondre aux besoins qui seront exprimés à ce moment.

Même si elles ne sont pas responsables de les loger, les municipalités peuvent prévoir que les attentes des personnes âgées en matière d'habitat seront probablement variées. L'accès à des types de logements diversifiés et en bon état, dans un environnement paysager et urbain de qualité, continuera à nécessiter des interventions régulières et rigoureuses de la part des municipalités. Qu'il s'agisse de leurs pratiques d'urbanisme et de zonage comme de leurs pratiques administratives, les municipalités seront interpellées dans leurs façons de faire de manière à répondre adéquatement aux besoins de toute leur population, dont celle des aînés.

Quelques exemples de moyens les plus couramment utilisés par les municipalités sont regroupés sous quatre thèmes stratégiques qui sont : les nouvelles formes d'habitat, les entreprises de soutien au maintien à domicile, les mesures d'adaptation de logements et la réglementation municipale. Ces moyens peuvent servir d'inspiration pour les municipalités à la recherche de stratégies, objectifs ou moyens d'intervention afin de mieux desservir leurs citoyens âgés.

5.1.1 Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'habitat

En matière de stratégies visant à répondre aux nouveaux besoins en logements pour personnes âgées, certaines municipalités favorisent l'émergence de nouvelles formes d'habitat. Le marché de l'immobilier est actuellement favorable aux « condos », tant pour la construction que la revente, et cette demande est fortement soutenue par la clientèle âgée, particulièrement les préretraités et les jeunes retraités. Les copropriétés, caractérisées par leur coût plus abordable et leur entretien moindre, sont de plus en plus populaires auprès des personnes âgées de 55 ans et plus, qui constituent 42 % de la clientèle de ce type de propriété. Mais d'autres formes d'habitat acquièrent de la popularité, surtout lorsque la municipalité soutient des comités populaires dont l'œuvre principale est l'innovation en habitation, comme on le verra maintenant.

La coopérative d'habitation

La coopérative est une forme d'habitation qui a connu son apogée au début des années 1970. Depuis, la formule a perdu de sa popularité en raison, notamment, de la diminution de la capacité de l'État à participer financièrement à la réalisation de projets de construction ou de rénovation. Mais des actions communautaires comme celle mise en œuvre à Saint-Fabien-de-Panet, dans la région de la Chaudière-Appalaches, ont renouvelé le genre. Créé à l'instigation de l'agent communautaire local, le Comité de développement domiciliaire de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet voit le jour au début des années 1980. Pendant près de vingt ans, le comité contribue à la réalisation de projets de construction de logements, de transformation d'immeubles non résidentiels en bâtiments résidentiels et de campagnes de promotion visant à faire revenir d'anciens résidants et à en accueillir de nouveaux.

Le succès de ces campagnes de promotion est tel qu'un nouveau constat s'impose : de jeunes familles désirant s'installer au village n'ont pas le budget nécessaire à l'acquisition d'une maison alors que les personnes âgées ont de la difficulté à vendre la leur afin d'intégrer des logements conçus pour elles. C'est en voulant résoudre ces deux problèmes que le Comité de développement domiciliaire a acquis, sous la formule de coopérative d'habitation, 15 résidences appartenant à des personnes âgées pour ensuite les rénover en vue de les offrir en logements sociaux pour les familles.

Non seulement la population de Saint-Fabien-de-Panet s'est-elle accrue, mais cette nouvelle population a augmenté la clientèle de l'école du village et de nouveaux emplois ont été créés dans le secteur des services. Les différents travaux de rénovation sur des immeubles non résidentiels devenus résidentiels et sur des maisons achetées aux personnes âgées, en vue de les transformer en logements pour les jeunes familles, ont contribué à renforcer le cachet patrimonial du village et, par le fait même, à le rendre encore plus attrayant.

La cohabitation intergénérationnelle et la politique d'habitation

La cohabitation intergénérationnelle est un concept en émergence. Certaines municipalités favorisent l'ajout d'un logement à une résidence unifamiliale pour héberger un parent âgé, mais d'autres municipalités réfléchissent toujours à l'impact à long terme de la densification résidentielle de certains de leurs quartiers. L'élaboration d'une politique d'habitation, laquelle vient fixer de façon claire les objectifs poursuivis par la communauté en matière de soutien aux parents âgés, peut contribuer à concilier les besoins des familles et de leurs parents avec les besoins de l'ensemble de la communauté.

Le centre d'accueil de jour, ou temporaire

La mise en place et l'exploitation des centres d'accueil pour personnes âgées ne sont pas la responsabilité des municipalités. Toutefois, la plupart des municipalités offrent des locaux aux clubs de l'âge d'or afin que les aînés puissent disposer d'un lieu de rencontre et d'animation. En raison du vieillissement de la population, il est possible que ces clubs requièrent des animateurs formés afin de combler des besoins en matière de loisir, de sport, de détente, ou autres. Nous y reviendrons plus loin.

Il est également probable, comme c'est le cas actuellement en Europe, que les aînés ressentent le besoin de se retrouver dans un centre de jour, où ils peuvent recevoir les soins et services appropriés à leur état, sans avoir à se déplacer dans un lieu qui ne leur est pas familier. De plus, ces centres de jour ou temporaires permettent aux aidants naturels de bénéficier d'un peu de répit tout en offrant à la personne âgée la possibilité de s'octroyer quelques heures de socialisation entre amis ou quelques jours de vacances dans un lieu où elle retrouve tous les services dont elle a besoin.

Une municipalité désirant s'impliquer en ce sens peut déjà créer des partenariats avec les clubs de l'Âge d'Or, les centres de santé et de services communautaires et les organismes œuvrant auprès des personnes âgées.

Le logement universel

Le logement universel est un logement qui s'adapte facilement à tous les groupes d'âge, aussi bien le ménage formé d'un jeune adulte que celui composé de personnes âgées. Il s'agit d'un logement qui ne comporte aucun obstacle d'ordre architectural ou autre limitant son utilisation par des personnes de tout âge, de tout état physique ou de tout état mental. Au Québec, un premier prototype de maison évolutive, s'apparentant au logement universel, a été construit sur le campus de l'Université McGill en 1990. Depuis, dans la région de Montréal seulement, sept projets de maisons évolutives ont vu le jour.

Certaines municipalités de l'Ouest canadien exigent que le promoteur d'un ensemble immobilier intègre des logements universels dans ses projets de lotissement ou de construction. Ainsi, la municipalité de Vancouver expose une maison modèle qui présente les éléments de construction qui font en sorte qu'elle ne tombera pas en désuétude avec le temps. Les innovations comprennent un plan d'étage variable où le placard du second étage se situe toujours au-dessus du placard du rez-de-chaussée pour permettre l'installation future d'un monte-charge, les interrupteurs et les thermostats sont installés plus bas, les murs de la salle de bain sont renforcés pour permettre l'installation de barres d'appui, les corridors et les allées sont plus larges, etc. La Ville de Vancouver estime le coût supplémentaire de construction à environ 1 000 $ pour une maison de trois chambres, ce qui est beaucoup moins dispendieux que le coût d'un éventuel réaménagement pour accueillir une personne âgée ou à mobilité réduite.

5.1.2 Encourager la création d'entreprises de soutien au maintien à domicile

Afin de rester chez eux le plus longtemps possible, les aînés peuvent avoir besoin d'une aide externe pour l'entretien ménager et l'entretien paysager tant en hiver qu'en été. Certaines personnes âgées nécessitent également un soutien quotidien qui leur permet de demeurer relativement autonomes, et ainsi différer leur entrée dans un centre de soins de longue durée. La création d'entreprises de soutien au maintien à domicile devient la pierre angulaire de cette stratégie, notamment le service d'aide au maintien à domicile et la coopérative de services.

Le service d'aide au maintien à domicile

Dans certaines provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois paliers gouvernementaux ont établi un partenariat par lequel ils contribuent à des programmes de soins à domicile permettant aux personnes âgées de vivre de façon autonome le plus longtemps possible dans leur maison. Des initiatives en économie sociale permettent de proposer des services d'entretien ménager, de livraison de repas chauds, de déneigement, de tonte de gazon et d'entretien de jardin, d'entretien extérieur de bâtiments, etc.

Au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme d'exonération financière visant à soutenir la création d'un réseau d'entreprises d'économie sociale à but non lucratif et de coopératives dans ce secteur d'activité économique. Les services d'aide domestique couverts par le programme comprennent l'entretien ménager, l'approvisionnement et autres courses, l'entretien des vêtements et la préparation de repas sans diète. Actuellement, 102 entreprises d'économie sociale en aide domestique sont en activité dans toutes les régions du Québec.

La coopérative de services

Les cuisines communautaires ont vu le jour il y a plusieurs années, et leur essor ne se dément plus. Il s'agit d'un type de coopérative de solidarité innovante dont les résultats sont bénéfiques sur la santé des personnes participantes. Dans les coopératives d'habitation, la coopérative de solidarité met en place des services qui rejoignent les personnes de tout âge, et les services offerts sont semblables à ceux décrits précédemment : services d'entretien ménager, de livraison de repas chauds, de déneigement, de tonte de gazon et d'entretien de jardin, d'entretien extérieur de bâtiments, etc.

De plus en plus, des coopératives de services voient le jour en dehors du cadre des coopératives d'habitation. Des formules adaptant la propriété individuelle d'une habitation unifamiliale et la propriété collective de terrains permettent à des ménages vieillissants de trouver une réponse adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers de se loger. Ces coopératives de services sont surtout axées sur l'entretien extérieur des jardins qui sont regroupés en coopérative. En milieu rural, les communautés profitent d'une aide financière du ministère des Transports pour créer des initiatives en transport collectif permettant à la population de bénéficier des services situés à l'extérieur de leur communauté.

5.1.3 Mettre en place des mesures pour favoriser la rénovation et l'adaptation de logements

Le fardeau financier des personnes âgées, en matière de logement, peut augmenter avec l'âge et compte tenu de leur capacité de payer, des choix peuvent s'imposer à elles. Afin de pouvoir investir dans la rénovation ou l'entretien du bâtiment résidentiel, des mesures d'aide à la rénovation favorisent le maintien de la richesse foncière de la municipalité.

Le programme Réno-Village, mis en œuvre en mai 1998, a connu un vif succès, car il a permis d'aider plusieurs milliers de propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural à rénover leur maison. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) assument les coûts de ce programme.

L'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées est également une préoccupation de plus en plus importante pour les municipalités. Le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) accorde une aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus, à faible revenu, pour apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement. Ce programme est administré par la SHQ qui en a confié l'application aux MRC et aux municipalités.

Finalement, la transformation de bâtiments non résidentiels en bâtiments résidentiels permet de maintenir la qualité architecturale en diversifiant l'offre de logements, qu'ils soient situés en milieu urbain ou rural. La transformation et la mise aux normes d'anciens presbytères, hôtels, magasins généraux ou écoles contribuent à dynamiser le quartier ou le centre villageois en redonnant une vitalité sociale au secteur.

5.1.4 Adopter une réglementation propre aux personnes âgées et au logement abordable

La réglementation sur les résidences privées pour personnes âgées

Depuis 2002, les municipalités ont le pouvoir de réglementer les résidences privées pour personnes âgées. Ce pouvoir leur permet désormais d'adopter des normes de construction et des règles relatives à l'aménagement qui pourront s'appliquer aux résidences pour personnes âgées comprenant neuf chambres ou moins, ou plus de neuf chambres si les normes et règles définies au règlement municipal sont plus sévères que les exigences minimales prévues au Code de construction du Québec.

Le guide intitulé *Les résidences privées pour personnes âgées, Guide des bonnes pratiques municipales* a été produit par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en 2003. Il est un outil de soutien aux municipalités désireuses d'exercer leur pouvoir de réglementation des résidences privées pour personnes âgées. En mars 2004, la Ville de Trois-Rivières a été la première municipalité du Québec à adopter un projet de réglementation pour contrôler la qualité des résidences privées de personnes âgées sur son territoire.

Il existe plusieurs programmes d'appréciation de la qualité des résidences privées au Québec, dont le programme Roses d'Or. Il s'agit d'un programme d'évaluation des résidences privées pour aînés autonomes du Québec qui est soutenu par le gouvernement du Québec. Implanté dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean—Chibougamau-Chapais, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de Laval, le programme Roses d'Or a permis de constituer un bottin de résidences évaluées dans chacune de ces régions.

La réglementation sur le logement abordable

Les municipalités disposent d'un pouvoir réglementaire qui permet la concrétisation de certaines initiatives favorisant l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

Le zonage d'inclusion

Le zonage d'inclusion est un programme imposé par certaines municipalités états-uniennes par lequel un constructeur d'habitation est tenu de prévoir un nombre minimum de logements abordables à son projet de lotissement s'il veut le faire approuver par sa municipalité. L'objectif de cette réglementation est d'obtenir des logements construits par des promoteurs privés et vendus à des prix inférieurs à ceux du marché. Cette forme de zonage s'ajoute au zonage conventionnel par lequel une municipalité peut densifier davantage certaines zones afin de favoriser l'ajout de logements abordables ou destinés à des personnes âgées.

Au Québec, le programme AccèsLogis Québec est destiné aux offices d'habitation, aux coopératives et aux organismes à but non lucratif qui offrent des logements à des ménages à revenu faible ou modeste, à des personnes âgées en perte légère d'autonomie ou à des personnes en difficulté ayant des besoins particuliers de logement. Ce programme diffère du programme états-unien par le fait qu'il vise à obtenir des terrains ou des immeubles destinés à des logements abordables sans but lucratif construits avec des fonds publics. Le zonage d'inclusion permet donc d'introduire un nouveau partenariat avec les entreprises privées.

Le programme de redevances

Une municipalité peut exiger des redevances pour constituer des parcs lorsqu'elle approuve des projets de lotissement sur son territoire. Certaines municipalités font de même avec les projets de lotissement-construction afin de créer un fonds de fiducie pour le logement abordable. Ce fonds peut être assorti de subventions et de prêts du secteur public et d'autres sources pour fournir des logements locatifs sans but lucratif à des personnes à faible revenu.

La prime de densité

La prime de densité est aussi appelée « zonage d'incitation ». Il s'agit d'une formule encourageant les promoteurs de projets résidentiels et non résidentiels neufs à inclure des logements abordables contre une superficie à bâtir accrue. Ce troc particulier est généralement exercé dans les secteurs du centre-ville ou dans les secteurs denses, où de l'espace additionnel pouvant générer des revenus peut être offert. Ce troc ne peut s'accomplir que là où un immeuble plus grand ne fera pas ombrage au voisinage et ne rendra pas déficiente l'infrastructure déjà en place.

Le remembrement de terrains

Les municipalités disposant d'un stock de terrains desservis peuvent décider d'en libérer certains à des fins de construction de logements abordables, notamment pour des habitations destinées aux personnes âgées. Certaines municipalités ont également effectué du remembrement de terrains non viabilisés afin de fournir davantage de possibilités d'aménagement, pour des bâtiments résidentiels abordables ou pour des lieux de détente à proximité de ces bâtiments.

5.2 Les loisirs

Les statistiques actuelles confirment que le vieillissement de la population se traduit par un ralentissement de l'activité physique intense au profit d'activités plus douces. Une société vieillissante s'adonnera moins à la pratique de sports et davantage à des activités récréatives ou culturelles. Ainsi, les besoins en installations publiques pour les sports amateurs (arénas, terrains de balle ou de soccer) risquent d'être moins grands que les besoins pour des salles de spectacles confortables, des sentiers cyclistes ou des sentiers de randonnée pédestre. Les municipalités devront donc interpréter judicieusement la nature des demandes qui leur seront acheminées par sa population, de tous âges.

Les objectifs poursuivis par les municipalités visent l'amélioration de la qualité de vie, notamment du bien-être général. Ces objectifs donnent lieu à des stratégies ciblées sur des clientèles spécifiques, notamment les familles et les enfants. Les préoccupations exprimées par les personnes âgées invitent à la mise en œuvre de stratégies propres à cette clientèle. Parmi ces dernières, il y a celles qui portent sur la mise en place de forums d'échanges et de discussions; l'implantation de mesures pour favoriser la pratique d'activités physiques et de loisir et en accroître la participation; et la mise en place d'outils d'éducation et d'information.

5.2.1 Mettre en place des forums d'échanges et de discussions

Les municipalités désirent répondre le plus efficacement possible aux besoins exprimés en loisir par l'ensemble de leur population. Un impératif incontournable réside dans le fait que la clientèle doit disposer d'une tribune afin d'exprimer ses attentes. Certaines municipalités ont créé des comités consultatifs à l'intention des aînés où tous les sujets, dont les besoins en loisir, font partie des préoccupations amenées par les aînés et sont analysés par l'organisation municipale. D'autres initiatives sont également en cours au Québec.

Les tables locales de concertation des aînés

Les régions du Québec se sont dotées de tables de concertation des aînés, initiative soutenue le plus souvent par les conseils régionaux de concertation et de développement. La Ville de Saint-Hyacinthe et le CLSC local ont repris la même initiative en la transposant au palier local, profitant ainsi d'une structure valorisant le partenariat et l'échange. Cette table de concertation locale est le lieu d'échanges privilégié des personnes âgées avec les décideurs en matière de loisirs, leur permettant d'exprimer leurs besoins et leurs attentes particulières. Les responsables du Service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe créent ainsi des alliances avec les organismes de personnes âgées (Fédération de l'Âge d'Or du Québec, comités ou associations de personnes retraitées, etc.) et s'assurent de répondre adéquatement aux demandes tout en évitant les investissements publics dans des équipements inadaptés ou qui risquent de ne pas être utilisés.

Par l'entrée en vigueur de sa politique familiale, la Ville de Saint-Hyacinthe accorde une attention égale à tous les membres de la famille, y inclus les aînés, et les processus décisionnels et administratifs prennent en considération l'atteinte des objectifs définis pour chacune de ces clientèles. L'ajustement des équipements selon les vœux de la clientèle aînée, en ce qui a trait à l'affichage, à la signalisation, à l'accessibilité physique des lieux ou à la conformité des horaires, fait partie intégrante des processus municipaux.

Les forums de consultation publique

Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec les principaux acteurs du milieu, réalise une expérience pilote dans la MRC d'Acton depuis mars 2000. Conçue spécifiquement à l'intention des adolescentes et adolescents, cette expérience de promotion du loisir actif en milieu rural vise à augmenter la pratique du loisir chez cette clientèle. L'originalité de l'expérience consiste en l'intégration d'une démarche de résolution de problèmes auprès des acteurs et partenaires du loisir afin d'effectuer un diagnostic réfléchi de la situation du loisir et des jeunes en milieu rural.

Ce projet s'exporte facilement à la clientèle des personnes âgées, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. D'ailleurs, l'exercice a également lieu depuis peu dans la région montérégienne, puisque Loisir et Sport Montérégie y met en œuvre une stratégie d'action afin de contrer la sédentarité chez les personnes âgées. L'essentiel de l'action est d'amener les acteurs et partenaires locaux à participer à un processus de résolution de problèmes et de découverte de solutions dans le cadre d'une démarche de développement communautaire en loisir.

5.2.2 Implanter des mesures pour favoriser la pratique d'activités physiques et de loisir et en accroître la participation

Les différents auteurs consultés confirment que la pratique d'activités physiques diminue avec l'âge. Pour permettre aux personnes âgées de maintenir leur forme physique, les municipalités peuvent élaborer des stratégies permettant à ces personnes de conserver leurs capacités fonctionnelles et ainsi contribuer au maintien de leur qualité de vie.

Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et des loisirs

Les bienfaits de l'activité physique et des loisirs sont promus par Kino-Québec dont le mandat est axé sur la pratique et la santé. La qualité de vie se retrouvant au cœur des préoccupations des municipalités, celles-ci jouent de plus en plus un rôle de promoteur en ce domaine. Des campagnes de promotion sont coordonnées par les villes et les villages afin de publiciser les équipements de loisir sur leur territoire, cherchant ainsi à attirer une clientèle désireuse de s'installer dans un milieu correspondant à ses attentes. L'organisation de conférences de presse entourant la coupe du ruban destinée à officialiser l'ouverture d'un parc, d'un sentier pédestre, de pistes de ski de fond ou d'une piste cyclable contribue à témoigner du dynamisme de la municipalité dans sa prise en charge de la qualité de vie de la communauté.

Développer des activités de loisir qui répondent aux besoins des aînés

Les personnes âgées forment un groupe d'âge hétérogène dont les aspirations et besoins en loisir varient selon la strate d'âge. Les quatre groupes d'âge déjà mentionnés (de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans, de 85 à 100 ans et les 100 ans et plus) n'ont pas les caractéristiques physiques ou physiologiques pour pratiquer les mêmes activités. Il est souhaitable de structurer les activités de loisir en fonction des différents groupes d'aînés, selon les particularités de chacun.

Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont plus actives, et les municipalités peuvent mettre en place des incitatifs contribuant au maintien de la pratique d'activités de loisir chez cette clientèle. L'accessibilité des infrastructures, la variété d'activités et les horaires adéquats comptent parmi les mesures les plus appréciées.

Les activités physiques et de plein air sont surtout pratiquées par les personnes âgées de 60 à 69 ans, car l'intérêt diminue graduellement avec l'âge. Les municipalités peuvent mettre en place des stratégies destinées à maintenir l'intérêt. L'organisation, par les municipalités, de cliniques d'essai en sport et en loisir à l'intention des aînés, pourrait être une stratégie à explorer.

Un projet pilote qui se déroule actuellement dans le Bas-Saint-Laurent s'adresse aux personnes âgées à mobilité réduite vivant à la maison. Le programme prévoit une visite à domicile pour 15 minutes d'activités. Le programme Viactive à domicile est bénéfique pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer ou qui, en raison d'une méconnaissance de leurs capacités, n'osent pas faire les premiers pas en matière de loisir. Les municipalités peuvent ensuite prendre le relais pour inciter ces personnes âgées à se rendre dans les lieux où se pratiquent ces activités de loisir.

L'utilisation des salles communautaires, endroit de socialisation pour de nombreuses personnes âgées, peut être encouragée. Mais également, la négociation d'ententes avec les écoles et les commissions scolaires permettrait de profiter de salles non fréquentées par les enfants dans des écoles durant le jour.

Poursuivre le développement des réseaux de parcs et espaces verts

La mise en réseau des parcs et espaces verts des municipalités québécoises, à l'intérieur de leurs limites territoriales ou en concertation avec les municipalités voisines, s'inscrit dans un objectif de promotion de l'activité physique. Les parcs ne sont pas uniquement pensés comme des lieux de détente et de rencontres, mais également comme des lieux où peuvent cohabiter des usages récréatifs destinés à toutes les clientèles.

Améliorer les structures du bénévolat

Le bénévolat demeure une pierre angulaire majeure dans la structuration du loisir municipal. Mais l'ampleur de la tâche exigée des bénévoles est souvent la source de la désaffection grandissante de la population envers le bénévolat et de l'essoufflement des bénévoles actifs dans leur milieu. Les structures du bénévolat peuvent être améliorées afin de demeurer cet important pilier du loisir.

Diverses recherches ont démontré que plus l'action bénévole est développée et mise en réseau, plus les bénéfices économiques sont grands. Des actions peuvent donc être entreprises afin de valoriser le bénévolat et de mieux l'encadrer. En plus des activités de reconnaissance récompensant l'action des bénévoles, les municipalités ont avantage à appuyer et si possible, à soutenir financièrement les initiatives issues de ces groupes; à planifier et à réaliser des campagnes d'information précisant les attentes envers les bénévoles et la nature exacte du rôle qu'ils sont appelés à exercer dans la communauté; et à favoriser le réseautage des groupes bénévoles afin d'éviter les dédoublements des actions et l'essoufflement des troupes.

Les initiatives de formation des bénévoles sont nécessaires et la mise en place d'outils facilitant leur engagement bénévole est essentielle au maintien de cette importante contribution au bien collectif. Les municipalités peuvent prévoir des mesures d'encadrement simples mais efficaces, permettant aux bénévoles d'exercer harmonieusement leur implication sociale au bénéfice de la cause qu'ils épousent.

5.2.3 Mettre en place des outils d'éducation et d'information

Afin d'améliorer l'offre de services en loisir, les municipalités peuvent instaurer des mesures leur permettant de bien connaître les besoins de leur clientèle âgée. Mais également, il est nécessaire que l'information concernant toutes les activités municipales en sport et en loisir leur soient facilement et rapidement accessibles.

Parmi les contraintes à la pratique d'activités de loisir évoquées par les personnes âgées, le manque d'information et la perception qu'elles ont de ne pas détenir les compétences requises à la pratique du loisir sont les principaux obstacles auxquelles elles se heurtent. La municipalité peut aider les personnes âgées à vaincre ces contraintes en mettant en place des outils efficaces d'éducation et d'information.

Établir des vitrines Internet sur les profils en loisir et en sport

Les établissements financiers ont élaboré des outils pratiques où chaque investisseur peut connaître son degré de risque (son profil d'investisseur) en répondant à quelques questions clés qui le décrivent bien.

Il serait intéressant qu'un tel outil soit développé en matière de loisir municipal. L'élaboration d'un questionnaire simple, disponible sur Internet ou dans tous les bureaux municipaux, permettrait à la personne âgée d'établir son profil de loisir. Ce profil (sportif; culturel; actif, modéré ou lent; besoin de socialisation, d'estime de soi, etc.) pourrait induire la suggestion d'une série d'activités offertes par la municipalité et propres à répondre aux besoins de la personne âgée.

Mettre en place un répertoire d'activités

La mise en place d'un répertoire d'activités est un outil accessible à tous. Transmis à l'ensemble de la population par le courrier ou diffusé sur Internet, le répertoire présente l'ensemble des activités accessibles durant la saison ou durant l'année. Ce répertoire peut comprendre, pour chaque activité, la description de l'activité et les habiletés ou compétences requises pour la pratiquer et pour y trouver plaisir; les services de transport permettant de se rendre au lieu où se déroule l'activité, les horaires et la durée des séances, etc.

Le répertoire peut également être subdivisé en sections : par profil, par âge, par type d'activité, par quartier ou village. L'objectif du répertoire est d'informer les personnes âgées sur toutes les activités offertes par leur municipalité afin d'occuper leur temps libre et d'améliorer ou de maintenir leur forme physique.

Mettre en place des ateliers d'expérimentation en loisir

Les personnes âgées ont parfois de la difficulté à mesurer adéquatement leur potentiel et leurs habiletés en loisir. Les nouvelles activités de loisir sont souvent méconnues des personnes âgées, qui peuvent préférer ne pas prendre le risque de s'y inscrire, ignorant si cette activité leur convient.

Pour permettre aux personnes âgées de mesurer leur potentiel et leurs habiletés, les municipalités peuvent créer des ateliers d'expérimentation, par exemple dans le cadre de journées porte ouverte, afin de favoriser l'accès aux personnes âgées désireuses d'essayer, sans risque et sous supervision, une nouvelle activité de loisir. Ces journées d'expérimentation permettent également aux personnes âgées d'évaluer correctement leur potentiel, ce qui peut leur être bénéfique, notamment au chapitre de l'estime de soi et du sentiment de fierté.

Donner des cours de préparation à la retraite

Comme plusieurs entreprises des secteurs public et privé, certaines municipalités offrent des cours de préparation à la retraite à leurs employées et employés. Des sessions de formation complémentaires à ces cours pourraient facilement être dispensées par les municipalités à leurs citoyennes et citoyens en préparation à la retraite, notamment des cours d'initiation ou de perfectionnement en informatique et de navigation dans Internet.

La présentation de l'ensemble des services offerts par la municipalité, tant en loisir qu'à tout autre niveau d'intervention municipale contribuant au bien-être des aînés, pourrait faire l'objet du plan des cours de préparation à la retraite. En plus d'informer la clientèle âgée sur les services offerts, cette démarche permettrait d'effectuer un démarchage pour inciter les aînés à s'impliquer bénévolement dans leur communauté, dans des activités pour lesquelles ils détiennent une compétence ou une habileté certaine.

5.3 La sécurité publique

La mise en place de programmes de surveillance et la présence d'une police communautaire visible sur le territoire permettent de renforcer le sentiment de sécurité des personnes âgées. En plus de ces interventions en sécurité qui sont issues des services de police municipaux ou de la Sûreté du Québec, des municipalités adoptent des stratégies contribuant à améliorer la sécurité. Ces stratégies peuvent se réaliser à l'intérieur de la démarche de délivrance d'un permis ou d'un certificat de travaux de construction ou de rénovation. Elles peuvent aussi s'inscrire dans une démarche de renforcement de la solidarité sociale de la communauté.

5.3.1 Suggérer et conseiller lors de travaux de rénovation ou de construction

Lors de la réalisation de travaux de rénovation ou de construction, des municipalités encouragent les propriétaires ou les constructeurs à installer des dispositifs de sécurité dans la maison. Les dispositifs les plus répandus sont les rampes, barres d'appui, mains courantes et accessoires d'appui dans les salles de bain.

L'installation d'une téléalarme est aussi suggérée par les municipalités. La téléalarme est un système qui permet de prévenir une personne en cas de problème. Le système fonctionne à l'aide du téléphone, d'un transmetteur et d'un médaillon d'appel. En cas de difficulté, la personne appuie sur le bouton du médaillon qui active le transmetteur, lequel compose automatiquement le premier des quatre numéros d'urgence préalablement programmés.

5.3.2 Favoriser les interventions de nature communautaire

La sécurité est plus forte et ressentie plus favorablement dans un quartier où règne une bonne entente de voisinage. Le fait de connaître ses voisins et de lier des sentiments de solidarité et de compassion envers eux nourrit l'entraide et la convivialité. Ces situations sont des préalables à la réussite de l'implantation de programmes de surveillance de quartier. C'est pourquoi des municipalités choisissent l'approche communautaire, car elle favorise le développement social qui agit directement sur les causes de la criminalité.

Des aménagements paysagers de qualité, des parcs bien entretenus et invitants, et des immeubles rénovés ou bien tenus contribuent à améliorer l'état du quartier et, par conséquent, le sentiment de sécurité. Une étude menée par la Société d'habitation du Québec confirme que l'impact des interventions publiques en habitation relève de la prévention situationnelle. Pour que les interventions publiques induisent une contribution vraiment efficace en matière de sécurité, il suffit d'instaurer des interventions en logement et en aménagement qui s'associent avec

d'autres actions de type communautaire, menées à l'échelle du quartier ou du village, et s'inscrivant dans une approche globale et concertée. Les programmes de surveillance de quartier en sont un exemple, car la municipalité joue un rôle majeur dans cette démarche.

5.4 L'aménagement des lieux publics

L'aménagement des lieux publics et la bonne conception des équipements urbains jouent un rôle important dans la sécurité des personnes âgées. Les municipalités sont nombreuses à planifier et à développer un milieu de vie sécuritaire. Parmi les stratégies préconisées, les actions concrètes d'aménagement en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie et l'écoute des personnes âgées occupent des places privilégiées dans les agendas municipaux.

5.4.1 Confirmer le rôle de l'aménagement en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie

Les espaces publics sont des lieux où il nous arrive d'être témoins de gestes d'incivilité et de délinquance, ce qui contribue à nourrir le sentiment d'insécurité parfois vécu par les personnes âgées. Il est notoire que les aménagements effectués judicieusement, en se basant sur une configuration adéquate du milieu bâti et du milieu naturel, réduisent les occasions de délinquance ou d'agressions et, par conséquent, augmentent le sentiment de sécurité.

Les personnes âgées et les femmes sont les principales victimes de certains types d'agressions. Des groupes de femmes se sont penchés sur le sujet et ont partagé leurs préoccupations sur la sécurité dans les espaces publics. Les discussions issues des rencontres de ces groupes de femmes ont permis de dégager six principes d'aménagement sécuritaires des lieux publics : la signalisation; la visibilité par l'éclairage, le champ de vision et l'absence de parcours confinés; l'achalandage des lieux; la rapidité d'obtention de secours formel; le bon entretien des aménagements et des équipements; et la participation de la communauté.

Les cinq premiers principes trouvent leur application dans les exercices de conceptualisation et de réalisation des lieux publics. C'est pourquoi les municipalités qui adhèrent à ces principes les intègrent formellement dans leur mode de gestion permettant ainsi aux responsables de l'aménagement de les incorporer dans leur processus. La réflexion sur l'adaptation des aménagements urbains dans les lieux publics entre alors dans les préoccupations des concepteurs et des responsables des services techniques pour devenir la règle, en s'imposant comme une exigence fondamentale pour les maîtres d'œuvre et les élus.

Le sixième principe, appelant à la participation de la communauté, vise la consultation de la population et le partenariat avec les acteurs du milieu et les institutions. Certaines municipalités se sont déjà engagées dans cette voie en créant des comités consultatifs sur les aînés.

5.4.2 Créer un comité consultatif sur les personnes âgées

Des villes ont déjà mis sur pied des comités consultatifs sur les personnes âgées. Les comités consultatifs sont des tribunes offertes aux personnes âgées afin de leur permettre de faire connaître leurs préoccupations au conseil municipal et de se prononcer sur des projets qui les concernent.

Le comité consultatif est également l'organisme par lequel le conseil municipal valide ses décisions concernant les aînés. Ainsi, à la Ville de Québec, ce comité a un mandat d'information : il est chargé de favoriser la diffusion de l'information destinée aux aînés, de s'enquérir de leurs besoins et de leurs attentes, et de les transmettre au

conseil municipal. Par la suite, le comité est invité à formuler des avis au conseil municipal sur les orientations à suivre et sur les politiques à mettre en place en ce qui concerne le mieux-être des personnes âgées.

5.4.3 Introduire les besoins des personnes âgées dans les concepts d'aménagement

En matière de sécurité, la consultation de la population, et particulièrement des groupes visés, donne habituellement de bons résultats. Il faut toutefois que le résultat de ces consultations s'insère dans la démarche d'analyse des besoins et dans la détermination des solutions visant l'amélioration de la qualité de vie. Les municipalités qui soutiennent cette stratégie font preuve d'une grande écoute envers les aînés en prenant en considération les éléments d'information et les recommandations qui leur sont acheminés.

5.5 Le transport

La marche demeure le mode de déplacement privilégié par les personnes âgées. Le fait d'effectuer une sortie à pied chaque jour pour faire ses courses ou rencontrer des amis contribue à la socialisation et au maintien de la bonne forme physique.

Toutefois, la prochaine génération de personnes âgées pourrait exprimer des besoins plus variés en matière de mobilité et de déplacement. Les municipalités se penchent déjà sur cette problématique et des stratégies commencent à émerger. Parmi celles-ci, certaines municipalités tentent de réorganiser les interventions publiques qui influent sur la mobilité et le déplacement. Par conséquent, ces réflexions engendrent des moyens et des actions qui ont des répercussions sur les schémas de déplacement et sur les réseaux de transport, ainsi que sur la gamme elle-même des possibilités de transport.

5.5.1 Réorganiser les interventions publiques qui influent sur la mobilité et le déplacement

Pour répondre aux besoins de transport et de déplacement des personnes âgées, il importe de se doter d'une stratégie globale d'interventions publiques, notamment celles qui influent sur la mobilité et le déplacement. Sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les interventions s'inscrivent dans un processus de choix bien réfléchis en matière d'utilisation du sol en fonction de tous les usages. La localisation judicieuse des lieux d'habitat et leur proximité des autres services peuvent devenir la norme. Ces choix privilégient une prestation économiquement efficace des services publics et des services privés. Des modifications aux pratiques habituelles de zonage et de densité du territoire feront alors partie des objectifs à atteindre pour ainsi offrir l'opportunité, aux personnes âgées et à toute la population, de choisir un lieu d'habitat où toute activité peut s'effectuer sans le recours à la voiture personnelle.

Au chapitre des travaux publics, les interventions sur le réseau routier peuvent prévoir des aménagements qui le rendent confortable et sécuritaire pour tous les usagers : conception géométrique, lisibilité et clarté de la signalisation, marquage adéquat de la chaussée, éclairage. Ces interventions peuvent également favoriser la cohabitation harmonieuse de tous les usagers du réseau routier qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes ou usagers du transport en commun. La municipalité s'assure alors que les voies piétonnières ne sont pas encombrées par des voitures en stationnement, par la circulation des cyclistes ou patineurs, par des étals ou terrasses, ni par du mobilier urbain ou une signalisation inadaptés.

5.5.2 Adapter les schémas de déplacement et les réseaux de transport

Les schémas de déplacement et les réseaux de transport sont actuellement conçus selon une formule de « prêt-à-porter » : les usagers doivent s'adapter au service offert, lequel est conçu en fonction des déplacements les plus couramment utilisés et pour lesquels il existe une demande à portée lucrative. La contrainte budgétaire occupe une large place dans la prestation de services de transport en commun et, si les usagers sont de moins en moins nombreux à utiliser le service, cette contrainte est encore plus importante.

Les stratégies permettant d'inverser les perceptions négatives des personnes âgées envers le transport en commun s'inscrivent dans une perspective d'amélioration globale. Les transformations fondamentales du transport public peuvent prendre en considération les besoins des utilisateurs âgés et leurs incapacités : véhicules à plancher surbaissé, trottoirs et abribus dégagés permettant d'atteindre le véhicule en sécurité, fiabilité de l'horaire, information sur le circuit pendant le trajet, raffinement des dispositifs du service à la clientèle, etc.

Les schémas de déplacement sont conçus pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle, et cette clientèle, si elle devient une fidèle utilisatrice, ne pourra que contribuer à l'amélioration constante du service. Ces améliorations nécessitent évidemment l'élargissement des possibilités de transport.

5.5.3 Élargir la gamme des possibilités de transport

La municipalité qui choisit de mettre en place une stratégie visant à élargir la gamme des possibilités de transport doit souvent s'engager dans un processus de remplacement du service de transport en commun actuel, appelé à « taille unique » (one-size-fits-all). La prochaine génération d'aînés aura des besoins de transport nécessitant des formules diverses, sous-entendant des prix divers. Ainsi, les opérateurs de services de transport se transformeront de plus en plus en agences de facilitation des déplacements, tant en efficacité qu'en rapidité.

Des possibilités nouvelles de transport ont déjà commencé à émerger : autobus plus petits pour la desserte de quartier ou en milieu rural services spécialisés à la demande en dehors des heures d'achalandage, taxibus, transports par réseaux de bénévolat, véhicules subventionnés par les organismes caritatifs, programmes de transport collectif basés sur le covoiturage, utilisation des autobus scolaires en milieu rural, etc. Cette nouvelle gamme de modes de transport appelle à la mise en place de structures favorisant le transport intermodal, mais également au soutien de la collectivité à qui elle s'adresse. C'est pourquoi les municipalités peuvent s'assurer de répondre adéquatement aux besoins exprimés par la clientèle âgée et se doter de mécanismes efficaces afin de bien percevoir ces besoins.

5.6 Les infrastructures municipales

Les municipalités usent de stratégies efficaces afin de se doter d'infrastructures municipales efficaces. D'une part, l'état actuel des infrastructures exige la mise en place d'une vision à long terme et, d'autre part, des actions concrètes limitant le plus possible les conséquences néfastes de l'étalement urbain sont envisagées.

5.6.1 Élaborer un programme à long terme de réfection et d'entretien des infrastructures

Les experts qui se sont prononcés sur cette question s'entendent pour dire que les municipalités ont intérêt, dès à présent, à élaborer un programme à long terme de réfection et d'entretien des infrastructures routières et souterraines. Pour y arriver, elles peuvent s'entourer d'experts qui, ajoutant leurs connaissances aux leurs, permettront de faire place à la créativité. Les municipalités veulent assurer la pérennité des infrastructures urbaines et combler les besoins existants par le recours à des méthodes innovatrices permettant l'émergence de solutions à la fois économiques et durables.

C'est ce qu'a réussi la municipalité de Saint-Ours, en Montérégie, en utilisant une nouvelle invention : le médaillon de référence. Apposé sur une maison, ce médaillon de 10 centimètres de diamètre indique à quelle distance exactement se trouve la boîte de service reliant les infrastructures d'aqueduc de la municipalité à la résidence. Cette innovation permet aux employés des services de protection contre les incendies et de travaux publics de Saint-Ours de localiser la boîte de service rapidement, même si celle-ci est souvent enfouie sous la terre ou sous la neige en hiver. Ce type d'innovation, simple mais efficace, contribue à diminuer les coûts d'entretien des réseaux de la municipalité.

5.6.2 Freiner les conséquences néfastes de l'étalement urbain

L'étalement urbain n'est pas simplement un enjeu économique. Il comporte également un enjeu pour le développement durable, un enjeu pour l'environnement et un enjeu de société. Dans un discours prononcé en 2002 lors d'un colloque sur l'étalement urbain, la Secrétaire au logement du gouvernement français précisait que :

> *[...] la densité urbaine est vécue par nos concitoyens comme de la concentration urbaine. L'idée du collectif apparaît alors comme antinomique à l'intimité, à la part de spécifique et de personnel que chacun veut pouvoir avoir là où il réside. [...] Malgré la diversité des attentes, toute une série du bâti des années 1950–1970, dans sa standardisation industrielle, a été particulièrement contre-performante pour convaincre que le collectif et le particulier pouvaient cohabiter en bonne harmonie*[61].

Cette tendance se vérifie également ici, avec les données qui confirment que les personnes âgées sont attirées par les régions de villégiature, au détriment des centres urbains, afin de se rapprocher de la nature, de façon permanente ou saisonnière. L'arrimage des besoins individuels et collectifs doit faire partie des agendas locaux, notamment en matière de planification du territoire. L'exercice de révision des schémas d'aménagement, actuellement en cours, ainsi que la révision des plans d'urbanisme qui doivent ensuite s'y conformer sont d'excellentes occasions de revoir les objectifs d'aménagement en fonction des besoins qui sont prévisibles aujourd'hui, et surtout des coûts que certains choix peuvent engendrer. Les orientations gouvernementales en ce qui concerne la gestion de l'urbanisation permettent aux municipalités de structurer adéquatement la réflexion.

61 *Discours de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'État au logement de la République française, prononcé au Colloque sur l'étalement urbain tenu à Toulouse le 24 janvier 2002.*

Les besoins de rapprochement entre la nature et l'humain s'inscrivent dans une orientation de développement durable si les élus locaux respectent un processus où s'inscrit la rencontre de la société civile. Des choix d'aménagement urbain laissant plus de place à la nature et aux espaces verts peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens et à préserver la qualité des grands espaces naturels, fortement sollicités par les pressions du développement.

Les municipalités sont à l'écoute de leur population et répondent le plus adéquatement possible à ses besoins. Il en sera de même pour la future génération d'aînés, puisqu'elle risque d'influencer le modèle urbain des prochaines années. Au nom de leur engagement envers le développement durable, les municipalités peuvent satisfaire les besoins et les aspirations de leur population en veillant au maintien de la diversité biologique et à la minimisation des effets nuisibles sur l'air, l'eau et le sol; tant pour le bien-être des générations actuelles que pour celui des générations futures.

SOURCES INTERNET :

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/collectivites_tire_a_part.pdf

http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/publications/documents/depliantscitoyens/depl_aide_domest-fr.pdf

http://www.ottawa.ca/city_services/yourhealth/seniors/cg_fr.shtml

http://www.shq.gouv.qc.ca/index.html

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/pdf_mamm/amen/doc_pertinents/resi_pers_agees_brochure.pdf

http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/information/communique/general_affaires_urbaines/1459.shtml

http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/aines_ville.shtml

6

La poursuite des actions par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Par le dépôt du plan d'action gouvernemental intitulé *Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action*, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a entrepris des actions visant à s'adapter à la nouvelle réalité démographique québécoise.

Les engagements du Ministère inscrits au plan d'action gouvernemental étaient nombreux, que ce soit comme porteur de dossiers ou comme partenaire, et certains sont déjà réalisés. Ainsi, depuis le 14 juin 2002, les municipalités détiennent les compétences qui leur permettent d'agir en matière de sécurité et de qualité du milieu de vie des aînés vivant dans des résidences privées. En effet, le législateur a accordé aux municipalités un pouvoir facultatif de réglementer les résidences privées pour personnes âgées de neuf chambres et moins afin de les assujettir à un contrôle local visant à assurer la qualité des résidences destinées aux personnes âgées. Un guide des bonnes pratiques municipales en matière de résidences privées pour personnes âgées a été conçu à l'intention des municipalités et est disponible au Ministère depuis avril 2003. Ce guide propose, entre autres, des éléments de contenu de règlement aux municipalités.

Le Ministère s'est également engagé à réaliser une stratégie de communication pour les municipalités locales et régionales et à offrir des stratégies d'échange et de diffusion d'information pour ministères et organismes dont la clientèle a été ciblées à l'intérieur des mesures inscrites dans le plan d'action gouvernemental.

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, travaille à la réalisation d'un guide destiné aux propriétaires et responsables de résidences ou de logements sociaux pour personnes âgées. Ce guide, intitulé Un environnement favorable au loisir et à l'activité physique... un atout pour les aînés en résidence! veut leur suggérer des moyens simples et efficaces pour favoriser l'animation et l'aménagement de lieux propices à l'activité physique.

Finalement, la réalisation de la présente étude s'inscrit également dans le plan d'action gouvernemental. À l'aide de cette étude, le Ministère souhaite sensibiliser les municipalités au vieillissement de la population. Déjà, des données démographiques sont disponibles sur le site de l'Observatoire municipal du Ministère et ces données ont été intégrées au présent rapport.

À la suite des constats révélés par cette étude, le Ministère a produit un guide visant à amener les municipalités à s'approprier le plan d'action gouvernemental et à se doter de leur propre plan d'action pour répondre aux besoins des aînés.

Les résultats de l'étude ont également fait émerger des sujets de recherche qui méritent une attention particulière. Dans le but d'offrir une information fiable et pertinente aux municipalités, le Ministère approfondira certains thèmes de recherche, notamment en ce qui a trait aux municipalités de villégiature, et procédera à la mise à jour de certaines données énoncées dans ce rapport.

SOURCES INTERNET :

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/muni_expr/pdf_muniexp/1997a2002/mod/MX2002_No12_securite_qualite_milieu.pdf

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/vieillissement_pop_qc.pdf

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/pdf_mamm/observatoire/bilan02_1.pdf

Bibliographie

Ouvrages

Association de la construction du Québec. Étude prospective de l'industrie de la construction au Québec, 2000-2010, rapport préparé par Secor, septembre 2000, 86 pages.

Association québécoise du loisir municipal. Loisir, communauté locale et qualité de vie. Une politique du loisir au Québec, 2000, 21 pages.

Baker, Maureen. 1988. *Aging in Canadian Society: A Survey*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson, 150 pages.

Beauchesne, Claude. Document de travail sur la formation du personnel dans les résidences privées avec services pour personnes âgées au Québec. Recherche documentaire, mai 2003, 36 pages.

Bimber, B. The Internet and Citizen Communication With Government: Does the Medium Matter?, Political Communication, 1999, 16, pages 409-428.

Bouchard, Marie. Le logement coopératif au Québec : Entre continuité et innovation. Alliances de recherche UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS en économie sociale. UQAM, 2001, 24 pages.

Bourbeau, Robert, et Christine Noël. Effets des changements démographiques sur le bilan routier au Québec, 1995-2016, Centre de recherche sur les transports, mai 1997, 156 pages.

Brodhag, C. 2003, « Comment les besoins d'information des acteurs du développement durable interpellent-ils le développement et la recherche en matière de NTIC ? » in Billé, R., et Mermet, L. (sous la direction de), Concertation, décision et environnement. Regards croisés, volume 1. La Documentation Française, Paris, 2003, 222 pages.

Bureau de la statistique du Québec, 1986. Les personnes âgées au Québec. Direction de statistiques démographiques, 255 pages.

Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. R.S.V.P. Le Québec vieillissant, un enjeu de société, Rapport final, mars 2000, 92 pages et annexes.

Carette, Jean. Droit d'aînesse : Contre tous les âgismes. Les Éditions du Boréal, 2002, 235 pages.

Carrier, Mario, Serge Côté (sous la direction de), et autres. Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement, Presses de l'Université du Québec, 2000, 343 pages.

CEFRIO. NETGouv – Services gouvernementaux en ligne au Québec, Québec, 2003b, 49 pages.

Chaire de tourisme de l'UQAM. Les retombées économiques de la Route verte, Rapport final présenté à Vélo Québec, mars 2003, 27 pages et annexes.

Conférence européenne des ministres des Transports. Transport et vieillissement de population. CEMT, février 2002, 37 pages.

Conseil de la Famille et de l'Enfance. Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir, Avis ministériel, avril 2003, 114 pages.

Conseil des aînés. Comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif : Cadre théorique, procédures et perspectives, décembre 2001, 32 pages.

Conseil des aînés. État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec : Motivations et démotivations des personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus, 2002, 72 pages.

Conseil des aînés. La réalité des aînés québécois, 2e édition, 2001, 178 pages et annexes.

Conseil des aînés. Mémoire concernant la réforme du transport par taxi, octobre 1999, 9 pages.

Conseil des aînés. Résumé de l'avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, octobre 2000, 36 pages.

Conseil du statut de la femme. Des nouvelles d'elles. Les femmes âgées du Québec, Document d'information sur les Québécoises de 65 ans et plus, Bulletin n° 199-08-I, septembre 1999, 56 pages.

Conseil régional de l'environnement de Montréal. Huit principes pour construire la ville du transport durable, juillet 2003, 51 pages.

Dansereau, Francine, et Marc Choko. Les logements privés au Québec : la composition du parc de logements, les propriétaires bailleurs et les résidants, INRS-Urbanisation, Culture et Société, juin 2002, 53 pages.

Divay, Gérard, Jean-Pierre Collin, et autres. Le monde municipal québécois 2002-2012. Changer les façons de voir pour changer les façons de faire, Éléments condensés pour une prospective, INRS-Urbanisation, Culture et Société, août 2002, 42 pages.

Dryburgh, H. « Les temps changent : pourquoi et comment les Canadiens utilisent Internet », Statistique Canada, 2001, N°56F0006XIF au catalogue.

Ducas, Sylvain. Étude de cas de l'agglomération et de la municipalité de Stockholm, Rapport de recherche, octobre 2000, 164 pages.

Duchesne, Louis. La situation démographique au Québec, Bilan 2002, Institut de la statistique du Québec, 2002, 330 pages.

Emploi Québec. Vieillissement, changements démographiques et marché du travail, Présentation au Comité interministériel de suivi de la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus, avril 2003, Version PowerPoint, 35 diapos.

Fédération de l'Âge d'Or du Québec. Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec, Rapport de recherche, novembre 2000, 165 pages et annexes.

Fournel, Marie-Chantal, et autres. Portrait des ressources, services et programmes en activité physique pour les personnes de 50 ans et plus de l'île de Montréal, Rapport final, juillet 2003, 40 pages et annexes.

Foot, David K., et autres. Entre le Boom et l'Écho, comment mettre à profit la réalité démographique, Boréal, Collection Info Presse, 1996, 307 pages.

Foot, David K., et autres. Le Canada au 21e siècle. 1. Mise en situation: les tendances démographiques au Canada, 1996-2006: les répercussions sur les secteurs public et privé, Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, Document no 4, novembre 1998, 51 pages.

Fortin, A., C. Després et G. Vachon (dir.), La banlieue revisitée, Éditions Nota bene, 2002, 302 pages.

Frey, William H. Boomers and Seniors in the suburbs: Aging Patterns in Census 2000, Center on Urban and Metropolitan Policy, The Brookings Institution, janvier 2003, 20 pages.

Frey, William H. Beyond Social Security: The local aspect on an Aging America, Center on Urban and Metropolitan Policy, The Brookings Institution, juin 1999, non paginé.

Gingras, Anne-Marie (1999), «Démocratie et nouvelles technologies de l'information et de la communication: illusions de la démocratie directe et exigences de l'action collective», *Politique et Sociétés*, 18: 2, pages 37-61.

Groupe de travail interministériel sur les changements sociodémographiques et le vieillissement. Les changements sociodémographiques et le vieillissement: impacts sur les services et les dépenses publiques, Rapport préliminaire, 2000, 104 pages.

Groupe Multi-Réso inc. La trajectoire résidentielle des baby-boomers, Rapport de recherche, août 1995,40 pages et annexes.

Guèye, Anna. Les comités de résidantes et de résidants dans les résidences privées avec services: un des moyens pour favoriser l'empowerment des personnes âgées, Rapport de recherche réalisé pour le compte du Secrétariat aux aînés, septembre 2003, 68 pages.

Hays, S.P. A History of Environmental Politics Since 1945. Pittsburgh. University of Pittsburgh Press.

Hayward, Lynda M. Local planning for an Aging Population in Ontario: Two Case Studies, SEDAP Research Paper n° 47, juin 2001, 41 pages.

Huber, Julia, et Paul Skidmore. The new Old: Why baby boomers won't be pensioned off, Demos, 2003, 111 pages.

Institut de la statistique du Québec, Investissements publics et privés, Québec et ses régions, Perspectives révisées 2002, Collection L'économie, janvier 2003, 175 pages et annexes.

Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec, 1996-2041. Régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté, édition 2000, cédérom.

Institut de la statistique du Québec. Portrait social du Québec: données et analyses, 2001, 629 pages.

Kino-Québec. L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus, Avis du comité scientifique de Kino-Québec, mai 2002, 59 pages.

Laboratoire en loisir et vie communautaire. Recherche sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels, Version PowerPoint, novembre 2002, 39 diapos.

Lacroix, E. Sondage NETendances 2002: Utilisation d'Internet au Québec (version abrégée), CEFRIO en collaboration avec Léger Marketing, janvier 2003, 37 pages.

Lord, Sébastien, et Carole Després. Vieillir chez-soi: les aspirations résidentielles des aînés des banlieues de la première couronne de Québec, Version PowerPoint, 18 diapos.

Ministère de la Famille et de l'Enfance. Le Québec et ses aînés: engagés dans l'action, Engagements et perspectives 2001-2004, septembre 2001, 59 pages.

Ministère de la Sécurité publique. Projet de politique ministérielle sur l'approche de police communautaire, mai 2000, 21 pages.

Ministère de la Sécurité publique. Vers une police plus communautaire, Politique ministérielle, décembre 2000, 32 pages.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Les résidences privées pour personnes âgées, Guide des bonnes pratiques municipales, avril 2003, 32 pages.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. Les mécanismes de consultation publique en matière d'urbanisme et d'aménagement, Rapport d'étape, octobre 2001.

Nations Unies, World Population Prospects: The 2002 Revision. Highlights, 2003.

Regroupement des Offices municipaux d'habitation du Québec. Logements sociaux et abordables: pour un développement durable et intégré, Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire concernant les enjeux reliés à la rareté de logements sociaux et abordables, octobre 2002, 35 pages.

Ritter Anita Stowell, et autres. Understanding Senior Transportation: Report and Analysis of a Survey of consumers Age 50 +, AARP Public Policy Institute, 2002, 104 pages.

Rosenbloom, Sandra. The Mobility Needs of Olders Americans: Implications for Transportation Reauthorization, Center on Urban Metropolitan Policy, The Brookings Institution, Transportation Reform Series, juillet 2003, 20 pages.

Saba, Tania. Gestion de la main-d'œuvre vieillissante: enjeux et stratégies d'intervention, Commission des partenaires du marché du travail, mai 2003, Version PowerPoint, 25 diapos.

Sciadas, G. La fracture numérique au Canada, document de recherche. Statistique Canada. SD. 5 pages.

Secrétariat au Loisir et au Sport. Grandes tendances marquant les politiques et les programmes en loisir, en plein air et en bénévolat, L'Observatoire de l'Administration publique de l'ÉNAP, avril 2002, 22 pages.

Secrétariat aux aînés. Répondre aux besoins des aînés: vers un plan d'action 2001-2004, Document préparatoire à la consultation, 2000, 40 pages.

Séguin, A.-M., et P. Apparicio, Le vieillissement à Montréal: dynamique intramétropolitaine, INRS-Urbanisation, Observatoire métropolitain de la région de Montréal, Cahier 99-05, 1999, 36 pages.

Silver, C. Série sur la connectivité: L'utilisation d'Internet chez les Canadiens âgés, Statistique Canada, N° 56F0004MIF, N°4.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Partenariats publics-privés en infrastructures municipales, Théorie et pratique, 1995, 141 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Perspectives à long terme du logement: augmentation des ménages au Canada et dans les provinces, 1991–2016, 1994, 68 pages et annexes.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Résumé d'une étude sur le profil sociodémographique des acheteurs en 2001-2002 dans les RMR de Montréal et de Québec, Centre d'analyse de marché du Québec, 2003, 9 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Résumé d'étude sur la trajectoire résidentielle des 45–64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec, Centre d'analyse de marché du Québec, 2002, 26 pages.

Société d'habitation du Québec, et autres. La participation des locataires à leur milieu de vie, Guide de mise en place des comités consultatifs et de secteurs, mai 2002, 38 pages.

Société d'habitation du Québec. Les aîné(e)s et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des aînés au Québec, 2000, 63 pages et annexes.

Société d'habitation du Québec. Les familles et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des familles au Québec, septembre 2002, 64 pages et annexes.

Société d'habitation du Québec. Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec, mai 2000, 56 pages et annexes.

Société d'habitation du Québec. L'Évolution démographique au Québec et le logement, 1991-2041, 1994, 38 pages.

Société d'habitation du Québec. L'Impact du vieillissement de la population sur l'habitat: les personnes âgées et leurs besoins résidentiels, janvier 1989, 46 pages.

Société d'habitation du Québec, et autres. L'Habitat au Québec, 1996-2001, Rapport du Québec 1996-2001 présenté à l'occasion de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat (Istanbul +5), 2001, 80 pages.

Société d'habitation du Québec. Mandat d'initiative sur le logement social et abordable, Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire, octobre 2002, 28 pages.

Statistique Canada. Canadiens dévoués, Canadiens engagés. Points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, août 2001, 53 pages.

Statistique Canada. « Enquête sociale générale, Cycle 14: accès et utilisation des technologies de l'information et des communications – Fichier de microdonnées à grande diffusion », 2001, N° 12M0014XCB au catalogue.

Statistique Canada. Estimations de la population, révision du 21 novembre 2002.

Statistique Canada. Un portrait des aînés au Canada, 3e édition, 1999, 128 pages.

Sugerman, Deborah, The relationships of Age to Motivation and Skill Development in Outdoor Adventure Programs for Olders Adults, Résumé, automne 2002.

Sûreté du Québec. Vieillir en toute liberté, en toute sûreté, Cibles d'intervention, Une campagne de prévention à l'intention des aînés, non daté, non paginé.

Sûreté du Québec. Vieillir en toute liberté, en toute sûreté, Plan d'action, outils et ressources, Une campagne de prévention à l'intention des aînés, non daté, non paginé.

Tardif, François. Impacts des changements démographiques sur le bilan routier au Québec 2002-2015, Société de l'assurance automobile du Québec, février 2003, 65 pages.

Unité Régionale de Loisir et de Sport de Québec. Le développement régional du loisir culturel au sein de la Ville de Québec, Mémoire présenté à la Ville de Québec, décembre 2002, 22 pages.

Articles de revues, articles de journaux et bulletins électroniques

American Public Transportation Association. "Mobility for America's small urban and rural communities", The benefits of public transportation, Public Transportation Partnership for Tomorrow, 4 pages.

American Public Transportation Association. "Mobility for the aging population", The benefits of public transportation, Public Transportation Partnership for Tomorrow, 4 pages.

Angers, Gilles. « Besoins illimités, terrains limités », Le Soleil, 23 août 2003, page E3.

Anonyme. « Un nouveau projet : des aînés qui bougent », Les 2 rives, le mardi 2 décembre 2003, page 14.

Ballington, J. "Youth Voter Turnout", in Lopes Pintor, R. et Gratschew, Voter Turnout Since 1945 : A Global Report, International IDEA, 2002, pages 111-114.

Beaulieu, Normand. « Élire son Maire sur Internet : c'est possible », Cyberbulletin de Québec Municipal, 9 décembre 2003 (réservé aux membres seulement).

Bichot, Jacques. « La réforme des retraites », Futuribles International, compte-rendu de la table ronde du 6 mai 2003 et extraits des débats, 4 pages.

Binstock, R. H., "Older People and Voting Participation : Past and Future", The Gerontologist, 40, 1, février 2000, pages 18-31.

Bolduc, D. « Sainte-Brigitte-de-Laval fera le tour du monde avec une percée technologique », Le Journal de Québec, 5 septembre 2003, page 8.

Carey, David. « Le vieillissement : L'approche néerlandaise », L'Observateur de l'OCDE, 21 juin 2002, page 44.

Cloutier, Laurier. « Nouvelle bannière dans le marché des résidences pour personnes âgées », La Presse, 27 novembre 2003, page A3.

Collectif d'auteurs. « Un défi formidable attend les locataires, si le projet de loi 49 sur les HLM est adopté », Bulletin de la fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec, numéro 34, février 2002, 6 pages.

Collectif d'auteurs. « Les villes canadiennes ». Horizons, Recherche sur les politiques, volume 5, numéro 1.

Collectif d'auteurs. « Zoom réseau sur le partenariat, pistes d'action », Intersection, Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire, numéro 23, juin 2003, 20 pages.

Collectif d'auteurs. « Le choc démographique, le Québec vieillit. Tout va changer ». Jobboom, octobre-novembre 2003, pages 15-20.

Collectif d'auteurs. « Démocratie et management local ». Télescope, L'Observatoire de l'administration publique, volume 10, numéro 3, septembre 2003, 28 pages.

Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. Dossier « Famille et habitation ». Recherches sur la Famille, volume 4, numéro 2, printemps 2003, 10 pages.

Couture, Pierre. « Québec construit à un train d'enfer ». Le Soleil, 9 septembre 2003, pages A1 et A2.

Delisle, M.-A. « Vieillissement et régionalité », Recherche sociographiques, volume XL, numéro 2, mai-août 1999, pages 313-344.

Delisle, Marc-André. « Le mythe des baby-boomers », Entrevue RND, février 2002, p. 17.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. « Aides techniques et aménagements du logement : usages et besoins des personnes âgées vivant à domicile », Études et résultats, n° 262, Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, septembre 2003, 12 pages.

Dubuc, André. « Le marché des logements pour personnes âgées s'améliore au Québec », Les Affaires, 11 novembre 2000, page 45.

Femmes et villes International. « L'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes », en ligne, www.femmesetvilles.org

Fleury, Élisabeth. « Une chute sur un trottoir glacé coûtera 65 550 $ à Victoriaville », Le Soleil, 27 novembre 2003, page A7.

Forces, Le défi démographique du Québec, numéro 137, février 2003.

Hertzog, C. et Schaie, K. W. "Stability and Change in adult intelligence, 2. Simultaneous analysis of longitudinal means and covariance structures", Psychology and Aging, 3, pages 122-130.

Horsey, Jen. "100,00 ballots to be cast online", The London Free Press, 11 novembre 2003.

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France. « Sécurité et espaces publics : le rôle de l'aménagement urbain », Note rapide, n° 288, Sécurité et comportements, n° 2, janvier 2002, 4 pages.

Institut de la statistique du Québec. « Le logement au Québec et en Ontario en 2001 : des profils contrastés », Bulletin, Données sociodémographiques en bref, volume 7, numéro 2, février 2003, pages 6-8.

Jacquot, Alain. « La demande potentielle de logements, l'impact du vieillissement de la population », INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, division Logement, décembre 2002, 4 pages.

Jacquot, Alain. « Les migrations et l'inégal vieillissement des régions françaises », Économie et Statistique, numéro 273, 1994, pages 3-16.

Juillet, Luc, et Caroline Andrew. « Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale: le cas de la ville d'Ottawa », Économie et solidarités, volume 30, numéro 2, 1999, pages 75-94.

Lafontaine, Éric. « Le choix de travailler à 65 ans », www.carrefour50ans.com, FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec-Île de Montréal, 15 septembre 2001.

Lafontaine, Éric. « Vieillissement et économie », www.carrefour-50ans.com, FADOQ-Mouvement des Aînés du Québec-Île de Montréal, 15 mars 2002.

Lewys P., et F. Dufault. « Les municipalités québécoises dans le Web : Une présence qui s'affirme peu à peu », Municipalité, avril-mai 1998, pages 11-13.

Liebfritz, Willi. « Retarder l'âge de la retraite », L'Observateur de l'OCDE, n° 234, octobre 2002, 5 pages.

Lyman, Jay. "Canada Marks First Internet Election in North America", Technewsworld, 10 novembre 2003.

Mahrady, Saïd. « Un promoteur lorgne la construction d'un quartier à accès fermé », L'Information de Sainte-Julie, le samedi 6 décembre 2003, page 3.

Mercier, Lucie. « Que sont les rites devenus ? – Une fois la fête passée, ne plus compter que sur soi, Le Devoir.com, 28 août 2003, 5 pages.

Normand, Gilles. « Les Américains convoitent les terres du Bas-Saint-Laurent », La Presse, 7 février 2003, page E2.

Néron, Jean-François. « Logeur cherche coloc », Le Soleil, 21 janvier 2003, page A3.

Oxley, Howard, et Stéphane Jacobzone. « Dépenses de santé, quel avenir? », L'Observateur de l'OCDE, 3 novembre 2001, page 15.

Paquot, Thierry, et autres. « Vieillir en ville », Urbanisme, Dossier spécial no 311, mars-avril 2000, pages 58-81.

Pison, Gilles. « Population & sociétés, tous les pays du monde (2003) », Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques, numéro 392, juillet-août 2003, 8 pages.

Presse Canadienne/Léger Marketing. « Degré d'adoption des services gouvernementaux en ligne », Rapport de sondage, 22 décembre 2003, 10 pages.

Presse Canadienne/Léger Marketing. « Les Canadiens et le bénévolat », Rapport de sondage, 23 décembre 2002, 7 pages.

Presse Canadienne/Léger Marketing. « Les Canadiens et les élections », Rapport de sondage, 10 juin 2002, 7 pages.

Proulx, Denise. Boom démographique, 600 000 personnes à loger d'ici 20 ans », Québec Habitation, volume 20, numéro 1, janvier-février 2003, pages 7-9.

Richer, Pascal. « Un paradis pour vieillards dans la banlieue de Washington » Le Devoir, 30 juillet 2001, page A4.

Samson, Marcel. « La ville à la campagne? », Téoros, volume 10, numéro 1, mars 1991, pages 26- 28.

Santé Canada. « Des collectivités qui font place aux aînés », Expression, bulletin du Conseil consultatif national sur le troisième âge, volume 13, numéro 1, automne 1999, 16 pages.

Santé Canada. « Vieillir en milieu rural ou dans une petite ville », Expression, bulletin du Conseil consultatif national sur le troisième âge, volume 9, numéro 1, automne 1999, 13 pages.

Singh, V. « Facteurs d'utilisation d'Internet à la maison » Bulletin d'analyse : Régions rurales et petites villes du Canada, volume 5, numéro 1, janvier 2004.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Changements démographiques et prix réel des logements au Canada », Le point en recherche, série socio-économique, n° 62, 4 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Conditions de logement des aînés », Le point en recherche, série socio-économique, Études spéciales sur les données du recensement de 1996, n° 55-8, juin 2002, 12 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Étude sur la satisfaction des utilisateurs à l'égard des choix de logements pour les Canadiens âgés », Le point en recherche, série socio-économique, n° 83, mai 2001, 6 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Incidence des appartements accessoires sur les infrastructures et les services municipaux », Le point en recherche, série socio-économique, n° 91, octobre 2001, 4 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Initiatives en matière de réglementation municipale : pour des logements abordables », Le point en recherche, série technique, n° 46, 4 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Le logement-services pour les aînés », Le point en recherche, série socio-économique, n° 56, 6 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Les besoins de logement des personnes à faible revenu habitant en milieu rural : la situation des aînés », Le point en recherche, série socio-économique, n° 03-012, juillet 2003, 6 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « L'industrie de la construction résidentielle : les défis et les possibilités du 21e siècle », Le point en recherche, série socio-économique, n° 03-004, juin 2003, 8 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Logement des générations issues du baby-boom, de l'effondrement de la natalité et de l'écho du baby-boom », Le point en recherche, série socio-économique, n° 77, mars 2002, 6 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « L'Observateur du logement au Canada 2003, Facteurs démographiques et socio-économiques influant sur la demande de logements : Immigrants, Autochtones et Aînés : groupes démographiques en expansion », www.cmhc-schl.gc.ca, 2003.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Le marché des logements neufs est resté vigoureux en juillet », Tendances Logement, volume 8, numéro 8, août 2003, 8 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. « Trois études sur l'infrastructure municipale : mécanismes de financement, gestion de la demande et partenariats publics-privés », Le point en recherche, série socio-économique, n° 53, août 1999, 4 pages.

Société d'habitation du Québec, « Le secteur de la copropriété accélère le rythme en 2003 », L'habitation au Québec, Bulletin trimestriel de conjoncture, volume 7, numéro 2, été 2003, 4 pages.

Société d'habitation du Québec, « La pénurie de logements locatifs, Conseils en habitation, www.shq.gouv.qc.ca/fr/penurie_logements/situation.html.

Société d'habitation du Québec, « Pour améliorer la sécurité urbaine : l'apport des interventions en habitation », L'habitat en bref, Synthèse d'études et de recherche, n° 8, janvier 2002, 4 pages.

Statistique Canada. « Permis de bâtir, Le Quotidien, le 8 septembre 2003, 8 pages.

Thériault, Carl. « Projet-pilote pour maintenir au travail les 55 ans et plus », Le Soleil, 26 août 2003, page A13.

Vélo Québec. L'état du vélo au Québec en 2000, document sur le Web, 2002, 11 pages.

Viriot Durandal, J.-P. « Le lobby des retraités aux États-Unis », Futuribles, numéro 283, février 2003, pages 5-25.

Actes de colloques

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, ARENE. La mobilisation des élus dans les démarches de développement durable, Compte rendu de la troisième journée d'échanges et d'expériences, Bessancourt, 10 juin 2003, 24 pages.

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les consultations publiques, CERTU. Mobilité et seniors, Actes de la journée du Club Mobilité du 12 mars 2002, septembre 2002, 55 pages.

Conférence européenne des ministres des Transports. Transport et vieillissement de population. Conclusions de la Table ronde 112, 19-20 novembre 1998, Paris, 3 pages.

Des Rosiers, François. Évolution et perspectives du marché du logement au Québec : 1981-2041, Communication présentée dans le cadre du 41e congrès de l'APCHQ, 12-14 septembre 2002, 44 pages.

Eggericlox, T., et D. Tabutin. Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications?, Le vieillissement démographique dans le monde. Historique, mécanismes et tendances, Colloque international de Byblos-Jbeil, Liban, 10-13 octobre 2000, AIDELF, 2002, pages 85-123.

English Regions Network. Regions for All Ages – The conference, Understanding ageing and harnessing the potential of older people at regional level, mars 2003, 15 pages.

Fédération de l'Âge d'Or du Québec. Besoins en loisir des personnes de 50 ans et plus du Québec, Synthèse des ateliers du Colloque des 16 et 17 novembre 2000, avril 2001, 11 pages.

Hamel, Pierre J. Changements socio-démographiques et fiscalité in Jacques Véron, Sophie Pennec, Jacques Légaré et Marie Digoix (dir.), Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques - The Social Contract in the Face of Demographic Change, Actes du colloque tenu dans le cadre des Deuxièmes Rencontres Sauvy et des Treizièmes Entretiens Jacques Cartier, Montréal (octobre 2000), collection « Dossiers et recherches », no 104, Paris : INED, 386 pages, pages 323-344.

Lagos, M., et R. Rose. Young People in Politics : A Multi-Continental Survey, International IDEA Democracy Forum, Stockholm, juin 1999, http://www.idea.int/99df/daniela-int3.html.

Lapierre-Adamcyk, Évelyne. Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain, Portrait démographique du Québec, exposé 1, Actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000, Conseil de la famille et de l'enfance, 2001, pages 34-44.

Secrétariat d'État au logement. Discours de Mme la secrétaire Marie-Noëlle Lienemann à l'occasion du colloque sur l'étalement urbain, Toulouse, 24 janvier 2002.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Groupe de travail sur le logement pour personnes âgées, Réunion du printemps 2003, Compte rendu du 6 mai 2003, 6 pages.

Société canadienne d'hypothèques et de logement, et autres. Mécanismes de financement de l'infrastructure municipale, Infrastructure et habitation: enjeux et options, Atelier des 18 et 19 juin 1992, 27 pages.

Société d'habitation du Québec. L'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population, Actes du Symposium de la Société d'habitation du Québec à la quatrième conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement, décembre 1999, 59 pages.

Société d'habitation du Québec. Colloque d'orientation SHQ 2000, Actes du colloque tenu le 13 avril 2000, Les entretiens sur l'habitat, novembre 2000, 27 pages.

Société d'habitation du Québec. Les politiques de l'habitation en perspective, Actes du colloque du 7 décembre 2001, Les entretiens sur l'habitat, 2002, 133 pages.

Wramborg, Per. La nouvelle démarche pour l'aménagement urbain, les réseaux de circulation et la conception des rues, Actes du 13e symposium ICTCT : les piétons et l'aménagement routier, Administration nationale des routes suédoises, 2003, 16 pages.

Lois et règlements

Éditeur officiel du Québec, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, 2002, chapitre 2, Sanctionnée le 30 avril 2002, 8 pages.

Éditeur officiel du Québec, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1.

Éditeur officiel du Québec, Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Éditeur officiel du Québec, Loi électorale du Québec, L.R.Q., c. E-3.3.

Éditeur officiel du Québec, Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2.